



Second Session  
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Official Languages

*Chair:*

The Honourable MARIA CHAPUT

---

Monday, February 25, 2008  
Monday, March 3, 2008  
Monday, March 10, 2008

---

### Issue No. 3

#### **Fifth, sixth and seventh meetings on:**

The application of the Official Languages Act  
and of the regulations and directives made under it,  
within those institutions subject to the act

---

#### APPEARING:

The Honourable Robert D. Nicholson, P.C., M.P.,  
Minister of Justice and Attorney General of Canada

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
trente-neuvième législature, 2007-2008

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Langues officielles

*Présidente :*

L'honorable MARIA CHAPUT

---

Le lundi 25 février 2008  
Le lundi 3 mars 2008  
Le lundi 10 mars 2008

---

### Fascicule n° 3

#### **Cinquième, sixième et septième réunions concernant :**

L'application de la Loi sur les langues officielles,  
ainsi que des règlements et instructions en découlant,  
au sein des institutions assujetties à la Loi

---

#### COMPARAÎT :

L'honorable Robert D. Nicholson, C.P., député,  
ministre de la Justice et procureur général du Canada

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Comeau	* LeBreton, P.C.
De Bané, P.C.	(or Comeau)
Goldstein	Losier-Cool
* Hervieux-Payette, P.C.	Murray, P.C.
(or Tardif)	Poulin
	Tardif

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Keon substituted for that of the Honourable Senator Champagne, P.C. (*February 25, 2008*).

The name of the Honourable Senator Champagne, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Keon (*February 26, 2008*).

The name of the Honourable Senator Keon substituted for that of the Honourable Senator Champagne, P.C. (*February 28, 2008*).

The name of the Honourable Senator Champagne, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Keon (*March 6, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
LANGUES OFFICIELLES

*Présidente* : L'honorable Maria Chaput

*Vice-présidente* : L'honorable Andrée Champagne, C.P.  
et

Les honorables sénateurs :

Comeau	* LeBreton, C.P.
De Bané, C.P.	(ou Comeau)
Goldstein	Losier-Cool
* Hervieux-Payette, C.P.	Murray, C.P.
(ou Tardif)	Poulin
	Tardif

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Keon substitué à celui de l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 25 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Champagne, C.P., substitué à celui de l'honorable sénateur Keon (*le 26 février 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Keon substitué à celui de l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 28 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Champagne, C.P., substitué à celui de l'honorable sénateur Keon (*le 6 mars 2008*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, February 25, 2008  
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:05 p.m. in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chapat, presiding.

*Members of the committee present:* Honourable Senators Chapat, Comeau, De Bané, P.C., Keon, Murray, P.C., Poulin and Tardif (7).

*In attendance:* Élise Hurtubise-Loranger, research analyst, Research Branch, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the order of reference, see Issue No. 1 of the committee proceedings.*)

**APPEARING:**

The Honourable Robert D. Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

**WITNESSES:**

*Justice Canada:*

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group;

Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager, Francophonie, Justice in Official Languages and Legal Dualism.

*Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF):*

Louise Aucoin, President;

Rénald Rémillard, Director General.

Minister Nicholson made a presentation and, with the assistance of Mr. Tremblay and Ms. Duchesne, answered questions.

At 6:13 p.m., the committee suspended.

At 6:17 p.m., the committee resumed.

Ms. Aucoin made a presentation and, with the assistance of Mr. Rémillard, answered questions.

At 6:58 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

**ATTEST:**

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 25 février 2008  
(8)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chapat (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chapat, Comeau, De Bané, C.P., Keon, Murray, C.P., Poulin et Tardif (7).

*Est présente :* Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Sont également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

**COMPARAÎT :**

L'honorable Robert D. Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

**TÉMOINS :**

*Justice Canada :*

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles;

Andrée Duchesne, avocate conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique.

*Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) :*

Louise Aucoin, présidente;

Rénald Rémillard, directeur général.

Le ministre Nicholson fait une déclaration et, avec M. Tremblay et Mme Duchesne, répond aux questions.

À 18 h 13, la séance est suspendue.

À 18 h 17, la séance reprend.

Mme Aucoin fait une déclaration et, avec M. Rémillard, répond aux questions.

À 18 h 58, la séance est suspendue jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Monday, March 3, 2008  
(9)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m. in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

*Members of the committee present:* Honourable Senators Chaput, Comeau, Goldstein, Keon, Losier-Cool, Murray, P.C., and Tardif (7).

*In attendance:* Élise Hurtubise-Loranger, research analyst, Research Branch, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the order of reference, see Issue No. 1 of the committee proceedings.*)

WITNESSES:

*Air Canada:*

Joseph Galimberti, Director, Government and Community Relations;

Louise McEvoy, General Manager, Languages and Diversity.

Ms. McEvoy made a presentation and, with the assistance of Mr. Galimberti, answered questions.

At 6:14 p.m., the committee suspended.

At 6:20 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee reconvened in camera to consider a draft agenda.

At 6:45 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, March 10, 2008  
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:03 p.m. in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

*Members of the committee present:* Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Goldstein, Murray, P.C., and Poulin (5).

*In attendance:* Élise Hurtubise-Loranger, research analyst, Research Branch, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008  
(9)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 3, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, Goldstein, Keon, Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif (7).

*Est présente :* Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Sont également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Air Canada :*

Joseph Galimberti, directeur, Relations avec les gouvernements et les collectivités;

Louise McEvoy, chef de service générale, Langues et Diversité.

Mme McEvoy fait une déclaration et, avec M. Galimberti, répond aux questions.

À 18 h 14, la séance est suspendue.

À 18 h 20, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour l'étude d'un projet d'ordre du jour.

À 18 h 45, la séance est suspendue jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 10 mars 2008  
(10)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Goldstein, Murray, C.P., et Poulin (5).

*Est présente :* Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Sont également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the order of reference, see Issue No. 1 of the committee proceedings.*)

**WITNESSES:**

*Association canadienne-française de l'Alberta:*

Jean Johnson, Chair of the Board (by video conference).

*Conseil culturel fransaskois:*

Stéphane Rémillard, Director General (by video conference).

*Association des francophones du Nunavut:*

Daniel Cuerrier, Director General.

*Fédération des francophones de la Colombie-Britannique:*

Johanne Dumas, Representative.

*Fédération franco-ténoise:*

Fernand Denault, President.

*Société franco-manitobaine:*

Diane Bazin, Manager, Community Development.

Mr. Johnson, Mr. Rémillard, Mr. Cuerrier, Ms. Dumas, Mr. Denault and Ms. Bazin each made a presentation and answered questions.

At 6:36 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

**ATTEST:**

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Association canadienne-française de l'Alberta :*

Jean Johnson, président du conseil d'administration (par vidéoconférence).

*Conseil culturel fransaskois :*

Stéphane Rémillard, directeur général (par vidéoconférence).

*Association des francophones du Nunavut :*

Daniel Cuerrier, directeur général.

*Fédération des francophones de la Colombie-Britannique :*

Johanne Dumas, représentante.

*Fédération franco-ténoise :*

Fernand Denault, président.

*Société franco-manitobaine :*

Diane Bazin, gestionnaire, Développement communautaire.

M. Johnson, M. Rémillard, M. Cuerrier, Mme Dumas, M. Denault et Mme Bazin font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 36, la séance est suspendue jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

*Le greffier du comité,*

Eric Jacques

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, February 25, 2008

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:05 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

**Senator Maria Chaput** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** I welcome all of you to the Standing Senate Committee on Official Languages. My name is Senator Maria Chaput and I am chair of this committee.

Please allow me to introduce our witnesses invited to appear before our committee today. The Honourable Rob Nicholson, Minister of Justice and Attorney General of Canada, is here to discuss the implementation of Part VII of the Official Languages Act, which deals with the vitality of official language minority communities and the promotion of Canada's linguistic duality. The minister is accompanied by Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group, Justice Canada, and Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager, Francophonie, Justice in Official Languages and Legal Dualism, Justice Canada.

As chair of the committee and on behalf of our members, I thank you for your appearance before us today. Your department is responsible for interpreting the provisions of the Official Languages Act for the purposes of its implementation by federal institutions. Therefore, your department plays a key role in the implementation of the new Part VII of the act.

The committee is aware that your department is involved in court proceedings taking place right now before the Federal Court in Fredericton. These proceedings will ultimately determine the scope of Part VII of the act, as modified in 2005.

The committee is also aware that your department has filed a memorandum of facts and law in which you state the government's position on the interpretation to be given to Part VII of the act. Seeing that your position on this matter has been clearly laid out in a public document, the committee anticipates that you will be able to answer our questions, even though this matter is before the courts.

This case before the Federal Court could take years to resolve. Two years have already gone by before the coming into force of Senator Gauthier's Bill S-3. The committee believes it is now time to examine the implementation of Part VII, and we thank you for your cooperation on this study.

Mr. Nicholson, would you begin with your opening remarks?

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 25 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

**Le sénateur Maria Chaput** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bienvenue à tous à cette réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je m'appelle Maria Chaput et je préside ce comité.

Permettez-moi de vous présenter les témoins que nous avons invités à comparaître devant notre comité aujourd'hui. L'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada, nous parlera de l'application de la partie VII de la Loi sur langues officielles, qui porte sur l'épanouissement des communautés minoritaires de langues officielles et sur la promotion de la dualité linguistique canadienne. Le ministre est accompagné de Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles, à Justice Canada, et d'Andrée Duschene, avocate-conseil et gestionnaire, Francophonie, Justice en langues officielles et dualisme juridique, à Justice Canada.

En ma qualité de président du comité et au nom de nos membres, je tiens à vous remercier de comparaître devant nous aujourd'hui. Votre ministère est chargé d'interpréter les dispositions de la Loi sur les langues officielles pour les fins de son application par les institutions fédérales. Par conséquent, votre ministère joue un rôle dans la mise en œuvre de la nouvelle partie VII de la Loi.

Le comité sait que votre ministère participe à des poursuites judiciaires qui sont en cours actuellement devant la Cour fédérale, à Fredericton. L'issue de ces poursuites déterminera la portée définitive de la partie VII de la Loi, dans sa version modifiée en 2005.

Nous savons également que votre ministère a déposé un mémoire des faits et du droit dans lequel vous énoncez la position du gouvernement quant à l'interprétation qui devrait être faite de la partie VII de la Loi. Puisque votre position à ce sujet a été clairement énoncée dans un document public, le comité estime que vous devriez être en mesure de répondre à nos questions, même si ce dossier est devant les tribunaux.

La Cour fédérale pourrait mettre des années à statuer sur ce dossier. Deux années se sont déjà écoulées avant qu'entre en vigueur le projet de loi S-3 du sénateur Gauthier. Le comité estime que le moment est venu d'examiner l'application de la partie VII, et nous vous remercions de collaborer avec nous dans le cadre de cette étude.

Monsieur Nicholson, voulez-vous commencer vos remarques préliminaires?

[*Translation*]

**Hon. Robert Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada:** Madam Chair, I am very pleased to be here with my colleagues, Mr. Tremblay and Ms. Duchesne.

[*English*]

I begin by reaffirming the statement made in the last Speech from the Throne of October 2007, where the government said, "Our government supports Canada's linguistic duality." We are indeed committed to enhancing the vitality of official language minority communities and to promoting Canada's linguistic duality, which is at the core of our identity as Canadians.

In supporting Canada's linguistic duality, however, our government has worked hard to respect the federal division of powers. The involvement of the federal government must take into account that the administration of justice is a shared jurisdiction. If it is true that we must act in respect of provincial competences, that is not to say, of course, that we cannot play a role in delivering services to our fellow citizens. On the contrary, I believe that every effort should be made to ensure that our fellow citizens are provided with the services they can rightfully expect under their language rights.

As Minister of Justice and Attorney General, my role is twofold. I act as legal counsel for the government and as a minister responsible for a federal institution. I ensure that the department complies with the legal obligations contained within the Official Languages Act.

I trust you will find that the Department of Justice has fully assumed its responsibilities under the act, and that it has spared no efforts in ensuring that the department is at the forefront of the official languages program.

As the legal advisor to the Government of Canada, the Department of Justice provides advice to federal institutions on the scope and application of language rights. In this regard, the committee should note that the department, in close cooperation with its partners at Canadian Heritage and central agencies, implemented an extensive awareness strategy designed to make Part VII of the act better known, and to encourage thinking and action by federal institutions.

The department and its partners have offered multiple training and information sessions on official languages issues to approximately 3,000 senior managers, official language champions, Part VII coordinators, official language advisers and departmental lawyers throughout Canada since Part VII of the act was amended.

The Francophonie office, Justice in Official Languages and Legal Dualism coordinates, within the department, activities relating more specifically to the implementation of Part VII of the Official Languages Act.

[*Français*]

**L'honorable Robert Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada :** Madame la présidente, je suis très heureux d'être ici avec mes collègues, M. Tremblay et Mme Duchesne.

[*Traduction*]

Permettez-moi de commencer par réaffirmer ce qu'a dit le gouvernement dans le dernier discours du Trône d'octobre 2007, c'est-à-dire que notre gouvernement appuie la dualité linguistique canadienne. Nous avons effectivement à cœur d'accroître la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la dualité linguistique du Canada, qui est au cœur de notre identité, en tant que Canadiens.

Pour appuyer la dualité linguistique au pays, cependant, notre gouvernement a déployé de grands efforts pour respecter la division des pouvoirs au sein de la fédération. La participation du gouvernement fédéral doit toujours tenir compte du fait que l'administration de la justice est un champ de compétences partagées. S'il est exact que nous devons respecter les compétences des provinces, cela ne signifie pas pour autant que nous ne pouvons pas jouer un rôle dans la prestation de services à nos concitoyens. Au contraire, j'estime qu'il faut faire tous les efforts possibles pour offrir à nos concitoyens les services auxquels ils sont en droit de s'attendre en vertu de leurs droits linguistiques.

En ma qualité de ministre de la Justice et de procureur général, ma fonction est double. Je suis à la fois conseiller juridique du gouvernement et ministre chargé d'une institution fédérale. Je veille à ce que le ministère respecte les obligations que lui impose la Loi sur les langues officielles.

Vous constaterez, j'en suis sûr, que le ministère de la Justice a assumé toutes les responsabilités qui lui incombent aux termes de la loi et n'a épargné aucun effort pour être à l'avant-garde du programme des langues officielles.

À titre de conseiller juridique du gouvernement du Canada, le ministère de la Justice offre des conseils aux institutions fédérales quant à la portée et à l'application des droits linguistiques. À cet égard, le comité remarquera que le ministère a mis en œuvre une stratégie complète de sensibilisation, en coopération avec ses partenaires de Patrimoine Canada et des organismes centraux, afin de mieux faire connaître la partie VII de la loi et d'encourager la réflexion et l'action au sein des institutions fédérales.

Le ministère et ses partenaires ont offert de nombreuses séances d'information et de formation sur la question des langues officielles à environ 3 000 cadres supérieurs, défenseurs des langues officielles, coordonnateurs de la partie VII, conseillers en langues officielles et avocats ministériels d'un bout à l'autre du pays, depuis que la partie VII de la Loi a été modifiée.

Au sein du ministère, c'est le bureau Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique qui coordonne les activités associées plus particulièrement à l'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

This component of the office's work includes two elements: Improving access to justice in both official languages and coordinating the implementation of the government's, and therefore the department's, commitment to the development and growth of official language minority communities provided for in section 41, Part VII of the Official Languages Act.

The Commissioner of Official Languages noted in his last annual report that access to justice in both official languages is one area targeted by the action plan for official languages, "in which the most progress has been made."

He further states that "Justice Canada has carried out its activities in a satisfactory manner" with a view to reaching the main objectives in access to justice in both official languages. I am, of course, proud of that.

A support fund incepted in 2003 has provided funding for over 200 projects, some in partnership with provincial jurisdictions. For instance, the support group fund provides core funding for the association of French-speaking lawyers and their national federation, and supports the development of legal, linguistic and terminology tools as well as the training for stakeholders of the justice system and access to justice in both official languages. The latter activity is particularly aimed at the effective implementation of the language provisions of the Criminal Code.

According to the Commissioner of Official Languages, the efforts of Justice Canada and its partners should be applauded. The financial support provided, amongst others, by the support fund allowed the Association des juristes d'expression française du Manitoba to launch the campaign, entitled, "Accès aux services juridiques en français"; an awareness and promotional campaign entitled, "Mon droit, en français, mon choix."

A consultation mechanism with the community groups working in the areas of interest to justice has also been created providing, amongst other things, the opportunity for feedback from the various jurist associations and their national federation to work better with them within the department's mandate.

The department has also established a federal-provincial-territorial working group to engage communication among its members on improving access to justice in both official languages. Although participation in the working group is on a purely voluntary basis, I am pleased that each and every province and territory is taking part in the works of the group, either as a member or as an observer.

One outcome from the working group activities is the establishment of the bilingual prosecutors' network, notably aimed at breaking the isolation of its members through sharing and support. Another outcome is the training organized by the French Language Institute for Professional Development intended for provincial crown prosecutors and other professionals of the justice system. Provided for the first time in 2005, the training was a complete success and has been repeated since.

Le travail du bureau à cet égard comporte deux éléments : améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles et coordonner l'application de l'engagement du gouvernement, et par conséquent du ministère, en ce qui a trait à l'épanouissement et à la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme le prévoit l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Dans son dernier rapport annuel, le commissaire des langues officielles a signalé que l'accès à la justice dans les deux langues officielles est l'un des domaines ciblés par le plan d'action des langues officielles dans lequel on a réalisé les plus grands progrès.

Le commissaire a également déclaré que Justice Canada s'était acquitté de ses activités de façon satisfaisante, dans le cadre de ses objectifs principaux en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles. J'en suis bien sûr très fier.

Un fonds d'appui mis sur pied en 2003 a permis de financer plus de 200 projets, dont certains en partenariat avec des provinces. Par exemple, le fonds d'appui au groupe fournit son financement de base à l'Association des juristes d'expression française et à leur fédération nationale. Ce fonds sert également à l'élaboration d'outils juridiques, linguistiques et terminologiques, ainsi qu'à la formation d'interlocuteurs du système de justice et d'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cette dernière activité vise plus particulièrement l'application efficace des dispositions relatives aux langues officielles dans le Code criminel.

D'après le commissaire des langues officielles, il faut féliciter Justice Canada et ses partenaires de leurs efforts. L'appui financier offert entre autres par le fonds d'appui a permis à l'Association des juristes d'expression française du Manitoba de lancer une campagne intitulée « Accès aux services juridiques en français », ainsi qu'une campagne de sensibilisation et de promotion intitulée « Mon droit, en français, mon choix ».

On a également mis sur pied un mécanisme de consultation auprès des groupes communautaires qui œuvrent dans des domaines d'intérêt pour la justice. Ce mécanisme permet entre autres de consulter les diverses associations de juristes et leur fédération nationale afin de pouvoir collaborer plus étroitement avec elles dans le cadre du mandat du ministère.

Le ministère a également mis sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-territorial pour favoriser la communication entre ses membres en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Même si la participation au groupe de travail est purement bénévole, je suis heureux que chaque province et territoire participe aux travaux du groupe, soit à titre de membre, soit à titre d'observateur.

Les activités du groupe de travail ont eu entre autres résultats la création d'un réseau de procureurs bilingues qui visent notamment à rompre l'isolement de ses membres grâce au partage et au soutien. Autre résultat, l'Institut francophone de perfectionnement professionnel a organisé une formation à l'intention des procureurs de la Couronne des provinces et d'autres professionnels du système judiciaire. Offerte pour la première fois en 2005, cette formation a remporté un vif succès et a été reprise depuis.



The federal government also plays a leadership role in support of the family justice activities of the provinces and territories, while always respecting provincial jurisdiction in that area. Federal-provincial-territorial collaboration is an absolute necessity to support and inspire a national family justice system, and many of the provincial and territorial family justice programs and services are delivered in whole or in part by funds allocated by the department.

Funding agreements include an official languages clause that highlights both obligations under Canada's Official Languages Act and the provinces' and territories' obligation to consider the needs of official language minority communities when offering services.

As you can see, the department is building partnerships with official language minority communities, provinces and territories to better understand their needs and to help build a capacity to provide better access to Justice Canada in both official languages. I am pleased to report that the work by the department has also been recognized in the best practices implementation of section 41 of the Official Languages Act, published by the Department of Canadian Heritage.

On a more prosaic note, the department is also engaged in the implementation of the Contraventions Act, in keeping with the spirit of the decision of the Federal Court of Canada in this matter and Justice Canada undertakings under the action plan.

Finally, knowing the interests of the committee towards the issue of linguistic capacity of federally appointed judges, I would be remiss not to address that subject. I want to assure the committee that our government is committed to ensuring that the federal judiciary's linguistic capacity meets the needs identified by the chief justice of each relevant court.

This concludes my presentation. If you have any questions, I am pleased to receive them.

**Senator Keon:** Mr. Nicholson, you rightly pointed out that the Commissioner of Official Languages had a lot of praise for Justice Canada. Something puzzles me. I understand this statement is correct, that Justice Canada, in particular, tends to interpret the amendments in a restrictive manner, advising caution, above all, to federal institutions.

Why do you think that statement was made and what is the basis for it? What is the problem?

**Mr. Nicholson:** We at the department indicated that is not our understanding. We look at all our obligations and we look at every piece of legislation before us. The interpretations and the advice we give are reasonable with respect to every component. I am satisfied that we do it in a way that respects

Le gouvernement fédéral joue également un rôle de chef de file dans le soutien des activités de justice familiale dans les provinces et les territoires, tout en respectant cependant la compétence des provinces dans ce domaine. La collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires est essentielle si nous voulons soutenir et inspirer un système national de justice familiale, et la prestation de bon nombre de programmes et de services provinciaux et territoriaux de justice familiale est financée en tout ou en partie par notre ministère.

Les accords de financement contiennent une clause en matière de langues officielles dans laquelle sont soulignées les obligations des provinces et des territoires aux termes de la Loi sur les langues officielles du Canada et leur obligation de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'offre de services.

Comme vous pouvez le constater, notre ministère crée des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les provinces et les territoires afin de mieux comprendre leurs besoins et de mettre en place les ressources nécessaires pour offrir un meilleur accès à Justice Canada dans les deux langues officielles. Je suis heureux également de signaler que les efforts de notre ministère ont également été reconnus en ce qui a trait aux méthodes exemplaires pour l'application de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, qui ont été publiées par le ministère du Patrimoine canadien.

Sur une note plus prosaïque, notons que notre ministère participe également à l'application de la Loi sur les contraventions, dans l'esprit de la décision rendue par la Cour fédérale du Canada à ce sujet et des engagements de Justice Canada en vertu du plan d'action.

Enfin, puisque je connais l'intérêt que porte votre comité à la question des compétences linguistiques des juges nommés par le gouvernement fédéral, je me dois d'aborder ce sujet. Je tiens à assurer au comité que notre gouvernement veille à ce que les compétences linguistiques des magistrats fédéraux répondent aux besoins déterminés par le juge en chef de chaque tribunal compétent.

Voilà qui met fin à mon exposé. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

**Le sénateur Keon :** Monsieur Nicholson, vous avez souligné à juste titre que le commissaire des langues officielles a dit beaucoup de bien de Justice Canada. Mais il y a quelque chose qui m'intrigue. Si j'ai bien compris cette déclaration, il semblerait que Justice Canada, plus particulièrement, a tendance à interpréter les modifications apportées à la loi de façon limitative, et surtout à exhorter les institutions fédérales à la prudence.

Que pensez-vous de cette déclaration qui a été faite et sur quoi se fonde-t-elle? D'où vient le problème?

**M. Nicholson :** Au ministère, nous avons dit que nous ne voyons pas les choses de cette façon. Nous tenons compte de toutes nos obligations et de toutes les mesures législatives que nous appliquons. Les interprétations et les conseils que nous donnons sont raisonnables relativement à chacun de ces éléments.

all our obligations, of course, the linguistic duality of this country and the legislative obligations of the department. We made that clear.

I think that overall we received a positive assessment of what we are doing. With the legal advice we give on this issue, and indeed on all issues, we are careful. We live up to not only the letter of the law in these matters but also the spirit of the law.

Mr. Tremblay, do you have anything to add?

**Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group, Justice Canada:** Perhaps the only thing to add is that we had discussions at the departmental level with the commissioner's office and with the commissioner himself. He has voiced that opinion on a number of occasions. We have indicated that we do not know the basis upon which he can make such comments. Of course, our legal opinions are privileged information, so he is not privy to that information.

I find it somewhat ironic. There is some inconsistency. Sitting across the table from us is Ms. Duchesne, a client of mine. I provide legal advice to the Government of Canada on language rights, and she, as a representative of the Department of Justice, is a client of mine. She presumably follows some of my advice in doing the wonderful things the commissioner reports upon in his report. It seems to me the evidence is somewhat contradictory, and I again fail to see the basis for the conclusion.

On the other hand, there will be disagreements. Our deputy minister, in meeting with the commissioner, said there will be disagreements on the scope and interpretation of this act and any other act. Ultimately, that is why we have courts and why courts are busy. However, the fact that there are disagreements about the scope and interpretation of an act does not necessarily follow from the proposition that Justice Canada follows some ill will or ill-conceived plan of interpretation.

That is what I can add to this discussion at this point.

[Translation]

**Senator Tardif:** I am pleased that Senator Keon asked this question, because I too wanted to ask you the same one. Your department is subject to Part VII of the act. In addition, you must act as a legal adviser for the other departments. No doubt you must use caution with respect to the departments.

Do you now have a definition of the term "positive measure?" The departments consult you in order to find out what is meant by this term and to understand the scope of their responsibilities under this new amendment to the act. I dare not speak on behalf of the commissioner, but certain groups have told us that you appear to be using more of a technical and legal definition which does not, however, respect the intent of the law with proactive measures. Could you comment on that?

Je suis persuadé que nous respectons toutes nos obligations et aussi, bien sûr, la dualité linguistique du Canada et les obligations imposées au ministère par la loi. Nous l'avons exprimé clairement.

D'une façon générale, les évaluations de notre travail sont positives. Nous sommes toujours prudents dans les avis juridiques que nous donnons dans ce domaine, comme dans tous les domaines d'ailleurs. Nous respectons non seulement la lettre de la loi, dans ces dossiers, mais aussi son esprit.

Monsieur Tremblay, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles, Justice Canada :** J'ajouterai simplement qu'il y a eu des discussions à l'échelle du ministère avec le bureau du commissaire et avec le commissaire lui-même. Ce dernier a exprimé cette opinion à plusieurs reprises. Nous avons indiqué que nous ne savons pas sur quoi il se fonde pour faire de telles observations. Nos opinions juridiques sont bien sûr assujetties au secret professionnel, et il n'en connaît donc pas la teneur.

Pour moi, il y a là un paradoxe et un manque de logique. Mme Duchesne, qui est à l'autre bout de cette table, est l'une de mes clientes. Je donne des avis juridiques au gouvernement du Canada en matière de droits linguistiques, et en sa qualité de représentante du ministère de la Justice, elle est l'une de mes clientes. Je peux supposer que c'est grâce à mes conseils qu'elle prend les mesures dont le commissaire fait l'éloge dans son rapport. Pour moi, il y a là une contradiction, et je ne comprends pas sur quoi il fonde ses conclusions.

Il peut par contre y avoir des désaccords. Lorsque notre sous-ministre a rencontré le commissaire, il a dit qu'il y aura des désaccords quant à la portée de l'interprétation de cette loi, comme pour toute autre loi. C'est pour cela après tout que nous avons des tribunaux, et c'est pour cela que les tribunaux sont si occupés. Toutefois, le fait qu'il ait des désaccords quant à la portée et à l'interprétation d'une loi ne signifie pas nécessairement que Justice Canada fait preuve de mauvaise volonté ou que son plan d'interprétation est mal conçu.

C'est ce que je puis ajouter à la discussion pour l'instant.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Je suis contente que le sénateur Keon ait posé cette question, car je désirais moi-même vous la poser. Votre ministère est assujetti à la partie VII de la Loi. De plus, vous devez assumer un rôle de conseiller juridique pour les autres ministères. En ce sens, la prudence est sans doute indiquée à l'égard des ministères.

Disposez-vous maintenant d'une définition du terme « mesure positive »? Les ministères vous consultent pour savoir ce que signifie ce terme et pour connaître l'étendue de leurs responsabilités en vertu de cette nouvelle modification à la Loi. Je n'ose pas me prononcer au nom du commissaire, mais certains groupes nous ont dit que vous sembliez utiliser une définition plutôt technique et légale sans toutefois respecter l'intention de la loi avec des mesures proactives. Pourriez-vous commenter?

[English]

**Mr. Nicholson:** I am pleased to do so. You summed up well the challenges we have. As you correctly pointed out, we have that dual responsibility with respect to the implementation within the Department of Justice. I commented on that challenge in my opening remarks when I said that I believe that aspect is going well.

At the same time, we provide legal advice to other government departments. Other departments, of course, have a stake in this implementation. The Department of Canadian Heritage, for example, is committed to the implementation of the provisions we have before us. We give what we believe is reasonable advice. Sometimes it is specific and sometimes it is general, but I can tell you that our interest in this matter is ongoing and that we are committed, as I am sure are members of this committee are, to the linguistic duality of this country and we provide advice on that basis.

[Translation]

**Mr. Tremblay:** I find this question ironic. When Parliament and the Senate debated Bill S-3, Department of Justice witnesses, including myself, appeared before the committee on several occasions in order to explain, to the best of our ability, the interpretation difficulties created by the proposed amendment. Parliament, in its wisdom, adopted these amendments and the text became law. However, the interpretation problems did not go away. On the contrary, these interpretation difficulties have become enshrined in the statute.

Now we have to try to interpret it. Questions can be directed to us, to the Commissioner of Official Languages and other bodies. You need to submit to us what you mean by positive measures. In time, we will know whether the analysis stands up to the courts' ruling.

For the time being, the whole issue of what constitutes a positive measure is before the court. Out of respect for these revered courts, we cannot today discuss the ins and outs of the definition of the term "positive measure." We have no authority to do this today, given that the Federal Court, in Fredericton, is hearing arguments on this same issue.

**Senator Tardif:** You are right to say that when this bill was adopted, it represented the will of Parliament. According to the will of Parliament, recognition, if you would like, was to be given to the development of francophone communities in a minority situation. This development is to be achieved through the adoption of positive measures. If we deem that this is a matter of interpretation, we are putting technical reasons before the will of Parliament. Is it not the role of the Department of Justice to ensure that the intent of Parliament is respected rather than deciding on procedural matters that are technically difficult?

[Traduction]

**M. Nicholson :** Avec plaisir. Vous avez bien résumé les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Comme vous l'avez mentionné, avec raison, le ministère de la Justice a cette double responsabilité dans l'application de la loi. J'ai parlé de cette difficulté dans mes remarques préliminaires, lorsque j'ai dit que tout allait bien à cet égard.

Nous offrons également des avis juridiques à d'autres ministères. Il est certain que d'autres ministères ont un rôle à jouer dans l'application de cette loi. Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien participe à l'application des dispositions dont nous sommes saisis. Nous offrons des avis juridiques que nous estimons raisonnables. Ces avis sont parfois précis, parfois généraux, mais je puis vous dire que nous nous intéressons constamment à ce dossier et que nous avons à cœur, tout comme les membres de votre comité, de favoriser la dualité linguistique au Canada. C'est ce sur quoi nous nous fondons pour donner nos avis.

[Français]

**M. Tremblay :** Je trouve cette question ironique. Lorsque le projet de loi S-3 a été débattu au Parlement et au Sénat, les témoins du ministère de la Justice, et moi-même, avons comparu devant les comités à plusieurs reprises afin d'expliquer, au meilleur de leur capacité, les difficultés d'interprétation que soulèveraient les propositions de modification. Le Parlement, dans sa sagesse, a adopté ces propositions de modification et le texte est devenu loi. Les difficultés d'interprétation ne sont pas pour autant disparues. Au contraire, ces difficultés d'interprétation sont devenues enchâssées dans le texte législatif.

Il nous revient maintenant de tenter de l'interpréter. Les questions peuvent nous être posées, ainsi qu'au commissaire des langues officielles et à d'autres instances. Il suffit de nous soumettre ce que vous entendez par mesures positives. Avec le temps, nous saurons si l'analyse résiste au jugement des tribunaux.

Pour l'instant, les enjeux à savoir ce qui constitue une mesure positive sont devant les tribunaux. Par respect pour ces augustes tribunaux, il ne nous revient pas aujourd'hui de discuter des tenants et aboutissants d'une définition du terme « mesure positive ». Nous ne sommes pas habilités à le faire aujourd'hui, alors que la Cour fédérale entend, à Fredericton, des arguments au même effet.

**Le sénateur Tardif :** Vous avez raison de dire que lorsque ce projet de loi a été adopté, cela représentait la volonté du Parlement. La volonté du Parlement est qu'il y ait une reconnaissance, si on veut, de l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. Cet épanouissement se fera par l'adoption de mesures positives. Si on se dit que c'est une question d'interprétation, on met des raisons techniques devant la volonté du Parlement. N'est-ce pas le rôle du ministère de la Justice de s'assurer que l'intention du Parlement soit respectée et non pas des questions de procédure et de processus qui sont difficiles au plan technique?

**Mr. Tremblay:** I really do not know how to answer this question. It does not really reflect my vision of what type of advice we provide. If I were to consult the annual report of the Office of the Commissioner of Official Languages, if I were to examine his arguments before the courts and the interpretation he claims to give to Part VII of the Official Languages Act, it also seems to me that we could accuse him of doing this in terms of process and procedure. He wants to have consultations, he believes that this is how we will identify what constitutes positive measures, but he himself is unable to say what is meant by positive measures and what is not.

All that we can tell you is that we provide legal advice to federal institutions, we interpret statutes based on the principles drawn from jurisprudence, in a broad and liberal fashion, and in accordance with their subject. There is a wide range of measures — my colleague and the minister could discuss this further should you question them on the matter — taken by the Department of Justice and by all federal institutions in order to support the objectives of Part VII. I really do not see how you draw a link between this technical and restrictive approach that we are supposedly adopting and the facts.

**Senator Tardif:** The commissioner provided three suggestions for defining positive measures. He said that the concept presupposes proactive action, either the active participation of citizens and the various actors involved, namely the community, and the assessment of the systematic enhancement of programs and policies of federal institutions in accordance with Part VII. Do you agree with this approach to interpret the concept of positive measures?

[English]

**Mr. Nicholson:** I think the commissioner is asking for a comprehensive approach and is looking to see if there is one. In a number of areas that I outlined in my opening remarks, we are taking that route. We are not doing it only in one narrow field. For example, I indicated the federal-provincial working groups to show we are doing what we can while respecting provincial jurisdiction.

Another example of how we are moving ahead in a proactive way is Bill C-13, which is commonly known as an efficiencies bill. The bill brings about improvements with respect to people's rights to appear before court and to understand the proceedings, and to understand their rights in both official languages. It is one of those things that I would like to see this Parliament move ahead on. I was told, for instance, that this bill has been before Parliament for the fourth time in 10 years. I am one Minister of Justice, the present one, and I am absolutely determined to see that the bill is passed. Among other things, the bill improves the situation for individuals accused of a crime and want their rights told to them. They want rights to a certain trial. These things are important. I have that bill back in the House of Commons. If you look into these things, you will see that a number of amendments were made by the Senate. Indeed, I and the government have accepted four of those amendments. I am not prepared to accept

**M. Tremblay :** Je ne sais pas trop quoi répondre à cette question. Cela ne correspond pas du tout à la vision que j'ai des conseils que nous donnons. Si je consulte le rapport annuel du commissaire aux langues officielles, ses plaidoiries devant les tribunaux et l'interprétation qu'il prétend donner à la partie VII de la Loi sur les langues officielles, il me semble aussi qu'on pourrait taxer cela de processus, de procédure. Il veut voir des consultations, il croit que c'est ainsi qu'on identifiera des mesures positives, mais lui-même est incapable de dire ce que sont des mesures positives et ce que sont des mesures qui ne seraient pas des mesures positives.

Tout ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous offrons nos conseils juridiques aux institutions fédérales, nous interprétons les textes à la lumière des principes qui se sont dégagés de la jurisprudence, d'une façon large et libérale, en fonction de leur objet et qu'il y a une vaste panoplie de mesures — ma collègue et le ministre pourront en parler davantage si vous les questionnez à ce sujet — prises par le ministère de la Justice comme par l'ensemble des institutions fédérales pour appuyer les objectifs de la partie VII. Je ne vois pas très bien le lien entre une approche technique et restrictive qu'il est allégué que nous adoptons, et les faits.

**Le sénateur Tardif :** Le commissaire a donné trois pistes de suggestions pour une définition de mesures positives. Il dit que le concept suppose une action proactive, soit la participation active des citoyens et des différents acteurs impliqués, donc de la communauté, et l'évaluation de l'amélioration systématique des programmes et des politiques des institutions fédérales en fonction de la partie VII. Êtes-vous d'accord avec cette approche visant à interpréter le concept de mesures positives?

[Traduction]

**M. Nicholson :** Ce que le commissaire réclame, je crois, c'est une approche globale. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, c'est l'approche que nous adoptons dans un certain nombre de domaines. Nos efforts ne sont pas limités à un seul. Comme je l'ai signalé, par exemple, les groupes de travail fédéraux-provinciaux illustrent que nous faisons tout ce que nous pouvons, tout en respectant les champs de compétences des provinces.

Le projet de loi C-13, qui est généralement connu comme un projet de loi en efficacité, est un autre exemple des mesures proactives que nous prenons. Ce projet de loi améliore l'application des droits des personnes qui comparaissent devant les tribunaux afin qu'ils puissent comprendre les délibérations et leurs droits, dans les deux langues officielles. C'est un projet de loi que j'aimerais bien voir adopter par notre législature. On m'a dit que ce projet de loi avait déjà été présenté à quatre reprises au Parlement en 10 ans. Je suis le ministre de la Justice actuel, et je suis bien déterminé à ce que le projet de loi soit adopté. Il viendra en aide aux personnes accusées d'avoir commis un acte criminel qui veulent connaître leurs droits. Elles veulent que leurs droits soient respectés durant leur procès. Ce sont là des choses importantes. J'ai présenté de nouveau ce projet de loi à la Chambre des communes. Si vous l'examinez, vous constaterez que le Sénat y a apporté un certain nombre d'amendements.

the other two, for good reasons that I can go into, if you like. The bill is not specifically your focus. Inasmuch as the amendments we are not accepting touch on the issue of official languages, I think there are good and reasonable arguments put forward. I would like to see that bill go forward. People at all points in the judicial system of this country want to see us move forward on some of these issues. I hope that Bill C-13 will receive complete passage by the House of Commons and the Senate and receive the Royal Assent it deserves.

We are moving ahead on a wide range of areas. Thank you for your question.

**Senator Comeau:** Mr. Nicholson, I want to come back to the exchange between you and Senator Tardif on the interpretation. I believe Mr. Tremblay mentioned this interpretation was before the courts in Fredericton. Do I understand that the fact that there is something before the courts in Fredericton is holding up progress on the interpretation?

**Mr. Tremblay:** Absolutely not: If we want to go back in time, let me explain what the department has done since November of 2005.

**Senator Comeau:** What is before the courts in Fredericton? Is that the Court Challenges Program?

**Mr. Tremblay:** Yes. Beginning in 2005, the amendments were passed. At that point, we were scheduled to go forward to the Supreme Court on the interpretation of previous provisions. The provisions are still in the act, now section 41(1). The Supreme Court seemed to think issues were debatable, although the Federal Court of Appeal accepted our arguments in their entirety that Part VII, as it then stood, did not create rights and duties and did not provide a right of remedy. The act was amended to reflect the intent of Parliament that there be rights and duties and that the courts be in a position to review those duties.

The country, and I, personally, went about, and Ms. Duchesne accompanied me, and presented the recent amendments to our colleagues, to deputy ministers, to official language champions, and to section 41 coordinators. We told them what they were required to do as far as we could see.

**Senator Comeau:** Let us not go too far on that topic. I only want to ensure I understand where we are now. It appears to me that you are saying that going to the court to re-establish the Court Challenges Program put a stop to the progress we were making.

**Mr. Tremblay:** No, that is not what I said.

**Senator Comeau:** Why should you have difficulty coming up with an interpretation definition?

Le gouvernement et moi-même avons accepté quatre de ces amendements. Quant aux deux autres, je ne suis pas prêt à les accepter pour de bonnes raisons que je pourrai vous expliquer, si vous le souhaitez. Mais je sais que ce projet de loi n'est pas l'objet de votre examen. Dans la mesure où les amendements que nous rejetons portent sur la question des langues officielles, j'estime que ce sont de bons et raisonnables arguments. J'aimerais bien que ce projet de loi soit adopté. Partout au Canada, les intervenants du système judiciaire souhaitent que nous fassions progresser de tels dossiers. J'espère que le projet de loi C-13 sera adopté par la Chambre des communes et par le Sénat et qu'il recevra la sanction royale qu'il mérite.

Nous faisons des progrès dans un grand nombre de domaines. Je vous remercie de votre question.

**Le sénateur Comeau :** Monsieur Nicholson, permettez-moi de revenir à l'échange que vous avez eu avec madame le sénateur Tardif au sujet de l'interprétation. M. Tremblay a mentionné que cette interprétation faisait l'objet d'un examen devant les tribunaux, à Fredericton. Dois-je comprendre que le fait que ce dossier soit devant les tribunaux à Fredericton entrave les progrès qui peuvent être faits dans l'interprétation des dispositions?

**M. Tremblay :** Pas du tout. Permettez-moi de vous expliquer ce que le ministère a fait depuis novembre 2005.

**Le sénateur Comeau :** De quoi les tribunaux sont-ils saisis à Fredericton? S'agit-il du Programme de contestation judiciaire?

**M. Tremblay :** Oui. Les amendements ont été adoptés en 2005. À cette époque, nous devions comparaître devant la Cour suprême au sujet de l'interprétation des dispositions précédentes. Ces dispositions se trouvent encore dans la loi et constituent actuellement le paragraphe 41(1). La Cour suprême semblait estimer que ces questions pouvaient être débattues, bien que la Cour fédérale d'appel ait accepté tous nos arguments sur le fait que la partie VII, dans sa version de l'époque, ne créait ni droits ni obligations et ne créait pas de droit à un recours. La loi a été modifiée de façon à inclure l'intention du Parlement que soit créés ces droits et obligations et que les tribunaux soient en mesure d'examiner l'exécution des obligations.

Pour ma part, en compagnie de Mme Duchesne, j'ai présenté les récents amendements à nos collègues, aux sous-ministres, aux défenseurs des langues officielles et aux coordonnateurs de l'article 41. Nous leur avons expliqué ce qu'ils étaient tenus de faire, d'après nous.

**Le sénateur Comeau :** Nous n'avons pas à nous étendre sur ce sujet. Je veux simplement m'assurer de comprendre la situation actuelle. J'ai l'impression que vous dites que le recours au tribunal pour remettre sur pied le Programme de contestation judiciaire freine les progrès que nous réalisons.

**M. Tremblay :** Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Le sénateur Comeau :** Pourquoi vous serait-il difficile de produire une définition?

**Mr. Tremblay:** I have no difficulty coming up with an interpretation definition. I provide advice on a daily basis to the 198 federal institutions who receive services from the Government of Canada.

**Senator Comeau:** Are you prepared to provide it to us?

**Mr. Tremblay:** Those opinions are privileged and cannot be shared with others than our clients.

**Senator Comeau:** The Court Challenges Program, and I want to be absolutely positive on this matter, is not holding up the government in providing interpretation to section 41 of Part VII.

**Mr. Nicholson:** Absolutely not.

**Senator Comeau:** I wanted to establish that. The Court Challenges Program is something else entirely.

**Mr. Nicholson:** Again, our hesitation here is in as much as that issue is specifically before a court in New Brunswick, as you may know, and we are circumspect or find it difficult to comment.

**Senator Comeau:** I was confused when Mr. Tremblay responded to a straightforward question by the senator on the definition, and he brought in the Court Challenges Program as a part of the response as to why there was no definition. I was not sure what we were leading to.

The Official Languages Commissioner suggested, in a recent report, three principles on which an interpretation could be given. One was to clarify the meaning of "positive measures;" to clarify what the government sees as positive measures. The next suggestion was with respect to active participation of citizens. I believe that participation means the consultation with groups impacted by the Official Languages Act. Rather than act, speak to them. The final one was how to measure and assess the enhancements that are given, I assume, under the positive measures.

Do you not agree that those three principles are reasonable ones on which we could set up?

**Mr. Nicholson:** We are moving forward. One area you talked about was consultation. I indicated in my opening remarks that we sat down with thousands of individuals and groups, discussed the provisions with them, received their input and gave our advice with respect to the implementation of these provisions.

There is a keen recognition within the department that this consultation is necessary. We recognize much of the administration of justice is within provincial and territorial jurisdiction, but nonetheless, I indicated to you our movement towards federal-provincial working groups and our participation in that forum because of our complete commitment.

**M. Tremblay :** Je n'ai pas de difficulté à produire une définition. J'offre tous les jours des avis aux 198 institutions fédérales qui reçoivent des services du gouvernement du Canada.

**Le sénateur Comeau :** Êtes-vous prêt à nous fournir cette définition?

**M. Tremblay :** Ces opinions sont assujetties au secret professionnel et ne peuvent être communiquées à d'autres personnes qu'à nos clients.

**Le sénateur Comeau :** Je veux m'assurer que ce soit bien clair. Le Programme de contestation judiciaire n'empêche pas le gouvernement de fournir son interprétation de l'article 41 de la partie VII, n'est-ce pas?

**M. Nicholson :** Pas du tout.

**Le sénateur Comeau :** Je voulais que ce soit clair. Le Programme de contestation judiciaire est un dossier entièrement distinct.

**M. Nicholson :** Notre hésitation, je le répète, tient au fait que ce dossier est devant un tribunal au Nouveau-Brunswick, comme vous le savez, et il nous est difficile de faire des commentaires à ce sujet.

**Le sénateur Comeau :** J'ai mal compris quand M. Tremblay a répondu à une question pourtant claire de madame le sénateur sur la définition. Il a parlé du Programme de contestation judiciaire dans sa réponse pour expliquer l'absence de définition. Je ne savais pas au juste où cela nous menait.

Dans un rapport qu'il a publié récemment, le commissaire des langues officielles a proposé trois principes sur lesquels devrait se fonder l'interprétation des dispositions. L'un de ces principes visait à préciser ce que l'on entend par « mesures positives », à préciser ce que le gouvernement estime être des mesures positives. Le principe suivant portait sur la participation active des citoyens. Je suppose que par participation, il entendait la consultation des groupes sur lesquels la Loi sur les langues officielles a des répercussions. Il faut les consulter avant d'agir. Le dernier principe portait sur la façon de mesurer et d'évaluer les améliorations obtenues, je suppose, grâce aux mesures positives.

Ne croyez-vous pas que ce sont là trois principes raisonnables sur lesquels nous pourrions nous fonder?

**M. Nicholson :** Nous faisons des progrès. Vous avez entre autres parlé de consultations. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, nous avons rencontré des milliers de personnes et de groupes. Nous avons discuté des dispositions avec eux, nous avons recueilli leur opinion et nous avons donné notre avis quant à l'application de ces dispositions.

Notre ministère est pleinement conscient que ces consultations sont nécessaires. Nous savons qu'une bonne partie de l'administration de la justice relève de la compétence des provinces et des territoires, mais comme je l'ai indiqué, néanmoins, nous manifestons notre engagement plein et entier grâce à notre participation à des groupes de travail fédéraux-provinciaux.

As Mr. Tremblay has said, we give legal advice, and it is governed by solicitor-client privilege, as you would understand. However, at the same time, when it comes to evaluating within our own department, as I took pains to set out, we are receiving good reviews. Those results are your measure of our commitment to promoting the linguistic duality of this country; that the results within our own department have been good. Again, we understand and recognize it is important that we have this outreach, and that we do what we can to promote linguistic duality, which I think almost all Canadians would agree, is something positive.

[*Translation*]

**Senator Poulin:** Thank you for coming, Mr. Minister. I see that you are in good company. I have to tell you that when I studied law, I had the privilege of having Mr. Marc Tremblay as my professor in official languages law. I will have to be careful when I ask my question as I fear that he may give me a new mark for his course, based on this question.

[*English*]

**Mr. Nicholson:** I am sure you did well, senator. I will give you the benefit of the doubt.

[*Translation*]

**Senator Poulin:** Part VII is quite recent. As you mentioned, this is a part that merits discussion by responsible people in the right places. However, I know that Heritage Canada, with the participation of your department, published a guide. I am wondering whether you could tell us about the guidelines in this guide. Given that Part VII is in fact quite recent, I would like to know exactly what distinction has been made between the guidelines tabled five years ago and those tabled this year.

**Mr. Tremblay:** That is a good question.

**Senator Poulin:** That is no preferential answer!

**Mr. Tremblay:** No, but with respect to your mark, however, it will be.

Indeed, the guide repeats the legal advice that the department provided to its clients that are responsible — the Department of Heritage Canada — for coordinating the implementation of Part VII in all federal institutions. In reading this guide, I find that it contains instructions that closely resemble those provided by the Commissioner of Official Languages: participation, consideration, accountability. In my opinion, the Commissioner is not introducing anything new as far as that is concerned.

Has the advice changed? No, because as the Department of Justice pointed out to the various committees when providing testimony, even when Part VII was not, to use our jargon, binding and judicable, it did not mean that there was no content, that it had no effect, that it was not necessary to take measures to reach these objectives. Hence our advice has not changed; it is

Comme l'a déclaré M. Tremblay, nous donnons des avis juridiques. Ces avis sont assujettis au secret professionnel, comme vous le comprendrez. Mais comme je l'ai longuement expliqué, par contre, notre ministère fait l'objet d'évaluations positives. Ces évaluations illustrent notre engagement à promouvoir la dualité linguistique au Canada et montre que notre ministère a obtenu de bons résultats. Nous comprenons l'importance de ces activités de consultation, et nous savons que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour promouvoir la dualité linguistique, une dualité qui, de l'avis de presque tous les Canadiens, est une bonne chose.

[*Français*]

**Le sénateur Poulin :** Merci de votre présence, monsieur le ministre. Je vois que vous êtes en bonne compagnie. Il faut que vous sachiez que lorsque j'ai fait mon cours de droit, j'ai eu le privilège d'avoir comme professeur en droit des langues officielles M<sup>e</sup> Marc Tremblay. Je dois faire attention à ma question parce que j'aurais peur qu'il me donne une nouvelle note pour son cours sur cette question.

[*Traduction*]

**M. Nicholson :** Je suis sûr que vous avez eu une bonne note, sénateur. Je vous donne le bénéfice du doute.

[*Français*]

**Le sénateur Poulin :** La partie VII est quand même assez récente. Comme vous l'avez mentionné, c'est une partie qui mérite d'être discutée par des gens responsables aux bons endroits. Cependant, je sais qu'il y a eu la rédaction d'un guide publié par Patrimoine canadien auquel votre ministère a participé. Je me demandais si vous pouviez nous dire quelles étaient les directives contenues dans le guide. Étant donné que la partie VII est quand même assez récente, j'aimerais savoir exactement quelles sont les distinctions entre les directives déposées il y a cinq ans et celles déposées cette année.

**M. Tremblay :** C'est une bonne question.

**Le sénateur Poulin :** Ce n'est pas une réponse privilégiée, celle-là!

**M. Tremblay :** Non, mais celle de votre note, par contre, le sera.

En effet, le guide reprend les conseils juridiques que le ministère a donné à ses clients qui sont responsables — le ministère du Patrimoine canadien — de coordonner la mise en oeuvre de la partie VII par l'ensemble des institutions fédérales. S'y retrouvent des consignes qui, à ma lecture, ressemblent de très près à celles que donne le commissaire aux langues officielles : participation, prise en compte, reddition de comptes. À mon sens, il n'y a rien de nouveau dans ce que le commissaire met de l'avant sur ce plan.

Est-ce que les conseils ont changé? Non, parce que comme le ministère de la Justice s'affairait à dire aux différents comités dans ses divers témoignages, même lorsque la partie VII n'était pas, dans notre jargon, exécutoire et justiciable, cela ne voulait pas dire qu'elle n'avait aucun contenu, qu'on ne lui donnait pas effet, qu'il ne fallait pas prendre des mesures pour atteindre ses objectifs. Nos

not more cautious or restrictive that it used to be. Our advice was not restrictive or cautious beforehand. As part of the 2003 accountability framework, whose principles were repeated in the Heritage Canada guide, we advised departments to provide employees with training and make them aware of the issues. We also need to review our programs and initiatives through what I call a language lens in order to see if there are any linguistic issues that emerge, and, whenever appropriate, we can use them as one of the means to identify positive measures, and the way that public consultations are carried out; we can take measures, document them and be prepared to report on them to Parliament, something that federal institutions have been doing since 1994 as part of the accountability framework that had been adopted at that time. This is what they have been doing since 2003 with the accountability framework adopted along with the Official Languages Action Plan and this is what they are invited to do again with the guide published by Heritage Canada in 2007.

**Senator Poulin:** If I am not mistaken, minister, what Mr. Tremblay has just said is that the changes to Part VII have no effect on the directives issued by Canadian Heritage.

[English]

**Mr. Nicholson:** The Department of Canadian Heritage can speak for itself, but our approach has been, apart from Part VII, that we are committed to what Part VII or the amendments to it envisage, which is the promotion of linguistic duality within the federal government and across this country.

It is a question of either we are committed to it or we are not committed to it, and I appreciate the legislative changes that have taken place in the last couple of years. Frankly, it permeates everything we do. One of my responsibilities is the appointment of superior court judges in this country, and I take the responsibility to make sure we have individuals who have, where needed, a facility in both official languages. I take it seriously. In that regard, we consult closely with the chief justices in each province, and that is one item we take up with them, to make sure that we meet those needs. Those needs differ, as you know, between various provinces, but nonetheless we keep a close watch on them.

It is one of the reasons the judicial appointments we have made in the last two years have been well received.

**Senator Murray:** I, for one, was not scandalized to find, if it is true, that the Department of Justice was advising caution. None of us have known many lawyers — and certainly none in the Department of Justice — who advise their clients to be incautious. I will start with that.

**Mr. Nicholson:** I think that was a compliment, was it?

**Senator Murray:** It was intended as a compliment, yes.

conseils n'ont donc pas changé; ils ne sont pas plus prudents ou restrictifs qu'ils ne l'étaient avant. Ils n'étaient pas restrictifs ou prudents avant. On conseillait aux ministères, dans le cadre de responsabilisation publié en 2003 dont les principales assises ont été reprises dans le guide de Patrimoine canadien, que l'on fasse de la formation et de la sensibilisation auprès des employés. Également, que l'on examine nos programmes et nos initiatives pour y apposer ce que j'appelle la lentille linguistique pour essayer de voir s'il y a des enjeux linguistiques qui s'en dégagent et dans les cas appropriés, les utiliser comme un moyen parmi d'autres d'identifier des mesures positives, le mode des consultations publiques, de prendre des mesures, de les documenter et d'être prêt à en faire rapport au Parlement, ce que les institutions fédérales faisaient depuis 1994 avec le cadre de responsabilisation qui avait alors été adopté. Ce qu'elles font depuis 2003 avec le cadre de responsabilisation adopté avec le Plan d'action pour les langues officielles et ce qu'elles sont invitées à faire à nouveau avec le guide publié par Patrimoine canadien en 2007.

**Le sénateur Poulin :** Si je comprends bien, monsieur le ministre, ce que M<sup>e</sup> Tremblay vient de dire, c'est que même avec les changements apportés à la partie VII, les directives données par Patrimoine canadien n'ont pas changé.

[Traduction]

**M. Nicholson :** Je vais laisser le ministère du Patrimoine canadien s'exprimer, mais pour ce qui est de notre approche à nous, nous n'avons pas seulement à cœur d'appliquer la partie VII, mais aussi de favoriser ce que cette partie VII ou les amendements qui y ont été apportés préconisent, c'est-à-dire la promotion de la dualité linguistique au sein du gouvernement fédéral et dans tout le pays.

Il s'agit de déterminer si ce dossier nous tient à cœur ou non, et je comprends les modifications qui ont été apportées à la loi au cours des dernières années. À vrai dire, cet engagement se retrouve dans tout ce que nous faisons. La nomination des juges des cours supérieures au Canada fait partie de mes responsabilités, et je m'assure, lorsque je m'acquitte de cette responsabilité, de trouver des candidats qui possèdent des compétences dans les deux langues officielles. Je prends cette responsabilité au sérieux. À cette fin, nous consultons les juges en chef de chaque province, nous discutons avec eux de cette question pour nous assurer de répondre aux besoins. Comme vous le savez, les besoins diffèrent selon les provinces, mais nous suivons la situation de près.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les nominations que nous avons faites au cours des deux dernières années à la magistrature ont toujours été bien reçues.

**Le sénateur Murray :** Pour ma part, je n'ai pas été scandalisé d'apprendre, si c'est vrai, que le ministère de la Justice incite à la prudence. Aucun d'entre nous n'a jamais connu d'avocat — au ministère de la Justice en tout cas — qui ait conseillé la témérité à leurs clients. Commençons par cela.

**M. Nicholson :** C'était un compliment, n'est-ce pas?

**Le sénateur Murray :** C'était effectivement un compliment.



**Mr. Nicholson:** I will take it.

**Senator Murray:** However, I am puzzled by the process and by the involvement of the department, not insofar as your own department is concerned regarding the appointment of judges et cetera, but your involvement in the initiatives of various other departments with regard to section 41.

By the way, what happened to the regulations that were authorized by section 41? Were they ever brought in?

**Mr. Tremblay:** A regulation-making power was put into the act in 2005. However, as the Commissioner of Official Languages himself has stated publicly on a number of occasions, he does not see the need for regulations at this stage in the process. Frankly, I guess, the commissioner is telling us that he sees issues outstanding in the implementation and interpretation of Part VII that need to mature. He is telling us that we might need guidance from the courts before we move along with potential regulations, which, as you must know, have tended to take a long time to drive through the parliamentary process in the past because they entail public consultation and a certain number of sitting days of both committees.

Right now, to my knowledge, there are no plans to move ahead with regulations, although you might want to take up that question with the President of Treasury Board, who is responsible for any regulations under the act.

**Senator Murray:** I know you cannot disclose the legal advice that you give to various departments and agencies, and I do not think we need to know it anyway. However, can you describe or characterize your role vis-à-vis the different departments and agencies of government with regard to section 41?

If a department — social development, agriculture or fisheries — is developing an initiative, that department knows that it must take into account the proactive promotion of the vitality of official language minority communities according to Part VII of the act.

I am trying to ask this question without being offensive, but why do they need legal advice? Why are you in that process?

I contend that the promotion of the vitality of official language minority communities is not a legal question; it is a policy question. Do departments come to you and say: Here is what we propose to do; is it enough? Do they say: Here is what we propose to do; is it too much? Or, do they say: Can you help us put some kind of plausible spin on an area that is neutral as to official language minority communities?

What is your role? Why are you mixed up in it in the first place?

**Mr. Tremblay:** We are mixed up in it because I think your description of the policy objectives of Part VII correctly reflects the vocabulary intent and spirit of Part VII, as it was drafted

**M. Nicholson :** Je vous en remercie.

**Le sénateur Murray :** Je suis néanmoins intrigué par le processus et par le rôle du ministère, pas en ce qui a trait aux responsabilités de votre ministère dans la nomination des juges et d'autres choses de ce genre, mais dans le rôle que vous jouez dans les initiatives de divers ministères pour ce qui est de l'article 41.

À ce propos, qu'est-t-il advenu des règlements qui pouvaient être pris en vertu de l'article 41? Ont-ils été pris?

**M. Tremblay :** Le pouvoir de prendre des règlements a été ajouté à la loi en 2005. Cependant, comme l'a déclaré lui-même publiquement le commissaire des langues officielles à plusieurs reprises, il n'est pas nécessaire de prendre des règlements à cette étape-ci du processus. Ce que dit le commissaire, en réalité, c'est qu'il faut attendre que soient réglés d'autres problèmes dans l'application et l'interprétation de la partie VII. Il dit que nous devrions attendre l'avis des tribunaux avant de prendre des règlements, car comme vous le savez, il a fallu beaucoup de temps pour que les règlements franchissent l'étape parlementaire, puisqu'il faut tenir des consultations publiques et qu'ils soient examinés pendant un certain nombre de jours de séance par les deux comités.

À ma connaissance, il n'est pas prévu actuellement de prendre des règlements, mais vous pourriez poser la question au président du Conseil du Trésor, qui est chargé de prendre des règlements en vertu de cette loi.

**Le sénateur Murray :** Je sais que vous ne pouvez pas divulguer les avis juridiques que vous donnez à divers ministères et organismes, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire que nous en soyons informés de toute façon. Pourriez-vous toutefois nous décrire le rôle que vous jouez auprès des divers organismes et ministères du gouvernement en ce qui a trait à l'article 41?

Lorsqu'un ministère — qu'il s'agisse du développement social, de l'agriculture ou des pêches — prend une initiative, ce ministère sait qu'il doit tenir compte de la promotion proactive de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à la partie VII de la loi.

Je pose la question en toute innocence. Pourquoi les ministères ont-ils besoin d'avis juridiques? Pourquoi avez-vous à vous acquitter de cette tâche?

Pour moi, promouvoir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire n'est pas une question de droit, mais de politique. Les ministères vous consultent-ils pour savoir si ce qu'ils prévoient faire est suffisant? Vous demandent-ils si les mesures qu'ils proposent sont excessives? Ou vous demandent-ils plutôt comment donner une image positive à un domaine neutre en ce qui concerne les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Quelle est votre fonction? Pourquoi êtes-vous appelés à faire ce travail, pour commencer?

**M. Tremblay :** Nous sommes appelés à faire ce travail parce que votre description des objectifs de la partie VII en matière de politique traduit bien la lettre et l'esprit de la partie VII, selon le

prior to November 2005. In November 2005, with the amendments, the wording used was changed to that of a legal duty.

**Senator Murray:** I understand that.

**Mr. Tremblay:** Our clients, well-intentioned as they are with their programs and initiatives to move ahead, ask themselves, legitimately: What is the full extent of our duty? They do not ask, as seems to be suggested by some of the questions we are hearing: Do we need to do anything at all? They ask: How much do we need to do? How far does this legislation go? Does this legislation apply to every single breath we take?

They ask those questions. At this stage, to answer those questions is the object of legal advice that is provided to those departments, and many of those issues will be debated in the court proceedings with the Court Challenges Program. We will receive guidance, potentially, from the courts on the more specific scope of the provision, in which circumstances it applies and whether there is a sliding scale of considerations, as the commissioner seems to have suggested in his pleadings to the court.

**Senator Murray:** Mr. Tremblay, I am terribly sorry, but I wonder whether the involvement of all these lawyers and legal considerations in a policy matter does not become part of the problem rather than part of the solution. If these departments fail in their duty, someone will take them to court. At that point, you will need to, or someone will need to, defend them, or not, in court, I would think.

Tell me again: Does the Department of Agriculture, or whatever, come with an initiative? Do they say: Here is the initiative we propose; are we doing enough to satisfy the requirements of section 41?

Is that the kind of question that is put to you, or do they ask you in a vacuum: What does this provision mean?

**Mr. Tremblay:** From November 2005, for the first period since the implementation of the amendments, the first part of the process was to provide general information to our clients, not to provide all the answers. We always tell them they will have questions. They have several general questions and we try to answer those questions as best we can, while pointing out that ambiguities and issues will need to be resolved. Ultimately, we tell them that this commitment is set out in the act, and that they now need to do their work.

After the first period, now, they are doing their work. They have been doing their work for a year or so, examining their programs and initiatives, and trying to think of ways to implement this legislation. At times they are told that, in this particular area, they need to do this much more, or in this other

libellé que cette partie avait avant novembre 2005. À compter de novembre 2005, en raison des amendements, le libellé a été modifié de façon à ce que cela devienne une obligation en vertu de la loi.

**Le sénateur Murray :** Je comprends cela.

**M. Tremblay :** Nos clients, qui sont pleins de bonnes intentions dans les programmes et initiatives qu'ils proposent, se demandent de façon légitime quelle est l'ampleur de leurs obligations. Ils ne se demandent pas, comme on l'a laissé entendre dans certaines questions que l'on nous pose, s'ils doivent prendre quelque mesure que ce soit. Ils se demandent quelle est l'ampleur des mesures qu'ils doivent prendre, jusqu'où vont les obligations imposées par la loi et si cette loi s'applique jusqu'aux plus menus détails.

Ils se posent ces questions. Pour y répondre, à cette étape, nous offrons à ces ministères des avis juridiques, et bon nombre de ces questions seront débattues dans le cadre des délibérations qui auront lieu en cour au sujet du Programme de contestation judiciaire. Les tribunaux pourront nous guider quant à la portée précise des dispositions, aux circonstances dans lesquelles elles s'appliquent et à l'existence d'une échelle progressive de considérations, comme le commissaire l'a laissé entendre, semble-t-il, dans sa plaidoirie devant le tribunal.

**Le sénateur Murray :** Excusez-moi, monsieur Tremblay, mais je me demande si la participation de tous ces avocats et si ces considérations légales dans une question qui relève de la politique n'aggrave pas le problème au lieu de le résoudre. Si les ministères ne respectent pas leurs obligations, ils seront traduits devant les tribunaux. C'est à ce moment-là, il me semble, que vous ou d'autres devriez intervenir, ou non, pour les défendre.

Dites-moi encore ce qu'il en est : les ministères, celui de l'Agriculture par exemple, viennent-ils vous présenter leurs initiatives? Vous demandent-ils si dans ces initiatives ils font suffisamment pour satisfaire aux exigences de l'article 41?

Vous pose-t-on ce genre de questions ou vous demande-t-on plutôt de façon générale comment il faut interpréter cette disposition?

**M. Tremblay :** À compter de novembre 2005, c'est-à-dire durant la première période d'application des amendements, la première partie du processus consistait à fournir de l'information générale à nos clients, au lieu de répondre à toutes les questions. Nous leur disons toujours qu'ils auront des questions à poser. Ils ont des questions générales, et nous essayons d'y répondre de notre mieux, tout en soulignant que d'autres problèmes et ambiguïtés devront être résolus. Ce que nous leur disons, en fin de compte, c'est que cet engagement est énoncé dans la loi et que désormais ils vont devoir le respecter.

Maintenant que cette première période est terminée, les ministères font ce qu'ils doivent. Depuis un an environ, ils examinent leurs programmes et leurs initiatives et ils essaient de trouver des moyens d'appliquer cette mesure législative. On leur dit à l'occasion que, dans un domaine ou dans un autre, ils

area they did not include the correct clause, or whatever. At that point, they come to us with more specific questions.

I agree, and the Department of Justice has been publicly on the record about this matter, that in the implementation phase we are now in, the role of Canadian Heritage, as the policy driver, is the most important role. We support departments in putting forward their initiatives and in obtaining the best possible advice they can obtain, because, under the Department of Justice Act, we have a legal duty to provide our legal advice to departments and agencies. We are providing that advice, but ultimately it is a question of implementation on the ground, if you like.

**Senator Murray:** I will close on this question. I think some of us can look at any piece of legislation, especially any piece of government legislation that comes before us, and we can make a judgment call: Yes, this piece of legislation engages, or should engage, Part VII, section 41. However, there are other pieces of legislation in which the answer is, there is no connection. Do you give them that advice occasionally?

**Mr. Nicholson:** I think Mr. Tremblay touched on this point, that with the changes that were made in 2005, a legal obligation was imposed; it is not only a policy decision. It follows reasonably, particularly as Mr. Tremblay indicated, that when the provision was first brought in, legal advice would be provided. It does not mean that we either dominate or have taken over this legislation. Mr. Tremblay indicated that Canadian Heritage is the policy driver on this legislation, but does it not follow logically that, any time a legal obligation is placed on anyone, legal advice will flow from that obligation?

**Senator Murray:** The problem was that we did not start with a legal obligation. I was involved in the 1988 bill, and I remember it well. I might as well make full disclosure. When I brought the bill through the Senate, I defended the fact that the part was not justiciable, and I gave the reasons why. Then, because Part VII was not working, our friend Senator Gauthier brought in his amendments that eventually passed to make the part legally binding and justiciable. Mr. Tremblay pointed out the difficulties that arose because we made it legally binding after the fact.

**Mr. Tremblay:** Some of those differences of opinion will happen at the margin of any legal document. That is not to say that nothing is being done. Those who try to portray the government's record on Part VII in that way do an injustice to what the government has done.

On the other hand, on any single issue, there is some disagreement as to the scope of the legal duty involved. Is there a legal duty to finance a nongovernmental organization that provides funding for test case challenges on language rights?

doivent faire davantage ou qu'ils n'ont pas tenu compte de la disposition pertinente, par exemple. Lorsque cela se produit, les ministères viennent nous poser des questions plus précises.

Effectivement, le ministère de la Justice a déclaré publiquement à ce sujet qu'à l'étape de l'application où nous en sommes maintenant, c'est le ministère du Patrimoine canadien, en sa qualité de directeur de l'exécution de la politique, qui joue le rôle le plus important. Nous aidons les ministères à élaborer leurs initiatives et à obtenir les meilleurs conseils possibles, puisqu'en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, nous avons l'obligation de fournir des avis juridiques aux ministères et organisations. Nous leur fournissons ces avis, mais ce qui importe, en bout de ligne, c'est l'application des dispositions sur le terrain.

**Le sénateur Murray :** J'ai une dernière question. Lorsque nous examinons une mesure législative, surtout une mesure législative du gouvernement qui nous est présentée, nous pouvons toujours juger si effectivement, cette mesure législative entraîne l'application de l'article 41 de la partie VII. Dans le cas d'autres mesures législatives, cependant, ce lien n'existe pas. Vous arrive-t-il à l'occasion, dans vos avis, d'indiquer qu'il n'y a pas de lien?

**M. Nicholson :** M. Tremblay a déjà abordé cette question, je crois. Les changements qui ont été apportés en 2005 ont créé cette obligation; il ne s'agit pas seulement d'une décision en matière de politique. Comme M. Tremblay l'a indiqué, il s'ensuit que lorsque la disposition a été adoptée, nous étions tenus de fournir des avis juridiques. Cela ne signifie pas que nous jouons un rôle dominant dans l'application de cette loi ou que nous l'avons prise à notre compte. M. Tremblay a dit que le ministère du Patrimoine canadien est chargé de l'exécution de la politique en ce qui a trait à cette loi, mais il s'ensuit logiquement, n'est-ce pas, que chaque fois que la loi impose une obligation à quelqu'un, cette obligation fera l'objet d'un avis juridique.

**Le sénateur Murray :** Le problème, c'est qu'au départ, il ne s'agissait pas d'une obligation en vertu de la loi. J'ai participé à l'élaboration du projet de loi de 1988, et je m'en souviens très bien. Je ferais aussi bien de tout vous dire. Quand j'ai présenté le projet de loi au Sénat, j'ai défendu le fait que cette partie n'était pas justiciable et j'en ai expliqué les raisons. Par la suite, puisque la partie VII ne donnait pas de résultats, notre ami le sénateur Gauthier a présenté ses amendements, qui ont été adoptés, pour que cette partie de la loi soit contraignante et justiciable. M. Tremblay a signalé les difficultés qui sont survenues parce que ces dispositions sont devenues légalement contraignantes après coup.

**M. Tremblay :** Des divergences d'opinions sont inévitables dans l'interprétation de tout document juridique. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Ceux qui décrivent ainsi l'application de la partie VII par le gouvernement ne lui rendent pas justice pour ce qu'il a accompli.

D'autre part, quel que soit le cas, il y a des désaccords quant à la portée du devoir juridique imposé. Y a-t-il une obligation juridique de financer une organisation non gouvernementale qui finance elle-même des contestations faisant jurisprudence en

Is the duty to take positive measures to finance that type of nongovernmental organization? The Federal Court will need to look at that question.

Thousands of similar questions can be asked in other areas of government endeavour. Ultimately, those questions at the margin must be resolved somehow. In the meantime, our role is to provide the best advice we can.

**Senator Murray:** It is legal advice.

**Mr. Tremblay:** Legal advice.

**Senator Murray:** I understand that. With the greatest respect, I think perhaps departments involved in initiatives must take counsel not only with their legal advisers but with others.

**Mr. Tremblay:** I would say they do.

**Senator De Bané:** Minister, as you know, the Constitution Act, 1982, included for the first time both official languages as the languages of this country. As the supreme law of the land, I think that the observations of the Commissioner of Official Languages that the Department of Justice takes a prudent approach in the interpretation of Part VII does not take enough stock of the meaning of that new chapter in our Constitution. Most Canadians do not fully realize the meaning of that new chapter enshrined in the Constitution Act, 1982.

I grew up in a period where, in Quebec, people asked the federal government to write the words, "gouvernement du Canada," on its cheques beside the English version. The position of the Government of Canada was that no, the cheques need to be only in English.

**Senator Murray:** That was the case until Mr. Diefenbaker changed it.

**Senator De Bané:** I do not want to enter into politics. I grew up in that era, where a bilingual cheque was unreasonable. Then, in 1982, we have the same official languages and the same status, same privileges and same rights, so it is a new era.

When I read the report of the Commissioner of Official Languages, am I unfair in saying that he says your department, or the Government of Canada as an institution, is prudent about the meaning of both the amendments to the Official Languages Act and to the significance and the implications to the Constitution?

**Mr. Nicholson:** Senator, you raise an interesting question. I suppose it is a point of debate. I agree with you that language rights did not begin in 1982. Indeed, the original British North America Act itself has a number of specific provisions that deal directly, or sometimes indirectly, with the whole question of language. That act goes back some time. Indeed, in terms of opening new chapters with respect to human rights of all

matière de droits linguistiques? L'obligation de prendre des mesures positives va-t-elle jusqu'au financement de ce genre d'organisation non gouvernementale? La Cour fédérale doit se pencher sur cette question.

Des milliers d'autres questions de ce genre peuvent être posées dans d'autres domaines où le gouvernement fédéral intervient. En dernier ressort, ces questions d'interprétation doivent être résolues. En attendant, notre rôle est de fournir les meilleurs conseils possibles.

**Le sénateur Murray :** Vous parlez d'avis juridiques, n'est-ce pas?

**M. Tremblay :** Oui.

**Le sénateur Murray :** Je comprends. Je prétends, très respectueusement, que les ministères qui prennent des initiatives doivent consulter non seulement leurs conseillers juridiques mais aussi d'autres entités.

**M. Tremblay :** Selon moi, ils le font.

**Le sénateur De Bané :** Monsieur le ministre, comme vous le savez, la Loi constitutionnelle de 1982 faisait pour la première fois des deux langues officielles, les langues de notre pays. Il s'agit de la loi suprême. Le commissaire aux langues officielles fait remarquer que le ministère de la Justice adopte une attitude prudente dans l'interprétation de la partie VII. À mon avis, cela ne rend pas totalement justice à la signification de ce nouveau chapitre de notre Constitution. La plupart des Canadiens ne comprennent pas totalement la signification de ce nouveau chapitre inscrit dans la Loi constitutionnelle de 1982.

J'ai grandi au Québec à l'époque où les gens demandaient au gouvernement fédéral d'inscrire les mots « gouvernement du Canada » sur ses chèques à côté de l'expression anglaise. Le gouvernement rétorquait que non, il fallait que les chèques soient uniquement en anglais.

**Le sénateur Murray :** C'était vrai jusqu'à ce que M. Diefenbaker intervienne.

**Le sénateur De Bané :** Je ne veux pas ici faire de politique. J'ai grandi à une époque où il était insensé de songer à un chèque bilingue. Puis, en 1982, une autre époque s'ouvre, les deux langues sont officielles, ont le même statut, les mêmes privilèges et les mêmes droits.

Lorsque je lis le rapport du Commissaire aux langues officielles, suis-je justifié de dire qu'il affirme que votre ministère, ou le gouvernement du Canada en tant qu'institution, soit prudent en ce qui concerne à la fois l'interprétation des modifications à la Loi sur les langues officielles ainsi que l'importance et les répercussions pour la Constitution. Est-ce que je me trompe?

**M. Nicholson :** Sénateur, vous soulevez une question intéressante. Je suppose qu'on pourrait en débattre. Je reconnais que les droits linguistiques ne sont pas nés en 1982. En effet, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, au départ, comportait certaines dispositions précises qui visent directement, et parfois indirectement, toute la question de la langue. Cela remonte à pas mal de temps. Ainsi, il y a eu des avancées du

description in this country, as I think Senator Murray, in his interjection, pointed out that Mr. Diefenbaker's election in 1957 was a new era in terms of rights for Canadians. For instance, I was recently talking about his extension of the rights of Aboriginal Canadians to vote. I remember I was in Grade 3 or 4 when a teacher told us that Mr. Diefenbaker had extended the right to vote to Aboriginal Canadians, and she said it had been a long time coming. Even at the time, in Grade 3 or 4, I recognized that something had changed in this country.

Indeed, legislation with respect to the official languages that preceded the amendments in 1982 was important to developments in this country. We have all come a long way in that regard.

With respect to your specific comments about the Official Languages Act, if you want to judge how the department advises other individuals, look at what the Official Languages Commissioner said about the Department of Justice itself. Also, look at the fact that the department received favourable comments from the Official Languages Act. In the middle of my comments, I noted that I am proud of the fact that the official languages commissioner specifically pointed out the positive steps being taken by the Department of Justice.

On the second part dealing with official languages, there is comment with respect to the advice provided by the Department of Justice. It is protected by solicitor-client privilege, but nonetheless, as Senator Murray pointed out, lawyers are prudent in the advice they give. They are not incautious, I think, to use his words. Inasmuch as changes have been made within the last couple of years with respect to Part VII, the department is giving reasonable advice. Again, I am not sure I completely take issue with what you are saying, but it seems to me that things are unfolding as they should.

**Senator De Bané:** Minister, with all due respect, I want to quote an extract from the Commissioner of Official Languages. My briefing note is in French, and I will read it to you. On page 3, it says:

[*Translation*]

Justice Canada, whose role it is to provide legal advice to a number of federal institutions, has favoured a "defensive" approach to the new Part VII, and tends to interpret the amendments in a restrictive manner, advising caution to all federal institutions, rather than encouraging them to find creative and innovative solutions.

This is what is said on page 5 of the 2006-2007 Annual Report.

[*English*]

I have taken note that the section of your department headed by Andrée Duchesne, I think, is certainly progressive. When I arrived in this town as a member of the House of Commons, bills were written in English then sent to translation, and that was it.

côté des droits de la personne de tous ordres dans notre pays et le sénateur Murray, dans son aparté, a fait remarquer que c'est lors de l'élection de M. Diefenbaker en 1957 que s'est ouverte une nouvelle ère pour les droits accordés aux Canadiennes et aux Canadiens. Par exemple, récemment je me suis rappelé le droit de vote qu'il a accordé aux Canadiens autochtones. À ce moment-là, j'étais en troisième ou quatrième année quand l'institutrice nous a dit que M. Diefenbaker avait donné le droit de vote aux Canadiens autochtones, et elle a ajouté qu'il y avait longtemps qu'on attendait cela. Même si à l'époque j'étais en troisième ou quatrième année, je me suis rendu compte que quelque chose avait changé dans notre pays.

En fait, la loi portant sur les langues officielles qui a précédé les modifications de 1982 a contribué de façon importante au développement de notre pays. Les choses ont beaucoup changé à cet égard.

Plus particulièrement, en ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles, si vous voulez juger de la façon dont le ministère prodigue ses conseils, reportez-vous à ce que le commissaire aux langues officielles affirme à propos du ministère de la Justice lui-même. Le ministère a fait l'objet de remarques louangeuses en ce qui concerne les langues officielles. Je le dis dans mon exposé : je suis fier du fait que le commissaire aux langues officielles signale les mesures positives prises par le ministère de la Justice.

À propos des conseils fournis par le ministère de la Justice, il s'agit de conseils protégés par la relation procureur-client mais, comme le sénateur Murray l'a fait remarquer, les avocats sont prudents dans les conseils qu'ils donnent. Je crois qu'il a dit qu'ils n'étaient pas irréfléchis. Considérant les modifications apportées depuis quelques années à la partie VII, le ministère donne des conseils raisonnables. Non que je sois complètement en désaccord avec vous, mais il me semble que les choses évoluent comme il se doit.

**Le sénateur De Bané :** Monsieur le ministre, très respectueusement, je souhaiterais citer un extrait du rapport du commissaire aux langues officielles. Mes notes de séance étant en français, je vais vous lire ce qui suit, tiré de la page 3 :

[*Français*]

De son côté, il semble que le ministère de la Justice dont le rôle est de fournir des conseils juridiques à plusieurs institutions fédérales, ait adopté une approche « défensive » en interprétant la nouvelle partie VII de façon restrictive et en appelant les institutions fédérales à la prudence plutôt que de les encourager à être proactives et innovatrices.

Cet extrait est tiré de la page 5 du rapport annuel de 2006-2007.

[*Traduction*]

Je remarque que le service de votre ministère dirigé par Andrée Duchesne, je pense, est certainement à l'avant-garde. Quand je suis arrivé à Ottawa comme député à la Chambre des communes, les projets de loi étaient écrits en anglais et on les traduisait par la suite. C'était ainsi.

Today, they work together and both bring their own contributions, et cetera. This improvement is extraordinary.

However, when I see the department that is the legal adviser to all government institutions adopting a defensive attitude, to quote the report, I say, no, I want you to be on the vanguard, and to go beyond the letter of the law. You must say, no, we want the two official groups to feel at home.

Government institutions are obliged to follow your legal opinion. You are not an ordinary legal firm. By law, departments must follow the advice of the Department of Justice. You have a big responsibility. I have confidence, minister, that you will do your utmost to make that happen.

**Mr. Nicholson:** Thank you. One thing that impressed me, as a new Member of Parliament in 1984, as a member of the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights, was that point you made: Bills were drafted simultaneously in both official languages. As a lawyer, you will appreciate the details and some of the business in which we were involved. I cannot help but be impressed with the work carried out within the Department of Justice.

You were good enough to point out certain comments by the Commissioner of Official Languages, and Mr. Tremblay may want to address those comments specifically. Again, I put on the record that he said:

Justice Canada has carried out its activities in a satisfactory manner. . . .

Again, those who investigate other individuals are not given to either exaggerating or underestimating what has been done. The Commissioner of Official Languages believes the Department of Justice is on the right track.

With respect to the advice we provide to other departments, Mr. Tremblay touched on that and I will ask him to address it again.

**Mr. Tremblay:** We discussed this issue previously today. I repeat that, in my view, there is no basis for the commissioner's statement. I told him when I met with him that I see no basis for his statement. We have a disagreement over that issue, and that happens.

To provide a quick anecdote, the first time I heard the Commissioner of Official Languages make this claim was at the end of a conference that, ironically enough, I and members of my team organized in April of 2006, in which we invited legal advisers. We opened up our processes in a transparent way that I think was exemplary to members, who you will interview in the next part of this meeting, the representatives of the jurists association and so on, and to our clients.

De nos jours, les rédacteurs travaillent ensemble et apportent leur contribution respective, et cetera. Cette amélioration est remarquable.

Toutefois, quand je constate que le ministère, qui est le conseiller juridique de toutes les institutions gouvernementales, adopte une attitude défensive, pour citer le rapport, je m'érige contre cela. Je souhaite que vous soyez à l'avant-garde et dépasser la lettre de la loi. Vous devez affirmer que vous souhaitez que les deux groupes de langue officielle se sentent chez eux.

Les institutions gouvernementales sont obligées de suivre les conseils juridiques que vous leur fournissez. Vous n'êtes pas un cabinet d'avocats ordinaire. Selon la loi, les ministères doivent respecter les conseils fournis par le ministère de la Justice. C'est une lourde responsabilité pour vous. Monsieur le ministre, tout me porte à croire que vous ferez de votre mieux pour qu'il en soit ainsi.

**M. Nicholson :** Merci. Quand j'étais député récemment élu en 1984, j'ai été impressionné en tant que membre du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes par précisément ce que vous avez dit : les projets de loi étaient rédigés simultanément dans les deux langues officielles. Vous êtes avocat et vous comprenez alors le travail et le souci des détails que cela représente. Je ne peux m'empêcher d'être impressionné par le travail effectué au sein du ministère de la Justice.

Vous avez eu l'obligeance de rappeler certaines observations faites par le commissaire aux langues officielles. M. Tremblay voudra sans doute vous répondre plus directement. Je rappelle, pour mémoire, ce qu'il a dit :

Justice Canada a mené ses activités de façon satisfaisante [...]

Ceux qui font enquête ne peuvent pas se laisser aller à exagérer ou à sous-estimer ce qui a été fait. Le commissaire aux langues officielles est d'avis que le ministère de la Justice est dans la bonne voie.

Quant aux conseils que nous fournissons aux autres ministères, M. Tremblay en a parlé mais je vais lui demander de développer sa pensée.

**M. Tremblay :** Nous avons déjà parlé de cet aspect aujourd'hui. Je répète qu'à mon avis, les affirmations du commissaire ne sont pas fondées. Je le lui ai dit quand je l'ai rencontré. Je ne vois pas sur quoi il fonde ses affirmations. Nous ne nous entendons pas là-dessus mais ce sont des choses qui arrivent.

Je vais vous raconter une brève anecdote : la première fois que j'ai entendu le commissaire aux langues officielles affirmer cela, c'était à la fin d'une conférence qui, et c'est paradoxal, avait été organisée par moi-même et les membres de mon équipe, en avril 2006, et à laquelle nous avions invité les conseillers juridiques. Nous avons fait état de nos façons de procéder de façon transparente, et les témoins qui viendront vous parler plus tard, des représentants de l'association des juristes, et cetera, et nos clients, vous diront que c'était exemplaire.

At the end of the conference, the commissioner indicated in his closing remarks that he was disappointed that the Department of Justice was coming out with a restrictive interpretation. I had a chat with a client of ours who I invited to this conference because he, upon receiving our advice, could not believe his ears. He thought we were going too far: surely, Part VII cannot say all the things you say it might say; and, you are not seriously telling me I incur risks if I do this or that. As he put it to me, he almost fell off his chair when he heard the commissioner say that the Department of Justice was providing a restrictive interpretation.

I think there is an issue of perspective. The commissioner is doing his utmost to encourage the implementation of what he and we see as an important part of the act. However, on the type of advice that we provide, and how we approach the implementation of the act, I think we must differ.

**Senator De Bané:** I understand, listening to Mr. Tremblay, why he is one of the senior legal officers of the Department of Justice and why he leads a team of lawyers there. He is a gifted lawyer. However, I want to remind him that the reason why, in 1969 or 1970, in the Official Languages Act, we created of the position of Commissioner of Official Languages was precisely to have someone independent of the different departments and bureaucracies monitoring the implementation of the law.

I like the eloquent argument of Mr. Tremblay but, at the end of the day, as a parliamentarian, I must listen to an officer of the Parliament of Canada.

**The Chair:** Mr. Nicholson, you told us you needed to leave at six o'clock, and it is five minutes past six. Can you give us another five minutes?

**Mr. Nicholson:** By all means.

**Senator Tardif:** I wanted to check on something that was said further to a question from Senator Poulin. Did I hear correctly that the directives in the booklet prepared by Heritage Canada, by you, further to the amendments to Part VII of the act, have not changed even though there have been legislative changes?

**Mr. Tremblay:** The advice on how to select and identify positive measures and to implement the commitment — which is unchanged in the following amendments — remains essentially the same. There are differences, of course, in part because under the previous — let us call it regime, we required, and we still require, a number of institutions to submit plans to the Minister of Canadian Heritage on an annual basis. That was all fine when Part VII did not have the obligatory content it now has; an obligation imposed on all federal institutions.

Although the advice remains the same, the impetus or the scope has been enlarged so that we now call upon a broader array of federal institutions to participate in those measures.

À l'issue de la conférence, le commissaire, dans ses remarques de clôture, s'est dit déçu que le ministère de la Justice adopte une interprétation restrictive. Lors d'un entretien avec un client, participant à la conférence, j'ai constaté que ce client, qui avait reçu nos conseils, n'en croyait pas ses oreilles. Selon lui, nous allions trop loin : il m'a dit qu'assurément la partie VII ne contenait pas tous les éléments que nous prétendions qu'elle pouvait renfermer et il a ajouté qu'on ne pouvait pas sérieusement dire qu'il courait des risques s'il faisait ceci ou cela. Selon ses propres paroles, il est presque tombé de sa chaise quand il a entendu le commissaire affirmer que le ministère de la Justice donnait une interprétation restrictive.

Je pense que c'est affaire de perspective. Le commissaire fait de son mieux pour encourager l'application de ce qu'il estime, tout comme nous, être une partie importante de la loi. Toutefois, quant aux conseils que nous prodiguons, quant à la façon dont nous abordons l'application de la loi, j'avoue ne pas être d'accord avec le commissaire.

**Le sénateur De Bané :** À vous écouter, monsieur Tremblay, je comprends pourquoi vous êtes un des juristes principaux du ministère de la Justice et pourquoi vous dirigez une équipe d'avocats. Vous êtes un avocat doué. Toutefois, si, en 1969 ou 1970 les dispositions de la Loi sur les langues officielles prévoyaient la création d'un poste de commissaire aux langues officielles, c'est précisément pour que nous puissions compter sur une personne indépendante des ministères pour surveiller l'application de la loi.

J'aime bien l'argument éloquent de M. Tremblay mais, en fin de compte, en tant que parlementaire, je dois écouter ce qu'un haut fonctionnaire du Parlement du Canada a à dire.

**La présidente :** Monsieur Nicholson, vous nous avez dit que vous deviez partir à 18 heures. Il est 18 h 5. Pouvez-vous rester encore cinq minutes?

**M. Nicholson :** Volontiers.

**Le sénateur Tardif :** Je voudrais une précision à propos de la réponse que vous avez donnée à une question du sénateur Poulin. Ai-je bien compris : les lignes directrices dans la brochure préparée par Patrimoine canadien, par vous-même, après les modifications apportées à la partie VII de la loi, n'ont pas changé malgré les modifications législatives?

**M. Tremblay :** Les conseils sur la façon de choisir et d'identifier les mesures positives et d'appliquer l'engagement — qui n'a pas changé après l'adoption des modifications — demeurent essentiellement les mêmes. Bien entendu, à quelques différences près. En vertu de ce que nous appellerons l'ancien régime, nous demandions, et c'est toujours le cas, à certaines institutions de présenter des plans au ministre de Patrimoine canadien et ce annuellement. Tout allait bien tant que la partie VII ne comportait pas les obligations qu'elle comporte désormais. Cette obligation est imposée à toutes les institutions fédérales.

Bien que le conseil demeure le même, l'élan ou la portée a été élargi pour que nous puissions maintenant demander à une plus vaste gamme d'institutions fédérales de participer à ces mesures.

Ultimately, the gist of the policy is: Go out, identify positive measures and take them. That was the case when Part VII was not justiciable or obligatory, and that policy remains the case.

**Senator Tardif:** Do you consider that your government's response to the *Doucet* case in New Brunswick is a positive measure?

**Mr. Tremblay:** The *Doucet* case — which deals with Part IV of the Official Languages Act, the regulation-making power and an order of the court to amend the regulation — comes under a completely separate and distinct heading of the Official Languages Act.

**Senator Tardif:** I am aware of that.

**Mr. Tremblay:** Therefore, we are respecting our duties to communicate, and offer services from certain office and points of service in compliance with the court order. I would say that is a measure for implementation of Part IV of the Official Languages Act.

**Senator Tardif:** I would like to continue.

**The Chair:** Senator Murray.

**Senator Murray:** This very day, the Attorney General of Canada is here but his representative is in Fredericton appearing before the Federal Court of Canada to defend the decision of the government to do away with the Court Challenges Program. In so doing, it will offer an interpretation of Part VII that I think the Commissioner of Official Languages would be justified in describing as defensive and restrictive.

[Translation]

According to the Attorney General:

The obligations imposed under Part VII are vague and give considerable discretion to the government to choose which of all the available measures it will use to implement the commitment set out in the text. Part VII therefore essentially provides for permanent, but general action on the part of the federal government, as opposed to the specific obligations to be performed at certain times that are set out in other parts of the act.

[English]

You are narrowing the scope of Part VII. There is no other way to interpret that factum or brief that you have placed before the Federal Court on this matter.

**Mr. Nicholson:** We will not comment specifically on the brief before the court or indeed, the matter before the court. We are somewhat circumspect.

Fondamentalement, la politique dit ceci : identifiez des mesures positives et utilisez-les. C'était le cas quand la partie VII n'était pas justiciable ou obligatoire, et cette politique est toujours en place.

**Le sénateur Tardif :** Considérez-vous que la réponse du gouvernement à l'affaire *Doucet* au Nouveau-Brunswick est une mesure positive?

**M. Tremblay :** L'affaire *Doucet* — qui traite de la partie IV de la Loi sur les langues officielles, la capacité de réglementer et une ordonnance de la cour demandant à modifier les règlements — relève d'une catégorie complètement distincte de la Loi sur les langues officielles.

**Le sénateur Tardif :** Je suis conscient de ce fait.

**M. Tremblay :** Donc, nous respectons notre devoir de communiquer, et d'offrir des services à partir de certains bureaux et de certains points de service conformément à l'ordonnance de la cour. Je dirais que c'est une mesure en vue de la mise en œuvre de la partie IV de la Loi sur les langues officielles.

**Le sénateur Tardif :** J'aimerais poursuivre.

**Le président :** Sénateur Murray.

**Le sénateur Murray :** Aujourd'hui même, le procureur général du Canada est ici mais son représentant est à Fredericton et comparaît devant la Cour fédérale du Canada pour défendre la décision du gouvernement d'éliminer le Programme de contestation judiciaire. Ce faisant, il offrira une interprétation de la partie VII qui, je pense, serait qualifiée par le commissaire aux langues officielles comme une interprétation défensive et restrictive.

[Français]

Selon le procureur général :

[...] la partie VII impose des obligations qui « sont peu définies et laisse une grande marge de discrétion au gouvernement, lequel possède le choix complet des mesures à prendre pour mettre en œuvre l'engagement qui y est énoncé ». La partie VII envisage donc « essentiellement une action globale et permanente du gouvernement fédéral et non l'imposition d'obligations précises dans des situations définies comme le font les autres parties de la Loi.

[Traduction]

Vous restreignait la portée de la partie VII. Il n'y a aucune autre façon d'interpréter ce factum ou mémoire que vous avez déposé à la Cour fédérale à ce sujet.

**M. Nicholson :** Nous n'allons pas offrir de commentaires spécifiquement sur le mémoire présenté à la cour ou bien sûr, le dossier devant la cour. Nous sommes assez circonspects.



Again, we have had a discussion with respect to general advice we provide. I pointed out to you the specific achievements we have made within the department, and I think we have acted in a fair and reasonable manner throughout. We may have to agree to disagree.

**Senator Murray:** You are putting the best face on it, Minister Nicholson.

[Translation]

**The Chair:** Minister, on behalf of all the committee members, I would like to thank you for appearing before us today. We have had a frank and open discussion, which was very much appreciated by all. I would also like to thank Mr. Tremblay and Ms. Duchesne for having been here with you.

I would now like to introduce you to the witnesses from whom you will be hearing during the second half of this meeting. We have Ms. Louise Aucoin, President of the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) and Mr. Rénald Rémillard, the federation's Director General. They are here to discuss the implementation of Part VII of the Official Languages Act, which seeks to promote Canada's linguistic duality and to enhance the vitality of francophone and Acadian minority communities. The federation comprises regional, provincial and territorial associations of French-speaking common law lawyers. The federation's raison d'être is to promote and defend the linguistic rights of francophone and Acadian communities and to promote and defend access to legal services in French.

Ms. Aucoin, Mr. Rémillard, as the chair of this committee, and on behalf of all of the senators, I would like to thank you for having accepted our invitation to provide testimony today. The floor is yours.

**Louise Aucoin, President, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF):** Thank you, Madam Chair. My name is Louise Aucoin, and I am the President of the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF). I am here today with our Director General, Mr. Rénald Rémillard. The FAJEF comprises seven associations of French-speaking jurists and is mandated to promote and defend the linguistic rights of French-language minorities particularly, but not exclusively, with regard to administration of justice. Although the majority of our members are professional jurists, the FAJEF has a community-based mandate.

It may interest you to know that the four western provinces, as well as Ontario, New Brunswick and Nova Scotia have associations of French-speaking jurists. The seven associations of French-speaking jurists represent some 1,350 French-speaking jurists and our membership has been expanding significantly over the past few years. The FAJEF is also a member of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, an organization with which it works closely. Indeed, Ms. Diane Côté, a representative of the FCFA, is here with us today.

Encore une fois, nous avons discuté des conseils généraux que nous offrons. J'ai souligné les réussites particulières que nous avons obtenues au ministère, et je pense que nous avons agi de façon juste et raisonnable. Nous devons peut-être rester chacun sur nos positions.

**Le sénateur Murray :** Vous présentez les choses sous leur meilleur jour, ministre Nicholson.

[Français]

**La présidente :** Monsieur le ministre, au nom des membres du comité, j'aimerais vous remercier de votre comparution. La discussion a été franche, ouverte et très appréciée. Merci à M. Tremblay et à Mme Duchesne de vous avoir accompagné.

J'aimerais maintenant vous présenter les témoins invités à comparaître ce soir à l'occasion du deuxième segment de la réunion. Nous recevons Mme Louise Aucoin, présidente de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF). Elle est accompagnée de M. Rénald Rémillard, directeur général de la Fédération. Ils viennent discuter de la mise en oeuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles qui porte sur l'épanouissement des minorités francophones et acadienne du Canada et de la promotion de la dualité linguistique au Canada. Cette fédération est le regroupement d'associations régionales, provinciales et territoriales de juristes et de common law francophones. La raison d'être de la fédération est la promotion et la défense des droits linguistiques des communautés francophones et acadienne et l'accès à des services juridiques en français.

Chers témoins, en tant que présidente du comité et au nom de nos membres, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant nous aujourd'hui. Je vous invite maintenant à prendre la parole.

**Louise Aucoin, présidente, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) :** Merci madame la présidente. Je m'appelle Louise Aucoin, je suis présidente de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF). Je suis accompagnée de Rénald Rémillard, notre directeur général. La FAJEF regroupe sept associations de juristes d'expression française et a pour mandat de promouvoir et de défendre les droits linguistiques des minorités francophones notamment, mais pas exclusivement en matière d'administration de la justice. Bien que composée largement de professionnels, de juristes, la FAJEF a un mandat communautaire.

À titre d'information, il y a des associations de juristes d'expression française dans les quatre provinces de l'Ouest, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Les sept associations de juristes d'expression française représentent environ 1 350 juristes d'expression française et ce nombre augmente de façon importante depuis quelques années. La FAJEF est aussi membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et elle travaille en étroite collaboration avec celle-ci. D'ailleurs, Mme Diane Côté, de la FCFA, nous accompagne aujourd'hui.

Our presentation will address Part VII of the Official Languages Act, and more specifically, some of the justice-related measures introduced by the federal government over the course of the past few years.

As the minister noted, Justice Canada has provided financial support through its access to justice in both official languages support fund. Indeed, the FAJEF and its network have received base funding as well as support for a number of projects seeking to provide access to justice in both official languages from this fund.

In concrete terms, the support fund allows communities and universities to run projects such as those promoting legal careers and those providing legal training in French for numerous stakeholders in the justice sector such as crown prosecutors, clerks, defence lawyers, and so forth. It is also used to raise the public's awareness of the linguistic rights that they have in the Canadian legal system.

Two years ago, Justice Canada launched another fund, which it termed a positive measure, called the Child-centred Family Justice Fund. The department provided \$250,000 for 2006-2007 and 2007-2008 for official language projects under the auspices of this Child-centred Family Justice Fund.

Although the fund is a modest one, it is greatly appreciated and has already yielded some very positive results. We therefore fervently hope that it will be continued. As you know, family law directly affects the life of many people and children and, as a result, is a subject of great interest in our communities. Indeed, we are already working with parents' associations, and we are also exploring the possibility of developing partnerships and projects with French-language immigrants' associations by whom we have been approached.

Furthermore, we have developed close ties with both the Quebec branch of the AIFI — the international French-language association of practitioners working with separated families — and Éducaloi, a well-known and reputable Quebec organization that provides legal information in everyday language. With regard to a mechanism for consultation of Justice Canada reports, such a process is already in place and has proved very successful, as has our regular, informal contact with the department. For example, we are currently having discussions with Justice Canada about the possibility of holding a conference on language rights in Dublin, Ireland, in 2009. It would be organized as part of the Canadian Bar Association's annual convention.

It is also thanks to the consultation mechanism that we have both been able to stress the importance of providing legal training in French for the future and to set out what we would like to see included in any new official language strategies.

Furthermore, Justice Canada sought input from the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) when Bill C-13 was being drafted, in particular with regard to language provisions related to the

Notre présentation portera sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles et plus particulièrement sur certaines mesures qui ont été prises en matière de langues officielles en justice par le gouvernement fédéral depuis les quelques dernières années.

Comme l'a souligné le ministre, Justice Canada a fourni un appui financier dans le cadre de son fonds d'appui en matière de langues officielles. D'ailleurs, la FAJEF et son réseau bénéficient de ce fonds pour un financement de base et aussi pour le financement de nombreux projets ayant pour objectif d'assurer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Concrètement, ce fonds d'appui permet aux intervenants communautaires et universitaires d'avoir des projets pour promouvoir, entre autres, les carrières en justice, assurer la formation juridique en français auprès de nombreux intervenants dans le secteur de la justice comme les procureurs de la Couronne, les greffiers, les avocats de la défense, ainsi de suite. Il permet également de sensibiliser le public à leurs droits linguistiques devant les tribunaux canadiens.

Depuis deux ans, il y a aussi un autre fonds qu'on appelle le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant qui a été annoncé par Justice Canada comme une mesure positive — on l'a bien annoncé de cette façon-là. Le ministère affecterait 250 000 dollars pour 2006-2007 et pour 2007-2008 à des projets de langues officielles dans le cadre du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant.

Cette mesure modeste, mais très appréciée donne déjà des résultats très positifs et nous souhaitons vivement que cette mesure continue. Comme vous le savez, le droit de la famille touche directement la vie de beaucoup de gens et d'enfants et suscite pour cette raison beaucoup d'intérêts dans nos communautés. D'ailleurs, nous collaborons déjà avec des organisations de parents et nous explorons aussi la possibilité de partenariat et des projets avec des groupes d'immigrants francophones qui nous ont fait la demande.

En plus, une collaboration fort intéressante s'est créée avec la division québécoise de l'Association francophone internationale des intervenants auprès des familles séparées et Éducaloi est un organisme réputé et connu de vulgarisation juridique au Québec. En ce qui concerne le mécanisme de consultation de rapports de Justice Canada, il existe déjà un processus et ce mécanisme ainsi que des communications informelles et fréquentes ont été particulièrement fructueuses. Par exemple, nous discutons présentement avec le ministère de la Justice du Canada de la tenue d'une conférence sur les droits linguistiques à Dublin en Irlande pour 2009. Dans le cadre du congrès annuel de l'Association du barreau canadien.

C'est aussi grâce au mécanisme de consultation que nous avons pu souligner l'importance d'accentuer de façon très importante, à l'avenir, la formation en français dans le domaine de la justice et que nous souhaitons voir dans le cadre de nouvelles stratégies en matière de langues officielles.

En outre, le ministère fédéral de la Justice a sollicité des commentaires de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) durant la période d'élaboration du projet de loi C-13, en particulier quant

Criminal Code. The Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) was also invited to participate in a symposium organized by Justice Canada — one which Mr. Tremblay has already mentioned — on Part VII of the Official Languages Act in general.

A final point that I would like to discuss is our relationship with the RCMP. For a number of years, French-language and Acadian communities have been concerned about their relationship with the RCMP. Thanks to the hard work of the FCFA, we are currently discussing the possibility of organizing a national symposium to allow the RCMP and the French-language and Acadian communities to discuss a number of issues, including the relationship that the communities have with the RCMP.

The table is not yet ready, but it seems very promising at this time.

We do not really want to conclude on a negative note, but I think that it is very important to emphasize two serious shortcomings in our justice system that, in our opinion, require the application of positive measures.

First, there is the Federal Court judges' appointment process. We want to amend the federal judges' appointment process to take the legal language obligations into account. For example, the bilingual skills of candidates should perhaps be evaluated, and the number of bilingual judges that would be necessary to give equal access to justice in French in Canada should be established for each province or region. This is certainly not the case at this time.

Secondly, we should have some kind of funding program for clarifying and enforcing constitutional language, legal and other rights.

Those were our comments. I will be pleased to answer your questions.

**Senator Poulin:** Thank you, Ms. Aucoin, for being here. We very much appreciate your coming. As you witnessed our discussion with the minister a few minutes ago, you can understand that we were surprised by the fact that the directives currently issued by Heritage Canada are exactly the same directives; the preamble and prologue of Part VII.

Could you tell us if your association was consulted regarding the interpretation of the new provisions in Part VII?

**Rénauld Rémillard, Directeur Général, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF):** We took part in the conference mentioned by Justice Canada, but there was no consultation as such to try to define or to discuss a settlement or anything like that. I must say that it was a very interesting conference. It was mainly comprised of university professors, thinkers who discussed language rights, as well as Part VII, but who also drew comparisons with international law because there were some principles in international law or even in aboriginal law that could help us or guide us in our reflections on

aux dispositions linguistiques relatives au Code criminel. La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) a été invitée à participer à un colloque organisé par Justice Canada, celui dont Monsieur Tremblay a fait mention, où on explorait de façon générale la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Finalement, une autre partie, c'est un peu nos relations avec la GRC. Les communautés francophones et acadienne se préoccupent depuis plusieurs années des relations avec la GRC. Grâce au travail de la FCFA, nous discutons présentement de la mise sur pied d'une table nationale de concertation impliquant la GRC et les communautés francophones et acadienne pour discuter de bien des choses, mais entre autres de nos relations.

La mise sur pied d'une telle table n'est pas encore finalisée, mais elle semble très prometteuse à ce point-ci.

Nous ne voulons pas nécessairement terminer sur une note négative, mais je pense qu'il est très important de souligner deux lacunes importantes en matière de justice qui devrait faire l'objet, selon nous, de mesures positives.

Il s'agit premièrement du processus de nomination de juge à la magistrature fédérale. Nous voudrions que le processus de nomination de juge à la magistrature fédérale soit modifié pour mieux tenir compte des obligations linguistiques judiciaires. Par exemple, peut-être que la capacité bilingue des candidats devrait être évaluée et le nombre nécessaire de juges bilingues pour assurer un accès égal à la justice en français au Canada devrait être établi pour chacune des provinces ou régions. Cela n'est certainement pas le cas à l'heure actuelle.

En deuxième lieu, il faudrait avoir un programme quelconque de financement pour pouvoir clarifier et assurer le respect des droits constitutionnels linguistiques, judiciaires et autres.

Voilà nos quelques commentaires. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

**Le sénateur Poulin :** Merci, madame Aucoin, d'être parmi nous. Votre présence est très appréciée. Étant donné que vous avez été témoin de notre discussion avec le ministre, il y a quelques minutes, vous pouvez comprendre notre surprise devant le fait que des directives maintenant données par Patrimoine canadien sont exactement les mêmes directives; l'avant et l'après de la partie VII.

Pourriez-vous nous dire si votre association a été consultée concernant l'interprétation de cette nouvelle disposition à la partie VII?

**Rénauld Rémillard, directeur général, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) :** Nous avons participé à la conférence mentionnée par Justice Canada, mais il n'y a pas eu de consultation comme telle pour essayer de définir ou parler d'un règlement ou quoi que ce soit. Cette conférence était très intéressante, il faut le dire. Elle regroupait des professeurs d'université, surtout, des penseurs qui parlaient de droit linguistique, de la partie VII, mais qui faisaient aussi des comparaisons avec le droit international puisqu'il y avait certains principes dans le domaine du droit international ou

the positive measures to be taken. Thus, it was quite academic, representing the main currents of thought. Though it was interesting and though our participation was appreciated, we were the only community group to be invited. It would have been useful to have other groups than just the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF). It was good, but it could have been more open.

**Ms. Aucoin:** One thing that came out of that day was the fact that consultations are important. When we discuss positive measures, it applies both ways. Communities must be consulted and the government must understand the needs of the communities. It is the only way.

**Senator Poulin:** Since you have not been consulted, let me put the question to you directly: how do you interpret Part VII?

**Ms. Aucoin:** Regarding positive measures? We hope that this will be a proactive measure. It would involve consultation, for the government should not take any measures without consulting the people. We hope that it will be innovative, and that we can really see our communities making progress.

**Mr. Rémillard:** Most of the principles stated in the Official Languages Commissioner's annual report have to do with many factors. There are certain cardinal principles that could guide our deliberations. In the light of our participation in the conference, it would be interesting to see if we can inform our reflection by referring to other fields of experience, other legal notions et cetera. In this sense, there are still things to explore. The two subjects that were discussed the most were aboriginal law and international law. It would be interesting to see what we could come up with. We had a preliminary discussion, but we did not have any further discussion after that. I do not think that we are ready to state that the three principles are exclusive, but it is a good starting point. We need to put some flesh on the bones by going ahead with further discussion and exploration.

**Senator Comeau:** Thank you for appearing before us. I would like to come back to a comment made by Minister Tremblay. He told us that the commissioner had suggested to Justice Canada that they should not intervene in the current settlement.

Second, he also said that it may be better to wait for the judicial decisions. This second statement, whereby nothing should be done so long as the courts have not given us the go-ahead, seems strange and infantilizing to me.

When you attended the symposium, did you hear any comment of this kind from the commissioner? Would he have suggested that we should wait for the settlement?

**Ms. Aucoin:** Since the positive measures are relatively new, I think that a quick settlement would be feared as being too restrictive and contrary to community interests. I believe that this is one of the concerns.

encore avec le droit autochtone qui pouvait nous aider ou nous guider dans la réflexion en regard des mesures positives. Alors, c'était vraiment plus universitaire, de grands courants de pensée. Bien que cela était intéressant et que notre participation fut appréciée, nous étions le seul groupe communautaire invité. Il aurait été intéressant d'avoir d'autres groupes que la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF). C'était bien, mais cela aurait pu être plus ouvert.

**Mme Aucoin :** Une des choses qui est ressortie de cette journée, était l'importance des consultations. Lorsqu'on parle de mesures positives, cela va dans les deux sens. Il faut que les communautés soient consultées et que le gouvernement comprenne les besoins des communautés. C'est la seule façon.

**Le sénateur Poulin :** Étant donné que vous n'avez pas été consulté, je vous pose la question directement : comment interprétez-vous la partie VII?

**Mme Aucoin :** En ce qui concerne les mesures positives? Nous souhaitons que ce soit une mesure proactive. Cela implique de la consultation, que le gouvernement ne prenne pas des mesures sans consulter les gens. Il serait souhaitable que ce soit innovateur, qu'on puisse vraiment voir l'épanouissement de nos communautés.

**M. Rémillard :** La plupart des principes énoncés dans le rapport annuel du commissaire aux langues officielles touchent à beaucoup d'éléments. Au moins, certains des principes directeurs qui pourraient orienter la réflexion. Bien qu'à la lumière de notre participation à la conférence, il serait intéressant de voir si on ne peut pas puiser dans d'autres domaines ou d'autres expériences, d'autres notions juridiques, et cetera, pour appuyer cette réflexion. En ce sens, il y a encore des choses à explorer. Dans certains cas, comme dans le domaine du droit autochtone et du droit international, ce sont les deux domaines qui ont été traités davantage. Cela pourrait être intéressant de voir ce qu'on pourrait aller chercher. Il y a eu une première réflexion, mais on n'a pas eu d'autres réflexions par la suite. Je ne pense pas qu'on soit prêt à dire que les trois principes soient exclusifs, mais c'est un bon point de départ. Il reste de la réflexion à faire et davantage d'exploration, afin de mettre de la chair sur les os.

**Le sénateur Comeau :** Je vous remercie de comparaître devant nous. J'aimerais revenir sur un commentaire fait par le ministre Tremblay. Il nous a dit que le commissaire avait suggéré à Justice Canada de ne pas agir sur le règlement actuel.

Deuxièmement, il a aussi dit qu'il serait peut-être mieux d'attendre les décisions judiciaires. Cette deuxième affirmation de ne rien faire tant que les cours ne nous en donnent le signal me semble bien étrange et infantilisant.

Alors que vous étiez au colloque, avez-vous entendu ce genre de commentaire de la part du commissaire? Aurait-il suggéré que l'on attende pour le règlement?

**Mme Aucoin :** Comme les mesures positives sont relativement nouvelles, je pense qu'un règlement rapide engendrerait la crainte que ce soit très restrictif et que cela ne serve pas aux intérêts des communautés. C'est l'une des craintes, je crois.

**Senator Comeau:** This may be a good point. I appreciate your comment. As for the second comment, whereby we should wait for the court decisions before going too far, do you think that this is good advice?

**Ms. Aucoin:** Possibly, the Federal Court decision will define a positive measure for us, but we do not really know. We will probably have a decision in six or seven months, and then, we will have to live with it.

**Senator Comeau:** In the case at hand, the recommendation is not made by the Department of Justice, but by the Official Languages Commissioner. This worries me a bit. I did not know that the Official Languages Commissioner had suggested these things. I will certainly reflect on both these issues.

Now, I think that you are currently present in seven provinces, but not in Quebec or in the Territories. On the other hand, the representation in Newfoundland and Prince Edward Island is rather small.

**Ms. Aucoin:** I entirely agree. The problem, or challenge, in these provinces is that there are too few francophone legal professionals. For instance, in Prince Edward Island, federal government lawyers from the Department of Veterans Affairs are often hired and they feel that there are some problems with conflict of interest. We have no representation because of these very practical reasons.

In such situations, we try to work with associations or advocacy groups, such as community associations, to learn about their needs.

**Senator Comeau:** Is the problem due to the fact that there are very few lawyers in those provinces who speak French?

**Ms. Aucoin:** Who do not speak French or do not work for the federal government.

**Senator Comeau:** I agree that the federal government lawyers should be very careful before deciding to join your group, especially if they are hired by the Department of Justice. Those are my questions for the time being.

**Mr. Rémillard:** Regarding the issue with Prince Edward Island and Newfoundland, in fact, some time ago, the federation travelled to these provinces and territories to see if it would be useful to create a territorial lawyers' association. Because of demographic dispersion, there are, more often than not, very few lawyers; we do not have a critical mass that would enable us to create a lawyers' association.

Prince Edward Island is collaborating with New Brunswick and with Nova Scotia, because there are existing connections, and thus, these provinces have lawyers' associations.

**Le sénateur Comeau :** C'est peut-être un bon point. J'apprécie votre commentaire. Le deuxième commentaire — attendre de voir ce que la Cour va nous dire avant d'aller trop loin —, le considérez-vous comme un bon avis?

**Mme Aucoin :** C'est possible que la décision de la Cour fédérale nous donne une définition de ce qu'est une mesure positive, mais on ne sait pas vraiment ce qui va en ressortir. On aura probablement une décision dans six ou sept mois et à ce moment-là, nous devrons vivre avec.

**Le sénateur Comeau :** Dans le cas présent, ce n'est pas le ministère de la Justice qui fait la recommandation, mais bien le commissaire aux langues officielles. Cela m'inquiète un peu. Je ne savais pas que le commissaire aux langues officielles avait fait ces suggestions. Je vais certainement réfléchir sur ces deux questions.

Maintenant, je pense que vous êtes présent dans sept provinces en ce moment, mais pas au Québec ni dans les territoires. Par contre, la représentation à Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas très importante.

**Mme Aucoin :** Je suis entièrement d'accord. Le problème ou le défi, dans ces provinces, est le nombre limité de juristes francophones. Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, souvent, ce sont des juristes du gouvernement fédéral, aux Anciens combattants, qui sont retenus et ils se sentent quelque peu en conflit d'intérêts. C'est vraiment pour des raisons très pratiques que l'on n'a pas de représentant.

Ce que l'on tente de faire dans ces situations, c'est de travailler avec les associations, que l'on appelle les groupes porte-parole, donc les associations communautaires, pour mieux connaître leurs besoins.

**Le sénateur Comeau :** Le problème vient du fait que très peu d'avocats dans ces deux provinces parlent le français?

**Mme Aucoin :** Qui ne parlent pas le français ou qui ne travaillent pas pour le gouvernement fédéral.

**Le sénateur Comeau :** Je suis d'accord pour dire que les juristes du gouvernement fédéral doivent être très prudents avant de décider de faire partie de votre groupe, surtout s'ils travaillent pour le ministère de la Justice. Cela répond à mes questions pour l'instant.

**M. Rémillard :** Sur la question de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, justement, il y a un certain temps, la fédération s'est déplacée dans ces provinces et territoires pour voir s'il n'y avait pas lieu de créer une association de juristes territoriale. À cause de la dispersion, le fait est que l'on parle souvent d'un nombre assez limité de juristes; on n'a pas la masse critique pour être capable de créer des associations de juristes.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il existe des collaborations avec le Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec la Nouvelle-Écosse, parce que les liens sont là, donc il existe des associations de juristes dans ces provinces.

They are not being neglected, they simply need a different approach. In Newfoundland, I think that we made a presentation, about a year ago, before the Association des francophones de Terre-Neuve et Labrador and issues relative to justice were discussed.

However, there are, nonetheless, a few key persons at work, namely lawyers, but not enough to form a board of directors, for example. But those files are dealt with by the associations and we are always trying to keep them abreast of events and to get them involved in some way or other, either through the Fédération des communautés francophones et acadienne or through other avenues. Those provinces are not inactive.

Besides, in Newfoundland and Labrador, some interesting things are being done. For instance, courses in legal French are given by the Department of Justice in collaboration with Newfoundland and Labrador and there are many students.

In Newfoundland and Labrador, it is quite astonishing to see how many people speak French. The Department of Justice in that province is really quite open.

**Senator Comeau:** I am glad to hear that.

**Ms. Aucoin:** could you repeat for me the second criticism that you made during your last comments?

**Ms. Aucoin:** Ultimately, this would be the equivalent of a court challenges program, perhaps with a different name, because it would have to be broadened. I think that we really need to be subsidized so that we can clarify and seek respect for our constitutional language rights. Thus, it could be somewhat broader than the former Court Challenges Program.

**Senator Comeau:** Moreover, the last Court Challenges Program was very broad, it included support for all kinds of things.

**Ms. Aucoin:** No. Section 15, equality, or language rights.

**Senator Comeau:** It was both.

**Ms. Aucoin:** They were the only two.

**Senator Comeau:** Are you proposing one that includes language rights?

**Ms. Aucoin:** We could broaden the constitutional rights; there seem to be some issues that do not meet the standards and that it would be very useful to clarify.

**Senator Comeau:** What is section 15 about?

**Ms. Aucoin:** It is about equality issues, such as gay marriage for instance.

**Mr. Rémillard:** It may include poverty, racially-motivated discrimination, and so on. It is quite broad. Equality rights are subdivided into several categories.

**Senator Comeau:** Thus, there was section 15, and what else?

Ils ne sont pas négligés, c'est juste qu'il faut les approcher autrement. À Terre-Neuve, on a d'ailleurs eu une présentation, je pense, il y a environ un an, devant l'Association des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador et puis le secteur justice a été discuté.

D'ailleurs, il existe quand même quelques personnes clé qui travaillent, soit des juristes, mais pas suffisamment pour constituer un conseil d'administration, par exemple. Mais ce sont des dossiers qui sont traités par ces associations et on essaie toujours de les tenir au courant et de les impliquer d'une façon ou d'une autre soit à travers la Fédération des communautés francophones et acadienne ou encore par d'autres liens. Ces provinces ne sont pas inactives.

D'ailleurs, à Terre-Neuve-et-Labrador, il y a des choses intéressantes qui s'y sont faites. Des cours de français juridique, par exemple, sont offerts par le ministère de la Justice avec Terre-Neuve-et-Labrador, et les participations sont importantes.

À Terre-Neuve-et-Labrador, c'est quand même assez étonnant de voir le nombre de personnes d'expression française. Il y a quand même une assez grande ouverture au niveau du ministère de la Justice de cette province.

**Le sénateur Comeau :** Je suis content de l'entendre.

**Madame Aucoin,** pourriez-vous me répéter la deuxième lacune que vous avez énoncée lors de votre dernier commentaire?

**Mme Aucoin :** En bout de ligne, ce serait l'équivalent d'un programme de contestation judiciaire, que l'on nommerait peut-être différemment, car il faudrait l'élargir. Je pense qu'on a vraiment besoin de subventions pour pouvoir clarifier et respecter les droits constitutionnels linguistiques. Donc, cela pourrait être plus large que notre ancien Programme de contestation judiciaire.

**Le sénateur Comeau :** Pour aller un peu plus loin, le dernier Programme de contestation judiciaire était très large, il comprenait des appuis pour toutes sortes de choses.

**Mme Aucoin :** Non. L'article 15, égalité, ou bien droit linguistique.

**Le sénateur Comeau :** C'était les deux.

**Mme Aucoin :** C'était les deux seuls.

**Le sénateur Comeau :** En proposez-vous un qui comprendrait les droits linguistiques?

**Mme Aucoin :** Les droits constitutionnels, on pourrait élargir; il y aurait des questions qui ne répondaient pas aux critères et qui seraient très intéressantes à clarifier.

**Le sénateur Comeau :** L'article 15, qu'est-ce que c'est?

**Mme Aucoin :** Cela concerne les questions d'égalité, comme le mariage gai par exemple.

**M. Rémillard :** Cela pourrait comprendre la pauvreté, la question de discrimination fondée sur des éléments raciaux, et cetera. C'est assez large. Il y a plusieurs catégories de droit à l'égalité.

**Le sénateur Comeau :** Il y avait donc l'article 15 et quoi d'autre?

**Ms. Aucoin:** Language rights.

**Senator Comeau:** Thank you.

[English]

**Senator Keon:** Following up on your comments about the good things you see in Newfoundland and Labrador, for example, and the availability of many jurists who are fluent in French, what are the educational facilities? Do you have educational facilities in Canada collectively to produce the number of French jurists that are required, leaving aside Quebec, because the legal system is different there?

**Ms. Aucoin:** Two law schools in Canada, University of Ottawa and University of Moncton, offer common law in French.

**Senator Keon:** Can these two institutions provide the numbers of people you require across the country?

**Mr. Rémillard:** There is common law in French, but many of our members, or the members of our members, come more and more from various law schools, whether from Manitoba or other universities. They are often immersion students who have gone through the system and will study in English common law but are fluent in French. They might not have the same ease in French legal terminology, but out west, many new members are graduates from those schools with immersion programs. They are French-speaking lawyers. It is a broad, inclusive definition. That definition is intended to be open. We have a lot of new members coming from those law schools.

That is law schools. There is definitely a need for training, because we do not need only lawyers. We need people who can work through the system. We need judges. We need support staff. If only the lawyers speak French, or are bilingual, and there is no support staff, then everything falls apart. That is where more training is needed, and that is one thing we are looking at, or certainly that we think is important: to enhance the capacity of that training so that we have a more bilingual system and not only bilingual lawyers. We should not ignore lawyers, but we need to look broader than that. If we increase the capacity of the system, that will help make the system bilingual. That is one initiative where we can make a difference. It is a more concrete way of doing things also.

If we encourage more people to study in French and go through immersion, or whose mother tongue is French, that is a concrete way of helping people along. We have seen some successes in the health sector, and we hope to take the same initiatives in the justice system.

**Mme Aucoin :** Droit linguistique.

**Le sénateur Comeau :** Merci.

[Traduction]

**Le sénateur Keon :** Suite à vos commentaires à propos des bonnes choses que vous voyez à Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, et la disponibilité de nombreux juristes qui parlent français, quelles sont les établissements d'enseignement? En avez-vous au Canada qui soient suffisants pour produire le nombre de juristes francophones nécessaire, sans tenir compte du Québec parce que le système juridique y est différent?

**Mme Aucoin :** Il y a deux facultés de droit au Canada, l'Université d'Ottawa et l'Université de Moncton, qui offrent la common law en français.

**Le sénateur Keon :** Est-ce que ces deux établissements peuvent fournir le nombre de personnes dont vous avez besoin partout au pays?

**M. Rémillard :** Il y a la common law en français, mais un certain nombre de nos membres, ou des membres de nos membres, viennent de diverses facultés de droit, qu'elles soient du Manitoba ou d'autres universités. Ce sont souvent des étudiants en immersion qui ont passé à travers le système et ont étudié la common law en anglais mais qui parlent couramment français. Ils ne seront peut-être pas aussi à l'aise avec la terminologie juridique en français, mais à l'ouest, de nombreux nouveaux membres sont des diplômés de ces écoles qui ont des programmes d'immersion. Ce sont des avocats qui parlent français. C'est une définition très large et inclusive. Cette définition se doit d'être ouverte. Nous avons beaucoup de nouveaux membres qui viennent de ces facultés de droit.

Ce sont les facultés de droit. Un besoin de formation existe assurément, parce que nous n'avons pas besoin que d'avocats. Nous avons besoin de personnes qui peuvent travailler dans le système, des juges, du personnel de soutien. Si il n'y a que les avocats qui parlent français, ou qui sont bilingues, et qu'il n'y a pas de personnel de soutien, alors tout s'effondre. C'est là qu'il faut assurer plus de formation, et c'est une chose que nous examinons, et que nous croyons importante : il faut améliorer la capacité de cette formation pour avoir un système plus bilingue et non pas seulement des avocats bilingues. Nous ne devons pas omettre les avocats, mais nous devons adopter une perspective plus large. Si nous augmentons la capacité du système, cela aidera à rendre le système bilingue. C'est une initiative que nous pouvons utiliser pour apporter des changements. C'est aussi une façon plus concrète de faire les choses.

Si nous encourageons plus de gens à étudier en français et à passer par l'immersion, où dont la langue maternelle est le français, c'est une façon concrète d'aider ces personnes. Nous avons vu certains succès dans le secteur de la santé, et nous espérons poursuivre les mêmes initiatives dans le système judiciaire.

**Senator Keon:** Relating to infrastructure, for example, can a young francophone whose primary language is French, educated in Edmonton, function adequately for one of your infrastructure positions, or whatever you want to call them? Have they proper command of the legalese and so forth to function?

**Mr. Rémillard:** If they have not been through a French university or community college, probably they cannot function adequately, because of legalese. It is specific. That is why courses are offered in French legal terminology through most government departments of justice. Various groups offer those kinds of training. Many of those programs come out of Justice Canada and help to foster that sort of ease in French legal terminology. That training is an ongoing thing. That is professional training or continuing education. That component of the training is important. Things are being done, but they must continue.

Training must also be broadened to include support staff in community colleges and other programs. We hear more and more that police services have a difficult time recruiting. We need bilingual police officers to work for the RCMP, the City of Ottawa, the City of Winnipeg or whatever it is. That initiative, for example, would be justice in its broad definition. We would like to see that sort of initiative so that we broaden the definition. It is justice in a much broader definition than only lawyers.

[Translation]

**Senator Murray:** Ms. Aucoin, you mentioned two shortcomings. The first was the process for appointing provincial Superior Court judges. The Department of Justice told us that appointing bilingual judges involves analyses carried out by chief justices from various provinces. Do you think that this is inadequate or insufficient? Does this hinder equal access?

**Ms. Aucoin:** It does in certain provinces. If we look at the Manitoba code, where the Chief Justice is Marc Monin, who is sensitive to francophone concerns, we might say that there is an opening. On the other hand, in other provinces, we have to ask a member of the majority to make a decision about the needs of the minority. Also, I am very aware of the fact that even in a province like New Brunswick, an officially bilingual province, recently some unilingual anglophone judges were appointed to replace bilingual judges.

**Senator Murray:** Did this happen in regions that are mainly bilingual?

**Ms. Aucoin:** We think that in New Brunswick this should be wall-to-wall. It varies from one province to another.

**Senator Murray:** I heard about this situation in New Brunswick.

**Le sénateur Keon :** En ce qui a trait à l'infrastructure, par exemple, est-ce qu'un jeune francophone dont la première langue est le français, et qui étudie à Edmonton, peut fonctionner adéquatement dans une de vos positions d'infrastructure, ou quel que soit le nom que vous leur donniez? Est-ce qu'ils ont une bonne maîtrise du jargon juridique et du reste pour leur permettre de fonctionner?

**M. Rémillard :** S'ils ne sont pas passés par une université ou un collège communautaire francophone, ils ne pourront probablement pas fonctionner adéquatement, à cause du jargon juridique. Il est très précis. C'est pourquoi il y a des cours de terminologie juridique française offerts par la plupart des ministères gouvernementaux de justice. Divers groupes offrent ce type de formation. Un grand nombre de ces programmes viennent de Justice Canada et aident à développer cette familiarité avec la terminologie juridique française. Cette formation se doit d'être continue. C'est de la formation professionnelle ou de l'éducation permanente. Cette composante de la formation est importante. Des choses se font, mais elles doivent continuer.

La formation doit aussi être élargie pour inclure le personnel de soutien dans les collèges communautaires et les autres programmes. On nous dit de plus en plus que les services policiers ont de la difficulté à recruter. Nous avons besoin d'agents de police bilingues qui travaillent pour la GRC, la ville d'Ottawa, la Ville de Winnipeg ou toute autre. Cette initiative, par exemple, toucherait la justice dans sa définition vaste. Nous aimerions voir ce type d'initiative pour pouvoir élargir cette définition. On parle de la justice dans des termes beaucoup plus vastes, on ne parle pas seulement d'avocats.

[Français]

**Le sénateur Murray :** Madame Aucoin, vous avez mentionné deux lacunes, la première étant le processus de nomination des juges aux Cours supérieures des provinces. Le ministre de la Justice nous disait que la nomination des juges bilingues se fait en vertu des analyses faites par les juges en chef des différentes provinces. Pensez-vous que c'est inadéquat ou insuffisant? Est-ce que cela nuit à l'égalité d'accès?

**Mme Aucoin :** Dans certaines provinces oui. Si on regarde le code du Manitoba où le juge en chef est Marc Monin, qui est sensible aux préoccupations des francophones, on peut dire qu'il y aura une ouverture. Par contre, dans d'autres provinces, c'est demander à un membre de la majorité de poser un jugement sur les besoins de la minorité. Et je suis très consciente que, même dans une province comme le Nouveau-Brunswick, une province officiellement bilingue, récemment on a eu plusieurs nominations de juges unilingues anglophones qui ont remplacé des juges bilingues.

**Le sénateur Murray :** Dans les districts où le bilinguisme est important?

**Mme Aucoin :** On pense qu'au Nouveau-Brunswick cela devrait être mur à mur. Cela varie selon les provinces.

**Le sénateur Murray :** J'ai entendu parler de cette situation au Nouveau-Brunswick.



**Ms. Aucoin:** If we have this problem in New Brunswick, if we have chief justices who are not necessarily sensitive to francophone concerns, if we ask them how things are, they will say that things are going very well. This is normal.

**Senator Murray:** As you know, for each province, there is an advisory committee that includes representatives of legal authorities, judges, courts, the Bar and perhaps the public at large. Are you suggesting something extra that would necessarily involve representation by minority language communities?

**Ms. Aucoin:** I think that we should assess the needs. I think that bilingualism should be more important than membership in the Rotary Club, the Lions Club or things like that. When files are evaluated, Superior Court justices' positions are very popular. There are many candidates. As we look at various files, there are several factors, like community involvement, et cetera. But when the need is considerable, bilingualism should be given greater weight than just having been the chairman of a United Way campaign or something of that nature. If we have bilingualism tests for the federal government, it seems to me that we could also think of doing the same for judges.

[English]

**Senator Murray:** I want to come back to a subject that we discussed when Minister Nicholson appeared. It is probably never greatly appreciated when one tells lawyers that we should not be too legalistic about these matters, but I am concerned with Part VII of the act. While I understand perfectly why we did what we did in 2005 to make this part legally binding, justiciable and all the rest of it, and I understand also why the Federal Court is now hearing protests about the Court Challenges Program, when it comes to the proactive promotion of the vitality of official language minority communities, I do not think that the answer will be found in court.

If all agencies and departments of government are under an obligation, they will see the obligation, both the letter and the spirit of it. When initiatives or bills are brought forward we, committees of the Senate or the House of Commons, should take it upon ourselves to see whether there is a possible or likely link between that initiative and the vitality of official languages communities. We need to press the ministers and officials of the government on that point if we believe the obligation is not adequately attended to in the draft bill that may be before us.

I think the organizations that represent official languages minorities must gear up to take those initiatives, and to make the obligation part of the political and legislative process rather than believe that there is a satisfactory remedy in court.

**Ms. Aucoin:** Court is always the last measure.

**Senator Murray:** That is exactly what I was hoping you would say.

**Mme Aucoin :** Si on a ce problème au Nouveau-Brunswick, si on a des juges en chef qui ne sont pas nécessairement sensibles aux préoccupations des francophones, si on leur demande comment cela va, ils vont dire que cela va très bien. C'est normal.

**Le sénateur Murray :** Comme vous le savez, pour chaque province, il y a un comité consultatif qui comprend les représentants des autorités judiciaires, des juges, de la cour, du Barreau et du grand public peut-être. Est-ce que vous suggérez quelque chose de plus qui impliquerait nécessairement une représentation des communautés minoritaires linguistiques?

**Mme Aucoin :** Je pense qu'on devrait évaluer les besoins. Je pense que le bilinguisme devrait être plus important que simplement participer au Rotary Club, au Lions Club ou ce genre de choses. Lorsqu'on fait une évaluation des dossiers, c'est très populaire que d'être nommé juge aux Cours supérieures. Il y a beaucoup de candidats. Lorsqu'on regarde les différents dossiers, il y a plusieurs choses, l'implication communautaire, et cetera. Mais lorsqu'il y a des besoins importants, le bilinguisme devrait mériter plus que d'avoir été président de la campagne Centraide ou autre. Si on a des tests de bilinguisme pour le gouvernement fédéral, il me semble que ce serait peut-être quelque chose qu'on pourrait penser à faire pour les juges également.

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** Je veux revenir à un des sujets discutés lorsque le ministre Nicholson a comparu. Il est probable que les avocats ne sont pas vraiment d'accord lorsque l'on dit qu'il ne faut pas être trop rigoriste à propos de ces questions, mais je m'inquiète de la partie VII de la loi. Bien que je comprenne parfaitement pourquoi nous avons fait ce que nous avons fait en 2005 pour que cette partie devienne légalement exécutoire, justiciable et tout le reste, et je comprends aussi pourquoi la Cour fédérale entend maintenant des contestations à propos du programme de contestation judiciaire, lorsque l'on parle de promotion proactive de la vitalité des collectivités de langue officielle en situation minoritaire, je ne pense pas que nous obtiendrons une réponse des tribunaux.

S'il y a une obligation pour tous les organismes et ministères du gouvernement, ils vont respecter la lettre et l'esprit de cette obligation. Lorsque des initiatives ou des projets de loi sont présentés, nous, membres des comités du Sénat ou de la Chambre des communes, devrions accepter la responsabilité d'examiner s'il y a un lien possible ou probable entre cette initiative et la vitalité des collectivités de langue officielle. Nous devons insister sur ce point auprès des ministres et des fonctionnaires du gouvernement si nous croyons que l'obligation n'est pas suffisamment respectée dans l'ébauche de projet de loi dont nous sommes saisis.

Je pense que les organisations qui représentent les collectivités de langue officielle en situation minoritaire doivent se préparer à prendre ces initiatives, et à rendre obligatoire cet aspect du processus politique et législatif au lieu de croire qu'il y a un remède satisfaisant en s'adressant aux tribunaux.

**Mme Aucoin :** Les tribunaux sont toujours le dernier recours.

**Le sénateur Murray :** C'est exactement ce que j'espérais que vous alliez dire.

**Ms. Aucoin:** Our communities are not rich. Look at how much it costs to go to the Supreme Court of Canada now. It is unbelievable. It is certainly not the first choice.

I grew up in Nova Scotia. We had French schools only because we went to court. Montfort in Ontario exists only because the matter was taken to court. Unfortunately, if it had not gone to court, we would have nothing. It is true.

**Senator Murray:** I know.

**Ms. Aucoin:** Even as it stands now, assimilation is a grave preoccupation for us. We do not have any choice in the matter. It is dramatic when we must go to court. Oftentimes, families become torn apart because they are not necessarily on the same side. It is a difficult issue. It is not a first choice.

There is no guarantee. In Nova Scotia, we have all sorts of issues. We were to receive a French school in Cheticamp, so the francophones were given the old school and the English were given the new school. That is the way it works.

We do not go to court because we like to. We go because we have to.

**Senator Murray:** With respect to the assimilation problem, this committee, when we made our rounds of some of the official language minority communities, and notably when we studied education and the availability, or not, of mother tongue and the problem posed by — what is the expression for “mixed” in English?

**Ms. Aucoin:** Famille exogame.

**Senator Murray:** — where perhaps the francophone parent was in the services and would be sent overseas for periods of time and English became, one way or the other, the language of the household. When the time came for the child to go to school, there was a reluctance to send that child to French school because there was an embarrassment about the quality of the French. Also in some provinces — Manitoba, for instance — there was some reluctance on the part of those running the French schools to accept that child. There are many problems like that.

My point is that the solutions are political and the pressures must be political. I understand fully what you are saying. It was only through the courts you were able to obtain many of the rights and their exercises, but in many of these matters, I hope people understand that political pressures must be brought strongly to bear.

**Ms. Aucoin:** However, when we are a minority, we do not often have the political clout because our numbers are not there.

**Mr. Rémillard:** It is relevant when we are talking about Part VII. You are right in that there must be a balance between the legal approach and partly, the political approach.

**Mme Aucoin :** Nos collectivités ne sont pas riches. Regardez combien cela coûte pour se rendre à la Cour suprême du Canada maintenant. C'est incroyable. Ce n'est certainement pas le premier choix.

J'ai grandi en Nouvelle-Écosse. Nous avons des écoles françaises parce que nous sommes allés devant les tribunaux. Montfort en Ontario existe seulement parce que ce dossier s'est rendu devant les tribunaux. Malheureusement, si le dossier ne s'était pas rendu là, nous n'aurions rien. C'est la réalité.

**Le sénateur Murray :** Je sais.

**Mme Aucoin :** Même dans la situation actuelle, l'assimilation est une préoccupation sérieuse pour nous. Nous n'avons pas de choix à ce sujet. C'est une grave décision que de s'adresser aux tribunaux. Souvent, les familles sont déchirées parce que les membres ne sont pas tous du même côté. C'est une situation difficile. Ce n'est pas le premier choix.

Il n'y a pas de garantie. En Nouvelle-Écosse, nous avons toutes sortes de problèmes. Nous allions avoir une école française à Cheticamp, alors on a donné la vieille école aux francophones et les anglophones ont reçu la nouvelle école. Les choses fonctionnent de cette façon.

Nous n'allons pas devant les tribunaux par plaisir. Nous le faisons parce que nous n'avons pas d'autre choix.

**Le sénateur Murray :** En ce qui concerne le problème d'assimilation, lorsque notre comité s'est rendu dans certaines des collectivités de langue officielle en situation minoritaire, et notamment lorsqu'il a étudié l'éducation et la disponibilité, ou la non-disponibilité, de la langue maternelle et du problème posé par — quelle est l'expression pour « exogame » en anglais?

**Mme Aucoin :** Famille exogame.

**Le sénateur Murray :** ... où peut-être le parent francophone faisait partie des forces armées et a été envoyé outre-mer pour un certain temps et l'anglais devenait, d'une façon ou d'une autre, la langue de la famille. Lorsqu'il était temps d'envoyer l'enfant à l'école, on hésitait à l'envoyer à l'école française parce qu'on était gêné de la qualité de son français. Également, dans certaines provinces, le Manitoba par exemple, ceux qui dirigeaient les écoles françaises hésitaient à accepter cet enfant. Il y a de nombreux problèmes comme cela.

Ce que je veux dire, c'est que les solutions sont politiques et les pressions doivent être politiques. Je comprends parfaitement ce que vous nous dites. C'est uniquement grâce aux tribunaux que vous avez pu obtenir de nombreux droits et l'exercice de ces droits, mais dans de nombreux cas, j'espère que les gens comprennent qu'il faudrait exercer de grandes pressions politiques.

**Mme Aucoin :** Cependant, quand on est une minorité, souvent on n'a pas souvent le poids politique nécessaire faute du nombre.

**M. Rémillard :** Votre point est pertinent lorsque nous parlons de la partie VII. Vous avez raison, il faut trouver un équilibre entre l'approche juridique et en partie, l'approche politique.

Much of the approach deals with building relationships with people in departments. That is part of the answer. When we talk about consultation processes, we are talking about building relationships between people. Largely, I think that is a first step. It is often the most constructive, and it builds a long-term relationship. That approach is the best one. Unfortunately, once in a while we need other options.

**Senator Murray:** I appreciate that.

**Mr. Rémillard:** I believe you are right in the sense that we should not skew things totally one way versus the other.

**Senator Murray:** I wonder whether people think that Part VII is a magic bullet. I hope they do not.

[Translation]

**The Chair:** If there are no further questions, I want to thank you for appearing before the committee this evening. I wish you success in continuing your good work and I guarantee that the Standing Committee on Official Languages is here to support you, as you may have noticed. Good luck and thank you very much.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Monday, March 3, 2008

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m. to study, and to report from time to time, on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

**Senator Maria Chaput** (*Chair*) in the chair.

[Translation]

**The Chair:** Honourable senators, the meeting will now begin. My name is Maria Chaput. I am from Manitoba, and I chair the Standing Senate Committee on Official Languages.

On my left is Senator Comeau, who is from Nova Scotia, Senator Murray, who is from Ontario, Senator Keon, who is also from Ontario, and Senator Losier-Cool, who is from New Brunswick.

In accordance with its terms of reference, the Standing Senate Committee on Official Languages studies the application of the Official Languages Act, as well as the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Honourable senators, I would like to introduce our witnesses from Air Canada, who were invited to appear before us today. They are Louise McEvoy, General Manager, Languages and Diversity, and Joseph Galimberti, Director, Government and Community Relations.

Une grande partie de cette approche nous demande d'établir des relations avec les gens dans les ministères. Voilà une partie de la réponse. Lorsque nous parlons de processus de consultation, nous parlons d'établir des liens entre les gens. Voilà en gros le premier pas. C'est souvent la façon la plus constructive, et on développe des relations à long terme. Cette approche est la meilleure. Malheureusement, nous avons besoin de temps en temps d'utiliser d'autres options.

**Le sénateur Murray :** Je comprends cela.

**M. Rémillard :** Je crois que vous avez raison lorsque vous dites qu'il ne faut pas compliquer les choses en opposant totalement un côté à l'autre.

**Le sénateur Murray :** Je me demande s'il y a des gens qui pensent que la partie VII est une formule magique. J'espère que non.

[Français]

**La présidente :** S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais vous remercier d'avoir comparu devant le comité ce soir. Je vous souhaite de continuer votre bon travail et je vous garantis que le Comité permanent sur les langues officielles est là pour vous appuyer, comme vous avez pu le constater. Bonne chance et merci beaucoup.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 3 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

**Le sénateur Maria Chaput** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Français]

**La présidente :** Honorables sénateurs, nous allons commencer la réunion. Je m'appelle Maria Chaput, je viens du Manitoba et je préside le Comité sénatorial permanent des langues officielles.

À ma gauche, le sénateur Comeau, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Murray, de l'Ontario, le sénateur Keon, de l'Ontario également, et finalement le sénateur Losier-Cool, du Nouveau-Brunswick.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles, conformément à son mandat, étudie l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions qui en découlent au sein des institutions assujetties à la Loi.

Honorables sénateurs, permettez-moi de vous présenter nos témoins d'Air Canada, invités à comparaître aujourd'hui. Mme Louise McEvoy, chef de service générale, Langues et Diversité, et M. Joseph Galimberti, directeur, Relations avec les gouvernements et les collectivités.

Air Canada has a number of obligations under the Official Languages Act, particularly regarding those provisions that govern the language in which services are provided. It is subject to the policies of the Public Service Agency of Canada with respect to Parts IV, V and VI of the Act.

Since 2004, Air Canada has been a fully owned subsidiary of a new mother company — ACE Aviation Holdings Inc.

[English]

As chair of the committee, and on behalf of our members, I would like to start by thanking you for your appearance today. Ms. McEvoy and Mr. Galimberti, perhaps you would begin with your opening remarks.

**Louise McEvoy, General Manager, Languages and Diversity, Air Canada:** Honourable senators, good evening, and thank you for the opportunity to appear today. My name is Louise McEvoy. I am responsible for official languages at Air Canada. I am in company with my colleague Joseph Galimberti, director of government relations.

Air Canada's commitment to offering its customers services in the official language of their choice is a fundamental company value, and we have a long history of significant investment and considerable effort in programs and activities to support this initiative. We are committed to the provision of service in both official languages to our 34 million customers yearly, be it over the phone or in person, throughout our website and other electronic products, in dozens of airports and on thousands of flights around the world.

Air Canada also encourages the use of both languages in the workplace, whether this is communicating, training or supervising all Air Canada employees. We support official language communities throughout the country with, among other activities, the sponsorship of events.

[Translation]

That said, we are not perfect, nor do we pretend to be. We do receive our share of complaints and although this is a relatively small number when one considers the number of passengers we serve, we do believe that even one complaint is too many. We are aware that like all the other institutions subject to the Official Languages Act, it is our obligation to meet and exceed the standards set forth by Parliament in that legislation. We continue to work to meet that goal.

We believe we have made significant progress in that regard, but we still face profound and significant obstacles in meeting our obligations.

As you are aware, after we had integrated the 87 per cent English unilingual workforce of the former Canadian Airlines International, at a cost completely absorbed by Air Canada, we requested government assistance as we worked to improve our linguistic capabilities. To that end, we were supported by the Joint Committee on Official Languages in their February 2002 report.

Air Canada a des responsabilités par rapport à la Loi sur les langues officielles, notamment sur les provisions de la loi en ce qui concerne la langue de service. Elle est assujettie aux politiques de l'Agence de la fonction publique du Canada en ce qui concerne les parties IV, V et VI de la loi.

Depuis 2004, Air Canada est une filiale en propriété exclusive d'une nouvelle société mère : la société Gestion ACE Aviation Inc.

[Traduction]

En ma qualité de présidente du comité et au nom de nos membres, permettez-moi d'abord de vous remercier de comparaître devant nous aujourd'hui. Madame McEvoy, monsieur Galimberti, veuillez nous présenter vos remarques préliminaires.

**Louise McEvoy, chef de service générale, Langues et Diversité, Air Canada.** Honorables sénateurs, bonsoir et merci de l'occasion qui nous est donnée de comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Louise McEvoy et je suis responsable des langues officielles à Air Canada. Je suis accompagnée de mon collègue Joseph Galimberti, directeur des relations gouvernementales.

À Air Canada, l'engagement de servir la clientèle dans la langue officielle de son choix, est une valeur fondamentale, et nous investissons depuis longtemps d'importantes ressources dans des programmes et activités visant à renforcer le bilinguisme. Nous sommes résolus à servir nos 34 millions de clients dans l'une ou l'autre des langues officielles, que ce soit par téléphone ou en personne, par l'entremise de notre site Web et autres produits en ligne, dans les dizaines d'aéroports que nous desservons ou à bord des milliers de vols que nous effectuons à l'échelle de la planète.

Air Canada favorise également l'utilisation des deux langues au travail, dans le cadre des communications, de la formation ou de la supervision de l'ensemble des employés de la société. Nous appuyons en outre les groupes minoritaires de langues officielles à l'échelle du pays, notamment en parrainant des événements.

[Français]

Cela dit, nous reconnaissons d'emblée que tout n'est pas parfait. Nous recevons notre part de plaintes, et bien qu'il y en ait relativement peu compte tenu du nombre de passagers que nous servons, nous sommes d'avis qu'une seule plainte est une plainte de trop. Nous sommes conscients qu'à l'instar de toutes les institutions assujetties à la Loi sur les langues officielles, nous avons l'obligation de respecter et même d'excéder les exigences formulées par le Parlement dans cette loi. Nous continuons de travailler en vue d'atteindre cet objectif.

Nous estimons avoir accompli des progrès importants, mais nous faisons toujours face à des obstacles profonds et importants pour respecter nos obligations.

Comme vous le savez, nous avons demandé une aide financière au gouvernement dans le but de renforcer nos compétences linguistiques après l'intégration, entièrement aux frais d'Air Canada, du personnel à 87 p. 100 anglophone unilingue des anciennes Lignes aériennes Canadien International. Cela avait été recommandé par le Comité mixte permanent sur les

While this matter took place five years ago, these unilingual employees are still with us today and their numbers will remain significant for the foreseeable future.

Unfortunately, the financial support recommended by your peers and your colleagues in the House of Commons has consistently been denied. For instance, in 2003 and 2005, Air Canada was invited to and did apply for funds through a Treasury Board program called the Official Languages Innovation Fund. We were rejected both times, in writing, and were finally advised that we should request that the invitations to apply for this program no longer be sent to us, given that they would never be accepted.

It is the well-established will of Parliament that Air Canada should be subject to the provisions of the Official Languages Act. However, if that is Parliament's will, we suggest that the original recommendation of the joint committee be reasserted, and that Air Canada be given access to the same reasonable financial support that other federal institutions, subject to parallel obligations, have access to.

One significant challenge we face relates to hiring. As with many other federal employers, we are experiencing increasing difficulty in hiring bilingual staff outside the province of Quebec, the National Capital Region and Moncton.

To put this dynamic in context, for the past seven years we have hired flight attendants in Montreal and transferred them to in-flight bases in Toronto, Calgary and Vancouver. In total, nearly 1,000 flight attendants were transferred.

[English]

Unfortunately, this is a short-term Band-Aid which is not sustainable. The fact of the matter is that the vast majority of the Montreal flight attendants who are transferred to other cities apply to return to Montreal as soon as vacancies in that city become available.

At our operational bases elsewhere in Canada, there is quite simply a lack of sufficiently qualified candidates to fill vacancies — a problem that is exacerbated by the lack of funding for a program that would allow us to provide language training to new hires. We have requested assistance from the Office of the Commissioner of Official Languages, from the Treasury Board and from members of the House of Commons Standing Committee on Official Languages in identifying and recruiting bilingual candidates, particularly in Toronto and Western Canada. These efforts have so far been universally unsuccessful.

Our most recent hiring blitz in Toronto is typical of our recent experiences in sourcing bilingual candidates. Air Canada attempted to hire 600 flight attendant positions with the objective of filling all these vacancies with bilingual candidates. Of the over 1,600 candidates interviewed, 464 were referred for a second interview. Out of this group, 44 per cent were unilingual. Only

langues officielles dans son rapport de février 2002. Bien que l'intégration ait eu lieu il y a plus de sept ans, ces employés unilingues font toujours partie du personnel de la société et ils seront encore assez nombreux dans un avenir prévisible.

Malheureusement, le soutien financier recommandé par vos pairs et par vos collègues de la Chambre des communes nous a continuellement été refusé. Par exemple, en 2003 et en 2005, Air Canada a été invité à demander une aide financière par l'entremise du Fonds d'innovation en matière de langues officielles du Conseil du Trésor, ce que nous avons fait. Les deux fois, notre demande a été rejetée par écrit et on nous a finalement avisés d'exiger nous-mêmes d'être désormais exclus de pareilles invitations, car nos demandes ne seraient jamais acceptées.

On sait que le Parlement tient à ce qu'Air Canada soit assujéti aux dispositions de la Loi sur les langues officielles. Si cela est vraiment la volonté du Parlement, nous suggérons que les recommandations initiales du comité mixte soient réaffirmées et qu'Air Canada ait accès au même soutien financier raisonnable que les autres institutions fédérales assujéties à des obligations similaires.

L'embauche de personnel constitue pour nous un défi considérable. Comme de nombreux employeurs du gouvernement fédéral, nous avons de plus en plus de difficulté à recruter du personnel bilingue à l'extérieur du Québec, de la région de la capitale nationale et de Moncton.

Pour illustrer la nature du problème, il suffit de dire que ces sept dernières années, nous avons dû embaucher des agents de bord à Montréal pour ensuite les muter dans nos bases de service en vol de Toronto, Calgary et Vancouver. Au total, près de 1000 agents de bord ont été ainsi déplacés.

[Traduction]

Mais il s'agit là d'une solution temporaire non applicable à long terme. Le fait est que la grande majorité des agents de bord de Montréal qui sont mutés dans d'autres villes tentent de revenir à Montréal dès qu'un poste vacant devient disponible dans cette ville.

Dans nos bases d'exploitation ailleurs au Canada, il n'y a tout simplement pas assez de candidats qualifiés pour combler les postes qui se libèrent, un problème exacerbé par le manque de financement pour un programme qui nous permettrait d'offrir une formation linguistique aux nouveaux employés. Nous avons demandé l'aide du Commissariat aux langues officielles, du Conseil du Trésor et des membres du comité des langues officielles de la Chambre des communes pour trouver et recruter des candidats bilingues qualifiés, particulièrement à Toronto et dans l'Ouest canadien. Jusqu'ici, ces démarches n'ont connu aucun succès.

Notre plus récent blitz d'embauche à Toronto illustre bien les problèmes que nous avons dernièrement à recruter des candidats bilingues. Air Canada voulait combler 600 postes d'agents de bord en embauchant exclusivement des candidats bilingues. Sur plus de 1 600 candidats rencontrés, 464 ont été conviés à une seconde entrevue. Dans ce deuxième groupe, 44 p. 100

9 per cent were bilingual — that is 44 candidates — and 76 more candidates, 16 per cent, were capable of passing a very basic and rudimentary oral examination, which does not correspond to a level acceptable in the service industry.

Many of these candidates had attended French immersion programs, but when faced with a very basic examination to test their abilities to interact in French, were simply unable to pass even the most basic of standards.

This situation repeats itself every single time Air Canada undertakes recruitment efforts outside Quebec. Our objective is always to hire only bilingual candidates to fill vacancies, but there are simply too few to be found.

[Translation]

Access to bilingual candidates and bilingual employees is even more crucial for Air Canada given the inherent mobility of our primary workplace — our aircraft.

The most basic reality of the airline industry is that, on any given day, our customers or our employees can start their day on a flight from a destination where demographics are such that language obligations apply, then can continue on another flight where they do not, and so on.

For this reason, we have decided of our own accord to ensure a bilingual capability is present on all our routes, without exception. Because we have chosen to ignore demographic considerations in deploying our bilingual service, Air Canada's application of the Official Languages Act is in fact more rigorous than that of other federal institutions.

In conclusion, although we are far from being perfect, we do take our obligations seriously. We work hard to correct deficiencies whenever they are identified. We are determined to continue to improve our ability to serve our customers in the official language of their choice, regardless of the difficulties. For us, it just makes good business sense, regardless of the legislative obligations imposed.

That concludes our opening remarks. We would be pleased to take your questions.

**Senator Goldstein:** Ms. McEvoy, you made an excellent presentation. I noted some of your remarks with pleasure, and with some pride as well:

[English]

The fact of the matter is that the vast majority of the Montreal flight attendants who are transferred to other cities apply to return to Montreal as soon as vacancies in that city become available.

[Translation]

I am pleased to see that your flight attendants have such good taste when it comes to the city in which they would like to live.

des candidats étaient unilingues et seulement 9 pour 100, soit 44 candidats, étaient bilingues; 76 autres candidats, soit 16 p. 100, pouvaient réussir un test oral extrêmement simple, ce qui ne correspond pas à un niveau acceptable dans le secteur des services.

Plusieurs de ces candidats ont pris part à des programmes d'immersion en français et lorsqu'ils ont dû passer un examen très élémentaire pour évaluer leur capacité de communiquer en français, la plupart étaient tout simplement incapables de répondre aux critères même les plus simples.

La situation est la même chaque fois qu'Air Canada entreprend de recruter à l'extérieur du Québec. Notre objectif est toujours d'embaucher exclusivement des candidats bilingues pour combler les postes vacants, mais il n'y en a jamais assez.

[Français]

L'accès à des candidats et à des employés bilingues est encore plus crucial pour Air Canada, vu la mobilité inhérente de notre lieu de travail principal, nos avions.

La réalité fondamentale dans le secteur du transport aérien est qu'au cours d'une même journée, nos clients ou nos employés peuvent très bien commencer par prendre un vol au départ d'une destination où les réalités démographiques font en sorte que les obligations en matière de bilinguisme s'appliquent, pour enchaîner ensuite sur un vol pour lequel ces obligations ne s'appliquent plus et ainsi de suite.

Pour cette raison, nous avons décidé qu'il fallait être en mesure d'offrir le service dans les deux langues sur toutes nos lignes sans exception. Parce que nous avons choisi d'ignorer les considérations démographiques dans le déploiement du service, notre propre application de la Loi sur les langues officielles est en fait plus stricte que celle d'autres institutions fédérales.

En conclusion, nous ne sommes certainement pas parfaits, mais nous prenons nos obligations sérieusement et nous corrigerons les lacunes dès qu'elles sont relevées. Nous sommes résolu à continuer d'améliorer notre capacité de servir nos clients dans la langue officielle de leur choix, peu importent les difficultés. Pour nous, cela est tout simplement une décision commerciale pleine de sens, quelles que soient nos obligations législatives.

Ceci conclut nos observations préliminaires. Ce sera avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

**Le sénateur Goldstein :** Madame McEvoy, vous avez fait une excellente présentation. J'ai remarqué avec plaisir et aussi avec un peu d'orgueil le paragraphe suivant :

[Traduction]

Le fait est que la grande majorité des agents de bord de Montréal qui sont mutés dans d'autres villes tentent de revenir à Montréal dès qu'un poste vacant devient disponible dans cette ville.

[Français]

Il me fait plaisir de voir que vos agents de bord ont bon goût quant au choix d'une ville d'habitation.

[English]

The bulk of your presentation deals with your unsuccessful attempts to obtain financial assistance from the government and from other sources, but predominantly from government and government-run agencies.

Air Canada is a profitable enterprise. It has not always been thus, but it is now. What justification would you consider to be available to a government to offer financial assistance to a highly successful enterprise — predominantly non-Canadian owned, might I add; I may be wrong about that; or largely not-Canadian owned, which is neither here nor there — but, in any event, an enterprise that is profitable, in contrast with dozens of other enterprises who have managed to become bilingual or French-speaking, predominantly in Quebec, without government aid; with government pressure, but without government financial aid. Could you tell me how a government, be it a Conservative or Liberal or any other kind, could justify the use of tax dollars to help a profitable enterprise do what it is supposed to do?

**Ms. McEvoy:** What we base our logic on is that Air Canada, first of all, does invest a lot of money in languages: over \$2 million on language training and testing each year. Air Canada is aware that this is just not enough. Second, Air Canada is subject to obligations and does not have the same resources as other institutions that have the same obligations. That is the basis of our logic.

**Senator Goldstein:** The federal government has had some difficulty recruiting and keeping bilingual people as well. It has developed a program that has achieved some success offering bonuses to people who are bilingual or who have become bilingual. Have you considered that option?

**Ms. McEvoy:** We have considered that option in the past. We have not gone that route. Our employees, when they have languages, and when they are bilingual, especially, have other types of rewards. They have better flights. They have better bidding conditions. We find that is a better incentive.

**Senator Goldstein:** I was on a flight yesterday from Finland to Paris and from Paris to Montreal on two different airlines. All of the attending staff spoke English, French and, on the last leg, Italian and Spanish. Can you help me understand why they are able to do that and we are not?

**Ms. McEvoy:** Are they European airlines?

**Senator Goldstein:** Oh, yes.

**Ms. McEvoy:** We find that also. That is what we observe on European airlines. They have the possibility of finding more candidates who speak those languages. In Canada, when we ask

[Traduction]

Le gros de votre exposé porte sur vos tentatives infructueuses d'obtenir une aide financière du gouvernement et d'autres sources, mais principalement du gouvernement et d'organismes dirigés par le gouvernement.

Air Canada est une entreprise rentable. Cela n'a pas toujours été le cas, mais ce l'est maintenant. Comment pourriez-vous justifier qu'un gouvernement offre une aide financière à une entreprise extrêmement lucrative — qui appartient en majorité à des intérêts non canadiens, ajouterais-je; je peux me tromper à ce sujet; ou dont une grande part en tout cas appartient à des intérêts non canadiens, ce qui n'a aucun rapport, en fait — mais de toute façon, une entreprise qui réalise des bénéfices, contrairement à des dizaines d'autres entreprises qui ont réussi à se franciser ou à devenir bilingues, surtout au Québec, sans aide gouvernementale; des entreprises assujetties aux pressions du gouvernement mais qui n'ont reçu de ces gouvernements aucune aide financière. Expliquez-moi comment un gouvernement, conservateur, libéral ou autre, pourrait justifier l'utilisation de l'argent des contribuables pour aider une entreprise rentable à respecter ses obligations.

**Mme McEvoy :** Pour commencer, notre argument est qu'Air Canada investit déjà beaucoup d'argent dans des activités linguistiques : plus de deux millions de dollars chaque année pour la formation et les examens linguistiques. La société est consciente de ce que cela n'est pas suffisant. Deuxièmement, Air Canada est assujetti à des obligations sans pour autant disposer des mêmes ressources que les autres institutions assujetties aux mêmes obligations. C'est sur cela que repose notre raisonnement.

**Le sénateur Goldstein :** Par le passé, le gouvernement fédéral a lui aussi eu des difficultés à recruter et à conserver du personnel bilingue. Il a mis sur pied un programme qui lui a permis d'obtenir un certain succès, celui des primes offertes aux personnes qui sont bilingues ou qui sont devenues bilingues. Avez-vous envisagé cette solution?

**Mme McEvoy :** Nous l'avons déjà envisagée auparavant. Mais nous ne l'avons pas adoptée. Nos employés multilingues et bilingues, plus particulièrement, sont récompensés d'autres façons. Ils sont affectés à de meilleurs vols et ont de meilleures conditions de postulation. Nous estimons que c'est un meilleur incitatif.

**Le sénateur Goldstein :** Hier, j'étais à bord d'un avion allant de la Finlande jusqu'à Paris et de Paris jusqu'à Montréal appartenant à deux compagnies aériennes différentes. Tout le personnel de bord parlait anglais et français, et sur le dernier segment, italien et espagnol. Pouvez-vous m'aider à comprendre pourquoi ces sociétés aériennes sont en mesure d'offrir ce service et nous pas?

**Mme McEvoy :** S'agissait-il de sociétés aériennes européennes?

**Le sénateur Goldstein :** Oh, oui.

**Mme McEvoy :** C'est ce que nous constatons nous aussi. C'est ce que nous observons chez les sociétés aériennes européennes. Celles-ci ont la possibilité de trouver plus de candidats qui

for candidates who speak a third language for one of our destinations, we rarely find candidates who are bilingual and have that language. It is a fact. I cannot explain how this can be.

**Senator Goldstein:** However, when it is commercially appropriate for Air Canada to find multilingual people, they do so. I think, for instance, of the daily flights from Montreal to Tel Aviv where you have English-speaking, French-speaking, Arabic-speaking and Hebrew-speaking flight attendants without exception. I have taken that flight probably 50 or 60 times. Why are you able to do that on that kind of commercially profitable route yet you do not seem to be able to do it as well on other routes?

**Ms. McEvoy:** We do put at least one bilingual agent on all our flights, and more if we can, according to the number of seats, and other languages as well, depending on the destination. Yes, on flights to Tel Aviv we would have English, French, Arabic and Hebrew. On our flights to China we would have English, French, Mandarin and Cantonese. This works in most flights. Within Canada it is English-French on all flights, but not all flight attendants. That is what we are saying. We are having difficulty finding them, but we do put at least one on each flight, and more whenever possible.

**Senator Murray:** Correct me if I am wrong but I think that the rationale for your asking for government help to fulfill your obligations under the Official Languages Act is that you are subject to the Official Languages Act but your competitors are not. Porter Airlines is not; WestJet is not. In fact, none of the other airlines in the country are subject to that act. You are subject to the Official Languages Act because when we, the government, Parliament, privatized you, and because you had been subject to it as a Crown corporation, we decided that you were to continue to be subject to that act. We also decided that your headquarters should continue to be in Montreal; is that right?

**Ms. McEvoy:** Right.

**Senator Murray:** I must say that I am sympathetic to their proposal, and more than a little dismayed by the narrative that tells us that they were told by the government to stop applying for assistance because the answer would always be "no." We have to ask some questions of the government on this. If you think that financial help is the answer to your problem, then the government should pony up the money if we are to continue to insist, as we do and as I think we should, that you be subject to the Official Languages Act. The government may be in a position to give you other assistance as well, not just financial. The government has some experience, perhaps with modest success, in training people, and so forth. I must say that I am rather sympathetic to your point of view there. I think we will want to raise it with the appropriate ministers at some point.

parlent de telles langues. Au Canada, lorsque nous cherchons des candidats qui parlent une troisième langue pour l'une de nos destinations, nous arrivons rarement à trouver des candidats qui soient à la fois bilingues et qui possèdent cette langue. C'est un fait. Je ne peux pas vous en expliquer les raisons.

**Le sénateur Goldstein :** Toutefois, lorsqu'il est à l'avantage commercial d'Air Canada de trouver des agents multilingues, elle le fait. Par exemple, dans les vols quotidiens de Montréal à Tel Aviv, on trouve sans exception, des agents de bord qui parlent l'anglais, le français, l'arabe et l'hébreu. J'ai pris ce vol 50 ou 60 fois environ. Pourquoi êtes-vous en mesure d'obtenir de tels résultats sur des trajets commercialement avantageux alors que vous semblez incapables d'en faire autant pour d'autres trajets?

**Mme McEvoy :** Nous affectons au moins un agent de bord bilingue sur tous nos vols, plus si nous le pouvons, en fonction du nombre de sièges, de même que des agents qui parlent d'autres langues, selon la destination. Effectivement, pour le vol vers Tel Aviv, nos agents parlent l'anglais, le français, l'arabe et l'hébreu. Pour nos vols vers la Chine, nos agents parlent l'anglais, le français, le mandarin et le cantonnais. Cela s'applique à la plupart des vols. Quant aux vols à l'intérieur du Canada, nous affectons des agents de bord bilingues, mais ils ne le sont pas tous. Nous avons de la difficulté à les recruter, mais nous en affectons au moins un à chaque vol, et davantage lorsque c'est possible.

**Le sénateur Murray :** Reprenez-moi si je me trompe, mais la raison pour laquelle vous demandez l'aide du gouvernement pour respecter les obligations que vous confère la Loi sur les langues officielles, c'est que vous êtes assujettis à cette loi, mais pas vos concurrents. Porter Airlines n'y est pas assujetti, non plus que WestJet. En fait, aucune autre société aérienne au Canada n'est assujettie à cette loi. Vous êtes assujetti aux dispositions de la Loi sur les langues officielles parce que votre société y était assujettie lorsqu'elle était une société d'État et que, lorsque nous, le gouvernement, le Parlement, l'avons privatisée, nous avons décidé que vous continueriez d'y être assujettis. Nous avons également décidé que votre administration centrale demeurerait à Montréal. Est-ce exact?

**Mme McEvoy :** C'est exact.

**Le sénateur Murray :** Je dois avouer que je comprends la position d'Air Canada et que je suis passablement dérouter d'entendre que le gouvernement lui aurait dit de cesser de présenter des demandes d'aide financière parce que cette aide lui serait toujours refusée. Nous devons poser des questions au gouvernement à ce sujet. Si vous estimez qu'une aide financière résoudrait votre problème, le gouvernement devrait alors desserrer les cordons de sa bourse, si nous continuons d'insister comme nous le faisons et comme nous le devons pour que vous soyez assujettis aux dispositions de la Loi sur les langues officielles. Le gouvernement est peut-être également en mesure de vous offrir une aide autre que financière. Il possède une certaine expérience de la formation linguistique, entre autres, dans laquelle il a remporté un certain succès. Je dois dire que j'ai une certaine sympathie pour votre point de vue. Nous devons en discuter avec les ministres compétents à un moment donné.



I should point out that there is a bilingual bonus in the public service and that successive Commissioners of Official Languages have recommended that it be discontinued.

**Senator Comeau:** And committees.

**Senator Murray:** Yes, supported by various committees. I can see why.

You are in a competitive environment, and you are a privatized airline. I presume that if you are not paying a bilingual bonus, then a knowledge of several languages would be taken into account, would it not, in salary?

**Ms. McEvoy:** There is an incentive for our employees to have better flights or better work programs at the airport.

**Senator Murray:** But not necessarily more money?

**Ms. McEvoy:** Not necessarily, but better work conditions.

**Senator Murray:** They are members of a union?

**Ms. McEvoy:** Yes.

**Senator Murray:** Thank you, Madam Chair.

[Translation]

**The Chair:** In answer to the questions put by Senator Goldstein, you said that whenever possible you arranged to have at least one bilingual person on every flight, for instance on the Montreal-Winnipeg route. You said that usually there was bilingual capability.

**Ms. McEvoy:** Usually, there is.

**The Chair:** In your presentation, you talked about recruiting “qualified bilingual candidates.” I would like to know how you define a qualified bilingual candidate.

**Ms. McEvoy:** A qualified bilingual candidate is a candidate who passes a test showing that he or she can speak in a professional manner, without making too many mistakes. Some candidates have a qualification as high as a mother-tongue equivalent, while others are somewhat weaker but are still qualified. That means they can converse correctly and make announcements professionally without too many mistakes after completing their initial training.

**The Chair:** Candidates are assessed verbally and not in writing, if I understand correctly.

**Ms. McEvoy:** That is correct.

**The Chair:** Because you do not need a written assessment.

**Ms. McEvoy:** No, we do not need one.

**The Chair:** Across Canada, French is spoken with a wide variety of accents and idioms. Take the Acadian community, for example. Does the fact that they speak French with an accent put them at a disadvantage?

Je vous signale, au sujet de la prime au bilinguisme qui existe dans la fonction publique, que les commissaires successifs des langues officielles ont recommandé son abolition.

**Le sénateur Comeau :** Et les comités également.

**Le sénateur Murray :** Oui, cette abolition a été appuyée par divers comités. J'en comprends les raisons.

Vous œuvrez dans un climat de concurrence et votre société aérienne a été privatisée. Je suppose que même si vous ne versez pas de prime au bilinguisme, la connaissance de plusieurs langues doit bien être prise en compte dans le salaire n'est-ce pas?

**Mme McEvoy :** L'incitatif, pour nos employés, est qu'ils travaillent sur des meilleurs vols ou qu'ils ont de meilleurs programmes de travail à l'aéroport.

**Le sénateur Murray :** Mais l'incitatif n'est pas nécessairement pécuniaire?

**Mme McEvoy :** Pas nécessairement, mais ils ont de meilleures conditions de travail?

**Le sénateur Murray :** Sont-ils membres d'un syndicat?

**Mme McEvoy :** Oui.

**Le sénateur Murray :** Merci, madame la présidente.

[Français]

**La présidente :** Suite aux questions posées par le sénateur Goldstein, vous avez bien dit que, dans la mesure du possible, vous vous organisez pour avoir au moins une personne bilingue sur chaque vol, par exemple, Montréal-Winnipeg. Vous dites que, habituellement, c'est le cas.

**Mme McEvoy :** C'est habituellement le cas.

**La présidente :** Dans votre présentation, vous avez parlé du recrutement de « candidats qualifiés dans les deux langues officielles ». J'aimerais connaître votre définition d'un candidat qualifié dans les deux langues officielles.

**Mme McEvoy :** Il s'agit d'un candidat qui réussit un test prouvant qu'il est capable de s'exprimer de manière professionnelle sans trop faire d'erreurs. Certains candidats ont une qualification équivalant à la langue maternelle et d'autres ont un niveau un peu moins fort, mais qui sont quand même qualifiés, c'est-à-dire que, après avoir fait leur formation initiale, ils ont la capacité de s'exprimer correctement et de faire des annonces de façon professionnelle, sans trop faire d'erreurs.

**La présidente :** Les candidats sont évalués de façon orale et non pas à l'écrit, si je comprends bien?

**Mme McEvoy :** Exact.

**La présidente :** Parce que ce n'est pas nécessaire.

**Mme McEvoy :** Ce n'est pas nécessaire.

**La présidente :** À travers le Canada, le français est souvent parlé avec des accents variés et des expressions courantes différentes. Je parle de la communauté acadienne, par exemple. Le fait de parler français avec un accent peut-il leur nuire?

**Ms. McEvoy:** Regardless of whether they are Acadians, Montrealers, or Manitobans, they will be considered qualified if they can speak French in a professional manner, whatever their accent. Accent is not a factor. Pronunciation is important, but accent is not.

**The Chair:** Do you provide those candidates with training after they pass the test?

**Ms. McEvoy:** If necessary. All flight attendants have to do a workshop on making announcements, regardless of whether they are qualified in French or English. If they are not qualified in French, they have to take a workshop entitled “Un moment s’il vous plaît”, which provides them with some basic French as well as with strategies for not leaving a client in the lurch in the aircraft or at the airport.

**Senator Tardif:** I have some questions relating to Parts IV, V and VI of the Official Languages Act, to which you are subject. A few weeks ago, we heard representatives from the Public Service Agency, who said that they could not apply any disciplinary measures to your employees. I would like to know how you manage complaints filed with the Official Languages Commissioner.

**Ms. McEvoy:** As soon as we receive a complaint from the Official Languages Commissioner, we have it translated if necessary so that the employee concerned knows exactly what the complaint is about. The complaint is then forwarded to the employee’s superior, and appropriate measures are taken. The employee is summoned and made aware of the complaint, and appropriate measures are taken.

**Senator Tardif:** Were any measures taken in connection with the incident in Nova Scotia, when Jean Léger asked to be served in French?

**Ms. McEvoy:** In March 2007, yes — absolutely.

**Senator Tardif:** I think it was more recent than that.

**Ms. McEvoy:** The incident was reported on more recently, but actually it took place in March. Apologies were made and measures were taken. The story on the incident came out later.

**Senator Tardif:** What sort of measures were taken?

**Ms. McEvoy:** Measures are taken on a case-by-case basis for every employee, and in consideration of the employee’s union. If the employee has a clean record, we apply first-stage measures. Otherwise, we move to the second stage, and so on.

When a complaint is related to language, the employee in question — if he is not bilingual — is required to take the workshop entitled “Un moment s’il vous plaît.” If he is bilingual, he is sent on a course to help him maintain the language he has acquired. We provide a great deal of training in all cities across Canada, including Halifax.

**Senator Tardif:** If I understand correctly, a mention is included in the employee’s record, and the employee is required to take language training. Is that correct?

**Mme McEvoy :** Que ce soit les Acadiens ou les Montréalais ou les Manitobains, si la personne parle français de façon professionnelle, quel que soit son accent, elle sera qualifiée. L’accent n’est pas un facteur. La prononciation est importante, mais pas l’accent.

**La présidente :** Offrez-vous de la formation à ces personnes après qu’elles aient passé le test?

**Mme McEvoy :** Au besoin. Tous les agents de bord, s’ils sont qualifiés en français et en anglais, ont un atelier d’annonces au micro; s’ils ne sont pas qualifiés, ils doivent assister à un atelier intitulé « Un moment s’il vous plaît » qui contient les éléments de base du français et des stratégies pour ne pas laisser un client en plan dans l’avion ou à l’aéroport.

**Le sénateur Tardif :** J’aimerais poser des questions par rapport aux parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles à laquelle vous êtes assujéti. Il y a quelques semaines, nous avons reçu des représentants de l’Agence de la fonction publique qui nous ont informés qu’ils ne pouvaient pas appliquer de mesures disciplinaires avec vos employés. Je voudrais donc savoir de quelle manière vous gérez les plaintes qui sont présentées devant le Commissaire aux langues officielles.

**Mme McEvoy :** Dès qu’on reçoit une plainte de la part du Commissaire aux langues officielles, au besoin, nous la faisons traduire afin que l’employé comprenne parfaitement de quoi il s’agit. Ensuite, la plainte est envoyée au supérieur de l’employé et les mesures sont prises. L’employé est convoqué et mis au courant de la plainte, et des mesures appropriées sont prises.

**Le sénateur Tardif :** Des mesures ont-elles été prises concernant l’incident en Nouvelle-Écosse alors qu’un certain M. Jean Léger a demandé à être servi en français?

**Mme McEvoy :** Oui, en mars 2007, tout à fait.

**Le sénateur Tardif :** Je crois que c’est plus récent.

**Mme McEvoy :** Le reportage est récent, mais l’incident a eu lieu en mars. Des excuses ont été faites et des mesures ont été prises, mais le reportage est sorti plus tard.

**Le sénateur Tardif :** Quels genres de mesures ont été prises?

**Mme McEvoy :** Des mesures sont prises de façon distincte pour chaque employé et selon le syndicat auquel l’employé est affilié. Si un employé a un dossier parfait, nous appliquons une première étape, sinon la deuxième et ainsi de suite.

Pour ce qui est d’une plainte linguistique, l’employé doit suivre le cours « Un moment s’il vous plaît » s’il n’est pas bilingue, et s’il est bilingue, il est envoyé au cours de maintien de l’acquis. Nous offrons beaucoup de formations dans toutes les villes du Canada, incluant Halifax.

**Le sénateur Tardif :** Si je comprends bien, une note sera portée au dossier de l’employé et on lui impose une formation linguistique; c’est cela?

**Ms. McEvoy:** Yes. In fact, in Halifax the Official Languages Team organized an awareness-raising session with employees who were associated with the complaint.

**Senator Tardif:** You took measures to ensure that an incident of that sort would not happen again there.

**Ms. McEvoy:** That is correct.

**Senator Tardif:** Then how do you explain the fact that the Royal Canadian Mounted Police was called in for an incident of that kind?

**Ms. McEvoy:** Since September 2001, employees have had to apply a specific protocol when dealing with unruly passengers.

**Senator Tardif:** I would hope that speaking French is not considered being unruly?

**Ms. McEvoy:** Not at all. He probably became unruly because he could not manage to get service in French. There, we are 100 per cent guilty.

But once someone becomes unruly, the employee involved has to apply a given protocol, be it in the aircraft or at the airport.

The RCMP was not called because he wanted to be served in French, but because, following the incident, he behaved in an unruly fashion, according to the employee who called the RCMP. In fact, it probably was not the RCMP he called in that case.

**Senator Tardif:** Yes, it was. It was the Royal Canadian Mounted Police, according to the information I have. We also saw the catastrophic outcome of the incident in Vancouver, when a passenger was unable to express his needs in his own language, and no one understood what was going on.

But coming back to this official languages incident, in my view the events in Halifax are completely unacceptable.

**Ms. McEvoy:** Absolutely. That is what we have made clear to the employees involved in the incident.

**Senator Losier-Cool:** Good afternoon, to both our witnesses. In your presentation, I sensed real good will on your part when it comes to recruitment. I find it unfortunate that there are so few bilingual candidates, but I do understand that is not your fault. Once again, we need to evaluate the bilingual education that Canadians should have before they join the labour force.

That said, earlier Senator Tardif indicated that we had seen someone from the public service agency, who said that you had established a new language training model. Is that the new program you call “Un moment s’il vous plaît”? Can you tell us something about it?

**Ms. McEvoy:** We have called it “Un moment s’il vous plaît” because of what we want our employees to say when they are in contact with the public. Instead of saying “Sorry, I do not speak French,” we would like them to say “Un moment s’il vous plaît” and go find someone who does speak French. We also give them

**Mme McEvoy :** Oui. En fait, pour ce qui est d’Halifax, l’équipe des Langues officielles a fait une séance de sensibilisation avec les employés concernés par la plainte.

**Le sénateur Tardif :** Vous avez pris des mesures pour vous assurer que cet incident ne se reproduira plus dans ce contexte.

**Mme McEvoy :** Oui.

**Le sénateur Tardif :** Comment expliquer le fait qu’on ait appelé la Gendarmerie royale du Canada pour un tel incident?

**Mme McEvoy :** Depuis septembre 2001, les employés ont un protocole à suivre lorsqu’il y a des passagers qui sont indisciplinés.

**Le sénateur Tardif :** Parler français n’est certainement pas considéré comme une indiscipline?

**Mme McEvoy :** Pas du tout. La personne est probablement devenue indisciplinée parce qu’elle n’arrivait pas à se faire servir en français. Et là, on est 100 p. 100 coupable.

Donc, une fois que la personne est devenue indisciplinée, à ce moment-là, l’employé doit agir selon un protocole soit à l’aéroport ou à bord d’un avion.

À ce moment-là, la GRC n’est pas appelée parce que la personne veut être servie en français, mais plutôt parce qu’à la suite de cet incident, la personne a eu un comportement indiscipliné selon l’employé qui a fait appel à la GRC. Ce n’était probablement pas la GRC, dans ce cas-ci.

**Le sénateur Tardif :** Oui, c’était la Gendarmerie royale du Canada, d’après les informations que j’ai eues. On a vu les résultats catastrophiques à Vancouver alors que quelqu’un ne pouvait pas s’exprimer dans une langue quelconque et que personne ne pouvait comprendre la situation.

Mais pour revenir à cet incident sur les langues officielles, je trouve que c’est absolument inacceptable ce qui s’est passé à Halifax.

**Mme McEvoy :** Tout à fait, et c’est ce que nous avons fait comprendre aux employés impliqués dans l’incident.

**Le sénateur Losier-Cool :** Bonjour à vous deux. Dans votre présentation, j’ai vraiment senti une bonne volonté de votre part en ce qui a trait au recrutement. Je déplore qu’il y ait si peu de candidats bilingues, mais je comprends que ce n’est pas votre faute. Encore une fois, il faudrait évaluer la formation bilingue que les Canadiens et les Canadiennes devraient avoir avant d’aller sur le marché du travail.

Cela dit, le sénateur Tardif a mentionné plus tôt que nous avions reçu l’agent de la fonction publique qui nous a dit que vous aviez mis sur pied un nouveau modèle de formation linguistique. Est-ce que c’est votre nouveau programme « Un moment s’il vous plaît »? Pouvez-vous nous expliquer un peu le programme?

**Mme McEvoy :** On a intitulé le cours « Un moment s’il vous plaît » parce qu’on voudrait que les employés en contact avec le public, au lieu de dire : Sorry, I don’t speak French, disent : un moment s’il vous plaît, et qu’ils aillent chercher quelqu’un qui parle le français. À défaut de trouver un collègue qui

the tools, some basic communication skills — both for flight attendants and airport personnel — to use if they cannot find a French-speaking colleague to help them out right away.

**Senator Losier-Cool:** Are those basics taught by your employees, or a language school?

**Ms. McEvoy:** We have an in-house team of teachers, which give courses in French and English across Canada. The teachers give that workshop — “Un moment s’il vous plaît” — as well as workshops entitled “Annonce en vol” and “Annonce à l’aéroport.” Those are three-hour workshops given to all new employees, and on request also given to existing employees across Canada.

**Senator Losier-Cool:** Do employees take those workshops during their working hours?

**Ms. McEvoy:** That depends on the union to which they belong. Employees who are members of CAW take the workshops during working hours, while others take them on their own time. New employees take the workshops during working hours.

**Senator Losier-Cool:** When you ask for additional funding, is that language training included in the plan you put forward?

**Ms. McEvoy:** We submitted a comprehensive application for assistance in providing language training. If we had greater means, we would provide courses for more employees. At present, the courses are voluntary for new employees. We ensure that incoming employees take the courses. Others can take it on a voluntary basis. If we had the means, we could ensure that more employees would take these courses during their working hours.

**Senator Losier-Cool:** In many presentations made by the Official Languages Commissioner, and in reports by the Official Languages Committee, we see that Air Canada is at the top of the list.

**Ms. McEvoy:** Yes, we are among the 10 organizations that receive the most complaints.

**The Chair:** The first three.

**Senator Losier-Cool:** How do you explain that?

**Ms. McEvoy:** We carry 34 million passengers a year. At present, we have 6,000 or 7,000 flight attendants and 3,000 customer service agents at airports. We never see two complaints filed against the same employee. However, those are a lot of people to inform.

To show you what I mean, I will give you the example I always give. When someone gets to customs, he knows exactly where to go to get service in French. In a plane, however, you cannot just sit francophone passengers between, say, rows 12 and 15. You just cannot do that.

**Senator Comeau:** I would like to thank both our witnesses for being here today, and for telling us about Air Canada’s approach to recruiting bilingual employees in Canada.

peut les aider immédiatement, on leur donne également les bases nécessaires pour être soit agent de bord ou agent dans un aéroport.

**Le sénateur Losier-Cool :** Est-ce d’autres membres du personnel ou une école de langues qui donnent ces bases?

**Mme McEvoy :** On a une équipe de professeurs à l’interne qui donnent des cours de français et d’anglais partout au Canada. Ces professeurs offrent cet atelier qui s’appelle « Un moment s’il vous plaît », ou alors l’autre atelier qui s’appelle « Annonce en vol » ou « Annonce à l’aéroport ». Ce sont des ateliers de trois heures donnés à tous les nouveaux employés et qui sont également offerts sur demande partout au Canada pour les employés déjà en poste.

**Le sénateur Losier-Cool :** C’est offert sur les heures de travail?

**Mme McEvoy :** Cela dépend du syndicat auquel l’employé appartient. Les employés membres des TCA suivent ces cours durant les heures de travail et les autres durant leur temps personnel. Mais pour les nouveaux employés, c’est durant les heures de travail.

**Le sénateur Losier-Cool :** Est-ce que cette formation linguistique fait partie de votre plan lorsque vous demandez du financement supplémentaire?

**Mme McEvoy :** Globalement, on avait fait une demande pour nous aider dans la formation linguistique. Si on avait plus de moyens, on offrirait des cours à plus d’employés. En ce moment, c’est encore sur une base volontaire pour les nouveaux employés. Ceux qui arrivent, on s’assure qu’ils ont eu le cours. Mais pour les autres, c’est sur une base volontaire. Si on avait les moyens, on pourrait s’assurer que plus d’employés suivent les cours durant les heures de travail.

**Le sénateur Losier-Cool :** Dans de nombreuses présentations du commissaire aux langues officielles et dans les rapports des Comités des langues officielles, on nous dit toujours qu’Air Canada a la palme.

**Mme McEvoy :** Oui, on est parmi les 10 premiers.

**La présidente :** Les trois premiers.

**Le sénateur Losier-Cool :** Comment expliquez-vous cela?

**Mme McEvoy :** Nous avons 34 millions de passagers par an, 6 000 ou 7 000 agents de bord en ce moment, 3 000 agents passagers aux aéroports. Jamais le même employé ne fera l’objet d’une plainte deux fois, mais c’est la sensibilisation de tous ces employés.

Pour illustrer la situation, je donne toujours l’exemple que lorsqu’une personne arrive aux douanes, elle sait exactement où aller pour se faire servir en français, tandis que dans un avion, on ne peut pas mettre les passagers francophones entre les rangées 12 et 15. Cela ne se fait pas.

**Le sénateur Comeau :** Merci à vous deux de votre présence ici pour nous faire part de votre approche dans le recrutement du personnel bilingue au Canada.

I want to come back to the fact that you have difficulty recruiting bilingual candidates outside Quebec, the National Capital Region and Moncton.

I would like to know how you go about finding candidates outside those three areas. Can you tell me how you would go about this?

**Ms. McEvoy:** We put ads in the papers, like everyone else, but we also approach all francophone communities outside Quebec, across Canada, to establish contact with them and tell them about our recruitment goals.

For example, there is currently a recruitment process underway for airports. The official languages people initiated contact with the communities, and have now given our recruitment department the task of going back to those communities, putting ads in the papers, and so on.

**Senator Comeau:** For instance, who did you approach in Nova Scotia?

**Ms. McEvoy:** I would have to come back to you on that.

**Senator Comeau:** In your remarks, you say that you approached the Official Languages Commissioner, Treasury Board and members of the House of Commons Official Languages Committee for help. But did you approach the Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, for example, to tell them about the difficulties you were having in finding bilingual candidates outside Moncton, and to ask for their help?

**Ms. McEvoy:** I cannot tell you precisely who we approached in Nova Scotia. I will find out, however.

**Senator Comeau:** I would like to know. For example, did you approach Université Sainte-Anne, in Nova Scotia?

**Ms. McEvoy:** Yes, I am sure we did. That name is familiar.

**Senator Comeau:** Did you approach the Collège de l'Acadie, which would be delighted to help you recruit and train people?

**Ms. McEvoy:** Generally, universities and colleges are our target recruitment audience, as it were. I will give you the list.

**Senator Comeau:** I am very surprised you were not successful with those groups. I am sure that Campus Saint-Jean in Edmonton, Saint-Boniface in Manitoba and federations that represent francophone communities would be very happy to help you. You will be surprised to find there are many more bilingual people in the provinces than you think.

**Ms. McEvoy:** Certainly.

**Senator Comeau:** There is a vast network in which you could recruit employees.

Je veux revenir au fait que vous avez de la difficulté à recruter des personnes bilingues à l'extérieur du Québec, de la région de la capitale nationale et de Moncton.

J'aimerais connaître la façon par laquelle vous allez à l'extérieur de ces trois régions principales. Pourriez-vous m'indiquer où vous allez?

**Mme McEvoy :** Nous mettons des annonces dans les journaux comme tout le monde, mais nous approchons également toutes les communautés francophones, à l'extérieur du Québec et partout au Canada, pour établir des contacts avec eux et retourner chez eux leur faire part de nos objectifs de recrutement.

Par exemple, il y a du recrutement qui se fait actuellement pour les aéroports. Les langues officielles ont établi les premiers contacts avec ces communautés et maintenant, ils ont donné le mandat à notre service de recrutement de retourner dans les communautés, placer des annonces dans les journaux et ainsi de suite.

**Le sénateur Comeau :** Par exemple, en Nouvelle-Écosse, qui avez-vous approché?

**Mme McEvoy :** Il faudrait que je vous revienne à ce sujet.

**Le sénateur Comeau :** Dans votre documentation, vous avez dit avoir approché le Commissaire aux langues officielles, le Conseil du Trésor et les membres du Comité des langues officielles de la Chambre des communes pour vous aider. Avez-vous approché, par exemple, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse pour leur faire part de vos difficultés à trouver des agents bilingues à l'extérieur de Moncton et leur demander leur aide?

**Mme McEvoy :** Je ne peux pas vous dire qui exactement on a approché en Nouvelle-Écosse. Mais je vais me renseigner.

**Le sénateur Comeau :** J'aimerais bien le savoir. Avez-vous approché par exemple l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse?

**Mme McEvoy :** Oui, j'en suis certaine, le nom m'est familier.

**Le sénateur Comeau :** Avez-vous approché le Collège de l'Acadie, qui serait ravi d'offrir de recruter et d'entraîner des gens.

**Mme McEvoy :** Les universités et les collèges sont habituellement notre public cible pour le recrutement. Je vais vous donner la liste.

**Le sénateur Comeau :** Cela me surprend énormément que vous n'avez pas eu de succès avec ces groupes. Je suis assuré que le Campus Saint-Jean d'Edmonton, Saint-Boniface au Manitoba et les fédérations qui représentent ces communautés seraient heureux de vous aider à ce niveau. Vous seriez surprise de voir qu'il y a beaucoup plus de personnes bilingues dans les provinces que vous ne le pensez.

**Mme McEvoy :** Certainement.

**Le sénateur Comeau :** Il y a un vaste réseau où aller recruter des employés.

**Ms. McEvoy:** When we hire from Montreal, for instance, we do not have any problems. But when we hire outside the area, to take flight attendants to Toronto, where our real needs now are —

**Senator Comeau:** Many of those young people now have to work in places they do not really want to go to, like the far north of Alberta.

**Ms. McEvoy:** It is not that they do not necessarily want to go to Toronto —

**Senator Comeau:** I think they would be happy to go to Toronto.

**Ms. McEvoy:** We are not getting discouraged.

**Senator Comeau:** There is certainly interest in working with Air Canada. Your excellent reputation is made. You should be very proud, because you are one of the best airlines in the world.

**Ms. McEvoy:** Air Canada is indeed an employer of choice, but making people agree to travel so that they can work is a challenge, even if they get to travel again afterwards.

**Senator Comeau:** When you give your instructions to the Air Canada recruitment people, do you ask them to recruit in bilingual schools, or in francophone universities?

**Ms. McEvoy:** We recruit when we are short of personnel. Along with Air Canada's official languages team and human resources team, we have started making presentations in secondary schools. This is because we believe we have to tell young people that they must continue to speak French and English, that we need them, and that when they speak those languages they will find a good job down the line.

**Senator Comeau:** I would encourage you to think about the idea of a partnership with universities who graduate bilingual people every year. I am sure that many universities will be very pleased to work with you.

**Ms. McEvoy:** Yes, there are such institutions across Canada.

**Senator Comeau:** There are also colleges that could provide courses if you have problems. I am sure that you would be able to hire a large number of graduates.

**Ms. McEvoy:** Yes.

**Senator Comeau:** Lastly, what was the outcome of the incident in Nova Scotia involving Air Canada and Mr. Léger? We know that the Royal Canadian Mounted Police was called in, and when you call the RCMP, it is because the incident is serious.

If I insisted on being served in French at the Halifax airport, and an over-zealous customer service agent decided to call in the RCMP, I wonder whether I would have done everything Mr. Léger did. I would probably not have been as brave as he was.

**Mme McEvoy :** Quand on embauche pour Montréal, par exemple, cela ne pose pas de problèmes, mais quand on embauche à l'extérieur, pour amener des agents de bord à Toronto, là où sont nos véritables besoins actuellement...

**Le sénateur Comeau :** Beaucoup de ces jeunes doivent aller travailler maintenant dans les coins où ils n'ont pas vraiment envie d'aller, comme dans le très grand nord de l'Alberta.

**Mme McEvoy :** Ce n'est pas qu'ils n'ont pas nécessairement envie d'aller à Toronto...

**Le sénateur Comeau :** Je pense qu'ils seraient contents d'aller à Toronto.

**Mme McEvoy :** On ne se décourage pas.

**Le sénateur Comeau :** Il y a un intérêt spécial à travailler pour Air Canada; votre très grande réputation n'est plus à faire. Vous devriez être très fiers, parce que vous êtes l'une des meilleures lignes aériennes au monde.

**Mme McEvoy :** Air Canada est effectivement un employeur recherché, mais il y a ce défi de faire accepter aux gens de voyager pour aller travailler, même si c'est pour voyager de nouveau par la suite.

**Le sénateur Comeau :** Quand vous donnez des instructions au service de recrutement d'Air Canada, demandez-vous que le recrutement se fasse dans les écoles bilingues ou dans les universités francophones?

**Mme McEvoy :** Le recrutement se fait lorsqu'il y a un manque de personnel. Avec l'équipe des langues officielles et l'équipe des ressources humaines d'Air Canada, nous avons commencé à faire des présentations dans les écoles secondaires, car nous croyons qu'il est vraiment important de dire aux jeunes qu'ils doivent continuer à parler français et anglais, qu'on a besoin d'eux, et que ce sont les langues qu'ils vont parler qui feront en sorte qu'ils trouveront un bon emploi plus tard.

**Le sénateur Comeau :** Je vous encourage à examiner le concept d'un partenariat avec les universités desquelles graduent des gens bilingues tous les ans. Je suis certain que beaucoup d'universités seraient ravies de le faire.

**Mme McEvoy :** Oui, il y en a partout au Canada.

**Le sénateur Comeau :** Il y a aussi les collèges qui pourraient offrir des cours si vous avez des difficultés. Je suis certain aussi que vous pourriez embaucher un grand nombre de finissants.

**Mme McEvoy :** Oui.

**Le sénateur Comeau :** Finalement, quel a été le résultat de l'événement impliquant Air Canada et M. Léger en Nouvelle-Écosse? On sait que la Gendarmerie royale du Canada a été appelée et lorsqu'on fait appel à la GRC, c'est pour quelque chose de sérieux.

Si, à l'aéroport de Halifax j'insistais pour me faire servir en français et qu'un agent un peu trop zélé décidait d'appeler la Gendarmerie royale du Canada pour me confronter, je me demande si je ferais tout ce que M. Léger a fait. Probablement que je n'aurais pas eu son courage.

Was Mr. Léger considered unruly by the flight attendant or by Air Canada?

**Ms. McEvoy:** By the flight attendant, because he makes that decision. And the incident was dealt with immediately, because Mr. Léger was able to take the next flight.

**Senator Comeau:** Yes, but the fact that the RCMP was called in is still a problem. Then there is the September 11 excuse, that flight attendants use all too often. I understand that flight attendants have to be extremely cautious, but Mr. Léger still had the right to be served in his own language.

**Ms. McEvoy:** Absolutely, and we recognize that.

**Senator Comeau:** I find it unacceptable that the September 11 excuse was used in the case of Mr. Léger.

**Ms. McEvoy:** That is why an effort is being made to raise employee awareness. We want to know if they are thrown off their stride because they do not speak the language — because Air Canada employees generally do not treat passengers this way.

**Senator Losier-Cool:** Senator Comeau piqued my curiosity when he talked about universities and colleges. What are the academic requirements for people who want to become flight attendants? Do they require graduation from CEGEP, a community college or just high school?

**Ms. McEvoy:** High school.

**Senator Losier-Cool:** And what training is provided to future flight attendants?

**Ms. McEvoy:** As soon as they arrive, flight attendants take an eight-week training course.

**Senator Losier-Cool:** Are they paid more than minimum wage?

**Ms. McEvoy:** The working conditions and the salary are very attractive.

**Senator Losier-Cool:** I think it is peanuts.

[English]

**Senator Keon:** First, it seems to me that most of the unhappiness I see on airplanes, including those of Air Canada, has little to do with linguistics. It seems that the service at the airports is getting worse and worse. It seems to me that the planes I am on virtually never pull into their proper gates any more; usually you have to wait. Sometimes the plane has to be shuffled off to two gates before we get one from which we can walk off. I think that generally puts people in a bad mood, although I do not know that it is fair to blame the airlines for everything. Travel has become much more cumbersome than I remember it back 25, 30 years when it was very nice.

However, with respect to the linguistic problem, it seems to me that you are being perfectly clear that when the Government of Canada tells you that you must be bilingual but that you cannot

Est-ce que M. Léger a été jugé indiscipliné par l'agent de bord ou par Air Canada?

**Mme McEvoy :** Par l'agent de bord parce que c'est lui qui prend cette décision. Et cela s'est réglé immédiatement après parce que M. Léger a pu prendre le vol suivant.

**Le sénateur Comeau :** Oui, mais le fait d'appeler la Gendarmerie royale demeure un problème. Il y a aussi l'excuse du 11 septembre 2001 que les agents utilisent trop souvent. Je comprends que l'agent doit être absolument prudent, mais cet homme avait quand même le droit de se faire servir dans sa langue.

**Mme McEvoy :** Tout à fait. Et on le reconnaît.

**Le sénateur Comeau :** Je trouve inacceptable que dans ce cas on se soit servi de l'excuse du 11 septembre 2001.

**Mme McEvoy :** C'est pour cette raison qu'un effort de sensibilisation est fait auprès des employés. On veut savoir s'ils perdent leurs moyens parce qu'ils ne parlent pas la langue parce que généralement, les employés d'Air Canada ne traitent pas les passagers de cette façon.

**Le sénateur Losier-Cool :** Le sénateur Comeau a piqué ma curiosité lorsqu'il a parlé des universités et des collèges. Actuellement, si quelqu'un veut devenir agent de bord, quelles sont les exigences académiques? Demande-t-on un diplômé du cégep, d'un collège communautaire ou simplement le secondaire?

**Mme McEvoy :** Simplement le secondaire.

**Le sénateur Losier-Cool :** Et quelle est la formation par la suite?

**Mme McEvoy :** Dès leur arrivée, les agents de bord suivent une formation de huit semaines.

**Le sénateur Losier-Cool :** Est-ce que le salaire dépasse le salaire minimum?

**Mme McEvoy :** Le salaire et les conditions de travail sont très intéressants.

**Le sénateur Losier-Cool :** Je pense que c'est des peanuts.

[Traduction]

**Le sénateur Keon :** Tout d'abord, il me semble que l'insatisfaction que je constate à bord des avions, y compris ceux d'Air Canada, n'a pas grand-chose à voir avec la langue. Il semble que le service dans les aéroports ne fait qu'empirer. J'ai l'impression que les avions que je prends n'arrivent à peu près plus jamais à la porte désignée, et généralement, il faut attendre. Il arrive que l'avion doive être envoyé à deux portes différentes avant que nous puissions en descendre. Généralement, cela met les gens de mauvaise humeur, bien que je ne crois pas que l'on puisse blâmer les sociétés aériennes pour tous les problèmes. Voyager est devenu une entreprise beaucoup plus complexe qu'elle ne l'était il y a 25 ou 30 ans, à l'époque où c'était très agréable.

Mais pour revenir au problème de la langue, vous dites bien clairement, me semble-t-il, que puisque le gouvernement vous impose le bilinguisme, vous ne pouvez pas à la fois exploiter la

run a profitable airline and also put out the money to be bilingual. The situation seems perfectly clear to me that if the Government of Canada wants you to be bilingual, they need to come up with the scratch and then the problem is solved, right?

**Ms. McEvoy:** Exactly; part of the problem is solved.

**Joseph Galimberti, Director, Government and Community Relations, Air Canada:** At least we will be judged on the same playing field that other federal institutions are judged.

**Senator Keon:** Wait a minute now. I believe here in the public service the problem is largely solved. That is because, if there are positions that need particular linguistic skills, the training is provided and people get the linguistic skills.

**Ms. McEvoy:** That is where we are at now; we would need to train these people.

**Senator Keon:** It seems to me that there are enough young Canadians coming out of French immersion or French schools or whatever, that the task of taking them from that point to a point where they can converse, and that is all you are asking —

**Ms. McEvoy:** Exactly; that is exactly where we are at, at the moment.

**Senator Keon:** — to converse in a friendly and straightforward manner with the passengers is not a herculean task. It seems to me that there is a barrier here that really should not exist.

**Ms. McEvoy:** Not only do we need to bring them to that point where they can converse and make an announcement but they need to maintain those skills, and in their day-to-day professional work they do not have much opportunity to do that. They do not practice their language day in and day out, so we need to also give them some training to maintain their skills.

**Senator Keon:** In many other disciplines, in my old profession, we had to be updating our skills all the time.

**Ms. McEvoy:** A lot of employees do it, but not enough, obviously.

**Senator Keon:** Therefore what you are asking of us is a very straightforward ask.

**Ms. McEvoy:** Right.

**Senator Goldstein:** I continue to be concerned about the approach that you are taking. I lived in Quebec, still do, but I lived in Quebec from 1976 on when we had a government which, with coercion, and with not an insignificant amount of unpleasantness, caused the francization of uniquely English-speaking enterprises. I am talking about Bell Canada. I am talking about every bank except the Banque Nationale, which was predominantly French-speaking. I am speaking about every insurance company except the Quebec-based companies, and in the space of 10 years those enterprises became thoroughly

société aérienne de façon rentable tout en investissant dans le bilinguisme. Il est tout à fait clair à mon avis que si le gouvernement du Canada veut que votre société soit bilingue, il doit vous en donner les moyens, puis le problème sera résolu, n'est-ce pas?

**Mme McEvoy :** Exactement; cela résoudrait en partie le problème.

**Joseph Galimberti, directeur, Relations avec les gouvernements et les collectivités, Air Canada :** Au moins, nous serions jugés en fonction des mêmes critères que les autres institutions fédérales.

**Le sénateur Keon :** Un instant. Le problème dans la fonction publique, à mon avis, est largement résolu. C'est parce que, si des postes exigent des compétences linguistiques particulières, le gouvernement offre la formation nécessaire et les employés acquièrent les compétences linguistiques.

**Mme McEvoy :** C'est notre situation actuelle; il faudrait que nous offrions de la formation à ces employés.

**Le sénateur Keon :** J'ai l'impression que suffisamment de jeunes canadiens sortent des écoles d'immersion française ou des écoles francophones, entre autres, pour qu'il soit facile de leur faire acquérir les compétences nécessaires pour tenir une conversation, et c'est tout ce que vous exigez...

**Mme McEvoy :** C'est exact; c'est exactement où nous en sommes pour l'instant.

**Le sénateur Keon :** ... de tenir une conversation amicale et claire avec les passagers. Ce n'est pas une tâche herculéenne. Il semble y avoir là un obstacle facile à surmonter.

**Mme McEvoy :** Nous devons non seulement leur faire acquérir des compétences nécessaires pour tenir une conversation et faire des annonces, mais ces employés doivent également entretenir ces compétences, et dans leur travail de tous les jours, ils n'en ont pas beaucoup l'occasion. Ils ne pratiquent pas leurs compétences linguistiques quotidiennement, et nous devons donc leur offrir la formation nécessaire pour cela.

**Le sénateur Keon :** Dans bien d'autres domaines, dans ma profession antérieure, il faut constamment tenir ses compétences à jour.

**Mme McEvoy :** Un grand nombre d'employés le font, mais pas en nombre suffisant, de toute évidence.

**Le sénateur Keon :** Par conséquent, ce que vous nous demandez est très clair.

**Mme McEvoy :** C'est exact.

**Le sénateur Goldstein :** Je continue d'être préoccupé par l'approche que vous adoptez. Je vis encore au Québec, mais j'y vivais déjà en 1976, à l'époque où le gouvernement de la province a exigé que des entreprises unilingues anglaises se francisent, grâce au tordage de bras et au moyen de mesures souvent déplaisantes. Je parle entre autres de Bell Canada, de toutes les banques à l'exception de la Banque Nationale, qui était déjà en majorité francophone, et de toutes les sociétés d'assurances, sauf celles fondées au Québec. En 10 ans à peine, ces entreprises sont devenues vraiment francophones et pour la plupart bilingues sans



French-speaking and mostly bilingual without any government financial support and with a great deal of government coercion, although the Quebec government had no jurisdiction, legally speaking, over Bell Canada, banks and, with rare exceptions, insurance companies.

I come back to my previous question. Air Canada has not been coerced by the Government of Canada to become, appropriately in the minds of many, bilingual. I am not being critical of your efforts. You are making efforts but the efforts are not working, or not working well enough, I suppose. Let me put it that way.

You admit that it is not working as well as you would like. What is stopping you from making the additional effort required? We know that an additional effort makes it work. We saw it with Bell Canada, the Royal Bank and the Bank of Montreal, et cetera. Why can we not see that with Air Canada?

**Ms. McEvoy:** You do see it with Air Canada, in the province of Quebec. We are fully bilingual in the province of Quebec. It is finding candidates elsewhere in Canada that we have a problem with. That is why we hire from Montreal, and then transfer out to Toronto, Calgary and Vancouver. However, we cannot find the bilingual candidates in those cities.

[Translation]

I would like to make a comment before I ask my question. You told us, Ms. McEvoy, that you could not find any candidates. In my province, Alberta, over 30,000 students are enrolled in immersion programs and over 200,000 are enrolled in French-as-a-second-language programs. I fail to see why you cannot find any candidates from Alberta, British Columbia, Saskatchewan or elsewhere to fill these positions.

I fully support what my colleague, Senator Comeau, was saying. I think we have to focus the recruitment effort and go to places where people have some training in French that both francophones and francophiles — because there are many English-speaking students in immersion programs and in French as a second language who are looking for opportunities to use their French after high school. If a company like Air Canada were to advertise that it wanted to encourage people to continue their education in French, this would be a great incentive for young people and a great encouragement to them as well. However, that is not my question, it is just a comment and something I would encourage you to do.

Your action plan contains no objectives regarding Part VII of the Official Languages Act, which has to do with the development and enhancement of official language minority communities. Why is that, and what are you doing to promote Part VII of the Official Languages Act?

aide financière du gouvernement, grâce aux fortes pressions que le gouvernement du Québec a exercées, bien qu'il n'y ait eu aucune compétence du point de vue juridique, sur des entreprises comme Bell Canada, les banques ou les sociétés d'assurance, à de rares exceptions près.

Je vais donc revenir à ma question précédente. Le gouvernement du Canada n'a pas exigé qu'Air Canada devienne bilingue, bien qu'elle devrait l'être dans l'esprit d'un bon nombre de gens. Je ne critique pas vos efforts. Vous faites des efforts, mais ils ne portent pas fruit, ou du moins pas suffisamment.

Vous avouez que vous n'obtenez pas les résultats que vous souhaiteriez. Qu'est-ce qui vous empêche de faire les efforts supplémentaires nécessaires? Nous savons que grâce à un effort supplémentaire, vous obtiendriez ces résultats. Nous l'avons constaté dans le cas de Bell Canada, de la Banque Royale, de la Banque de Montréal, et cetera. Pourquoi n'est-ce pas le cas d'Air Canada?

**Mme McEvoy :** C'est le cas d'Air Canada, dans la province de Québec. Notre société est entièrement bilingue dans cette province. Notre problème, c'est de trouver des candidats ailleurs au Canada. C'est pour cette raison que nous embauchons des gens à Montréal et que nous les transférons ensuite à Toronto, Calgary ou Vancouver. Nous n'arrivons pas toutefois à trouver des candidats bilingues dans ces villes.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Je voudrais faire un commentaire avant de poser ma question. Madame McEvoy, vous avez indiqué que vous ne pouviez pas trouver les candidats. Dans ma province, en Alberta, il y a plus de 30 000 étudiants inscrits dans les programmes d'immersion et plus de 200 000 étudiants inscrits dans les programmes de français langue seconde. Je n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse pas trouver des candidats de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou ailleurs pour pourvoir à ces postes.

J'appuie entièrement les commentaires de mon collègue, le sénateur Comeau, en ce sens que je pense qu'il faut réorienter le recrutement, aller dans les endroits où l'on trouve les gens qui font une formation en français, francophones et francophiles, car il y a encore plusieurs étudiants anglophones dans les programmes d'immersion, en français langue seconde, qui cherchent des occasions pour utiliser leur français après leurs études au secondaire. Si, justement, une compagnie comme Air Canada annonçait ou distribuait un dépliant publicitaire disant « Air Canada vous encourage à continuer vos études en français », quelle mesure incitative ce serait pour les jeunes et quel encouragement! Mais ce n'est pas ma question, c'est simplement un commentaire et je vous encourage à le faire.

Votre plan d'action linguistique ne contient aucun objectif en ce qui concerne la partie VII de la Loi sur les langues officielles; la partie qui touche au développement et à l'épanouissement des communautés en situation minoritaire. Pourquoi, et que faites-vous pour la partie VII de la Loi sur les langues officielles?

**Ms. McEvoy:** Our efforts are focused mainly on sponsorships or on support to the communities through events such as the Rendez-vous de la Francophonie or the Festival du voyageur, to mention just two. That is the main focus of our efforts throughout the country.

**Senator Tardif:** The fact is that Part VII provides that you must now be instituting some positive measures. What do you understand by this term, positive measures?

**Ms. McEvoy:** With Mr. Galimberti's group, Government and Community Relations, we have managers travelling across the country throughout the year to meet with the communities, and the minority communities are part of these groups. That service now exists at Air Canada.

**Senator Tardif:** What is the objective of these meetings?

**Ms. McEvoy:** To listen to what the communities want. For example, a flight was added to Bathurst at one point as a result of a meeting. We may provide support or sponsor an event, or we may add a flight to a place or provide some other service to a community.

[English]

**Senator Murray:** To follow up on our earlier conversation, as I said, it is obvious that since you are under legal obligations that do not apply to your competitors, you have a justified reason for asking the government to help you both financially and with all the technical resources that are at the disposal of that government.

Now, you seem to depend almost exclusively or largely on your recruitment in order to bilingualize or improve your bilingual capacity at the airline. Does Air Canada have no language training at all?

**Ms. McEvoy:** We do training in eight cities. In our six bases in our eight major airports, we have training on a regular basis at all levels: beginner, maintenance of skills and through specialized workshops that we run.

**Senator Murray:** Did I understand you to say that it is voluntary on the part of the employee?

**Ms. McEvoy:** It is on a voluntary basis, yes, and with some union groups it is on company time, while other unions use personal time.

**Senator Murray:** How effective are the training programs?

**Ms. McEvoy:** We have hundreds of students each year who come to our courses. They are very motivated.

**Senator Murray:** They are motivated because if they can acquire the necessary skills, they get better postings?

**Mme McEvoy :** Cela se traduit surtout par des commandites et du soutien aux communautés dans des événements comme les Rendez-vous de la Francophonie, le Festival du voyageur, pour ne nommer que ceux-là. Cela se traduit surtout comme cela en ce moment à Air Canada, partout au Canada.

**Le sénateur Tardif :** Parce que, justement dans la partie VII, vous devez maintenant mettre sur pied des mesures positives. Qu'est-ce que cela veut dire pour vous le concept de mesures positives?

**Mme McEvoy :** Avec le groupe de M. Galimberti, Relation avec les gouvernements et les communautés, nous avons des gestionnaires qui sillonnent le Canada à longueur d'année pour rencontrer les communautés. Et les communautés de minorités font partie de ces groupes. C'est un service qui existe maintenant à Air Canada.

**Le sénateur Tardif :** Quel est le but de ces rencontres?

**Mme McEvoy :** C'est d'écouter ce que veulent les communautés. Par exemple, il y a eu l'ajout d'un vol à Bathurst, à un moment donné, après une rencontre; cela peut se traduire par un soutien, une commandite, cela peut également se traduire par un vol ajouté à un endroit ou un service quelconque offert pour une communauté.

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** Pour revenir à notre discussion précédente, comme je l'ai dit, il est évident que puisque vous êtes assujettis à des obligations légales dont sont dispensés vos concurrents, vous avez un motif raisonnable de demander au gouvernement de vous accorder une aide financière et toutes les ressources techniques dont dispose le gouvernement.

Il semble que vous dépendiez exclusivement ou en grande partie de votre recrutement pour accroître le bilinguisme de votre effectif ou augmenter vos ressources bilingues. Air Canada n'offre donc pas de formation linguistique?

**Mme McEvoy :** Nous offrons de la formation dans huit villes. Dans les six bases que nous avons dans nos huit principaux aéroports, nous offrons régulièrement de la formation à tous les niveaux : des cours pour débutants, des cours de maintien des compétences et des ateliers spécialisés que nous dirigeons.

**Le sénateur Murray :** Vous avez dit, si j'ai bien compris, que la participation à cette formation est volontaire n'est-ce pas?

Oui, elle est volontaire, et selon le syndicat auquel appartiennent les employés, elle est offerte pendant les heures de travail ou en dehors des heures de travail.

**Le sénateur Murray :** Quelle est l'efficacité des programmes de formation?

**Mme McEvoy :** Des centaines d'étudiants viennent chaque année suivre nos cours. Ils sont très motivés.

**Le sénateur Murray :** Ce qui les motive, c'est que l'acquisition des compétences nécessaires leur permettra d'avoir de meilleures affectations?

**Ms. McEvoy:** Exactly, and many do acquire the bilingual qualification.

**Senator Murray:** In the hiring process, have you considered making it a condition of a hire that the person undergo language training? Do you do that?

**Ms. McEvoy:** It is not put exactly in that way. It is a condition of hiring to maintain their skills. We do not hire someone on a permanent basis who is not bilingual, so it is a condition of hiring.

**Senator Murray:** The condition of hiring is that they acquire the skills?

**Ms. McEvoy:** The condition is that they maintain their skills.

**Senator Murray:** If they do not have a bilingual capacity to begin with, they would still be eligible for training, would they not?

**Ms. McEvoy:** Yes, they are eligible, but we do not have the condition that they acquire the language.

**Senator Murray:** I am sure you have looked at it, but there are processes in the public service where it is understood that certain jobs are designated as bilingual. If an incumbent is not bilingual, he or she has a certain amount of time to become bilingual, or is offered training to become bilingual. I do not know whether that kind of regime could be applied to an organization like Air Canada.

**Ms. McEvoy:** In fact, we are looking at something of that sort. It has not yet been discussed with the unions.

**Senator Murray:** Finally, just so I have a better understanding of what the position of the government is with regard to helping you discharge your linguistic obligations under the Official Languages Act, what do they say besides "Forget about it."? There must be a paper trail somewhere.

**Ms. McEvoy:** There are categories of institutions, and apparently we do not belong in that category, such as a ministry.

**Senator Murray:** We understand that.

**Ms. McEvoy:** That is the basis of the denial.

**Senator Murray:** We took it upon ourselves, as Parliament, to impose that obligation on you when you were privatized. This is an obligation that does not apply to any other airline. What do they say? You do not fit into the category? You are not in the right category? Is that the answer?

**Ms. McEvoy:** Yes. That is the answer.

**Senator Murray:** Thank you.

**The Chair:** Could you send more information to the committee regarding Senator Murray's question?

**Mme McEvoy :** C'est exact, et bon nombre d'entre eux réussissent à se qualifier comme bilingues.

**Le sénateur Murray :** Dans votre recrutement, avez-vous envisagé de faire de la formation linguistique une condition d'embauche? Le faites-vous?

**Mme McEvoy :** Cela ne fonctionne pas vraiment de cette façon. Ce qui est une condition d'embauche, c'est de maintenir ces compétences. Le bilinguisme est une condition d'emploi, puisque nous n'engageons de façon permanente que des candidats bilingues.

**Le sénateur Murray :** La condition d'embauche est qu'ils acquièrent les compétences linguistiques?

**Mme McEvoy :** La condition est qu'ils maintiennent leurs compétences.

**Le sénateur Murray :** S'ils n'ont aucune compétence linguistique au départ, ils seraient néanmoins admissibles à recevoir de la formation, n'est-ce pas?

**Mme McEvoy :** Oui, ils y seraient admissibles, mais l'acquisition de la langue n'est pas une condition.

**Le sénateur Murray :** Je suis sûr que vous avez étudié la question, mais dans la fonction publique, certains postes sont désignés bilingues. Si le titulaire n'est pas bilingue, il dispose d'un certain délai pour le devenir, ou on lui offre une formation à cette fin. Je ne sais pas si un régime comme celui-là pourrait s'appliquer à une organisation comme Air Canada.

**Mme McEvoy :** En fait, nous examinons une possibilité semblable. Toutefois, nous n'en avons pas encore discuté avec les syndicats.

**Le sénateur Murray :** Enfin, je veux m'assurer de mieux comprendre quelle est la position du gouvernement pour ce qui est du respect des obligations linguistiques que vous impose la loi sur les langues officielles. Que vous a dit le gouvernement, à part de ne plus présenter de demandes? Il doit bien exister des preuves écrites quelque part.

**Mme McEvoy :** On nous a dit qu'il existe des catégories d'institutions, et il semble que nous n'appartenons pas à la bonne catégorie, comme par exemple un ministère.

**Le sénateur Murray :** Nous comprenons cela.

**Mme McEvoy :** C'est la raison du refus.

**Le sénateur Murray :** Le Parlement a décidé de vous imposer cette obligation lorsque votre société a été privatisée. C'est une obligation à laquelle n'est assujettie aucune autre société aérienne. Que vous répond le gouvernement? Que vous n'appartenez pas à cette catégorie? Que vous n'appartenez pas à la bonne catégorie? Est-ce la réponse qui vous est donnée?

**Mme McEvoy :** Oui, c'est la réponse.

**Le sénateur Murray :** Merci.

**La présidente :** Pourriez-vous envoyer plus de renseignements au comité au sujet de la question du sénateur Murray?

**Ms. McEvoy:** I can send you copies of the e-mails that were exchanged at the time.

**The Chair:** That would be just great. Senator Comeau, do you have a supplementary question?

**Senator Comeau:** Yes, I do. It follows the same line of questioning as Senator Murray.

[Translation]

I have two or three brief questions. At present, Air Canada provides training in-house, through its own people, does it not?

**Ms. McEvoy:** Language training?

**Senator Comeau:** Yes.

**Ms. McEvoy:** Language training is provided by teachers, who are Air Canada employees.

**Senator Comeau:** Have you considered using external resources? There are teachers who are experts in teaching people who are unilingual, or who have great difficulty speaking a second language. This is a very particular skill, and teachers need years of experience before they can provide this kind of training. That is one of my recommendations: use external resources.

**Ms. McEvoy:** These are certified teachers.

**Senator Comeau:** The teachers I am talking about are professionals in institutions who are familiar with the methods used to provide second-language training. That is a second recommendation.

**The Chair:** The clock is ticking. I will allow two further questions.

[English]

**Senator Goldstein:** Have you considered in-service training where you give your unilingual people about 10, 12 or 16 weeks of paid leave so that they can attend intensive French-language courses — with exams and success criteria at the end to make sure that it is not simply a paid vacation — so that people can come back in and be reasonably able to serve Canadians in both official languages?

**Ms. McEvoy:** Yes, we are looking into this aspect at the moment, as I mentioned. However, it has not been discussed with the unions as yet. It is something that we are looking at. It is an extremely costly measure, and we always come back to that fact.

**Senator Goldstein:** We are getting back to that. I understand you are running a commercial enterprise, and commercial enterprises are there to make a profit. Everybody around this table understands that. However, you are also running an enterprise which — for a variety of good public policy reasons — is subject to certain obligations. The government can enforce those obligations in a nasty way if it chooses to do so. It does not, obviously, choose to do so.

**Mme McEvoy :** Je peux vous envoyer des copies des courriels qui ont été échangés à l'époque.

**Le président :** Parfait. Sénateur Comeau, avez-vous une question complémentaire?

**Le sénateur Comeau :** Oui. Elle est dans la même veine que les questions du sénateur Murray.

[Français]

J'ai deux ou trois questions brèves. La formation chez Air Canada en ce moment est effectuée à l'interne par des gens d'Air Canada?

**Mme McEvoy :** La formation linguistique?

**Le sénateur Comeau :** Oui?

**Mme McEvoy :** Ce sont des professeurs employés de l'entreprise.

**Le sénateur Comeau :** Considérez-vous faire appel à des ressources extérieures à l'entreprise? Il existe des professionnels très compétents dans la formation de gens unilingues ou ayant de grandes difficultés dans une deuxième langue. Il s'agit d'une expertise tout à fait particulière; cela prend des années d'expérience avant d'être en mesure d'effectuer ce genre de formation. C'est une de mes recommandations : faire appel à des ressources extérieures.

**Mme McEvoy :** Ce sont des professeurs diplômés.

**Le sénateur Comeau :** Ceux dont je parle sont des professionnels dans des institutions qui connaissent la manière de former des gens dans une deuxième langue. C'est une autre recommandation.

**La présidente :** Le temps passe et j'accepterai donc deux autres questions.

[Traduction]

**Le sénateur Goldstein :** Avez-vous pensé à la formation en cours d'emploi et à donner à vos employés unilingues quelque 10, 12 ou 16 semaines de congé payé pour qu'ils puissent participer à des cours intensifs de français, — avec des examens et des critères pour mesurer le succès à la fin des cours pour vous assurer qu'il ne s'agit pas simplement de vacances payées. Comme ça, les employés pourraient revenir avec une capacité raisonnable de servir les Canadiens dans les deux langues officielles.

**Mme McEvoy :** Oui, nous étudions cette possibilité en ce moment-ci, comme j'ai déjà dit. Néanmoins, on n'en a pas discuté avec les syndicats. C'est à l'étude. Cette mesure coûterait très cher, et nous revenons toujours à cela.

**Le sénateur Goldstein :** Nous revenons à cela. Je comprends que votre entreprise est une entreprise commerciale, et que les entreprises commerciales sont là pour faire des bénéfices. Tous autour de la table le comprennent. Néanmoins, votre entreprise est assujettie à certaines obligations, pour diverses bonnes raisons de politique gouvernementale. Le gouvernement pourrait faire respecter ces obligations de façon assez désagréable, s'il le voulait. Évidemment, il a décidé de ne pas agir ainsi.

Is there not some way in which Air Canada could be induced to make a very special effort — costing money, because any effort will cost money — to make that happen?

Second, if you were to apply for financial help and put up front on that application the amount of additional money that Air Canada is willing to put into a program if the government helps put that program into effect, would that not put the situation into a somewhat different perspective? Then we would be less anxious to be heavies with you and more anxious to be heavies with the government.

**Ms. McEvoy:** We presented our linguistic action plan in 2001, I believe, to the committee at the point where we had a recommendation. We were not asking for the total amount but in our document we outlined how much it would cost us to bring all the people who have the basics of the language to a qualifying level, and we could do that.

**Senator Goldstein:** Could I see that? Did you undertake in that approach to pay for a piece of it if the government paid for a piece of it?

**Ms. McEvoy:** I am sure we did not expect the government to pay the totality of it. Yes, we were aware of that obligation, and we wanted to put some resources into that.

**Senator Goldstein:** Could we see that application?

**Ms. McEvoy:** The 2001 action plan? Certainly.

**Senator Goldstein:** If you do not mind. Thank you.

**Ms. McEvoy:** Annually, we do spend about \$2 million in language training and testing.

**Senator Goldstein:** How much is your net profit this year, Ms. McEvoy?

**Mr. Galimberti:** It would be comparable to WestJet's net profit, and WestJet does not have to spend —

**Senator Goldstein:** Take me into your confidence. How much is your net profit?

**Mr. Galimberti:** Offhand, I would be hesitant to give you an exact number. It is not insignificant, but at the same time you must recognize that we are four or five years away from our restructuring under bankruptcy protection. The airline industry is —

**Senator Goldstein:** I am familiar with your restructuring. I was very involved with it. I understand —

**Mr. Galimberti:** Then you would be familiar with the tenuous nature of the industry.

**Senator Goldstein:** — that the market value of your shares has gone from nothing to very significant. Your market cap is very significant.

**Mr. Galimberti:** Interesting that you mention our shares —

Est-ce qu'il y aurait un moyen d'encourager Air Canada à faire un effort très spécial, qui coûtera de l'argent bien sûr parce que tout effort coûtera de l'argent — pour que cela se produise?

Deuxièmement, si vous demandez de l'aide financière et que vous dites dès le départ combien d'argent Air Canada est prêt à investir dans un programme si le gouvernement aide à le mettre en œuvre, cela ne changerait-il pas un peu la situation? Nous serions beaucoup moins prêts à utiliser la méthode forte, et beaucoup plus prêts à exercer des pressions sur le gouvernement.

**Mme McEvoy :** Si je ne m'abuse, nous avons présenté notre plan d'action linguistique au comité en 2001, au moment où nous avions une recommandation. Nous n'avions pas demandé le montant total, nous avons indiqué le montant qu'il faudrait pour que tous nos employés possèdent les rudiments de la langue pour pouvoir se qualifier dans les deux langues officielles. Nous pouvions le faire.

**Le sénateur Goldstein :** Puis-je voir ce document? Votre société s'était-elle engagée à en payer une partie si le gouvernement payait l'autre partie?

**Mme McEvoy :** Je suis sûre que la société ne s'attendait pas à ce que le gouvernement paye la totalité du coût. Oui, nous étions conscients de cette obligation, et nous voulions y investir des ressources.

**Le sénateur Goldstein :** Pouvons-nous voir cette demande?

**Mme McEvoy :** Le plan d'action de 2001? Bien sûr.

**Le sénateur Goldstein :** Si cela ne vous dérange pas. Merci.

**Mme McEvoy :** Chaque année, nous investissons quelque 2 millions de dollars dans la formation linguistique et dans l'évaluation des connaissances linguistiques.

**Le sénateur Goldstein :** Madame McEvoy, quel est votre bénéfice net cette année?

**M. Galimberti :** Le bénéfice net serait comparable à celui de WestJet, et WestJet n'est pas obligé de dépenser...

**Le sénateur Goldstein :** Faites-moi confiance, quel est votre bénéfice net?

**M. Galimberti :** J'hésite de vous donner un chiffre exact de mémoire. Ce chiffre n'est pas négligeable, mais vous devez aussi reconnaître que seulement quatre ou cinq ans se sont écoulés depuis la restructuration de nos activités sous la protection de la Loi sur la faillite. L'industrie du transport aérien est ...

**Le sénateur Goldstein :** Je connais bien votre processus de restructuration. J'y ai beaucoup participé. Je sais...

**M. Galimberti :** Vous n'êtes donc pas sans connaître la nature fragile de l'industrie.

**Le sénateur Goldstein :** ... que la valeur marchande de vos actions qui était presque insignifiante a atteint un niveau très élevé. Votre capitalisation boursière est assez élevée.

**M. Galimberti :** C'est intéressant que vous parliez de nos actions...

**Senator Goldstein:** Just let me finish my question. I am not suggesting that you spend your entire profit but, with great respect, \$2 million of \$100 million of profit is not terribly significant.

**Mr. Galimberti:** It is \$2 million more of a commitment than anyone else in the domestic industry makes.

**Senator Goldstein:** Maybe we should be taking WestJet more often.

[Translation]

**Senator Losier-Cool:** Thank you, Madam Chair. I have a very brief question. You mentioned the union several times. Can you tell us whether your young flight attendants — let us begin with the flight attendants, because that is more precise — the younger generation, are more bilingual than those who are protected by the union because they have a number of years of seniority?

**Ms. McEvoy:** Until recently I would have said yes, in spite of the recruitment problems. There is no doubt that we want to recruit bilingual flight attendants, so those who are hired more recently are more bilingual than those who have a number of years of seniority.

**Senator Losier-Cool:** All the better. Thank you.

[English]

**Senator Murray:** I wonder whether you know anything about language training programs in other airlines. You have spoken about the European airlines. Perhaps they solve their problem by recruitment, and that would be understandable. What about the British and the American airlines?

**Ms. McEvoy:** We are part of a group called IALCO, International Airline Language and Communication Organisation, and we meet on a yearly basis. The Americans have not participated for the past seven or eight years.

The European airlines are very strong in language training as well, hiring multilingual candidates.

**Senator Murray:** Hiring multilingual candidates, if they are available; that is the easiest, most direct route. How much do they do in terms of language training of their employees?

**Ms. McEvoy:** Typically, the airlines around the world train their personnel in English, which is really the language they all need to improve. They have language training internally, both KLM and Air France. British Airways had some training years ago. I do not know if they still do.

**Senator Murray:** You say KLM and Air France are mainly teaching English?

**Le sénateur Goldstein :** S'il vous plaît, laissez-moi finir ma question. Je ne propose pas que vous devriez dépenser tout votre bénéfice, mais je dirai respectueusement qu'une dépense de 2 millions sur des bénéfices de 100 millions, ce n'est pas beaucoup.

**M. Galimberti :** C'est 2 millions de plus que n'engage aucune autre entreprise dans le secteur canadien.

**Le sénateur Goldstein :** Peut-être que nous devrions voyager plus souvent avec WestJet.

[Français]

**Le sénateur Losier-Cool :** Merci, madame la présidente. J'ai une toute petite question. Vous avez mentionné le syndicat à plusieurs reprises. Pouvez-vous nous dire si vos agents de bord — commençons par les agents de bord parce que c'est plus précis — sont davantage bilingues parmi les jeunes qui forment la relève que ceux déjà protégés par le syndicat dû à un certain nombre d'années d'ancienneté?

**Mme McEvoy :** Jusqu'à dernièrement je dirais que oui, malgré des difficultés en matière de recrutement. Il est certain que nous voulons recruter que des agents de bord bilingues, alors effectivement les employés embauchés plus récemment sont davantage bilingues que ceux ayant un certain nombre d'années d'ancienneté.

**Le sénateur Losier-Cool :** Tant mieux. Merci.

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** Je me demande si vous êtes au courant des programmes de formation linguistique d'autres compagnies aériennes. Vous avez parlé des compagnies européennes. Peut-être peuvent-elles résoudre leur problème par le recrutement. Cela serait facile à comprendre. Que font les compagnies aériennes du Royaume-Uni et des États-Unis?

**Mme McEvoy :** Nous faisons partie d'un groupe qui s'appelle IALCO, « International Airline Language and Communication Organisation ». Nous nous rencontrons chaque année. Les Américains n'ont pas participé à la réunion depuis sept ou huit ans.

Les compagnies aériennes européennes sont très fortes du côté de la formation linguistique aussi. Elles engagent des candidats multilingues.

**Le sénateur Murray :** Engager des candidats multilingues, si on les trouve, c'est évidemment la méthode la plus facile et la plus directe. Que font-elles en ce qui concerne la formation linguistique de leurs employés?

**Mme McEvoy :** En principe, les compagnies aériennes dans le monde entier forment leur personnel en anglais. C'est en anglais qu'ils doivent tous se perfectionner. KLM et Air France font de la formation linguistique à l'interne. British Airways faisait de la formation il y a quelques années. Je ne sais pas si elle en fait encore.

**Le sénateur Murray :** Vous dites que KLM et Air France enseignent principalement l'anglais?

**Ms. McEvoy:** English.

**Senator Murray:** Thank you.

**Ms. McEvoy:** You are welcome.

[*Translation*]

**Senator Tardif:** Can you tell me whether Air Canada's management team is surprised by the poor results that the Official Languages Commissioner reports regarding Air Canada year after year? Has the management team formulated an action plan to take corrective measures?

**Ms. McEvoy:** The action plan submitted in 2001 is a 10-year plan. It is an action plan under which our official languages group is accountable to management for statistics, complaints, the number of bilingual employees, the number of employees in training, and so on. Senior management takes a very close interest in the issue.

**Senator Tardif:** You will obviously say yes to this, but is Air Canada's senior management committed to meeting the requirements of the Official Languages Act, and even going beyond them?

**Ms. McEvoy:** Absolutely. Mr. Brewer, Air Canada's president, has said so to the Official Languages Commissioner, who came to meet with him in January.

He told the Official Languages Commissioner that not only was this important to him, but that he also wanted to measure the quality of service in both official languages. We are now setting up that process.

**Senator Tardif:** If the action was established in 2001, it has obviously not led to very significant results. Perhaps the plan should be reviewed.

**Ms. McEvoy:** We update the plan every year, and apply it as far as we are able. Perhaps we should indeed formulate a new plan before we come to the end of the existing one.

**Senator Tardif:** You invest two million dollars in language training at present. What percentage of your total budget does that represent?

**Ms. McEvoy:** What percentage of the company's budget?

**Senator Tardif:** Yes.

**Ms. McEvoy:** I would have some difficulty in giving you the exact number, but I will make a note of your question.

[*English*]

**Senator Goldstein:** If I may, Ms. McEvoy, this is not a question but an apology. You have presented to us a case with which some of us do not agree, but you have done so honestly, fairly and forthrightly. My remark about taking WestJet was quite uncalled for, and I apologize for it.

**Ms. McEvoy:** That is no problem, senator.

**Mme McEvoy :** Oui, l'anglais.

**Le sénateur Murray :** Merci.

**Mme McEvoy :** Il n'y a pas de quoi.

[*Français*]

**Le sénateur Tardif :** Pouvez-vous me dire si la direction d'Air Canada est surprise des pauvres résultats attribués à Air Canada année après année par le commissaire aux langues officielles? Aussi, ont-ils mis de l'avant un plan d'action pour remédier à cela?

**Mme McEvoy :** Le plan d'action présenté en 2001 est un plan s'échelonnant sur dix ans. C'est un plan d'action pour lequel notre groupe aux langues officielles rend des comptes à notre direction concernant les statistiques, les plaintes, le nombre d'employés bilingues, le nombre d'employés en formation et ainsi de suite. La haute direction s'y intéresse de près.

**Le sénateur Tardif :** Évidemment, vous allez me dire oui, mais y a-t-il un engagement de la part de la direction d'Air Canada afin de répondre aux exigences de la Loi sur les langues officielles et même d'aller au-delà de ces exigences?

**Mme McEvoy :** Tout à fait, M. Brewer, notre président, l'a dit au Commissaire aux langues officielles qui est venu le rencontrer en janvier.

Il lui a dit que c'était non seulement important pour lui, mais qu'il voulait également mesurer la qualité du service dans les deux langues officielles. On est présentement en train de mettre cela sur pied.

**Le sénateur Tardif :** Si le plan d'action a été mis sur pied en 2001, il n'a pas donné, de toute évidence, de grands résultats. Il faudrait peut-être penser à le refaire.

**Mme McEvoy :** Nous le mettons à jour chaque année, et on suit le plan d'action selon nos capacités. Oui, effectivement, peut-être qu'il faudrait en faire un nouveau avant l'aboutissement de celui qui est en cours.

**Le sénateur Tardif :** Le montant de deux millions, qui est le montant que vous investissez présentement dans la formation linguistique, représente quel pourcentage de votre budget?

**Mme McEvoy :** Du budget de l'entreprise?

**Le sénateur Tardif :** Oui?

**Mme McEvoy :** J'aurais de la difficulté à vous le dire, mais je prends note de votre question.

[*Traduction*]

**Le sénateur Goldstein :** Madame McEvoy, permettez-moi non pas de vous poser une question mais de présenter des excuses. Vous nous avez présenté un cas avec lequel certains d'entre nous ne sommes pas tous d'accord. Néanmoins, vous l'avez présenté de façon honnête, franche et équitable. Mon commentaire à propos de voyager par WestJet était de mauvais goût et je m'en excuse.

**Mme McEvoy :** C'est gentil de votre part, sénateur.

[Translation]

**The Chair:** Ms. McEvoy, Mr. Galimberti, on behalf of the members of this committee, I would like to thank you for coming here today, and for being so open and frank in the discussion and in your answers. Will you be forwarding the information that senators have asked you for?

**Ms. McEvoy:** Absolutely.

**The Chair:** Thank you. Honourable senators, we will suspend the meeting for a few minutes, and resume in camera to discuss the committee's future business.

The committee continued in camera.

---

OTTAWA, Monday, March 10, 2008

The Standing Senate Committee on Official Languages met today at 4:03 p.m. in order to study, and to report from time to time, on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

**Senator Maria Chaput** (*Chair*) in the chair.

[Translation]

**The Chair:** I will now call this meeting to order. We have a very special opportunity before us today because the Senate Standing Committee on Official Languages has begun a study of francophone culture in Canada and today it will be hearing from representatives from Western Canada, from the North, as well as from the Northwest Territories.

I would like to remind those who are listening to us today that arts and culture are the main development priorities of francophone and Acadian communities throughout the country. The committee undertook this study for the purpose of gaining a better understanding of the issues that minority francophone communities are dealing with and of their role in cultural diversity.

Protecting francophone culture in Canada also entails a better definition of the links that exist between Quebec and minority francophone communities.

Allow me to introduce the witnesses that we have invited to this afternoon's round-table. By video conference, we have Mr. Jean Johnson, Chair of the Board of the Association canadienne-française de l'Alberta, and Mr. Stéphane Rémillard, Director General of the Conseil culturel fansaskois. With us in person, here in Ottawa, we have Ms. Johanne Dumas, representative from the Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Ms. Diane Bazin, Community Development Manager with the Société franco-manitobaine et Mr. Fernand Denault, President of the Fédération franco-ténoise.

The purpose of today's round-table is to discuss the state of francophone culture in Canada. We will be hearing from witnesses representing Western and Northern Canada, and we

[Français]

**La présidente :** Madame McEvoy, monsieur Galimberti, je vous remercie, au nom des membres du comité, de votre présence devant le comité aujourd'hui, ainsi que pour la discussion et les réponses que vous nous avez données de façon si honnête. Vous allez nous faire parvenir l'information que les sénateurs vous ont demandée?

**Mme McEvoy :** Tout à fait.

**La présidente :** Merci beaucoup. Honorables sénateurs, nous suspendons pour quelques minutes et nous reprendrons à huis clos pour les travaux futurs du comité.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

---

OTTAWA, le lundi 10 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

**Le sénateur Maria Chaput** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Français]

**La présidente :** Nous allons commencer la réunion. C'est une occasion tout à fait spéciale aujourd'hui puisque le Comité sénatorial des langues officielles a entrepris l'étude de la culture francophone au Canada et reçoit cet après-midi des représentants de l'Ouest du Canada, du Nord ainsi que des Territoires du Nord-Ouest.

J'aimerais rappeler à ceux qui nous écoutent aujourd'hui que les arts et la culture font partie des principaux axes de développement des communautés francophones et acadienne à travers le pays. Le comité a entrepris cette étude qui nous permettra de mieux comprendre les enjeux des communautés francophones en situation minoritaire et leur engagement pour la diversité culturelle.

La défense de la culture francophone au Canada implique également une meilleure définition des liens entre le Québec et les communautés francophones en situation minoritaire.

Permettez-moi de vous présenter nos témoins invités à prendre part à la table ronde cet après-midi. Nous avons, par vidéoconférence, M. Jean Johnson, président du conseil d'administration de l'Association canadienne-française de l'Alberta et M. Stéphane Rémillard, directeur général du Conseil culturel fansaskois. En personne, ici à Ottawa, nous avons Mme Johanne Dumas, représentante de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Mme Diane Bazin, gestionnaire du développement communautaire à la Société franco-manitobaine et M. Fernand Denault, président de la Fédération franco-ténoise.

La table ronde d'aujourd'hui a pour objectif d'étudier l'état de la culture francophone au Canada. Nous recevons l'ensemble des témoins qui représentent l'Ouest et le Nord du Canada,



plan to meet at a later date with representatives from other communities, from government organizations, and from national arts and cultural associations. We are at the very beginning of our study.

To our witnesses, as I indicated, you have five to seven minutes for your presentations and then senators will ask you questions.

As chair of this committee and on behalf of our members, I would like to thank you for having accepted our invitation to appear before us today. I would ask you now to take the floor, beginning with Mr. Johnson and Mr. Rémillard, and then we will move on to the witnesses in Ottawa.

**Jean Johnson, Chair of the Board, Association canadienne-française de l'Alberta:** Madam Chair, the subject we will be discussing today is of the utmost importance for the Albertan francophone community in the context of our modern world and from an overall perspective.

Alberta's Francophonie has become over the past few years an international crossroads due to migration and immigration. By migration I am talking of course about our fellow Canadians from the eastern part of the country, but also about newcomers who have come to settle in Alberta for economic reasons that are obvious to everyone.

We are currently working on a societal plan in which the Francophonie is a linguistic community rather than a traditional cultural community. Describing ourselves as a community of French-Canadians in Alberta worked up until 20 years ago. However, the past five years have seen a rapid and significant change.

On the other hand, in Alberta, one of the factors that we understand very well and for which we are often called to account, is the traditional community that is very strong and proud of its heritage, and that serves as a foundation for the emerging community, and this is the traditional French-Canadian community of Franco-Albertans. This community is an important foundation for new francophones settling in Alberta. It is important to point out that the traditional community is a community that has had to fight and that recognizes how important it is to advocate for its rights; we have always done this, and this is a historical fact that newcomers are not very familiar with. By newcomers, I am referring to migration and immigration.

To give you an example, we held a contest in our community in 2005 to change the name of the Association canadienne-française de l'Alberta specifically to drop the word "canadien-français," which reflected a certain era of history and a certain demographic reality, in order to send a more open and inclusive message. The project was not the success we had hoped for, but it did make us aware of the importance of paying more attention to francophone heritage in Alberta. During that process, we gave the impression that we were ignoring the existence and identify of those who identified with the expression "French-Canadian." They mobilized in large numbers and influenced the result. So we are still called the Association canadienne-française de l'Alberta.

et nous planifions rencontrer à une date ultérieure des représentants d'autres communautés ainsi que des organismes gouvernementaux et des associations nationales du secteur des arts et de la culture. Nous en sommes au tout début de notre étude.

Tel qu'on vous l'a indiqué, chers témoins, nous allons vous donner cinq à sept minutes pour votre présentation et ensuite, les sénateurs poseront leurs questions.

En tant que présidente du comité et au nom de nos membres, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation de comparaître devant nous aujourd'hui. Je vous invite maintenant à prendre la parole, en commençant par MM. Johnson et Rémillard et nous poursuivrons avec les témoins à Ottawa.

**Jean Johnson, président du conseil d'administration, Association canadienne-française de l'Alberta :** Madame la présidente, le sujet que nous abordons aujourd'hui a une importance vitale pour la Francophonie albertaine dans un contexte de modernisation et dans le concept d'une vision globale.

La Francophonie en Alberta devient, depuis les dernières années, un carrefour mondial grâce à la migration et à l'immigration. Lorsqu'on parle de migration, on parle bien sûr de nos concitoyens canadiens de l'Est du pays, mais aussi de nouveaux arrivants qui viennent se relocaliser en Alberta pour des raisons économiques évidentes pour tous.

Nous travaillons présentement sur un plan de société dans laquelle la Francophonie s'inscrit comme une communauté linguistique plutôt qu'une communauté culturelle traditionnelle. Alors, de dire que nous sommes une communauté de Canadiens français en Alberta, cela allait jusqu'à il y a 20 ans. Mais depuis les cinq dernières années, on voit une évolution rapide et marquée.

Par contre, en Alberta, un des éléments que nous comprenons très bien et au sujet duquel on se fait souvent ramener à l'ordre, c'est au niveau de la communauté traditionnelle qui est forte et fière de son héritage, qui nous donne la fondation essentiellement pour la communauté émergente, il s'agit de la communauté traditionnelle de Canadiens français franco-albertains. C'est une base importante pour la nouvelle Francophonie qui vient s'installer en Alberta. Il importe de signaler que la communauté traditionnelle est une communauté qui a dû lutter et qui reconnaît l'importance de revendiquer ses droits; on le fait depuis toujours, et cela est un fait historique peu connu de la part des nouveaux arrivants. Lorsque je parle des « nouveaux arrivants », je parle de la migration et de l'immigration.

Pour vous donner un exemple, en 2005, nous avons lancé un concours dans notre communauté pour changer le nom de l'Association canadienne-française de l'Alberta, justement pour sortir le mot « canadien-français », qui faisait état d'une époque et d'une population, afin d'être plus ouvert et plus inclusif au niveau de nos messages. Le projet n'a pas eu le succès escompté, mais il nous a ramené à l'ordre quant à l'importance d'accorder beaucoup d'attention au patrimoine francophone de l'Alberta. Lors du processus, nous avons donné l'impression d'avoir négligé la place et l'identité des gens qui s'identifient à l'expression « canadien-français ». Avec force, ces gens se sont mobilisés et ont bloqué le résultat. Nous demeurons encore l'Association

We learned that when we speak to groups, we need to use inclusive language with both the traditional community and new communities.

One challenge we are facing today is how to create a common civic society. In Alberta, we are rebuilding a francophone community based on the foundation developed by the traditional community, so we are building on a solid cultural heritage. It is important to redefine our Francophonie, since francophones in Alberta are as culturally diverse as those in Toronto, for example.

Another important reality is that the majority of francophones in Alberta were not born here. When we communicate and make representations, whether to the Alberta government or to the English media, we work hard to make sure that people understand that the francophone community in Alberta is not a cultural community but rather a linguistic community just like the majority language society in Alberta, which is the anglophone community. We want to build our francophone community as part of Alberta's civil society. We want to have a francophone community that enables Quebecers, Acadians and Congolese to live their culture and identity fully in Alberta.

I will give you an overview of the francophone community in Alberta. It is important to understand its makeup because, from the point of view of the impact concerning arts and culture, we need to move away from traditional views and embrace a new reality that is diverse in its cultural values, cultural expression and artistic expression.

The challenge is to ask a community — which is already stretched in terms of both human and financial resources — to create more opportunities to promote this diverse cultural expression that reflects the richness and dynamism of Alberta's wonderful francophone community.

What do we see as the challenges for the federal government? We think that the federal government has a role to play as the standard bearer for this issue and the promoter of the whole notion of diversity and linguistic duality as Canadian values. When I say "linguistic duality," I am not talking about Canadian bilingualism, but rather linguistic duality where there are two equal official languages. This must exist and be acknowledged in the cultural context, in the arts and in everyday life.

The federal government should include clauses to that effect when it signs agreements with the provinces. There needs to be space created for francophones. There should be a clause that says what the government is doing for minority language communities in that province or territory. The Canadian government has the opportunity to create and enhance this space for francophones through signage in a number of our major cities.

There is still a lot of work that could be done to create a francophone space by the federal government, and this can also be done through the active offer of services. There is a need to

canadienne-française de l'Alberta. Nous avons appris que lorsque nous parlons à des groupes, nous devons trouver des formules inclusives, tant auprès de la communauté traditionnelle que des nouvelles communautés.

Un défi auquel nous faisons face aujourd'hui concerne la création d'une société civique commune. Nous sommes à reconstituer, en Alberta, une communauté francophone reposant sur la fondation construite par la communauté d'accueil, c'est-à-dire bâtir sur un patrimoine culturel solide. La redéfinition de cette Francophonie est importante, car la Francophonie albertaine miroite essentiellement la ville de Toronto, par exemple, dans sa diversité culturelle.

Il est important aussi de noter que la majorité des francophones de l'Alberta ne sont pas nés en Alberta. Dans nos discours et interventions, soit auprès des médias anglophones ou auprès du gouvernement albertain, nous travaillons très fort pour nous assurer que les gens comprennent que la Francophonie albertaine, ce n'est pas une communauté culturelle, mais une communauté linguistique de part égale avec la société de langue majoritaire en Alberta, la communauté anglophone. Notre but est de bâtir cette Francophonie à l'intérieur de la société civile albertaine. Notre objectif est de reconstituer cette Francophonie de façon à permettre aux Québécois, aux Acadiens et aux Congolais de vivre pleinement leur culture et leur identité en Alberta.

Je vais dresser un profil de la Francophonie en Alberta. Il est important de le comprendre parce que sur le plan de l'impact de la notion des arts et de la culture, il faut sortir du traditionnel et commencer à penser en fonction d'une nouvelle réalité, c'est-à-dire une réalité diversifiée quant aux valeurs culturelles, à l'expression culturelle et à l'expression des arts.

Le défi est de demander à une communauté — qui est déjà étirée tant au niveau des ressources humaines que des ressources financières — de créer d'autres occasions pour promouvoir ces expressions culturelles qui font la richesse et le dynamisme de cette belle communauté francophone en Alberta.

Quels sont, selon nous, les défis du gouvernement fédéral? Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer comme porteur du dossier ou responsable de toute la notion des valeurs canadiennes de diversité et de dualité linguistique. Lorsque je dis « dualité linguistique », je ne parle pas du bilinguisme canadien, mais plutôt de dualité linguistique où il y a deux langues officielles égales. Donc dans le contexte culturel, dans celui des arts et dans celui du quotidien, cela doit se manifester et être reconnu.

Le gouvernement fédéral devrait inclure des clauses lorsqu'il signe des ententes avec les provinces. Il faut faire une place aux francophones. Il devrait donc y avoir une clause qui dit ce que le gouvernement fait pour les communautés linguistiques minoritaires de la province ou du territoire. Le gouvernement canadien, dans plusieurs de nos grandes villes, a l'occasion de créer et d'alimenter cet espace francophone avec l'affichage.

Il y a encore beaucoup de travail qui pourrait être fait dans la création d'un espace francophone à partir des efforts du gouvernement fédéral, également par le biais de l'offre de services

be proactive, and service should be offered in French. The government should assume that responsibility, which should be obvious to everyone, but it is not necessarily the case when you show up at a federal government office.

So that gives you an overview of the francophone community in Alberta as it has developed in a modern context.

**Stéphane Rémillard, Directeur Général, Conseil culturel fransaskois:** Madam Chair, my presentation is divided into three parts: the first describes the characteristics of the francophone community in Saskatchewan; the second outlines the cultural challenges facing the community; and the third deals with support from the federal government for our communities.

I would like to begin by briefly presenting the “fransaskois” community with its main criteria and features. It is a long-standing community that accounts for approximately 2 per cent of the population. Of course, it is increasingly composed of people coming to Saskatchewan from other places, but it is based on communities that have been there since the province began. Francophones are widely scattered across the province but concentrated mainly in the northern and southern regions. That creates huge constraints in terms of travel distances and efforts required to bring people together.

Historically, the community developed quite a thick skin because it has encountered many difficulties throughout its history and faced some very difficult periods. For example, there was the Ku Klux Klan in the 1920s and the first educational reform in the 1950s where francophones were diluted in a sea of anglophones. For several decades, francophones had no opportunity to study in their language. Those are what we call the lost generations in Saskatchewan.

Despite all those problems and as a result of a great deal of effort, the community was able to develop a network of associations that managed to help French survive in some cases in Saskatchewan. There was the ACFC — which became the ACF — that brilliantly championed the cause of education in French. We also had the CCS that dealt with economic issues and, more recently, the Commission culturelle fransaskoise that did effective work in the 1970s to help disseminate cultural products and develop the arts and culture.

Those groups have played an important role. However, a key factor in Saskatchewan was obviously the decision by Pierre Elliott Trudeau’s government to bring in the Official Languages Act. It was a bit like opening the windows of a room that had been closed up for too long. It gave a new impetus to the community’s efforts, and the network of associations was enhanced and greatly strengthened.

active. Plutôt que d’être proactif, il faut offrir un service en français. Le gouvernement devrait assumer cette responsabilité, ce qui devrait être évident pour tous, mais cela ne l’est pas nécessairement lorsqu’on se présente à un guichet du gouvernement fédéral.

Je viens donc de vous donner un profil de l’ensemble de la Francophonie en Alberta, reconstituée dans un contexte moderne.

**Stéphane Rémillard, directeur général, Conseil culturel fransaskois :** Madame la présidente, ma présentation comporte trois éléments dont le premier sera axé sur les caractéristiques de la communauté fransaskoise; le deuxième point sera axé sur les défis culturels rencontrés par la communauté et le troisième portera sur l’appui du gouvernement fédéral auprès des communautés.

Succinctement, j’aimerais simplement présenter la communauté fransaskoise avec ses principaux critères et éléments qui la caractérisent. Tout d’abord, c’est une communauté de souche, qui représente environ deux p. 100 de la population. Évidemment, il y a de plus en plus une composante externe, c’est-à-dire des apports extérieurs qui viennent en Saskatchewan, mais à la base, il y a des communautés qui existaient depuis le début de la province. C’est une population qui est très disséminée sur l’ensemble du territoire, mais elle est concentrée surtout au nord et au sud. Cela représente énormément de contraintes en termes de déplacements et d’efforts pour amener les gens à se regrouper.

Historiquement, c’est une communauté qui a l’épiderme assez dur parce qu’elle a rencontré beaucoup de difficultés au cours de son histoire; des épisodes parfois assez difficiles. Par exemple, pendant les années 1920 avec le Ku Klux Klan et aussi pendant la période de la première réforme scolaire des années 1950 où les francophones ont été submergés dans le bassin anglophone. Également, pendant quelques décennies, il n’y a eu aucune possibilité d’éducation en français. On parle ici de ce qu’on appelle les générations perdues en Saskatchewan.

Malgré tout, la communauté a réussi, avec beaucoup d’efforts, à développer un réseau associatif qui a été efficace dans certains cas pour la survivance du français en Saskatchewan. On pense entre autres à la ACFC — l’ancêtre de l’ACF — qui a mené le dossier de l’éducation en français avec brio. On pense aussi au CCS quant aux dossiers économiques ou, plus récemment, à la Commission culturelle fransaskoise, dans les années 1970, qui ont permis un travail efficace sur le plan de la diffusion des produits culturels et du développement des arts et de la culture auprès des artistes.

Ces éléments ont joué un rôle important. Cependant, l’élément qui a fait une différence importante en Saskatchewan, c’est évidemment le tournant avec le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau avec la Loi sur les langues officielles. C’est un peu comme si on avait ouvert les fenêtres dans une chambre où l’on étouffait depuis trop longtemps. Cela a donné une pulsion nouvelle à cette époque et le réseau associatif s’est bonifié et a beaucoup prospéré.

The Official Languages Act resulted in sociological changes in Saskatchewan with respect to the relationship between the majority and the francophone community, among other things. Statistics Canada survey tend to show a decrease in the number of people who speak French at home. What the media do not mention, however, is that there are more and more francophiles and French speakers, who are often immigrants or part of the majority community.

One vital sociological change has been that what we call anti-French groups or tendencies seem to be on the decline, which signals the development of a more modern francophone community in Saskatchewan that is more open to immigration and outside groups enriching it.

So I think that we need to look at the latest statistics in a positive light. Our analysis needs to change. For example, we might not want to focus on people using French at home, but rather on those who are able to speak French and willing to build a francophone community in Saskatchewan.

Now I come to the second part, which is about cultural challenges.

The francophone community in Saskatchewan is faced with a certain number of challenges that have been identified and studied from all angles. This is one of the characteristics of our relationship with the federal government. For example, there is a lot of talk about exogamous families, which is a reality that strongly influences the rate of assimilation in Saskatchewan. The idea is to encourage those households to adopt French more often.

Access to services in French is another major challenge for our communities, along with access to French cultural material and the need for distribution networks for durable cultural products. The CCF has worked very hard on this for a number of years. A performance network has been developed to try to respond to that need. The network is operating and is very effective; it is one of the CCF's major achievements.

Good work is being done to help integrate francophone immigrants, and these efforts are beginning to show results.

The CCF is also looking into the problem of young people leaving the province and is currently working on the economic side to develop a strategy to entice our young people back to Saskatchewan and keep them here.

So the network of associations has been very effective in meeting the challenges and it works hard on what we call the macroproblems. However, there are also so-called microproblems, which depend to a greater extent on political trends and events that interfere with the normal development of the francophone community in Saskatchewan.

On se rend compte qu'avec la Loi sur les langues officielles, il y a eu une évolution sociologique en Saskatchewan dans les rapports entre la majorité et la communauté francophone, entre autres. Sur le plan de Statistique Canada, on a tendance à identifier une diminution du nombre de parlants français, des gens qui parlent français au foyer. D'un autre côté, ce que les médias ne font pas ressortir, c'est qu'on a de plus en plus de francophiles et de parlants français, souvent des gens qui font partie de la majorité ou qui sont des immigrants.

On dénote aussi une transformation sociologique déterminante : il semble que ce que nous appelons les groupes ou les tendances antifrancophones soient en déclin, ce qui crée un renversement des tendances porteur d'une modernisation de la communauté fransaskoise, soit une communauté plus ouverte à l'immigration et aux groupes extérieurs enrichissant la communauté.

Je crois donc qu'il faut considérer les dernières statistiques de façon positive. L'analyse doit s'effectuer différemment. Par exemple, on pourrait cesser d'observer les gens utilisant le français au foyer, mais regarder plutôt ceux qui sont aptes à parler le français et qui sont prêts à construire une communauté francophone en Saskatchewan.

J'arrive à la deuxième partie sur les défis culturels.

La communauté fransaskoise rencontre un certain nombre de défis identifiés et étudiés sous tous leurs aspects. C'est l'une des caractéristiques des rapports avec le gouvernement fédéral. Par exemple, on parle beaucoup des ménages exogames; c'est une réalité qui influence beaucoup le phénomène d'assimilation en Saskatchewan. L'idée est d'emmener ces ménages à adopter le français davantage.

L'accès aux services en français est un autre défi très important pour nos communautés ainsi que l'accès à du matériel culturel francophone et l'absence de réseaux de distribution pour les produits culturels durables. Le CCF y travaille très fort depuis plusieurs années. On a développé le réseau de diffusion des spectacles pour essayer de contrer cette problématique. Le réseau fonctionne et est très efficace, c'est l'un des gros succès du CCF.

Au niveau de l'intégration des immigrants francophones, il se fait un travail intéressant du côté de l'ACF qui commence à donner des résultats.

Le CCS voit aussi à la problématique de l'exode des jeunes et travaille présentement, au niveau économique, sur le développement d'une stratégie afin de ramener nos jeunes en Saskatchewan et les y garder.

Bref, au niveau des défis, le réseau associatif est très efficace. Il s'occupe beaucoup de ce qu'on appelle les macroproblématiques. D'un autre côté, il y a aussi ce qu'on appelle les microproblématiques qui sont plus dépendantes des courants, soit des tendances politiques ou des événements qui interfèrent sur l'évolution normale de la communauté fransaskoise.

The elimination of the Court Challenges Program has had a major impact in Saskatchewan. After that happened, there was backsliding, if I can put it that way, by some groups with respect to the services that would normally be offered. Everyone is probably familiar with the case of Mr. Bell from Saskatchewan and the Royal Canadian Mounted Police. Without the Court Challenges Program, it was impossible to go to court over the issue. Another complaint has just been submitted to the Commissioner of Official Languages on the basis that this is not a unilingual English area, but rather a bilingual area where the RCMP was unable to provide service in French.

This is becoming somewhat of a worrisome trend. We have the strong impression that the elimination of the Court Challenges Program has led to federal institutions not bothering to offer services in French to the same extent as before. The dynamic behind that would be that francophones here are bilingual and so it does not really matter. On the contrary, it does matter a great deal, since if the notion that francophones are bilingual is used to avoid offering services, the result will be an acceleration of assimilation, which is already a huge problem in Saskatchewan.

This brings us, of course, to the matter of federal government support for the efforts of our associations to respond to both microproblems or macroproblems. There were many promises made at the time of the most recent Canada-community agreement, which will soon expire. We were urged to think about a comprehensive development plan, adopt results-based management and do a whole series of things that seemed positive; we had the impression we were in the major leagues. The problem that was indirectly caused by that approach was that community organizations were given too much responsibility and too little funding, with the result that many organizations, including the CCF and many others, had to deal with significant constraints. Over a five-year period in Saskatchewan, funding was frozen for four years. In fact, you could almost talk about permafrost when it comes to funding for organizations in Saskatchewan.

Without going into the details, I have found at least five observable consequences for organizations that are underfunded.

First, there is the general deterioration of working conditions and salaries. At the CCF, for example, the salary of an employee who has been with us since 1992 has not been adjusted for at least the past 10 years. When he joined our team, his salary was equivalent to that of a teacher with more than five years' experience, and today it is the same as that of a teacher who is just starting out.

Employee turnover is another consequence of underfunding. Within local community organizations, employees remain in their positions for barely 18 months. Within provincial organizations, an employee might last three years. This leads to a problem with turnover as well as with continuity. The CCF

L'abolition du programme de contestation judiciaire a eu un impact très important en Saskatchewan. Suite à cet événement, on a pu observer que certains groupes avaient tendance à glisser, si je peux utiliser ce terme, sur les services qui normalement devraient être offerts. Tout le monde connaît probablement le dossier de M. Bell de la Saskatchewan avec la Gendarmerie royale du Canada. L'absence du programme de contestation judiciaire a fait que la procédure n'a pas pu être poursuivie. Une autre plainte vient d'être déposée devant le Commissaire aux langues officielles, et dans ce cas, on ne parle plus ici de zone unilingue anglaise, mais d'une zone bilingue où la GRC n'a pas été capable d'offrir un service en français.

Cette tendance devient un peu inquiétante. Nous avons la forte impression que l'abolition de ce programme a provoqué un laisser-aller général au niveau des services en français dans les institutions fédérales. La dynamique derrière cela serait que les francophones sont bilingues, donc ce n'est pas grave. Non, au contraire, c'est très grave parce que, si on prend pour acquis que les francophones sont bilingues pour ne pas donner de service, on accélère le processus d'assimilation qui est déjà un phénomène très fort en Saskatchewan.

Cela m'amène évidemment à parler de l'appui du gouvernement fédéral aux efforts faits par le réseau associatif pour répondre aux différentes problématiques, qu'elles soient micro ou macro. Beaucoup de promesses ont entouré la dernière entente Canada-communauté qui arrive bientôt à terme. On nous a amenés à penser à un plan de développement global, à adopter une gestion axée sur les résultats, toutes des choses qui paraissaient positives; on avait l'impression d'être dans les ligues majeures. Le problème indirectement causé par cette approche, c'est que les organismes communautaires se sont retrouvés avec un surcroît de responsabilités et peu de financement, ce qui fait que beaucoup d'organismes, dont le CCF et bien d'autres, ont dû vivre avec des réalités un peu contraignantes. Sur cinq ans, en Saskatchewan, on a connu un gel du financement couvrant une période de quatre ans. En réalité, on pourrait presque parler de « permafrost » en matière de financement des organismes en Saskatchewan.

Sans trop entrer dans les détails, j'ai pu noter au moins cinq conséquences observables au niveau des organismes en ce qui concerne les effets du sous-financement.

La première, c'est la dégradation générale des conditions de travail et salariales. Au CCF seulement, par exemple, le salaire d'un employé qui est avec nous depuis 1992 n'a pas été ajusté depuis au moins dix ans. Quand il a joint l'équipe, son salaire équivalait à un enseignant avec plus de cinq ans d'expérience, aujourd'hui il équivaut à celui d'un enseignant qui commence tout juste sa carrière.

Une autre conséquence du sous-financement, c'est le roulement des employés. Au niveau des organismes communautaires locaux, la durée de vie d'un employé dans son poste est d'à peine un an et demi. Au niveau des organismes provinciaux, on se rend difficilement à trois ans. Cela amène non seulement un

is very lucky to have an employee who has been with us since 1992, as well as a few others whom we are doing our best to hang on to.

Then, unfortunately, comes the deterioration in the quality of the services and a drop in the number of services that we are able to provide. In many cases, budget constraints have forced associations to eliminate services altogether. The CCF has had to cancel activities such as the Fransask'art, which is a loss for multidisciplinary artists. It was a wonderful opportunity for these artists to show their creativity. We are trying to get it going again, but it is not easy in the context of the funding status quo. We had also lost the funding program for artists, but I managed to reinstate it in 2006 with, unfortunately, a budget that was much lower than the previous one. *Fantascripte*, a magazine aimed at giving high school students a chance to be published, was also eliminated

We are also seeing a type of administrative cannibalism taking place as a result of underfunding and the limited number of programs; there is so much competition for funding among associations in Saskatchewan that we are almost doing one another harm in the process. I believe that one way to solve this problem would be to have separate envelopes for each sector. Arts and culture could have one separate envelope for the community sector, and even then, there should be a specific envelope for local organizations while provincial organizations should have access to another source, which would help to eliminate the competition among all of these organizations.

Then there is the administrative burden. Many organizations are having to spend more and more time preparing reports which leaves them less time to do their work on the ground.

One final concern for us, in Saskatchewan, is the fact that the employment market is becoming extremely competitive, and with the funding status quo, our associations are finding it more and more difficult to compete. The situation is made even worse because of the boom in the oil industry which is driving up salaries. If we do not see a reverse in this trend, then our best resources will soon be leaving our associations in order to earn higher salaries elsewhere. I believe it is essential that the next Canada-community agreement pay close attention to this fact.

**The Chair:** We will hear our next witness, Mr. Daniel Cuerrier, Director General of the Association des francophones du Nunavut, who will be making a short presentation.

**Mr. Daniel Cuerrier, Director General, Association des francophones du Nunavut:** Madam Chair, let me begin by explaining that Nunavut seems to be very remote and almost exotic, but we are much closer than our neighbours in the Northwest Territories or in Vancouver. Even though I arrived late, it is only a four-hour flight to Ottawa.

I will not begin by giving you an overview of the challenges that we face in Nunavut, but rather with the possibilities and hopes that sustain us. I have lived in Nunavut for 20 years. In fact, that is not quite true, since Nunavut was created in 1999, but

problème de roulement, mais aussi un problème de continuité dans le travail. Au CCF, nous sommes très chanceux d'avoir un pilier avec nous depuis 1992 et quelques autres employés qu'on essaie de maintenir du mieux qu'on peut.

Ensuite, nous constatons malheureusement la dégradation de la qualité des services ainsi que la diminution des services. Dans plusieurs cas, les contraintes budgétaires ont obligé les associations à éliminer des services. Au CCF, on a entre autres éliminé des activités comme le Fransask'art, une retraite pour les artistes multidisciplinaires. C'était une belle occasion de création pour ces artistes. On essaie de le relancer, mais ce n'est pas évident dans le contexte du statu quo au niveau du financement. Un programme de financement pour les artistes avait disparu également, mais j'ai réussi à le rétablir en 2006 avec, malheureusement, des sommes bien inférieures à ce qui existait auparavant. *Fantascripte*, une revue pour initier les jeunes du niveau secondaire à l'écriture a également dû être éliminée.

Un autre phénomène qu'on observe dû au sous-financement et au nombre très restreint de programmes, c'est une forme de cannibalisme administratif, c'est-à-dire que la concurrence pour le financement entre les associations en Saskatchewan est tellement forte qu'on en arrive presque à se pénaliser les uns les autres dans le processus. La solution, je crois, se trouve peut-être dans le développement d'enveloppes séparées selon les secteurs. Les arts et la culture pourraient avoir une enveloppe distincte du secteur communautaire, et encore là, une enveloppe spécifique pour les organismes locaux alors que les organismes provinciaux pourraient piger à une autre source, ce qui éviterait que les organismes, entre eux, se concurrencent.

Il y a aussi toute la question du fardeau bureaucratique. Actuellement, beaucoup d'associations passent plus de temps à préparer des rapports qu'à vraiment livrer le travail sur le terrain.

Une dernière source d'inquiétude pour nous, en Saskatchewan, c'est que le marché de l'emploi devient extrêmement compétitif, et dans un contexte de statu quo du financement, nos associations ont de plus en plus de difficultés à soutenir cette concurrence. C'est encore plus troublant face au développement de l'industrie pétrolière qui exerce une pression à la hausse sur les salaires. Sans un redressement, d'ici peu, les meilleures ressources vont quitter le réseau associatif pour des salaires plus intéressants ailleurs. Je crois qu'il est impératif que la prochaine entente Canada-communauté considère sérieusement cet aspect.

**La présidente :** Nous entendrons le prochain témoin, M. Daniel Cuerrier, directeur général de l'Association des francophones du Nunavut, qui nous fera une brève présentation.

**Daniel Cuerrier, directeur général, Association des francophones du Nunavut :** Madame la présidente, je tiens d'abord à préciser que le Nunavut semble très loin et presque exotique, mais on est beaucoup plus près que nos voisins des Territoires du Nord-Ouest ou de Vancouver. Malgré mon retard, on n'est qu'à quatre heures de vol d'Ottawa.

Je commencerai non pas en brossant un tableau des défis du Nunavut, mais en parlant plutôt des possibilités et des espoirs que l'on nourrit. J'habite au Nunavut depuis 20 ans. En fait, c'est faux, car le Nunavut a été créé en 1999, mais j'habite la ville

I live in Iqaluit, which, before 1987, was known as Frobisher Bay. At that time, there were about 200 francophones living in Iqaluit, and today there are more than 700.

Statistics Canada's figures notwithstanding, we believe that there are between 1,000 and 1,200 francophones living in Nunavut. The reason for this great discrepancy is because francophones from exogamous marriages identify themselves as Inuit when they respond to Statistics Canada surveys, since the Inuit community is so welcoming.

An Inuit leader said: "First Canadians, Canadians first." That means that one is Inuit first, then francophone or anglophone. Even though the francophone community in Nunavut is quite small, it still has a school board, a school, a community radio station, a day care, a tourism cooperative, an economic development committee and a health committee.

The Association des francophones du Nunavut represents the francophones in Nunavut. Year after year, the federal government spends \$600,000 to "meet its responsibilities." I hate this expression because it is not a matter of meeting any responsibility, but of ensuring that the francophone community will not die.

For its part, the Nunavut government also invests about \$600,000 for the francophone community. This is quite an accomplishment in view of the huge challenges faced by the Nunavut government. It also represents an example of the respect that we have for official languages.

When it was born in 1999, Nunavut inherited the laws that applied in the Northwest Territories. Mr. Denault, who is here, can tell you about that. It is not easy to live in French in the Northwest Territories because the federal government does not respect the Official Languages Act.

The *Moreau* decision on the Official Languages Act has shown that the act is beneficial for the Northwest Territories as it is for Nunavut because we inherited it. It is an act that could protect francophone rights, but which does not do so, because of a lack of political will.

We must not forget that the territories are in a very special position. We are not like the provinces; in our case, the federal government tells the people and the territorial governments what they must do, how they must do it, and how the laws are to be applied.

For nine years now, the Nunavut government has been trying to establish a government, despite all of the challenges. It is a very young government, which is just now learning how to govern and which is managing to get organized in spite of a whole range of problems, be they environmental, educational, financial, social, et cetera.

However, we almost have an opportunity to work with a government that has shown a great deal of good will. To put things in perspective, 1,000 people seems to be a very small

d'Iqaluit qui s'appelait Frobisher Bay avant 1987. À cette époque, il y avait environ 200 francophones à Iqaluit et aujourd'hui on en compte plus de 700.

Malgré les chiffres de Statistiques Canada, on pense que la population francophone au Nunavut compte environ 1 000 à 1 200 personnes. La raison de cette grande différence dans les chiffres, est due au fait que beaucoup de francophones issus de mariages exogames, lorsqu'on leur pose des questions à Statistiques Canada, disent qu'ils sont Inuits et parce que dans la communauté inuit, on adopte facilement.

Un leader inuit disait : « First Canadians, Canadians first ». C'est d'abord et avant tout être Inuit et ensuite francophone ou anglophone. Bien que la communauté francophone soit toute petite au Nunavut, elle possède quand même une commission scolaire, une école, une radio communautaire, une garderie, une coopérative de tourisme, un comité de développement économique et un autre en santé.

L'organisme porte-parole au Nunavut est l'Association des francophones du Nunavut. Bon an mal an, cela coûte au gouvernement fédéral environ 600 000 dollars pour « s'acquitter de ses responsabilités ». Je déteste l'expression parce qu'il ne s'acquitte pas, il fait en sorte que la communauté francophone ne crève pas.

Pour sa part, le gouvernement du Nunavut investit environ 600 000 dollars également dans la communauté francophone. Cela représente un tour de force compte tenu des grands défis du gouvernement du Nunavut. Cela représente également une grande manifestation du respect que l'on porte aux langues officielles chez nous.

Quand il est né en 1999, le Nunavut a hérité des lois en vigueur aux Territoires du Nord-Ouest. M. Denault qui est ici pourra en témoigner. Il n'est pas évident de vivre en français dans les Territoires du Nord-Ouest parce que le gouvernement fédéral ne s'occupe pas de respecter sa Loi sur les langues officielles.

Le jugement *Moreau* sur la Loi sur les langues officielles a démontré que la Loi sur les langues officielles était une bonne loi pour les Territoires du Nord-Ouest tout comme pour le Nunavut puisque nous en avons hérité. C'est une loi qui pourrait protéger les droits des francophones, mais qui ne le fait pas, faute de volonté politique.

Il ne faut pas perdre de vue que la situation des Territoires est très particulière. Contrairement aux provinces, c'est en somme le gouvernement fédéral qui est en mesure de dicter aux gens et aux gouvernements territoriaux quoi faire, comment le faire et comment respecter les lois.

Depuis maintenant neuf ans, le gouvernement du Nunavut tente d'établir un gouvernement malgré tous les défis. C'est un gouvernement qui est très jeune, qui apprend tout juste à gouverner, qui s'organise bien qu'il soit aux prises avec toute une gamme de problèmes, qu'ils soient d'ordre environnemental, éducationnel, financier, social, et cetera.

Pourtant, on a l'occasion ou presque la chance de travailler avec un gouvernement qui fait montre de beaucoup de bonne volonté. Pour mettre les choses en perspective, 1 000 personnes

number when compared to the rest of Canada. What we must not forget is that the total population of Nunavut is about 30,000 people. They are spread over two million square kilometres, which represents almost 20 per cent of the total area of Canada. Needless to say, our challenges are enormous, they are as large as the Arctic itself.

In spite of these challenges, through trial and error, this unique government has shown a great deal of good will towards its francophone minority, which represents about 3 per cent of its population, something that would be the envy of almost all other official language communities in Canada.

Earlier I mentioned the funds that Nunavut invests in its small francophone community. I would also like to say that last fall, the Nunavut government introduced at first and second reading a bill on official languages that recasts the act that we inherited from the Northwest Territories.

This bill will lead to the best Official Languages Act in Canada. Much of it was drafted in consultation and in partnership with the francophone minority. It also takes into account the recommendations made by Justice Moreau in the Northwest Territories. Once it is passed, the languages will be truly equal, and it will provide for a comprehensive implementation plan, the appointment of a language minister, and even a trilingual municipal government.

We must not forget that this is the only jurisdiction in Canada that operates with three official languages: the language of the majority, which is the Inuit language; the dominant language, which is English; and French, which is the second minority language.

I can summarize my presentation today in a single thought, and that is why I am speaking to you, members of the committee. In order for it to come into effect, this act will have to have the consent of Canada's Parliament, and therefore, that of the Senate as well.

The francophone community in Nunavut needs your support. It needs your support so that the Government of Canada will pass this new Official Languages Act as quickly as possible. The Government of Canada must provide the budget that will be required for full and complete implementation. Finally, the government must change its mind and reinstate a new Court Challenges Program so as to provide us with the tools that we will need if the act is not respected.

That said, I would like to wish you *unusakut*, as we say, which means enjoy the rest of your day.

**The Chair:** We will now hear from Ms. Johanne Dumas, who represents the Fédération des francophones de la Colombie-Britannique.

**Johanne Dumas, Representative, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique:** Madam Chair, I represent the Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, but

cela semble très petit comparé à la grandeur du Canada. Ce qu'il faut prendre en considération, c'est que la population totale du Nunavut s'élève à environ 30 000 personnes. Elle se répartit sur deux millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire à peu près 20 p. 100 de la superficie du Canada. Inutile de vous dire que les défis sont gigantesques, ils sont à la mesure de l'Arctique.

Malgré ces défis, à travers ses essais et ses erreurs, ce gouvernement unique au pays fait montre à l'égard de sa minorité francophone, qui correspond à environ 3 p. 100 de sa population, d'une bonne volonté qui ferait l'envie d'à peu près toutes les autres communautés linguistiques de langue officielle au Canada.

Tantôt je vous parlais des fonds que le Nunavut investit dans sa petite communauté francophone. Je veux aussi mentionner que l'automne dernier, le gouvernement Nunavut a déposé en première et deuxième lectures un projet de loi sur les langues officielles qui refond la loi héritée des Territoires du Nord-Ouest.

Le projet de loi en question fera de cette loi la meilleure loi sur les langues officielles au Canada. Elle a été rédigée en bonne partie en consultation et en partenariat avec la minorité francophone. Elle a aussi tenu compte des recommandations émises par la juge Moreau dans les Territoires du Nord-Ouest. Une fois adoptée, c'est une loi qui impose l'égalité réelle des langues et l'instauration d'un plan global de mise en œuvre, la nomination d'un ministre de la Langue, même le trilinguisme municipal.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est la seule juridiction au Canada qui compose avec trois langues officielles : la langue de la majorité de la population qui est la langue inuit, la langue dominante qui est l'anglais, et le français qui est en deuxième minorité.

Mon intervention d'aujourd'hui se résume à une chose, et c'est la raison pour laquelle je vous interpelle, membres du comité. C'est que pour qu'elle puisse entrer en vigueur, cette loi devra obtenir l'assentiment du Parlement canadien et par voie de conséquence, celui du Sénat.

La communauté francophone du Nunavut a donc besoin de votre appui. Elle a besoin de votre appui pour que le gouvernement du Canada adopte le plus tôt possible cette nouvelle loi sur les langues officielles. Il faut que le gouvernement du Canada attribue les budgets nécessaires pour permettre une mise en œuvre pleine et entière. Finalement, il faut que le gouvernement du Canada revienne sur sa décision et instaure de nouveau le Programme de contestation judiciaire pour faire en sorte qu'on ait à nouveau les outils pour faire les pressions nécessaires dans les cas où la loi n'est pas respectée.

Sur ce, je voudrais vous souhaiter *unusakut*, comme on dit chez nous, qui veut dire bonne fin de journée.

**La présidente :** Nous allons maintenant donner la parole à Mme Johanne Dumas, la représentante de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique.

**Johanne Dumas, représentante, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique :** Madame la présidente, je représente la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique,



I work for an historic community in British Columbia, namely, Maillardville, which will celebrate its 100th anniversary in 2009. I am the executive director of the Société francophone de Maillardville.

I would like to tell you about our situation, which is not all that different from that of other minority francophone communities in Western Canada. I will explain our reality, as a group located in British Columbia. The francophones in British Columbia do not all live in a single region; they are literally scattered throughout the province. That is interesting, but it is also a challenge. The fact that we are located throughout the province means that there are no large francophone communities similar to the ones that one might find in Manitoba, for example, where many francophone communities are located close together. That is one of the main challenges for our province and for our Francophonie.

That is also the reality that we face in Greater Vancouver, where French is definitely not the language of the majority, since the language that is spoken most often in Vancouver is Mandarin. You will therefore understand that the reality and the needs of the Canadian Francophonie in this province are not a priority and, considering the daily challenges faced by cultural groups in that province, they are not likely to be a priority any time soon.

Cultural development in our province is successful, once again, despite the lack of support from the provincial government. We receive little help from the province and from the federal government, and there was no real budget increase when the last Canada-community agreement was signed, which means that growing communities have less money to work with. Francophones are moving to British Columbia in great numbers, because of the climate, the mountains, and, for young people, the need to become immersed in an anglophone community. Nevertheless, their survival instinct and the need to experience life in French does undoubtedly exist. Since there are growing numbers of francophone communities and associations, the budget must be divided into ever smaller slices. This is a daily challenge for us.

Our new Francophonie is made up of migrants, many of them coming from Ontario and Quebec, who are moving to an anglophone environment. But there is also a new international Francophonie. More and more visible minorities are moving to our province. That is fine, but even if these minorities are visible, the francophone community remains invisible to the ever-growing Asian community in British Columbia. There is nothing to show that we are francophones; whether we are from Senegal or Montreal, nobody knows that we are francophones: we are seen as either a White person or someone from Africa.

We are lucky to have a growing student population as well. Luckily, more and more English-language schools in British Columbia are closing. In our region, from Coquitlam to Maillardville, about five schools closed last June — and that is only in our region, which is 20 km from Vancouver. You are

mais je suis à l'embauche d'une communauté historique en Colombie-Britannique, soit la communauté de Maillardville qui aura 100 ans en 2009. Je suis directrice générale de la Société francophone de Maillardville.

J'aimerais partager avec vous notre situation qui n'est pas tellement différente de celle des autres communautés francophones en milieu minoritaire dans l'Ouest canadien. Je vous donnerai le contexte de notre réalité, la situation géographique de la Colombie-Britannique. Les francophones de la Colombie-Britannique ne sont pas rassemblés dans une même région, ils sont littéralement partout en province. De là un fait intéressant, mais aussi un défi. Le fait qu'on soit répartis un peu partout dans la province, il n'y a pas d'importantes communautés francophones comme on en retrouve par exemple au Manitoba, où plusieurs communautés francophones sont plus proches l'une de l'autre. C'est un des défis importants de notre province et de notre Francophonie.

C'est aussi la réalité avec laquelle on doit vivre dans le grand Vancouver, puisque le français n'est pas du tout majoritaire, la langue la plus parlée à Vancouver étant le mandarin. Je n'ai donc pas à vous dire que la réalité et les besoins de la Francophonie canadienne dans cette province ne sont pas une priorité et continuent de ne pas l'être compte tenu des défis quotidiens que rencontrent les regroupements culturels là-bas.

Le développement culturel dans notre province se fait bien, encore une fois malgré le manque d'appui de la province. À cause du manque d'appui de la province et du gouvernement fédéral, l'enveloppe ne s'est pas vraiment élargie lors de la dernière entente Canada-communauté, ce qui fait en sorte que les communautés ont de moins en moins d'argent du fait que la communauté est grandissante. Il y a énormément de francophones qui viennent s'installer en Colombie-Britannique pour le climat, les montagnes et le besoin, pour les jeunes, de venir s'immerger dans un milieu anglophone. Mais leur instinct de survie et de vivre des choses en français existe, il n'y a aucun doute. Comme il y a de plus en plus de communautés francophones et d'associations francophones, les parts de la tarte sont de plus en plus petites. C'est un défi auquel on doit faire face de façon quotidienne.

Notre nouvelle Francophonie aussi est migrante, provenant beaucoup de l'Ontario et du Québec, pour s'immerger dans un milieu anglophone. Mais il y a aussi une nouvelle Francophonie qui est une Francophonie du monde. On voit de plus en plus des minorités visibles venir s'installer chez nous. C'est bien, mais même si ces minorités sont des minorités visibles, la communauté francophone demeure, de toute façon, une minorité invisible aux yeux de la communauté asiatique grandissante en Colombie-Britannique. Rien ne démontre que nous sommes francophones; que l'on soit du Sénégal ou de Montréal, personne ne sait que nous sommes francophones : on nous voit comme un Blanc ou comme un Africain.

On a la chance d'avoir un milieu scolaire qui grandit aussi. Heureusement, de plus en plus, les écoles anglophones en Colombie-Britannique ferment; dans notre région, de Coquitlam à Maillardville, il y a près de cinq écoles qui ont fermé en juin dernier — et c'est juste dans notre région, on est à 20 kilomètres

probably aware that in all of the other regions, other schools are closing because the Department of Education has enormous challenges to face. The Francophone School Board in British Columbia is experiencing a growth in its population; it is the only school board in British Columbia that is growing while all of the others are having to close their schools.

We must not forget that the Olympic Games are fast approaching. As you know, the world will visit Vancouver-Whistler in 2010. That is something to be proud of, even though we are quite concerned about the participation of the Francophonie.

The Société francophone de Maillardville organizes an annual event called the Festival du bois. One of the activities is a visual arts project to which we invited a lady from Joliette who is an expert in making the ceintures fléchées or arrowhead sash. I had met her when I visited an exhibit at the Joliette museum. She brought along artefacts and sashes to demonstrate the importance of the arrowhead sash to French-Canadian culture. The Festival du bois was invited to be part of the VANOC cultural Olympiad in 2008. I could provide you with samples of the program to show you how poor the translation was that informed the entire world about this event. The same problem can be found on the website for VANOC, the Vancouver Organizing Committee. The English term for “ceinture fléchée” is “arrow sash,” and it was translated as “carquois” which, of course, is a quiver. They certainly did not put very much effort into it! That is the type of thing that the British Columbia Francophonie has to deal with. It is insulting. They have seven translators working for them. That is an issue for us, as is their programming. We know that the Canadian Foundation for Cross-Cultural Dialogue is looking into the reality of the francophone context for the 2010 Olympics. We hope that our Fédération des francophones de la Colombie-Britannique as well as the provincial cultural and artistic council will work along with them to ensure that the French language is well represented. I think that it is not only an opportunity for British Columbia, but for all of French Canada, including Quebec, to showcase the linguistic duality of this country. This is a wonderful opportunity for us, since it is happening in our own province, and not somewhere else. I urge the Senate to highlight the importance of having all francophone communities represented at the 2010 Games.

**The Chair:** Thank you, Ms. Dumas. Our next witness is Mr. Fernand Denault, President of the Fédération franco-ténoise.

**Fernand Denault, Président, Fédération franco-ténoise:** Madam Chair, we would love to bring you good news in appearing before you today. That will happen if we continue to work as hard as we have been working; it is team work, and you are certainly an important part of our team. Through you, the Senate has shown great leadership. It is unfortunate that we have not seen the same thing in Parliament. However, perhaps one day we will be able to convince the others of the right thing to do. Congratulations and thank you for the invitation.

de Vancouver. Je n'ai pas à vous dire que dans toutes les autres régions, il y a d'autres écoles qui ferment, le ministère de l'Éducation doit rencontrer de gros défis. Pour ce qui est du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, c'est une population grandissante; c'est le seul conseil scolaire en Colombie-Britannique qui grandit alors que tous les autres ferment.

Parmi les choses importantes que l'on doit réaliser, il y a les Jeux olympiques qui arrivent à grands pas. Comme vous le savez, en 2010, le monde visitera Vancouver-Whistler. On est très fier de cela, mais on a de gros, gros doutes quant à la place qui sera donnée à la Francophonie.

À la Société francophone de Maillardville, on a un événement annuel qui s'appelle le Festival du bois. Parmi les activités du festival, nous avons élaboré un projet d'art visuel pour lequel on a invité une dame de la région de Joliette experte dans la confection de ceintures fléchées. Je l'avais rencontrée lors d'une exposition au musée de Joliette. Elle a apporté des artefacts et des ceintures pour démontrer l'importance des ceintures fléchées dans la culture canadienne française. Le Festival du bois a été invité à faire partie de la fameuse olympiade culturelle de 2008 en vue du COVAN. Je pourrais vous faire parvenir des exemplaires du programme pour vous démontrer la piètre qualité de la traduction informant le monde entier de cet événement. On retrouve le même problème sur le site Internet du COVAN, le Comité olympique de Vancouver. Le terme de « ceinture fléchée » qui, en anglais, se traduit par « arrow sash », avait été traduit par « carquois » qui est, bien sûr, un étui à flèches. Ils ne se sont pas tués à la tâche! C'est le genre de choses auxquelles la Francophonie en Colombie-Britannique doit faire face. C'est un peu insultant. Ils ont sept traducteurs à leur emploi. On a des questionnements là-dessus, mais aussi sur la programmation. On sait que la Fondation canadienne sur le dialogue se penche sur la réalité du contexte francophone durant les Jeux olympiques de 2010. On espère bien que notre Fédération des francophones de la Colombie-Britannique ainsi que le conseil culturel et artistique de notre province travailleront avec eux pour s'assurer que le français est bien en vue. Je pense que c'est une opportunité, non seulement pour la Colombie-Britannique, mais pour tout le Canada français entier, incluant le Québec, de faire valoir la dualité linguistique de ce pays. C'est une des grandes chances qu'on a, cela se passe chez nous, cela aurait pu se passer ailleurs. Je demande sincèrement au Sénat de faire valoir l'importance de la présence de toutes les communautés francophones lors des Jeux de 2010.

**La présidente :** Merci, madame Dumas. Notre prochain témoin sera M. Fernand Denault, président de la Fédération franco-ténoise.

**Fernand Denault, président, Fédération franco-ténoise :** Madame la présidente, on aimerait bien comparaître devant vous et vous donner de bonnes nouvelles. Cela viendra si on continue à travailler aussi fort; c'est un travail d'équipe et dans l'équipe, vous êtes certainement des joueurs très importants. Le Sénat a démontré, à travers vous, un très grand leadership. C'est triste qu'au Parlement, on n'ait pas vu la même chose. Par contre, un jour peut-être, on pourra convaincre les autres de la bonne démarche à suivre. Félicitations et merci de l'invitation.

In the Northwest Territories, the francophone community organizations are similar to what can be found in the provinces; we have active communities from the Beaufort sea, the Mackenzie delta and Inuvik, all the way to Fort Smith, which is on the Alberta border, the capital, Yellowknife, on the northern side of the lake, and Hay River, which was previously known as “Rivière au foin,” on the southern side.

We are quite active, and despite some huge challenges, our reality is exactly the same in Western Canada, with the added bonus of greater distances and higher transportation costs.

We have had no increase in our cultural funding in the past 12 years. Try to imagine having to manage a family budget that has not changed in 12 years and you will understand how difficult it is not only to maintain but to continue doing the same type of things. That is our reality.

It can be said that cultural diversity is not a new phenomenon for us. To my knowledge, the North has always been cosmopolitan. We can see that through our written history: during the Franklin expedition, there were multicultural elements among his crew. I believe there was even one Italian member. With the history of mining in Canada's North, we have seen the workforce in the Northwest Territories originate from around the world.

However, we do have something that is quite unique in this country, something of which we are proud, which is our duality. This fact is now supported by 72 per cent of Canadians. Senator Murray, you might remember that, 20 years ago, the opposite was true: only 25 per cent of Canadians supported the concept of duality.

A great deal of progress has been made, but we cannot say that our politicians reflect popular opinion. It might even be said that some of them are lagging behind. We hope that some day public opinion will be reflected in the votes that are cast.

As has already been said, we have additional challenges to face. That is true. Unfortunately, the Government of the Northwest Territories is not living up to its obligations. What is even sadder is that a Northwest Territories Supreme Court justice noted that there was discrimination against us. It ordered the government to provide restitution, something that was challenged and continues to make its way through Canada's legal system. We are currently awaiting a decision by a Court of Appeal. The Court Challenges Program is extremely important for anything that relates to the Constitution. It is a sad day when a citizen is not afforded any respect from his own government!

Moreover, the court noted that the federal government was rather lax in monitoring its institution, namely, the Government of the Northwest Territories. As you know, the Department of Indian Affairs and Northern Development is directly responsible for the creation of the Northwest Territories government. The same thing applies to the recent creation of Nunavut. There were

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la communauté francophone est organisée un peu plus comme les provinces; on a des communautés actives à partir de la mer de Beaufort, le delta du Mackenzie et Inuvik, jusqu'à Fort Smith, qui est à la frontière de l'Alberta, et au nord du lac, la capitale, Yellowknife, au sud du lac, la communauté de Hay River, autrefois connue sous le nom de « Rivière au foin ».

On est quand même très actifs, et même si nous rencontrons des défis majeurs, notre réalité est exactement la même que celle que l'on peut retrouver dans l'Ouest canadien, avec en prime les défis accrus des distances et des coûts de transport.

Dans le cadre de nos dossiers culturels, nous ne bénéficions d'aucune augmentation depuis 12 ans. Essayez de gérer un budget familial avec un budget établi il y a 12 ans pour voir si vous pourrez maintenir ou même continuer votre activité. C'est notre réalité.

On peut dire que la diversité culturelle n'est pas quelque chose de nouveau pour nous. Le Nord a toujours été, à ma connaissance, cosmopolite. On voit dans les écrits historiques, lors de l'expédition Franklin, que même son équipage, les voyageurs, contenait des éléments multiculturels. Il y avait même un Italien, si je me souviens bien. Avec l'industrie des mines qui a régné longtemps dans le Nord canadien, les Territoires du Nord-Ouest, la main-d'œuvre est parvenue longtemps de partout au monde.

Par contre, nous avons, au pays, quelque chose d'unique, dont on est fier, qui s'appelle la dualité. C'est un fait qui est maintenant supporté par 72 p. 100 des Canadiens. Sénateur Murray, vous vous rappelez, il y a 20 ans, c'était l'inverse : il n'y avait que 25 p. 100 des Canadiens qui supportaient l'idée de la dualité.

Beaucoup de progrès ont été faits, mais il n'est pas évident que nos politiciens devancent l'opinion populaire. On pourrait même dire qu'il y en a qui traînent de la patte. Espérons un jour que les votes soient assez importants pour respecter l'opinion du peuple.

Il a déjà été mentionné plus tôt que nous avons des défis additionnels. C'est vrai. Tristement, le gouvernement des Territoires du Nord Ouest ne respecte pas ses obligations envers nous. Ce qui est encore plus triste, c'est qu'un juge de la Cour suprême des Territoires du Nord Ouest a constaté une discrimination à notre égard. Il a imposé au gouvernement des réparations, cela a été contesté et progresse toujours devant les tribunaux canadiens. On attend présentement la décision d'une cour d'appel. Le Programme de contestation judiciaire est très important dans toute matière constitutionnelle. Lorsqu'un citoyen n'est pas respecté par son propre gouvernement, cela fait dur!

De plus, la cour a aussi constaté le laisser-aller du gouvernement fédéral envers la création de son institution qui est le gouvernement des Territoires du Nord Ouest. Comme vous le savez, la création du gouvernement des Territoires du Nord Ouest relève directement du ministère des Affaires indiennes et du Nord. On a témoigné une telle action récemment lors de la

no extensive national consultations; all that was required was the signature of a federal minister. That is our reality.

We are always trying to improve our lot and things are not all that bad, even though that may be hard to imagine when you are from elsewhere — you cannot imagine the nightmare situations. The number of allies is steadily increasing and we have gained some ground. For example, parents have succeeded in obtaining francophone schools and school boards, once again, thanks to the courts. If we could one day obtain something without the help of the courts, that would be fantastic.

Perhaps we, the francophones of this country, could raise the question of national unity. Perhaps francophone citizens could feel equal no matter where they live in Canada. Perhaps that would remove certain insecurities that fuel internal divisions that never seem to disappear. Often, when we find a solution, it slips through our fingers. Bang! It is gone and we cannot find it any more. And then we wonder what we did wrong because we did not go to the heart of the matter.

The heart of the matter is that Canadian francophones, citizens of this country, have trouble feeling at home from coast to coast. It is almost impossible in the current context. We have created tools to solve this problem, but we do not seem to have the federal leadership required to attain our goals. Our sense of identity as francophone Canadian citizens, on this American continent, is strongly threatened if our language and culture are not part of our lives. Culture is an essential element in shaping children's sense of identity and maintaining it through adulthood. It is easy to lose. Sometimes, we take it for granted and that is a mistake.

The linguistic and cultural duality of our beautiful country is supported by 72 per cent of the population, as confirmed by recent statistics. Happily, this majority is increasing, but unfortunately, we, as francophone citizens, do not always have the support we need from our federal government in order to provide our artists with proper development tools. As a result, our country is deprived of our testimony and our celebration. The fact that we exist across Canada is given little value. And yet, our federal government has taken on the responsibility for achieving results in this regard by respecting our country's charter and equality between francophone and anglophone citizens.

In both Northern and Western Canada, as you heard from Mr. Johnson and Ms. Dumas, the francophone population is in a state of flux. It is migrating from one end of the country to the other to take advantage of the prosperity in these regions, just as anglophone citizens are doing. People leave disadvantaged regions in the hope of improving their lot, getting back on their feet and making things better for their families, but often many of them return to those disadvantaged regions.

If francophone citizens can only take advantage of the opportunities afforded by regional economic development in certain parts of the country if they are willing to give up their

création du Nunavut. Cela n'a pas exigé de grandes consultations nationales; simplement la signature d'un ministre fédéral. C'est notre réalité.

On s'efforce toujours d'améliorer notre sort et cela ne va pas si mal, même si c'est peut-être difficile à imaginer lorsqu'on vient d'ailleurs — vous ne pouvez pas avoir d'aussi pires cauchemars. Le nombre d'alliés augmente toujours et on a des acquis. Les parents, par exemple, encore à travers les tribunaux, ont pu obtenir des écoles et la gestion des écoles. Si, un jour, on pouvait dire qu'on obtient quelque chose sans l'aide des tribunaux, ce serait fantastique.

Peut-être que nous, les francophones du pays, on pourrait soumettre la question de l'unité nationale. Peut-être qu'un citoyen francophone pourrait se sentir citoyen égal d'un bout à l'autre du pays. Peut-être que cela pourrait enlever certaines insécurités qui nourrissent les divisions internes qui ne semblent jamais vraiment disparaître. Quand on a une solution, elle nous coule souvent entre les doigts. Bang! C'est parti et on ne la voit plus. On se demande alors ce qu'on a fait de mal parce qu'on n'est pas allé au noyau de la question.

Le noyau de la question, c'est qu'un francophone, canadien, citoyen de ce pays, a de la misère à se sentir chez lui d'un océan à l'autre à l'autre. C'est quasi impossible dans le climat actuel. Pourtant, on s'est donné les outils pour régler ce problème, mais on ne semble pas avoir le leadership fédéral nécessaire pour réaliser des objectifs. Notre sens identitaire de citoyens francophones canadiens, dans ce continent américain, est fortement menacé si la langue et la culture ne font pas partie de notre vie. L'élément culturel est très important pour nourrir le sens identitaire de l'enfant et le maintenir jusqu'à l'âge adulte. Cela se perd vite. Des fois, on le tient pour acquis et c'est notre pire temps.

La dualité linguistique culturelle de notre beau pays est appuyée par 72 p. 100 de la population; les dernières statistiques le confirment. C'est une belle majorité grandissante. Tristement, nous, citoyens francophones, n'avons toujours pas le soutien nécessaire de notre gouvernement fédéral afin d'offrir à nos artistes des outils de développement équitables. En conséquence, notre pays se prive de notre témoignage, de notre célébration. Notre réalité pancanadienne d'un océan à l'autre n'est pas valorisée. Pourtant, notre gouvernement fédéral s'est donné la responsabilité d'atteindre des résultats à notre égard en respectant la charte de notre pays et le statut d'égalité entre les citoyens francophones et anglophones.

Nous avons, dans le Nord, comme dans l'Ouest — vous avez entendu M. Johnson et Mme Dumas —, une population francophone en mouvance. Elle migre d'un bout à l'autre du pays pour jouir d'une prospérité vers l'Ouest et le Nord comme les citoyens anglophones. Une prospérité qu'on espère améliorer lorsqu'on part de régions défavorisées pour essayer de se remettre sur pieds, pour essayer de remonter notre famille. Souvent, plusieurs retournent dans les régions défavorisées.

Si un citoyen francophone peut seulement bénéficier des occasions que le développement économique régional apporte dans certaines régions du pays au péril de son sens identitaire, au

sense of identity and dignity, does that mean that we are second-class citizens? Should we settle for being second-class citizens? Do anglophone citizens risk losing their identity if they go to regions where there are a majority of francophone citizens, such as Acadia or Quebec? No. And yet the government, even though it aims to improve the lot of francophones and ensure that they are on an equal footing, is not taking the appropriate steps. On the contrary, since it has established new objectives, budgets are declining while noble rhetoric is on the rise. We have nothing concrete. The government gives us beautiful bouquets with one hand and cuts programs with the other. In fact, that is what happened just before the Court Challenges Program was abolished. Remember the glowing speech given in Prescott Russell just before that.

As concerns culture, it seems to me that it would be a good opportunity for our government to contribute, slowly but surely, to national unity. If the message is that francophone citizens can have the same opportunities as anglophone citizens to benefit from their country, that they can speak out and celebrate through their artists, thereby ensuring that their presence is valued, would this not be a way of achieving the objective of a united Canada using a non-confrontational method?

**Diane Bazin, Manager, Community Development, Société franco-manitobaine:** Thank you, Madam Chair. Where do I begin? I would first like to say that all the witnesses to date have moved me. It is clear that we all have a great deal in common. We experience the same realities and the same challenges, but I would still like to tell you about our situation.

I work with some 30 rural francophone communities in Manitoba. The importance of cultural identity is becoming increasingly clear. The economy can no longer be divided from culture: the two go hand in hand. The same is true for health and culture. All of this is part of who we are and is essential to the development and even the survival of some of my little communities. I say "my communities," because they are all very dear to me, whether their population is 50, 200 or 1,000.

Our francophone communities genuinely need your support. The government has trouble meeting the needs of francophone communities, even though it is easy to criticize and there are positive initiatives that are being taken.

I learned that the government has recently reinstated the summer placement program for students. For small communities, this program is very important, because without it, we risk losing part of our heritage.

Who are we and what is in store for us? We need to know our history and our background. All of these programs are important and I am happy to see that they exist this year. I strongly encourage your committee to continue its work, because it has always helped us showcase the importance of programs intended for francophone communities.

péril de sa dignité, est-ce juste de dire qu'on est de deuxième classe? Est-ce qu'on devrait accepter d'être de deuxième classe? Est-ce que le citoyen anglophone risque de perdre son identité anglophone s'il va dans des régions où il y a une majorité de citoyens francophones comme en Acadie et au Québec? Non. Pourtant, le gouvernement, même s'il s'est donné des objectifs pour améliorer le sort et voir à ce qu'il y ait une égalité réelle, ne prend pas les moyens appropriés. Au contraire, depuis qu'il se donne de nouveaux objectifs, les budgets diminuent, les paroles et les fleurs abondent. On a tout à part des pots. On reçoit de beaux bouquets, mais à chaque fois qu'on nous en livre un, on remarque qu'un programme a été coupé. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé la veille de la disparition du Programme de contestation judiciaire. Rappelez-vous les paroles à Prescott Russell, la veille, elles étaient fantastiques.

Pour ce qui est du dossier de la culture, il me semble que ce serait une bonne occasion pour notre gouvernement de contribuer doucement, mais efficacement, à l'unité nationale. Si le message est qu'un citoyen francophone peut jouir de son pays à égalité avec le citoyen anglophone, qu'il peut en témoigner et célébrer à travers ses artistes — sa présence devenant valorisée —, n'aurions-nous pas ainsi atteint l'objectif d'un Canada uni par une méthode qui ne démontre aucune confrontation?

**Diane Bazin, gestionnaire, Développement communautaire, Société franco-manitobaine :** Merci, madame la présidente. Où commencer? J'aimerais d'abord mentionner que tous les témoins, jusqu'à présent, m'ont émue. On voit vraiment qu'on a beaucoup en commun. On vit les mêmes réalités, les mêmes défis, mais je vais quand même vous parler de ce qui arrive chez nous.

Je travaille avec une trentaine de communautés rurales francophones au Manitoba. De plus en plus, on voit l'importance de l'identité culturelle. On ne peut plus penser à l'économie sans y penser au sens culturel. Les deux vont ensemble. On ne peut plus parler de santé sans y penser au sens culturel. Le tout devient partie de qui nous sommes et devient très important pour l'épanouissement et même pour la survie de certaines de mes petites communautés. Je dis « mes communautés », car elles me tiennent toutes à cœur, qu'elles comptent 50, 200 ou 1 000 personnes.

Nos communautés francophones ont vraiment besoin de votre appui. Le gouvernement répond difficilement aux besoins des communautés francophones. Il ne faut pas toujours critiquer, il faut dire qu'il y a de bonnes initiatives qui se prennent présentement.

J'ai appris que dernièrement le gouvernement remettait en place le programme d'emplois d'été pour les jeunes. Pour les petites communautés, ce programme est très important, car sans lui, nous risquons de perdre une partie de notre patrimoine.

Qui sommes-nous et que devenons-nous? Nous devons connaître notre histoire, nous devons vraiment savoir d'où l'on vient. Tous ces programmes sont importants et je suis contente de voir qu'ils existent cette année. J'encourage fortement votre comité à continuer ses démarches et nous savons qu'il nous a beaucoup aidés dans le passé à miser sur l'importance des programmes destinés aux communautés francophones.

These programs are not necessarily costly, but they are important for our little communities. When we talk about cultural identity, we mean the arts, culture and the entertaining aspect of life in French.

Everything stems from there, from our festivals and our community celebrations. That is where our identity comes from. It is thanks to these events that our young people discover that they are part of this family. That is what shapes our identity.

My colleagues mentioned that we are facing numerous challenges. The migration of young people to urban centres is undoubtedly our communities' number one challenge. A program called "Place aux Jeunes" was developed a few years ago. Thanks to this program, we found that our young people tended to leave to pursue their education in larger communities, and we wanted to determine how we could bring them back home. This program was very successful during the first two years.

There are also many provincial organizations which are essential for the survival of the francophone community and which are funded by Canadian Heritage. It is important to encourage the survival of all our community programs and organizations.

In Manitoba, there are between 30 and 40 community groups that are seeking to establish partnerships to maintain their programs. The francophone community in Manitoba has developed strategies for the next 5 to 10 years, and it will certainly need your help to implement them.

We are trying to expand our space. The Société franco-manitobaine has been working to meet this challenge for a few years and it believes that immigration is the key to doing so. More and more, we are realizing that expanding our space depends on accepting the fact that this may change the landscape.

I do not think that this is negative; on the contrary, this can only bring positive things. We must embrace the idea of expanding our space in the context of an overall plan.

Working with the community as a whole is definitely another key element. Last year, we created a new program called Changement 2008. It is really something. Over the past six months, we have had the opportunity to meet with leaders of different groups from throughout the francophone community. We have begun taking stock and really analyzing what everyone is doing. We are seeking to get to know each other better and to determine how we can work together.

Many partners work in the area of education and others in the area of culture. We need to find a way to optimize our resources, because they are extremely inadequate.

We are all in the same boat. We are all coping with the challenges that I mentioned earlier. We all lack time and financial resources. We lack volunteers, who are key to the survival of the

Ce ne sont pas nécessairement des programmes coûteux, mais ils sont importants pour nos petites communautés. Lorsqu'on parle d'identité culturelle, on parle des arts, on parle de la culture et du côté visuel, on parle du côté amusant de la vie en français.

Tout sort de là, de nos festivals et de nos fêtes communautaires. C'est de là que sort notre identité, c'est grâce à ces événements que nos jeunes découvrent qu'ils font partie de cette famille. C'est ce qui rend évidente notre identité.

Mes collègues ont mentionné qu'il y avait plusieurs défis à relever. Il y a l'exode des jeunes qui représente sans doute le plus gros défi de nos communautés. Un programme qui s'appelle « Place aux Jeunes » a été élaboré il y a quelques années. Cela nous a permis de constater que nos jeunes ont quitté pour aller étudier dans de plus gros centres. On a voulu savoir comment on pouvait les ramener chez nous. Ce programme a connu beaucoup de succès durant les deux premières années.

Il y a aussi beaucoup d'organismes provinciaux qui sont importants pour la survie de la communauté francophone et qui sont financés par Patrimoine canadien. Il est important d'encourager la survie de tous nos organismes et de tous nos programmes communautaires.

Au Manitoba, on parle de 30 à 40 groupes communautaires qui cherchent à établir des partenariats pour le maintien des programmes. La communauté francophone au Manitoba a développé des stratégies pour les cinq à dix prochaines années et elle aura certainement besoin de votre appui pour pouvoir les mettre en œuvre.

Il est question d'agrandir notre espace. C'est un défi auquel la Société franco-manitobaine travaille depuis quelques années et elle croit que l'immigration est devenue l'élément clé de ce défi. On réalise de plus en plus que l'agrandissement de l'espace passe par le fait d'accepter que cela risque de changer le portrait.

Je ne pense pas que ce soit quelque chose de négatif. Au contraire, cela ne peut qu'apporter du positif et d'autres richesses. Il faut embrasser l'idée d'agrandir notre espace dans le contexte d'un plan global.

Le fait de travailler avec l'ensemble de la communauté constitue certainement un autre élément clé. L'année dernière, un nouveau programme a vu le jour, qui s'appelle Changement 2008. C'est toute une aventure. Dans les six derniers mois, nous avons eu l'occasion d'échanger avec les leaders des différents groupes d'un peu partout dans la communauté francophone. On a commencé à se regarder le nombril, à vraiment analyser ce que chacun faisait. On a cherché à se connaître davantage et à voir comment on pourrait travailler ensemble.

Plusieurs intervenants travaillent dans le domaine de l'éducation, d'autres dans le domaine culturel. Il faut trouver un moyen de maximiser nos ressources, car nous manquons énormément de ressources.

Nous sommes tous dans le même bateau. Nous sommes tous confrontés aux défis qui ont été mentionnés plus tôt. Nous manquons aussi de temps et de ressources financières. Nous

community. Given the lack of time and resources, we are concerned about where the next wave of volunteers will come from.

What is important for us is to know that you are there to help. Senator Chaput is well aware of our reality and we realize the importance of what she is doing. We have seen what she has accomplished in the past and we believe that it is vital to encourage the government to assume its responsibilities toward francophone communities in this country.

It is sometimes said that the Francophonie is an added value. Although that is true in part, we believe that the Francophonie should be simply a value.

**The Chair:** Thank you very much, Ms. Bazin. We will now go to questions, and as chair of the committee, I am going to ask the first one.

I have listened to you closely and I have tried to understand what the state of francophone culture is in your community. Our study deals with the state of francophone culture, and while I was listening to you, I noticed that there were links between the different challenges.

Arts and culture are thrusts of community development. By presenting your respective situations, you are truly in the process of redefining francophone culture. You refer to new communities and new arrivals. You refer to exogamous marriages and the inclusive formulas used to integrate this new clientele coming to Northern Canada, Western Canada and the Northwest Territories.

My question will seem broad to you, but I would like you to answer. In your opinion, what is the place of francophone cultural life in your community? Who should partner with you to help you promote and develop francophone culture? Who should support your initiatives? Of course there are the governments, but I would like you to address this question from within your community. Do partners work together to develop this francophone culture?

**Ms. Dumas:** Last week, I met with Stéphane Audet, Executive Director of the federation, in order to report on what is happening within the French-speaking community.

The situation is fairly dire. I can only speak for our province, but we know full well that there are some four executive directors who are suffering from professional burnout. One of them was away from work for one year.

Speaking of volunteering, I do a great deal of volunteer work. When you are working 70 to 80 hours per week, and you do not have time to take the vacation days allotted to you or take advantage of your overtime, there is a problem. And I am not alone, this happens with all the offices in the province. The average salary of an executive director of a community cultural organization in British Columbia is approximately \$35,000. And that is British Columbia.

manquons de bénévoles et les bénévoles sont un élément clé pour la survie de la communauté. Avec le manque de temps et de ressources, nous nous inquiétons lorsqu'il est question de relève dans le secteur du bénévolat.

L'important pour nous est de savoir que vous êtes là pour nous aider. Madame le sénateur Chaput connaît très bien notre réalité et nous réalisons l'importance de ce qu'elle fait. On a vu ce qu'elle a accompli dans le passé et nous croyons qu'il est primordial d'encourager le gouvernement à prendre ses responsabilités face aux communautés francophones au pays.

On dit parfois que la Francophonie constitue une valeur ajoutée. C'est vrai en partie, nous croyons plutôt que la Francophonie devrait être tout simplement une valeur.

**La présidente :** Merci beaucoup, madame Bazin. Nous passons maintenant à la période des questions. À titre de présidente du comité, je me permets de poser la première question.

Je vous ai écoutés attentivement. J'ai essayé de comprendre quel était l'état de la culture francophone dans votre communauté. Notre étude porte sur l'état de la culture francophone. En vous écoutant, je voyais qu'il y avait des fils conducteurs, des liens communs entre vos défis.

Les arts et la culture sont des axes de développement pour une communauté. En présentant votre situation respective, vous êtes vraiment en train de redéfinir la culture francophone. Vous parlez de nouvelles communautés et de nouveaux arrivants. Vous parlez de mariages exogames et de formules inclusives pour arriver à intégrer cette nouvelle clientèle qui arrive dans l'Ouest, dans le Nord et dans les Territoires.

Ma question va vous sembler générale, mais j'aimerais que vous y répondiez. D'après vous, quelle place occupe la vie culturelle francophone dans votre communauté? Quels sont les intervenants principaux qui devraient vous aider à promouvoir et développer la culture francophone? Qui devrait appuyer vos initiatives? Bien sûr il y a les gouvernements, mais j'aimerais que vous alliez un peu plus à l'intérieur de votre communauté. Les intervenants travaillent-ils ensemble pour le développement de cette culture francophone?

**Mme Dumas :** La semaine dernière, j'ai rencontré Stéphane Audet, le directeur général de la fédération, pour faire un survol de tout ce qui se passe dans notre grande Francophonie.

L'état de la situation est assez dramatique. Je peux seulement parler pour notre province, mais on sait pertinemment qu'il y a déjà près de quatre directeurs généraux en état d'épuisement professionnel. Un a d'ailleurs dû s'absenter pendant un an.

On parle de bénévoles. Moi, j'en fais du bénévolat, en masse. Lorsqu'on travaille 70 à 80 heures par semaine, qu'on ne reprend pas ce temps, qu'on n'a pas le temps de prendre les vacances qui nous sont allouées, il y a un problème. Ce n'est pas unique à ma réalité, c'est ce qui arrive avec toutes les directions générales de la province. Le salaire moyen d'un directeur général d'un organisme culturel communautaire en Colombie-Britannique est d'environ 35 000 \$. On est en Colombie-Britannique.

Do you know how much a house costs in British Columbia? Or even the cost of living in British Columbia? The grocery bill alone is 15 to 20 per cent higher than elsewhere. And I am sure that there are other communities in the country that are facing the same reality. The situation is abominable.

When I look at our situation in Maillardville I do not want to give up because I sincerely believe in my community, I love it. I am from Montreal and my family knows very well that I will never go back there. I have embraced my community of Maillardville with all my love and all my heart. I feel at home and I want to continue living and working here, but one day I will reach the end of my tether, just like so many other people who are in the process of burning out.

What is the reality and why are things the way they are? It is because there is a lack of funding to hire people. I am not the only one who does volunteer work for my organization; my employees do too. When we hire someone, I tell them that I expect them to work overtime, but that I cannot pay them. They will have to work overtime on a volunteer basis. However, they can take time off for personal reasons if they wish. That is the reality. We must negotiate with the employees that we hire.

Yes, the communities exist and they want to continue expanding. We have been given funding to expand and we have momentum. However, there is not enough money for us to maintain our momentum. I spoke with my colleagues in the province before coming here and they are all experiencing the same reality. So that is the situation in British Columbia.

**Ms. Bazin:** I agree fully with everything that has been said today. In Manitoba, the situation is good. It is not perfect, but we have realized the importance of working together. We have to come to that realization.

We have assets that work well, such as bilingual centres. These are places where people can operate in French, 24 hours a day. We have centres where the working language is French. There are communities where 60 to 75 per cent, and sometimes more, of the French-speaking population can live and function in French. People can attend church in their language, do their grocery shopping in their language, and send their children to school in their language.

This does not mean that we have met all the challenges. One of them is to work more closely with our school board, something that we are not always used to doing. There are also examples in the health system. In our community, we set up a health care centre called the Centre Albert-Gaillot. Within this centre, there is a library, medical services, physical fitness facilities and other services related to health care. We managed to raise \$1.6 million for a small community of 620 people. It was the community that took the first step because it was important for its health and development. And I mean health in the broad sense of the term. We are talking about prevention, for both physical and mental health. So we raised these funds with the

Je ne sais pas si vous savez combien coûte une maison en Colombie-Britannique? Ou même vivre en Colombie-Britannique? Juste l'épicerie coûte 15 à 20 p. 100 de plus qu'ailleurs. Je suis certaine qu'il y a d'autres communautés dans le pays qui vivent la même réalité. La situation est abominable.

Je regarde notre situation à Maillardville et je continue parce que j'y crois sincèrement. J'adore ma communauté. Je suis originaire de Montréal et ma famille sait très bien que je n'y reviendrai jamais. J'ai adopté ma communauté de Maillardville avec tout mon amour et tout mon cœur. Je me sens chez moi là-bas et je veux continuer à y vivre et à y travailler. Cependant, un jour, je vais craquer moi aussi parce qu'il y en a plusieurs qui sont en train de craquer présentement.

Quelle est la réalité et pourquoi cela se passe ainsi? C'est parce qu'il manque du financement pour embaucher des gens. Je ne suis pas la seule à faire du bénévolat au sein de mon organisme. Mes employés aussi font du bénévolat. Quand on embauche quelqu'un, je lui dis : « On s'attend à ce que tu puisses travailler et faire du temps supplémentaire, mais je ne peux pas de rémunérer. Il faut que ce soit fait de façon bénévole. Par contre, à l'occasion, si tu as besoin d'un congé pour des choses personnelles, je n'hésiterai pas à te l'accorder. » C'est la réalité. On négocie avec les employés qu'on embauche.

Oui, les communautés existent. Oui, elles continuent de vouloir grandir. On nous a donné les sous pour grandir et on a atteint une vitesse de croisière. Cependant, il n'y a plus assez d'argent pour nous permettre de continuer notre envol. J'ai parlé avec mes collègues de la province avant de venir ici et ils ont tous partagé la même réalité avec moi. Voilà l'état de la Colombie-Britannique.

**Mme Bazin :** Je suis absolument d'accord avec tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Au Manitoba, l'état est bon. Il n'est pas parfait, mais on est à un point où on a réalisé l'importance de travailler ensemble. Quelque chose s'est réveillée chez nous.

On a des atouts qui fonctionnent bien, tels que des centres bilingues. Ce sont des lieux où on peut très bien fonctionner en français, 24 h/24. On a des centres où la langue de travail est le français. On a des communautés où 60, 75 p. 100 et parfois au-delà de la communauté francophone peut vraiment vivre dans sa langue. Les gens peuvent aller à l'église dans leur langue, faire l'épicerie dans leur langue et les enfants peuvent aller à l'école dans leur langue.

Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas de défis. Un d'entre eux, avec notre conseil scolaire, est de travailler davantage ensemble et on n'est pas toujours habitué à cela. On a également des exemples dans le système de la santé. On a mis sur pied, dans notre communauté, un centre de santé qu'on appelle le Centre Albert-Gaillot. À l'intérieur du centre, il y a une bibliothèque, des services de médecin, des services de conditionnement physique et d'autres services qui tombent sous le parapluie de la santé. On a été capable de trouver des fonds pour une petite communauté de 620 personnes. On a recueilli 1,6 million de dollars. C'est la communauté qui a fait le premier pas. On s'est dit qu'on avait besoin de cela pour la santé et l'épanouissement de la



help of the province, which contributed just under one million dollars. It is truly marvellous to have these opportunities to work together.

Those are ideas. It proves that we are alive.

**Senator Poulin:** Today we have the privilege of welcoming six people who are very involved. I have to tell you how touched I am by your involvement. Some of you are volunteers, others are paid employees who work up to 80 hours per week, but if it were not for your involvement and for your generosity, our challenges in francophone Canada would be even greater, and I really wanted to say that. It is people like you who find solutions to many challenges.

Your presentations have shown just how immense our country is, geographically. This reality causes serious budgetary difficulties for obvious reasons. It causes communication problems between our francophone communities. The particular challenges that you are experiencing are similar. There are common bonds but also major differences.

There is a challenge that is common to all our francophone communities that I am attuned to. I am referring to the importance of public communication for everything that deals with francophone culture in this country. When I talk about public communication, I am thinking radio, television, Internet, written press, books and magazines.

These communications are essential to reflect, enhance and develop our culture. I will always remember hearing Daniel Lavoie sing for the first time at a concert organized by Radio-Canada in Winnipeg. He was very young. He was accompanied by a group of musicians from Winnipeg. It was Radio-Canada that organized this little concert. This is a striking example of the importance of a public broadcaster for the development of talent, whether we are talking about singers, musicians or writers. It is so important.

I would like to come back to the reflection, the enhancement and the development of culture. Several of you mentioned repeatedly that culture is more than the arts and culture, more than what is written, spoken or sung or what is acted on stage or on television. It reminds me of that famous quote: "Culture is what we remember when we have forgotten everything else." I see culture in very broad terms, and I entirely agree with your analysis as to the interdependency of the issues you have talked about.

I would like to know how you connect in your various communities, for example, with Radio-Canada/CBC or the written press. Do you use the Internet? I feel, with the analysis that we have undertaken here, that they are major players, that they are essential partners in terms of our sense of belonging to francophone life across this country.

communauté. « Santé » dans le sens large du terme. On parle de prévention, autant pour la santé mentale que physique. On a trouvé ces fonds. On a pu le faire avec l'appui de la province qui a injecté un peu moins d'un million. C'est vraiment fantastique d'avoir ces exemples où on peut travailler ensemble.

Ce sont des idées. Cela prouve qu'on est en vie.

**Le sénateur Poulin :** Nous avons le privilège aujourd'hui d'accueillir six personnes très impliquées. Vous devez savoir à quel point votre implication est touchante. Certains d'entre vous sont bénévoles, d'autres des employés rémunérés qui travaillent 80 heures par semaine, mais si ce n'était de votre implication et de votre générosité, nos défis seraient encore plus grands au Canada français et je tiens vraiment à vous le dire. Ce sont des gens comme vous qui trouvent des réponses aux nombreux défis.

Vos présentations ont démontré à quel point notre pays est immense géographiquement. Cette réalité cause des problèmes budgétaires sérieux pour des raisons évidentes. Cela cause des problèmes de communication entre nos communautés francophones. Les défis particuliers que vous vivez sont semblables. Il y a des liens communs, mais aussi de grandes distinctions.

Il y a un défi commun à toutes nos communautés francophones pour lesquelles j'ai été à l'écoute. Il s'agit de l'importance des communications publiques dans tout ce qui touche la culture francophone au pays. Lorsque je parle de communications publiques, je pense à la radio, à la télévision, à l'Internet, à la presse écrite, aux livres et aux revues.

Ces communications sont la clé du reflet de la culture, de sa valorisation et de son développement. Je me souviendrai toujours avoir entendu Daniel Lavoie chanter pour la première fois lors d'un concert organisé par la radio de Radio-Canada à Winnipeg. Il était tout jeune. Il était accompagné d'un groupe de musiciens de Winnipeg. C'est Radio-Canada qui avait organisé le petit concert. Voilà un exemple frappant de l'importance d'une radio publique pour le développement d'un talent, que ce soit la chanson, la musique ou l'écriture. C'est tellement important.

J'aimerais revenir sur le reflet, la valorisation et le développement de la culture. Plusieurs d'entre ont mentionné à maintes reprises le fait que la culture, c'est plus que les arts et la culture, c'est plus que la parole écrite, parlée ou chantée ou jouée au théâtre et à la télévision. Cela me fait penser à la fameuse phrase : « La culture, c'est ce dont on se souvient quand on a tout oublié ». Pour moi, la culture, c'est vraiment au sens très large, et je suis tout à fait d'accord avec votre analyse sur l'interdépendance des dossiers dont vous avez parlé.

J'aimerais savoir comment vous faites le lien dans vos différentes communautés avec, par exemple, la radio ou la télé de Radio-Canada ou avec la presse écrite. Quelle utilisation faites-vous d'Internet? Parce que pour moi, dans l'analyse que nous sommes en train de faire, ce sont de gros joueurs, ce sont des partenaires essentiels à notre sens d'appartenance de vie en français partout au pays.

In fact, I was thinking of Nunavut. When I went to Iqaluit, I visited the small Radio-Canada/CBC station and I thought to myself: Did you approach them for “This Hour Has Seven French Days,” as a small special program in French even at the local level? We know that there are in fact a significant number of local and regional programming hours for each regional Radio-Canada station. I believe it is 16 hours.

I no longer recall the specific numbers, Madam Chair, but it was 14 hours when I was there 15 years ago, but I believe that has gone up.

I would really like to know how you make the connection. What are your objectives? How do you do this work?

I do not know who would like to answer. I know there is a good Radio-Canada station in Regina. Perhaps the director from Saskatchewan would like to say something?

**Mr. Rémillard:** The connections between the CCF and Radio-Canada, among other organizations, are very close. Many of our activities and programs would probably be very hard to carry out without the assistance of Radio-Canada. Every year, there is the Gala fransaskois de la chanson, which is the stage that comes before Chant'Ouest. Radio-Canada is a wonderful partner for this kind of activity. Radio-Canada plays a central role also for Chant'Ouest every year.

We have developed an almost organic relationship between Radio-Canada and our network for broadcasting artists' performances. Often, artists use a promotional strategy in order to get themselves known, and Radio-Canada broadcasts material for those who are touring Saskatchewan through its various programs. This is an essential springboard. I know that Radio-Canada also plays an important role with several other associations that are part of our Saskatchewan network. There is a very interesting dynamic that has developed.

Other partnerships have developed as well; I am thinking particularly about local newspapers like *L'eau vive*.

Partnerships have also developed with most of the networks, even with the CBC and networks like CTV and Global. In that way, we manage to serve most of our clientele.

The CCF also tries to offer services to what we call francophiles — because there is the whole aspect of artistic development — and the artists, particularly youth who come from the immersion sector, are interested in our programs. We try to reach out to these various clienteles as broadly as possible through these networks. But it must be recognized that Radio-Canada is critical for us.

**Mr. Cuerrier:** I want to come back to the question asked earlier by the Chair. If I am talking about Nunavut, the state of francophone culture, I would say we are fighting with our last breath. That is more or less our reality.

Je pensais justement au Nunavut. Quand je suis allée à Iqaluit, j'avais visité la petite station de Radio-Canada/CBC, et j'ai pensé pour moi-même : L'avez-vous approché pour « This Hour Has Seven French Days », comme une petite émission spéciale en français même à l'émission locale? Parce qu'on sait qu'il y a quand même un nombre important d'heures locales et régionales dans chaque station régionale de la radio de Radio-Canada. Je pense que c'est 16 heures.

Je ne me souviens plus exactement de mes chiffres, madame la présidente, c'était 14 heures quand j'y étais, il y a 15 ans, mais je pense que cela a augmenté.

J'aimerais bien savoir comment vous faites le lien. Quels sont vos objectifs? Comment faites-vous ce travail?

Je ne sais pas qui aimerait répondre? Je sais qu'il y a une très bonne station de Radio-Canada à Regina, peut-être que notre directeur de la Saskatchewan veut en parler?

**M. Rémillard :** Les liens entre autres entre le CCF et Radio-Canada sont très étroits. Beaucoup de nos activités ou de nos programmes seraient probablement difficilement réalisables sans l'aide de Radio-Canada. À chaque année, il y a le Gala fransaskois de la chanson, qui est l'étape qui précède le Chant'Ouest. Radio-Canada, sur ce genre d'activité, est un partenaire privilégié. Radio-Canada joue un rôle central également pour le Chant'Ouest chaque année.

Une espèce de relation presque organique s'est établie entre Radio-Canada et notre réseau de diffusion de spectacle pour les artistes. Souvent, les artistes passent par une stratégie de promotion pour se faire connaître et Radio-Canada diffuse du matériel pour ceux qui sont en tournée en Saskatchewan à travers ses émissions. C'est un levier essentiel. Je sais que Radio-Canada joue aussi un rôle important avec plusieurs autres associations du réseau en Saskatchewan. Une dynamique très intéressante s'est développée.

D'autres partenariats se sont développés; je pense notamment à des journaux locaux comme *L'eau vive*.

Des partenariats se développent aussi avec la majorité des réseaux, même avec CBC et avec des réseaux comme CTV et Global. On réussit de cette façon à servir l'essentiel de notre clientèle.

Le CCF essaie aussi d'offrir des services à ce qu'on appelle les francophiles — parce qu'il y a toute la dimension de développement artistique — et les artistes, surtout les jeunes qui viennent du secteur de l'immersion, sont intéressés par nos programmes. À ce moment-là, on essaie de les rejoindre en couvrant le plus largement possible les clientèles via ces réseaux. Mais c'est indéniable, Radio-Canada est tout à fait essentiel chez nous.

**M. Cuerrier :** Je voudrais revenir à la question posée par madame la présidente tantôt. L'état de la culture francophone, si je parle du Nunavut, je vous dirais qu'on se bat avec l'énergie du désespoir. C'est essentiellement cela la réalité.

To come back to your question, Senator Poulin, I believe that yes, in fact, you are quite right: a strong public network is important and essential. I can attest to that. It should in fact be stronger than that because in Iqaluit, it does not exist. Radio-Canada's signal comes to Iqaluit through services like Bell ExpressVu, or there is no service at all.

Iqaluit does indeed have the CBC North station, but there is no French programming. When the people at CBC North were approached, their response was that they did not have a francophone mandate. It is a separate entity, it does not necessarily come under the rest of the Canadian network. Do not ask me why; I do not know.

That said, the director of the CBC North station is not automatically opposed to the French language. A few years ago, he offered us one hour of air time per week. When we discussed the Radio-Canada radio signal, he offered to receive the signal and pay for a telephone line to transmit it to the community centre so that we could rebroadcast it using our own transmitter. There is no objection to our rebroadcasting the signal. Furthermore, my radio coordinator will not be pleased with me for having said so publicly. We did indeed buy a dish antenna, and we are receiving the signal and rebroadcasting certain Radio-Canada programs in French for the francophone public of Iqaluit, with no support or contribution from the public broadcaster.

I have absolutely nothing against the public broadcaster; on the contrary, I believe it has an important role to play and should even have increased budgets so that it can invest more in communities. On the other hand, a national network cannot and does not take into account asymmetry in our country. We were talking about the great distances and the differences, despite the many similarities as well, but I believe we must come back to the idea of a network of community radio stations; at the very beginning of the decade, everyone was saying it was the greatest thing since sliced bread. But it did not pan out. The federal government invested millions in that project. We created l'ARC du Canada to help these communities communicate with one another, to form ties, but it all fell apart over the issue of \$50,000 per year for a satellite feed. I find that — pardon me, disgusting.

We have to give small communities — and of course I am pleading the case for mine — means to equip themselves, to work, to co-operate. This is fundamental; otherwise we will miss out on our great Canadian dream of linguistic duality and the survival of these communities.

If we were to invest in the existing budget for the Francophonie of Canada, even to the tune of the cost of the construction and annual maintenance of one ship for the Coast Guard, we would change the face of the Francophonie in this country. Small initiatives like that, in the context of the huge federal budget, would make a considerable difference in each and every one of our communities.

Pour revenir à votre question, sénateur Poulin, je pense que oui, effectivement, vous avez tout à fait raison : un réseau public fort, c'est essentiel et important. Je peux en témoigner. Il devrait d'ailleurs être plus fort que cela parce qu'à Iqaluit, cela n'existe pas. Le signal de Radio-Canada arrive à Iqaluit à travers des antennes comme Bell ExpressVu, autrement il n'y a aucun service.

Il y a la station CBC North, effectivement, à Iqaluit, mais il n'y a aucune programmation en français. Suite à des démarches avec les gens de CBC North, leur réponse a été que leur mandat n'est pas francophone. C'est quelque chose à part, cela ne relève pas nécessairement du reste du réseau canadien. Ne me demandez pas pourquoi, je ne le sais pas.

Ceci étant dit, le directeur de la station CBC North n'est pas du tout allergique à la langue française. Il y a quelques années, il nous avait offert une heure par semaine d'émission en onde. Quand on a parlé de signal radio de Radio-Canada, il nous a offert de capter le signal et de payer la ligne téléphonique jusqu'au centre communautaire pour qu'on puisse le retransmettre à même notre émetteur. Il n'y a aucune objection à ce qu'on rediffuse ledit signal. D'ailleurs, mon coordonnateur radio va m'en vouloir de vous dire cela publiquement. On s'est équipé effectivement d'une antenne parabolique, on capte le signal et on rediffuse certaines des émissions de Radio-Canada en français pour le public francophone d'Iqaluit, sans soutien ni contribution de la radio d'État.

Je ne suis absolument pas contre le diffuseur d'État, au contraire, je pense qu'il a un rôle important à jouer et on doit même augmenter ses budgets pour qu'il s'investisse davantage dans les communautés. Par contre, un réseau national ne tient pas compte et ne peut pas tenir compte de l'asymétrie de notre pays. On parlait des grandes distances et des différences, malgré les ressemblances qui sont nombreuses également, mais je pense qu'on doit revenir aussi au concept des radios communautaires interconnectées, comme cela s'était fait à l'aube de l'an 2000 où tout le monde parlait de cela comme la plus belle invention depuis le pain tranché. Mais c'est tombé à l'eau. Au fédéral, on a investi des millions dans ce projet. On a créé l'ARC du Canada pour aider les communautés à se parler entre elles, se rassembler, et c'est tombé à l'eau pour une question de 50 000 dollars par année pour une niche sur le satellite. Je trouve cela — excusez-moi — indécent.

On doit donner aux petites communautés — puis, bien sûr, je prêche pour ma paroisse —, les moyens de s'outiller, les moyens de travailler, de se concerter. C'est fondamental, sinon on va passer à côté de notre grand rêve canadien de dualité linguistique et de survie des communautés.

Si on investissait dans le budget existant de la Francophonie au Canada ne serait-ce que le prix d'achat d'un bateau de la garde côtière, sa construction ainsi que ses coûts d'entretien annuels, on changerait la face de la Francophonie au Canada. De petits gestes comme celui-là, à l'échelle du budget fédéral, qui est phénoménal, pourraient faire une différence considérable dans chacune de nos communautés.

**Ms. Dumas:** I think that Radio-Canada's relationship with francophone communities in British Columbia is adequate. It is better for some than for others, probably because we are closer to the centre of Vancouver.

We just wrapped up our festival, the Festival du bois, which is the biggest francophone event in British Columbia. As Mr. Rémillard was saying, we had the support of other media. We put together a campaign a few years ago called "Flaunt your Frenchness," which attracted the attention of both Global and CTV, among others.

On the other hand, I see the situation that exists between Radio-Canada and the CBC, and I feel a lack of fairness in many respects. Radio-Canada in Vancouver strongly promotes the visibility of anglophone events that are held in Vancouver, such as the PuSh Festival and the Jazz Festival. That is fine, because there are certainly not enough francophone events to support the ads that have to run between each program. But the reverse does not happen at the CBC. We tried to approach the CBC — and I am not alone, since other organizations have done the same thing — in order to have a higher profile on that side as well.

[English]

We were told, "No, you have to go to Radio-Canada if you want support. We do not support the francophone community."

[Translation]

It is disturbing, because we see that Radio-Canada supports the anglophone groups whereas the contrary is not true. I can tell you that in British Columbia we are very angry. We find this situation rather worrisome. And as Mr. Denault was saying earlier on, if we really want to be recognized as a bilingual country from coast to coast, these realities must be corrected. CBC must recognize the francophone community as a partner, an asset, as an added value perhaps, to its programming and its reality.

You saw what happened a few weeks ago. We do not need to repeat it, since it was disgraceful and in very bad taste. But that reality exists. It is no joke. I must tell you that the time allocated to the Festival du bois by the CBC this year was ridiculous. The Festival du bois is an event that attracts between 15,000 and 17,000 people, of which 62 per cent are anglophones. They offered us two minutes at 5:45 a.m. and told us to come to the studio, if you can believe it! That is the reality, and that is the support we were given this year. They proposed a quarter to six on a Friday morning and did not want to do it over the telephone; we would have to go to the studio. We said to forget about it.

**Senator Poulin:** I think you have raised a problem and it is an issue that will be part of our research. CBC has responsibilities in terms of both cultures and languages. You alluded to what happened last week. We should remind people: all the

**Mme Dumas :** Je crois que la situation de la relation de la Société Radio-Canada avec les communautés francophones en Colombie-Britannique est adéquate. Plus pour certains que pour d'autres, probablement parce qu'on est plus près du centre de Vancouver.

Nous venons tout juste de clôturer notre festival, le Festival du bois, le plus gros événement francophone en Colombie-Britannique. Comme l'a dit M. Rémillard, on a bénéficié de l'appui d'autres médias. On a mis sur pied, il y a quelques années, une campagne qui s'appelait « Flaunt your Frenchness », qui a attiré l'intérêt, entre autres, de Global et de CTV.

Par contre, quand je vois la situation qui existe avec la Société Radio-Canada et la CBC, je trouve que plusieurs situations sont injustes. La Société Radio-Canada à Vancouver appuie largement la visibilité d'événements anglophones qui se tiennent à Vancouver, comme le « PuSh Festival » et le « Jazz Festival ». C'est bien, c'est parfait, parce qu'il n'y a sûrement pas suffisamment d'événements en français pour soutenir la bande-annonce qui doit passer entre chaque émission. Mais la situation contraire n'existe pas à la CBC. Nous avons déjà tenté d'approcher la CBC — et je ne suis pas la seule, d'autres organismes l'ont fait également — afin d'obtenir de la visibilité de leur côté aussi.

[Traduction]

On nous a dit : « Non, il faut s'adresser à Radio-Canada si vous voulez avoir de l'appui. Nous n'appuyons pas la communauté francophone. »

[Français]

C'est dérangeant, parce qu'on voit que la Société Radio-Canada supporte les regroupements anglophones alors que le contraire n'existe pas. Je peux vous dire qu'en Colombie-Britannique, on est très fâchés. On trouve cette situation un peu ennuyeuse. Et comme le disait M. Denault, plus tôt, si on veut véritablement être reconnu comme un pays bilingue d'un océan à l'autre, il faut que ces réalités soient corrigées. Il faut que la CBC voie vraiment en la communauté francophone un partenaire, un ajout, une valeur ajoutée peut-être, à sa programmation, à sa réalité.

Vous avez vu ce qui s'est passé il y a quelques semaines, on ne va pas le répéter, c'était disgracieux et de très mauvais goût. Mais cette réalité existe. Ce n'est pas des farces. Je dois vous dire que le temps alloué par la CBC au Festival du bois cette année a été ridicule. Le Festival du bois est un événement qui attire environ de 15 000 à 17 000 personnes, dont environ 62 p. 100 sont des anglophones. On s'est fait donner deux minutes à 5 h 45 le matin et on s'est fait dire de se rendre en studio, on rêve! C'est la réalité, c'est l'appui qu'on nous a donné cette année. Six heures moins le quart un vendredi matin, et ils ne veulent pas le faire au téléphone, il faut que tu viennes en studio. On leur a dit de laisser faire.

**Le sénateur Poulin :** Je pense que vous venez de soulever un problème et c'est une question qui fera partie de nos recherches. C'est la responsabilité de la CBC face aux deux cultures, aux deux langues. Vous avez fait allusion à ce qui s'est passé la semaine

francophone components were excluded from the broadcast of a closing concert. This happened a few days ago. We also had complaints from francophone artists. I am still awaiting an apology from the president of the CBC. I have not seen it, perhaps I missed it, but I think you will agree that it is an extremely important point.

**The Chair:** Mr. Johnson, I have not forgotten you. I will give the floor to Mr. Denault and afterwards I will come back to you so that you can answer the first question as well as Senator Poulin's.

**Mr. Denault:** First of all, I will answer Senator Poulin's question. You have raised some very interesting issues. When you talk about Radio-Canada, it is flagrant. I do not want to upset you, but the members of our small community pay approximately \$6,400 per year, and have over the last 18 years, in order to maintain Radio-Canada's equipment and be able to receive the signal in the capital of the Northwest Territories. The signal comes from Montreal, and the monies come from the only cultural program that exists, the one I was talking about earlier on when I said that we had received no increase in 12 years. This portion of the budget has been eaten away by the increases we have been subjected to.

On the other hand, the CBC has no problem if we are talking about assimilation and the goal is English assimilation. There is no problem, and the cost is not important. There is no small community in the North — and I challenge you to check on this — regardless of its population, that does not receive the CBC. The aim was to assimilate the Aboriginal population. In those cases, price is no object. However, it is another story when it comes to supporting francophone citizens. I will stop sharing my frustrations with you, since I am feeling very emotional.

The Association franco-culturelle de Yellowknife has set up a small community radio station that is part of the RFA network. It is working very well, although it has extremely limited resources and a dwindling budget. How long can a community radio station last? It is at risk of disappearing like so many others if we cannot find solutions. Our reality in all of this is to keep chasing after money. We get exhausted chasing down projects, because the support does not exist. Our people burn out, we lose them, and we hope that they can be replaced. This is how we work. It is not the most responsible way to run things, but it is the only way we have.

We also set up a territorial newspaper, which is also useful from time to time in Nunavut. It has been a clear success, and we can now communicate among ourselves, stay abreast of the latest news and learn in French about what is happening elsewhere in the country. We also created a publishing company that puts out books from time to time. However, the problem remains that we still have to run after projects. If there are existing projects, we try, if we have time and if we do not have to be running around for ten other projects, to give them a few hours between 10 p.m. and midnight.

dernière. On devrait le rappeler : lors de la télédiffusion d'un concert de clôture, tous les éléments francophones ont été exclus. Cela fait plusieurs jours que c'est arrivé. On a eu aussi des contestations des artistes francophones. J'attends toujours l'excuse officielle du président de la Société Radio-Canada. Je ne l'ai pas vu, je l'ai peut-être manqué, mais je pense que vous conviendrez que c'est une situation extrêmement importante.

**La présidente :** Monsieur Johnson je ne vous ai pas oublié. Je vais donner la parole à M. Denault et je vous reviens ensuite afin que vous puissiez répondre à la première question posée ainsi qu'à celle du sénateur Poulin.

**M. Denault :** Premièrement, je vais répondre à la question du sénateur Poulin. Vous avez soulevé des questions très intéressantes. Lorsque vous parlez de Radio-Canada, c'est flagrant. Je ne veux pas vous choquer, mais chez nous, les membres de notre petite communauté payent environ 6 400 \$ par année, depuis environ 18 ans, afin d'entretenir les équipements de Radio-Canada et de recevoir le signal dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest, un signal provenant de Montréal, des montants provenant du seul programme culturel existant, celui dont je vous ai parlé plus tôt en vous disant qu'il n'avait pas reçu d'augmentation depuis 12 ans. La part de ce budget est énormément grugée quand on voit l'augmentation qu'on a subie.

Par contre, la CBC n'a aucun problème quand il s'agit d'un projet d'assimilation, quand on veut assimiler des peuples en anglais, il n'y a aucun problème, le coût n'est pas important. Il n'y a pas une petite communauté dans le Nord — je vous lance le défi de vérifier —, quelle que soit sa population, qui ne reçoit pas la CBC. L'exercice était d'assimiler une population autochtone. Dans ces cas, le prix importe peu. Par contre, pour supporter les citoyens francophones, c'est une autre histoire. J'arrête de vous faire part de mes frustrations, vous m'avez ému.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife s'est dotée d'une petite radio communautaire qui fait partie du réseau RFA, qui fonctionne très bien, mais par contre avec des ressources extrêmement limitées et des budgets qui disparaissent de plus en plus. Combien de temps la radio communautaire tiendra-t-elle? Elle risque de disparaître comme tant d'autres si on ne trouve pas de solutions. Notre réalité dans tout cela est de courir après l'argent. On s'essouffle à courir après les projets, parce que le support n'existe pas. Donc on brûle notre monde, on les perd, on espère pouvoir les remplacer. C'est de cette façon que l'on fonctionne. Ce n'est pas la façon la plus responsable d'administrer, mais c'est la seule qu'on nous donne.

On s'est également doté d'un journal territorial qui rend également service de temps à autre au Nunavut. Cela a été un franc succès, on peut maintenant communiquer entre nous, être au courant des dernières nouvelles et apprendre, en français, ce qui se passe ailleurs au pays. On s'est également doté en même temps d'une compagnie d'édition, qui produit de temps à autre. Par contre, le problème est encore qu'il faut courir après les projets. S'il y a des projets qui existent, on essaie, si on a le temps, si on ne doit pas courir après dix autres projets, d'y consacrer quelques heures, entre 22 heures et minuit.

This was not the case. It is easy to give a brief response to your question because there is so little to say. There is no francophone space in the Northwest Territories. We look for places to gather for cultural purposes. We are looking for gyms because our schools do not have any.

We talk about an equal quality of education, but that is far from being the case in the Northwest Territories. That is indeed why the francophone community is losing its potential to develop. People will choose immersion schools for their children because they are equipped with brand new gymnasiums. This means that the children speak French, but the culture is anglophone.

Efforts to help artists develop are non-existent. We have never had the tools required to do that work. We planted a few seeds here and there, and a few artists have sprung up and when there is one, we are very proud. Artists look for help indirectly through the anglophone organizations that have some promotional budgets. Other artists fend for themselves. It is practically a miracle, but it does happen. This means that the challenge for francophone artists is greater. It also means that generous anglophone citizens are helping francophone artists. For the francophone artists, it is a way of surviving in the sector.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Denault. We will now hear from Mr. Johnson, who is back on line via our videoconference facilities.

**Mr. Johnson:** In answer to your first question, you spoke of the state and relative position of francophone culture. Much is said about what has been accomplished and all of the wonderful things that are happening in Alberta, but there remain a number of significant challenges.

We are concerned about a huge increase in the francophone population. Last year, 8,000 Quebec health insurance cards were exchanged for Alberta health cards, in spite of the fact that the 2006 census only identified an additional 2,500 francophones.

According to estimates, there are more than 100,000 people whose first language is French living in Alberta, and the demand for services is increasing. For that reason, the whole area of arts and culture must be re-evaluated. Culture is at risk because there is no increase in the community's ability to respond to the growing need for services. Now, who can we turn to for help?

**The Chair:** We have just lost our video and audio signals. That is unfortunate. Perhaps we will be able to reconnect with Mr. Denault a little later. I will now call on Senator Champagne, the vice-chair of our committee.

**Senator Champagne:** There is a recurring theme in what each and every one of you has said, and it involves the freezing of the funds that are granted to organizations. Mr. Rémillard and Mr. Cuerrier spoke of respecting official languages and of problems with funding. Ms. Dumas spoke in the same terms. Mr. Denault, in Iqaluit, made mention of these factors as well.

Cela n'a pas été le cas. C'est facile de répondre brièvement à votre question parce qu'il y a si peu. L'espace francophone n'existe pas dans les Territoires du Nord-Ouest. On cherche des lieux de rassemblement pour la culture, on cherche des gymnases parce que nos écoles sont sans gymnase.

On parle d'éducation de qualité égale, mais c'est loin d'être le cas dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est d'ailleurs pourquoi la communauté francophone perd son potentiel de développement. Les parents vont choisir une école d'immersion pour leurs enfants parce qu'elle est équipée d'un beau grand gymnase. Cela fait des enfants qui parlent français, mais qui sont de culture anglaise.

Quant au développement d'artistes, il est inexistant. On n'a jamais eu la charrue nécessaire pour faire les labours. On a semé des grains ici et là, quelques artistes poussent de temps à autre et quand il y en a un, on en est très fiers. Les artistes vont chercher de l'aide de façon indirecte via les organismes anglophones qui ont les budgets de promotion. D'autres artistes se débrouillent tous seuls. C'est quasiment un miracle, mais ça arrive. Cela veut dire que le défi des artistes francophones est plus grand. Cela veut aussi dire que des citoyens anglophones généreux aident des artistes francophones. Pour les artistes francophones, c'est une façon d'essayer de survivre dans le domaine.

**La présidente :** Merci beaucoup, monsieur Denault. Nous allons maintenant laisser la parole à M. Johnson qui nous est revenu via la vidéoconférence.

**M. Johnson :** En ce qui concerne votre première question, vous avez parlé de l'état de la culture francophone et de la place qu'elle occupait. Présentement, on parle de toutes sortes d'acquis et de toutes les belles choses qui se passent en Alberta, mais il y a de gros défis à relever.

Notre inquiétude vient du fait qu'il y a une forte croissance de la population francophone. L'année dernière, 8 000 cartes d'assurance maladie du Québec ont été changées pour des cartes de santé en Alberta, et cela en dépit du fait que le recensement de 2006 comptait 2 500 francophones de plus.

En Alberta, on juge qu'on dépasse largement le nombre 100 000 citoyens d'expression française langue première et la demande de services est croissante. Cela remet en question tout l'aspect des arts et de la culture. La culture est mise à risque parce qu'on n'augmente pas la capacité de la communauté de répondre à la demande croissante de services. Maintenant, qui peut venir en aide?

**La présidente :** Nous venons de perdre le signal de la vidéoconférence. C'est malheureux. Peut-être retrouverons-nous M. Denault plus tard. Je cède maintenant la parole à Mme le sénateur Champagne, vice-présidente du comité.

**Le sénateur Champagne :** En vous écoutant tous et toutes, je me suis rendu compte que certaines phrases revenaient constamment et concernaient le gel du financement accordé aux organismes. M. Rémillard et M. Cuerrier ont parlé du respect des langues officielles et de l'existence de problèmes de financement. Mme Dumas nous en a parlé. À Iqaluit, M. Denault en a parlé également.

Of course, we all know that it would be possible to do more if we had more money. You all mentioned the Court Challenges Program that was set aside and about which we cannot say very much at the moment because the issue is before the courts. We will see what happens.

People have a hard time understanding why the government has stopped funding the groups that were involved in lawsuits against it. It is a rather strange vicious circle.

If you had a number of associations and organizations, how likely would it be that, without additional funds, they could be brought together to work on projects that are of mutual interest?

**Ms. Bazin:** With “Changement 2008,” we are trying to see how we might work more closely with one another. Of course, we would like to have more funding, but if we wait for that to happen, we may not last very long. That is why we must find a means to maximize our human resources. We could have a single executive director position instead of the current three. The most important thing that we learned from our first look at the 33 organizations is that communication is key, be it internal, local, regional, provincial, or even national. We have to find a way to get to know one another and work together rather than simply wait for more money from the government. We have been waiting for more funding for 10 years now, and, all the while, the cost of living has increased, which means that we have much less money to work with today.

**Senator Champagne:** I would imagine that if your three organizations come together, they will share ideas and the new organization will be able to help a greater number of people.

Ms. Dumas, you spoke of translation problems; what you had to say was quite disturbing. We met with some VANOC representatives because we wanted to ensure that Canada’s Francophonie was not being ignored by the organization. The issues you raised were quite straightforward, and involve something as simple as accurate translation; I hope that your complaint did not fall on deaf ears. In any case, the VANOC representatives will be seeing us again. After Easter, we will be meeting in Victoria and Vancouver with the Association of Francophone Parliamentarians. I promise that I will raise the issue with them when we meet.

**Ms. Dumas:** The problem is not only with VANOC. I can tell you about a mistake that appeared last year on the Services Canada website. It was an offer of employment in Maple Ridge, British Columbia.

It said: “Maple Ridge, B.C.,” and was translated by “*L’arête d’érable avant Jésus-Christ*” [maple ridge before Jesus Christ]!

**Senator Champagne:** That is obviously an example of machine translation.

**Ms. Dumas:** Absolutely.

**Senator Champagne:** It is hard to believe.

Bien sûr, tous savent que si on avait plus d’argent on pourrait faire davantage. Vous avez aussi tous parlé du Programme de contestation judiciaire qui a été mis de côté et dont on peut difficilement parler en ce moment parce que c’est encore devant les tribunaux. On verra ce qui va se passer.

Plusieurs comprennent difficilement que le gouvernement ait cessé de financer les gens qui poursuivaient le gouvernement. C’est tout de même un cercle vicieux bizarre.

Si vous aviez plusieurs associations et organismes, quelles seraient les possibilités, en l’absence de fonds additionnels, de les unir ou, tout au moins, de réussir à concrétiser certains projets qui vous tiennent à cœur?

**Mme Bazin :** Avec « Changement 2008 », on essaie de voir comment on pourrait travailler davantage ensemble. Bien sûr, on aimerait avoir plus de financement, mais on ne peut pas attendre que cela se produise parce qu’on risque de disparaître. C’est pourquoi il faut trouver des moyens de maximiser les ressources humaines. Au lieu d’avoir trois postes de directeur général, on pourrait en avoir qu’un seul. Suite à la première étude faite avec les 33 organismes, l’élément le plus important qui est ressorti est l’importance de la communication, qu’elle soit interne, locale, régionale, provinciale ou même nationale. Il faut mieux se connaître et trouver des façons de s’entraider parce qu’on ne peut pas attendre des sommes supplémentaires de la part du gouvernement. Cela fait peut-être dix ans qu’on n’a pas reçu de fonds supplémentaires et depuis ce temps, le coût de la vie a augmenté, ce qui fait qu’aujourd’hui on travaille avec beaucoup moins.

**Le sénateur Champagne :** J’imagine que si vos trois organismes s’unissent, ils auront des idées et ce nouvel organisme rejoindra davantage de gens qui auront besoin de vous.

Madame Dumas, j’ai été absolument touchée et dérangée lorsque vous avez parlé de vos problèmes de traduction. Nous avons rencontré des gens du COVAN parce que nous voulons nous assurer que la Francophonie du Canada ne soit pas mise de côté par le COVAN. Vous nous avez parlé de choses aussi simplistes que de la bonne traduction et j’espère que vous avez réussi à bien frapper à cette porte. De toute façon, nous reverrons les gens du COVAN. Dans les jours qui suivent Pâques, nous serons à Victoria et à Vancouver avec l’Association des parlementaires francophones. Je vous promets que je soulèverai cette phrase lors de nos rencontres.

**Mme Dumas :** Le problème ne se limite pas seulement au COVAN. Laissez-moi vous donner un exemple d’une erreur qui s’est glissée l’an passé dans le cadre d’un poste qui était affiché sur le site Internet de Services Canada. Il s’agit d’un emploi qui était offert dans la région de Maple Ridge, en Colombie-Britannique.

On pouvait lire : « Maple Ridge, B.C. », la traduction étant : « *L’arête d’érable avant Jésus-Christ* »!

**Le sénateur Champagne :** De toute évidence, c’est un ordinateur qui a fait cette traduction.

**Mme Dumas :** Absolument.

**Le sénateur Champagne :** C’est invraisemblable.

**Ms. Dumas:** It is hard to believe. I raised the issue in a meeting with the Fédération des francophones, and the Public Works representatives who were in attendance spoke to us about it. I would simply like to point out that francophones in Canada are also tax payers. It was a sad thing to see.

It might sound funny to say “l’arête d’érable avant Jésus Christ,” but it is no laughing matter. It is truly very sad.

**Senator Champagne:** What can be done to help the Francophonie in your regions? I know, for example, when it comes to music, it is a long way from Iqaluit to Grise Fjord, which is just centimetres from the North Pole, and musicians traveled to all of the schools along James Bay to share their culture with the students who live in that part of the country. Could something similar be done for the French language?

I know that it has been done with music. My husband took part in a number of these tours. Could we use actors to read poetry, or teach the children some French songs? How would you go about organizing this type of tour? The musicians were paid by the musicians’ guild and various provincial departments as well as the federal government, which helped to cover their travel costs. What could be done that would promote the French language in these schools, go over well, and require a little more work than you are doing now?

**Ms. Dumas:** I have a lot to say. Senator Champagne, I think there is a crying need among the minority French language communities in Canada. Every year, my organization, the Société francophone de Maillardville, applies for Canada Council funding. We have been fortunate, we have often received support, as long as we had a viable proposal, of course; we know that there are other projects and that we are not the only ones doing this type of work. We also receive support for our artists’ travel expenses.

The problem that I see is that there are no current programs that reflect francophone communities outside Quebec. When we apply to the Canada Council for a grant to help with a festival, then we must absolutely include some type of aboriginal content. But it does not work that way for aboriginal programs, which are not required to have any francophone or anglophone content. To me, that seems rather unfair, and not because we do not want to include an aboriginal dimension, because we have always done that. We have been running this festival for 19 years, and we are always happy to do so; we will be doing it again this year and we will continue to do it, because we are intent on showcasing our diversity to the public.

There is one thing that I would like the Fédération culturelle canadienne française to understand,— and I do not know if the organization is represented here today. I would like the Senate of Canada to impress upon the Canada Council as well that there is a francophone reality outside Quebec, and it is different.

Managers have often told me that if a project was not approved it was because we had not taken any risk. If I invite la Bottine Souriante to play, then of course, we will have a great turnout, but we are not a Bottine Souriante type of festival,

**Mme Dumas :** C’est invraisemblable. J’ai soulevé la question lors d’une rencontre avec la Fédération des francophones et les gens de Travaux publics qui étaient là nous en ont fait part. Je veux simplement préciser que les francophones payent eux aussi des taxes au Canada. C’était triste à voir.

C’était amusant, « l’arête d’érable avant Jésus Christ », mais ce n’est pas drôle. C’est vraiment triste.

**Le sénateur Champagne :** Que peut-on faire dans vos régions pour aider la Francophonie? Je sais, par exemple, que sur le plan de la musique, d’Iqaluit à Grise Fjord, ce n’est pas proche, on est à quelques centimètres du pôle Nord, des musiciens ont fait toutes les écoles, le long de la Baie James, pour apporter un peu de culture dans les écoles de ce coin. Que peut-on faire en français qui serait la même chose?

Je sais que cela s’est fait en musique. Mon mari a fait partie de plusieurs de ces tournées. Est-ce qu’on peut, avec des comédiens, arriver à leur présenter des poèmes, aller faire chanter les enfants? Que vous suggèreriez faire pour organiser ces tournées? La Guilde des musiciens avait payé les musiciens ainsi que les différents ministères des provinces et du gouvernement fédéral, qui se sont occupés d’avoir les fonds nécessaires pour les déplacements. Que peut-on faire au niveau francophone dans ces écoles, qui serait bien accepté, qui serait un petit surplus au travail que vous faites tous et toutes?

**Mme Dumas :** J’ai beaucoup à dire. Sénateur Champagne, je pense qu’il y a un besoin urgent au Canada français en situation minoritaire. Nous, à la Société francophone de Maillardville, nous postulons chaque année pour recevoir du financement du Conseil des arts du Canada. Nous avons été chanceux, nous avons été appuyés souvent, si notre projet était valable, bien sûr; nous comprenons qu’il y a d’autres projets, nous ne sommes pas les seuls à soumettre des projets. Nous sommes appuyés aussi pour obtenir du financement pour les déplacements d’artistes.

Là où j’ai un problème, c’est que je ne vois pas véritablement de programmes existants qui seraient des programmes à l’image des communautés francophones hors Québec. Lorsqu’on soumet une candidature au Conseil des arts du Canada pour un projet à l’intérieur des festivals, on se doit absolument d’avoir du contenu autochtone. L’inverse n’existe pas. Les programmes autochtones ne sont pas tenus d’avoir du contenu francophone ou anglophone. Je trouve cela un peu injuste, et ce n’est pas que nous ne soyons pas intéressés à avoir du contenu autochtone, car nous en avons toujours eu. Notre festival a 19 ans et nous le faisons chaque année avec grand plaisir; nous le faisons encore cette année et nous allons continuer de le faire, car nous voulons vraiment qu’une diversité soit présentée à notre public.

Il y a une chose que je veux faire valoir auprès de la Fédération culturelle canadienne française — et je ne sais pas si quelqu’un les représente ici — c’est que je souhaiterais que le Sénat du Canada fasse valoir aussi auprès du Conseil des arts, c’est qu’il y a une réalité francophone hors Québec qui n’est pas la même.

Je me suis souvent fait dire par certains gestionnaires que, si tel projet n’a pas été approuvé, c’était parce que nous ne prenions pas de risques. Si j’invite la Bottine Souriante, c’est certain, tout le monde va venir, mais nous ne sommes pas le festival de la Bottine



even if we showcase traditional and international music. If, for example, I invite an Acadian group or La Bardasse from Quebec, then I am taking a risk because no one in British Columbia has ever heard of these groups. We do not invite Ginette Reno to perform at the Festival du bois, not because we would not like to hear her, but because that is not what our festival is all about; there is another festival for popular music.

I think it is high time that Canada Council took a good look at the francophone reality outside Quebec and understood that it involves something other than Quebec type festivals.

**Senator Champagne:** That is perhaps something that we could be sure to include in our report, Madam Chair.

**The Chair:** I will now recognize Mr. Johnson.

**M. Johnson:** I hope that I can stay with you for a little bit longer this time. I will begin by responding to the last question about what we can do, and I will carry on where I left off my previous comment.

There is the whole issue of programs that are already developed without providing for any consultation with the communities. I call that parachuting. You take a program, you force it on the community and you tell them to find some way to adapt to the program. What that does is to increase the administrative burden without providing the resources that are essential to the communities who deliver the services. I know that there is an administrative responsibility, but you should help us to help you develop the programs that will best meet the needs of the communities, rather than do the opposite.

With respect to promoting and training artists, I can summarize my position in one word: "exposure," meaning an opportunity to promote the wealth of francophone artists; one way to do that is through community radio stations. Radio Canada has very strict guidelines and for those of us who live in Western Canada or in Alberta, I think that promoting community radio would provide some permanent, additional outlet for our artists, while respecting the cultural dimension of our communities.

Whenever we want to advertise a social or cultural activity that will take place in our communities, the radio station becomes an indispensable tool, since people are looking for certain products and do not always know where to find them.

In response to the first question, Madam Chair, I would say that the situation in Alberta is precarious, in view of the growth of the francophone community. For example, 8,000 Quebec health cards were exchanged for Alberta health cards. It is estimated that the community has grown from 67,000 in 2001 to more than 100,000 in 2006 or 2007. We cannot get a handle on the exact number but we know that there are more than

Souriante, même si nous sommes un festival de musique traditionnelle et du monde. Si j'invite un groupe, par exemple, de l'Acadie ou le groupe La Bardasse du Québec, pour moi c'est une programmation risquée parce que, en Colombie-Britannique, personne ne connaît ces groupes. On n'invite pas Ginette Reno au Festival du bois, non pas que nous ne le voudrions pas, mais ce n'est pas ce que nous faisons comme festival; il y a un autre festival qui s'occupe de musique plus populaire.

Je pense qu'il est grand temps que le Conseil des arts du Canada voie vraiment la réalité francophone hors Québec comme étant une réalité autre que celle des festivals québécois.

**Le sénateur Champagne :** C'est peut-être quelque chose qu'on pourrait s'assurer de retrouver dans notre rapport, madame la présidente.

**La présidente :** Je vais me permettre de redonner la parole à M. Johnson.

**M. Johnson :** J'espère pouvoir être parmi vous pendant un peu plus de temps. Je vais commencer avec la dernière question quant à savoir ce que nous pouvons faire, et cela rejoint les commentaires que je faisais plus tôt.

C'est toute la question des programmes déjà conçus sans permettre d'avoir une consultation des communautés. J'appelle cela du parachutage. On prend un programme, on l'impose à la communauté et on lui dit : « adaptez-vous à ce programme. » Ce qu'on réussit à faire, c'est augmenter le travail administratif sans pour autant donner les ressources essentielles dont les communautés ont vraiment besoin pour la livraison de services. Je sais qu'il y a une responsabilité administrative, mais aidez-nous à vous aider pour développer des programmes qui répondent aux besoins des communautés plutôt que l'inverse.

Pour ce qui est de toute la question de la promotion et de la formation des artistes, pour moi cela se résume en un mot : « exposure », c'est-à-dire l'opportunité de mettre en évidence la richesse des artistes francophones, et une façon de le faire c'est à travers les radios communautaires. Radio-Canada a des éléments très restreints et je considère que la promotion des radios communautaires, pour nous dans l'Ouest ou en Alberta, de façon plus particulière, serait un moyen de créer un autre cachet et un autre point de sortie pour faire la promotion de nos artistes et de tout l'aspect culturel de nos communautés.

Chaque fois qu'il y a une intention de faire la promotion d'une activité sociale et culturelle dans nos communautés, cela devient un outil indispensable, parce que les gens cherchent à consommer des produits sans pour autant savoir où ils vont pouvoir réussir à le faire.

Pour répondre à la question initiale, madame la présidente, je considère la situation en Alberta comme une situation en péril, à cause de la croissance de la communauté francophone. Pour vous donner un exemple, 8 000 cartes de santé ont été échangées pour des cartes de santé albertaine, du Québec à l'Alberta. On considère que la communauté s'est accrue, de 67 000 à plus de 100 000 de 2001 à 2006, je dirais même à 2007. On dépasse

100,000 francophones. The Alberta government is of the same opinion and has begun to negotiate agreements for a service policy.

When it comes to the Francophonie, the rich kids in Alberta are also poor cousins because we have a government that does not pay much attention to us but is demonstrating some openness. The partners that should come to the table include the Alberta government which can use the federal government as leverage to force the hand of our provincial and territorial governments. The government could then boast about its accomplishment by saying that it wants to create spaces for francophones, it has a responsibility and it wants to include certain clauses in agreements that are signed with the provinces. We want proactive services. There are many opportunities available to us. What my colleagues and other witnesses have said reflects what is happening in Alberta. In other words, we must act quickly to begin to increase the capacity provided to communities so that we can be true partners for the development and promotion of our great Canadian values.

**The Chair:** I will take two brief answers to Senator Champagne's question, because Messrs. Denault and Rémillard would like to speak. And then we will move on to Senator Murray.

**Mr. Denault:** I will not repeat what has already been said. We all share the same opinion. Yes, we do work together from time to time to organize tours. Because of our location, we are closer to the Yukon and Whitehorse. In the past, we have invited musical groups to our communities in Fort Smith, Hay River, Yellowknife and Inuvik; they have then gone on to Whitehorse. We have a number of reasons to consider working together. We would not do it as a stopgap measure, but with the intention of taking real action and building something new. That is our current situation.

**Mr. Rémillard:** First, I would like to respond to the question relating to developing partnerships in order to maximize the available funding.

Interesting things are being done in Saskatchewan. The CCF is currently working on a fast developing project, in cooperation with the province; it involves cultural industries. The CCF has approached the Conseil de coopération de la Saskatchewan, which is the organization that is involved in economic development, and the SEFFA, which is involved with adult education, to develop a partnership that would promote the cultural industry dimension and help with artistic development in Saskatchewan.

Moreover, the province is working with the Saskatchewan Arts Board in order to eventually bring all of this together. On the anglophone side, there is a move to create an organization that would bring all of the partners together. For the time being, this would involve mainly music, but eventually, other parts of the cultural industry would be brought on board.

les 100 000 sans pouvoir être capable de compter ces gens et de chiffrer leur nombre. Le gouvernement albertain est d'accord avec nous au point qu'il négocie actuellement des ententes pour la mise sur pied d'une politique de services.

Les enfants riches de l'Alberta sont, sur le plan de la Francophonie, des enfants pauvres parce qu'on a un gouvernement qui ne nous écoute pas beaucoup, mais qui a montré une volonté d'ouverture. Les partenaires qui devraient se retrouver à la table des négociations sont le gouvernement Albertain, qui, en se servant du gouvernement fédéral comme levier pour forcer la main de nos gouvernements, provinciaux et des territoires, pour toujours être fier de revenir à la charge en disant que nous voulons créer des espaces francophones, nous avons une responsabilité et nous voulons inclure des clauses dans les ententes qu'on signe avec les provinces; on veut offrir des services proactifs. Il y a beaucoup d'opportunités qui s'offrent à nous. J'ai entendu les interventions de mes collègues et des autres témoins et elles correspondent exactement à la situation de l'Alberta. Autrement dit, il faut faire quelque chose au plus vite pour commencer à accroître la capacité des communautés afin de pouvoir être de véritables partenaires pour le développement et la promotion des grandes valeurs canadiennes.

**La présidente :** J'accepterai deux réponses brèves à la question du sénateur Champagne, parce que messieurs Denault et Rémillard ont demandé la parole. Je vais ensuite donner la parole au sénateur Murray.

**M. Denault :** Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été mentionné. Nous sommes tous d'accord. Oui, on se concerte de temps à autre pour des tournées. D'où nous sommes on a plus de proximité avec le Yukon et Whitehorse. Nous avons amené, dans le passé, des troupes dans nos communautés soit à Fort Smith, Hay River, Yellowknife et Inuvik en passant, par la suite, par Whitehorse. On regarde aussi la possibilité de collaborer pour des raisons diverses. On ne le fera pas pour sauver quelques meubles du feu, mais bien dans le but d'arrêter le feu, dans le but de rebâtir. Voilà où nous en sommes.

**M. Rémillard :** Tout d'abord, j'aimerais répondre à la question relative au développement de partenariat afin de trouver des solutions à la carence du financement pour les associations.

Des initiatives intéressantes se développent en Saskatchewan. Au CCF, un dossier qui évolue actuellement très rapidement, en grande partie avec l'aide de la province, c'est celui des industries culturelles. Le CCF a fait des démarches auprès du Conseil de coopération de la Saskatchewan, qui est l'organisme impliqué sur le plan du développement économique et du SEFFA, qui s'occupe de la formation aux adultes, afin de développer un partenariat pour mettre en valeur la dimension des industries culturelles et d'aider le développement artistique en Saskatchewan.

De plus, la province effectue des démarches auprès du Conseil des arts de la Saskatchewan afin, d'éventuellement, greffer tout cela ensemble. Du côté anglophone, on veut faire une société où se regrouperont tous les partenaires. Pour l'instant, c'est davantage le secteur de la musique, mais éventuellement, cela va s'élargir aux autres secteurs des industries culturelles.

The Association jeunesse fransaskoise is also developing partnerships with us, with the Association des aînés and other similar projects. This happens quite often. We have no choice, we have to find some alternative even though there is competition for available funding. These partnerships usually lead to the best outcome.

With respect to having musicians tour the schools, the Conseil culturel runs a program in Saskatchewan for that purpose. We regularly invite artists to perform in the schools. Of course, transportation is an issue. Canada Council does not meet our transportation needs at all. As Ms. Dumas has said, the programs are often ill adapted to the needs of Western Canada. It is a misperception to say that we do not take any risks.

It is true that many artists are well known in Eastern Canada but are not familiar to Western audiences, and in some cases, it would be a risk to have them perform. There are some — musical styles or artistic disciplines — that the Canada Council seems to favour over others, even if, in our opinion, they are not always the right choices. The programs should be adapted or adjusted. I can only add my support to the position expressed by Ms. Dumas.

I would have liked to discuss a number of other issues. There are a number of partnerships with the province, and we feel that this is a positive step because the official languages policy seems to be having an effect in Saskatchewan. The province is beginning to understand that a cultural product is a positive thing. It can lead to large-scale economic spin offs for Saskatchewan because there is a market for this type of product, and the fact that a province is mostly English-speaking does not mean that one cannot develop a francophone cultural product that could be exported. These dividends are available to Saskatchewan. That is the spin that we are putting on it and, interestingly enough, the province seems to want to move in that direction. That is the type of thing that we have been doing.

**The Chair:** Before we hear from Senator Murray, I would like our witnesses to know that we will also be hearing from national organizations, including the Canada Council for the Arts and others, but the committee first wanted to hear from the community and that is why you are with us here today.

**Senator Murray:** Mr. Johnson, first, in a very distant past, there was a Franco-Albertan culture. These people shared a common language and a history that went back to the 19th century. It was a rather homogeneous community that was centred around the church. The reality that you are describing today is a demographic one in which most Franco-Albertans or francophones living in Alberta are not native to that province or perhaps not even native to Canada. They identify themselves as belonging to a linguistic rather than a cultural community.

L'Association jeunesse fransaskoise développe également des partenariats avec nous, avec l'Association des aînés et d'autres projets de cet ordre. C'est quelque chose de fréquent. On n'a pas le choix, il faut trouver des alternatives même s'il y a une concurrence pour le financement. Les histoires qui se terminent le mieux, c'est souvent à travers ces partenariats.

En ce qui concerne les tournées dans les écoles, en Saskatchewan il y a un programme scolaire, dont le Conseil culturel est responsable. On fait venir régulièrement des artistes dans les écoles. Évidemment, l'enjeu majeur c'est le transport. Le Conseil des arts du Canada ne répond pas du tout à nos besoins sur ce plan. Comme Mme Dumas l'a souligné, souvent, les programmes ne sont pas adaptés aux besoins de l'Ouest. Quand on nous dit qu'on ne prend pas de risque, c'est une perception qui est faussée.

Dans les faits c'est vrai que beaucoup d'artistes sont connus dans l'Est et ne le sont pas du tout dans l'Ouest et dans certains cas, les faire venir c'est un risque. Il y a des secteurs — styles musicaux ou disciplines artistiques — qui semblent être privilégiés par le Conseil des arts du Canada et qui ne sont pas très forts, à notre avis. Il y a là une question d'adaptation ou d'ajustement des programmes qui serait souhaitable. À ce sujet je ne peux pas faire autrement que d'appuyer la position de Mme Dumas.

J'aurais bien aimé aborder beaucoup d'autres questions. Les partenariats se font beaucoup avec la province à l'heure actuelle, et pour nous c'est très positif parce que l'on sent que les retombées de la politique sur les langues officielles commencent à se faire sentir en Saskatchewan. On réussit peu à peu à vendre l'idée à la Saskatchewan qu'un produit culturel, c'est quelque chose qui peut être positif. Il peut y avoir des retombées économiques importantes pour la Saskatchewan parce qu'il y a un marché qui existe et ce n'est pas parce qu'on est dans une province majoritairement anglophone qu'il n'est pas possible de développer un produit culturel francophone exportable. Ce sont des dividendes possibles pour la Saskatchewan. On essaie de le vendre de cette façon et, fait intéressant, la province semble vouloir aller en ce sens. Ce sont les efforts qu'on fait chez nous.

**La présidente :** Avant d'accorder la parole au sénateur Murray, j'aimerais vous mentionner chers témoins que nous allons aussi rencontrer les organismes au niveau national, tel que le Conseil des arts du Canada et d'autres, mais le comité voulait auparavant entendre la communauté et c'est la raison pour laquelle nous vous avons invités aujourd'hui.

**Le sénateur Murray :** Monsieur Johnson, d'abord, dans un passé pas très lointain, il y avait une culture franco-albertaine. Ces gens avaient leur langue commune et une histoire qui se rapportait au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait d'une communauté plutôt homogène centrée sur l'église. La réalité que vous décrivez aujourd'hui c'est une réalité démographique dans laquelle la majorité des Franco-Albertains ou des francophones de l'Alberta ne sont pas natifs de l'Alberta, peut-être ne sont pas natifs du Canada et qui s'identifient comme communauté linguistique plutôt que culturelle.

You mentioned the challenges facing the federal government. Your challenge is to find a way to create this cultural dimension without which you would not have a real community, but rather just a collection of individuals who share the same language.

You are the president or a representative of the Association canadienne-française de l'Alberta. Do the francophones in Alberta have any organizations that are purely cultural or are they working toward creating any such organizations?

**Mr. Johnson:** There are many groups such as the Société des arts visuels de l'Alberta, le Regroupement artistique francophone de l'Alberta, l'Uni Théâtre, la Girandole dance company. There are a number of initiatives and organizational infrastructures already in place.

I would like to take a step back. The foundation for this Francophonie or what is known as the Franco-Albertan community continues to exist and it is what we are building upon to create this new francophone identity. There has been phenomenal growth with the arrival of Quebeckers, Acadians and people from northern Ontario. That alone serves to change the dynamics of the traditional francophone community. Those who identify as Franco-Albertan or French Canadian are on the same footing as Quebeckers who move to Alberta and identify as Quebeckers. However, added to the mix are the North African Muslim communities and people from Central Africa, including Rwanda, Gabon and Congo. That adds a multicultural dimension and a visual aspect that makes for a diverse francophone community.

Community groups that provide arts and culture services are examining the issue of resources and the communities' capacity to increase the number of services that are provided to meet the needs of those who require them. The groups are seeing their traditional role evolve into one that is much more international and more modern.

I am not sure if I answered your question, but we are in the midst of developing our society in Alberta.

**Senator Murray:** Are the francophone immigrants scattered throughout the province or do most of them settle in the more dynamic regions that we call the oil patch?

**Mr. Johnson:** Obviously, places like Grande Prairie and Fort McMurray will experience a large influx of new arrivals. However, immigration has had a greater impact in Calgary and Edmonton. You are right in saying that immigration is oil-patch driven.

**Senator Murray:** I understand. In my opinion, we should dedicate most of our efforts and resources to areas where there is a critical mass. That is obviously the case where you live.

Vous parlez des défis auxquels le gouvernement fédéral doit faire face. Le défi que vous avez à relever est de savoir comment créer cette dimension culturelle sans laquelle ce n'est pas une vraie communauté, c'est juste une collection d'individus qui parlent la même langue.

Vous êtes président ou représentant de l'Association canadienne-française de l'Alberta, y a-t-il des organisations chez les francophones de l'Alberta, des organisations à buts purement culturels ou est-ce qu'on est en train de les créer?

**M. Johnson :** Il y a déjà plusieurs regroupements comme la Société des arts visuels de l'Alberta, le Regroupement artistique francophone de l'Alberta, l'Uni Théâtre, la troupe de danse la Girandole. Il y a donc plusieurs initiatives et beaucoup d'infrastructures organisationnelles en place.

J'aimerais prendre un recul. La fondation de cette Francophonie ou de cette communauté dite franco-albertaine est toujours présente et c'est vraiment la fondation sur laquelle on se base pour construire cette nouvelle entité de Francophonie. Nous subissons un impact de croissance qui nous amène des Québécois, des Acadiens et des gens du nord de l'Ontario. Juste à ce niveau, cela change la dynamique communautaire francophone traditionnelle. Alors, le Franco-Albertain ou le Canadien français en fonction de son identité, a sa place égale à celui du Québécois qui vient en Alberta et qui prend sa place comme Québécois. Toutefois, on ajoute au mélange des communautés religieuses musulmanes du Nord de l'Afrique, on regarde les pays centraux de l'Afrique, le Rwanda, le Gabon, le Congo et on ajoute un mélange multiculturel là où les groupes communautaires des communautés visuelles sont présent au sein des communautés francophones ce qui fait une communauté qui se diversifie.

Les groupes communautaires qui offrent un service dans le secteur des arts et de la culture réfléchissent sur la question des ressources et la capacité de ces communautés d'augmenter les services et de répondre aux besoins de ceux qui nous demandent des services. Les groupes en place sont en voie de changer leur rôle traditionnel pour un rôle beaucoup plus mondial et beaucoup plus moderne.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais on est vraiment dans une structure d'un plan de société en Alberta.

**Le sénateur Murray :** Est-ce que cette population d'immigrés francophones est dispersée à travers la province ou est-ce qu'on les trouve pour la plupart dans ces régions dynamiques qu'on connaît comme « the oil patch »?

**M. Johnson :** Il est certain que la région de Grande Prairie et de Fort McMurray recevra un bon nombre de gens. Cependant, là où l'impact de l'immigration a été le plus grand, c'est à Calgary et à Edmonton. Vous avez raison, c'est autour de l'économie qui est « oil-patch driven ».

**Le sénateur Murray :** Je comprends. J'ai tendance à croire qu'il faut déployer nos efforts et nos ressources surtout là où il y a une masse critique. Évidemment, cela existe chez vous.

Ms. Bazin, you represent some 30 rural francophone communities in Manitoba. What would be the proportion of Franco-Manitobans living in rural areas compared to the number of francophones living in the Greater Winnipeg area?

**Ms. Bazin:** That is a good question. I do not have the exact figures. I do know that most francophones live in Saint-Boniface. We have some 30 communities, some of which only have a population of 60, while others, like Sainte-Anne, have almost 10,000 inhabitants.

**Senator Murray:** Everyone is familiar with the wording in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, as it applies to education: "where numbers warrant." Would you not agree that the federal government should concentrate its efforts and its resources where there is a large cultural critical mass?

**Ms. Bazin:** Absolutely. Except that we do not know if it means 10 people or 50 people. It is never clear; we do not know exactly what it means. As they say, build it and they will come. However, there is always a risk that we will lose our identity as a francophone community.

**Senator Murray:** In urban areas?

**Ms. Bazin:** In both urban and rural areas. There are small communities that are growing very quickly, but they run the risk of losing their identity.

**Senator Murray:** That is why the government feels so strongly about having facilities combining a school and a community centre in cities like Fredericton and Saint John, New Brunswick.

**Ms. Bazin:** Those are key areas.

**Senator Murray:** These combined facilities serve as a gathering point for the francophone population.

**Ms. Bazin:** Exactly. They are very important. If we want different cultures to become involved in the community, then we must find some way for them to participate. In some of our small communities, we have seen people from other cultures arrive and have no place to go. Then we wonder why they are not more involved in the community. Perhaps no one went to see them to invite them to share their culture so that we might better understand them and so that they might, in turn, understand us. We want to achieve something better. We were not prepared for these challenges.

**Senator Murray:** Mr. Cuerrier, did you say that you have some education and cultural infrastructures in Nunavut? I would assume that most of them are located in Iqaluit?

**Mr. Cuerrier:** Yes, indeed.

**Senator Murray:** Are the 1,000 or 1,200 francophones scattered throughout the territory or are most of them living in Iqaluit?

Madame Bazin, vous êtes la représentante d'une trentaine de communautés rurales francophones au Manitoba. Quelle proportion des Franco-Manitobains vit dans les régions rurales par rapport au grand centre métropolitain qu'est Winnipeg?

**Mme Bazin :** C'est une bonne question. Je n'ai pas les chiffres exacts. C'est sûr que la majorité des francophones vivent à Saint-Boniface. On a cependant une trentaine de communautés dont certaines comptent 60 habitants, d'autres frôlent les 10 000, comme à Sainte-Anne.

**Le sénateur Murray :** Tout le monde est familier avec la formulation dans la Charte canadienne des droits et libertés, dans le domaine de l'éducation, « là où le nombre le justifie. » Vous n'êtes pas en désaccord avec moi si je dis que le gouvernement fédéral doit concentrer ses efforts et ses ressources là où il y a une masse critique sur le plan culturel.

**Mme Bazin :** Absolument. Sauf qu'on ne sait pas si cela veut dire dix personnes ou 50 personnes. Ce n'est jamais clair; on ne sait pas exactement ce que cela veut dire. On a remarqué que lorsqu'on agrandit nos espaces, il y a des gens qui viennent. Cependant, il y a toujours un risque de perdre notre identité en tant que communauté francophone.

**Le sénateur Murray :** Dans les régions urbaines?

**Mme Bazin :** Urbaines et rurales, les deux. On a de petites communautés qui ont grandi très vite, mais avec cela, vient le risque de perdre son identité.

**Le sénateur Murray :** C'est pourquoi le gouvernement attache beaucoup d'importance, par exemple, aux centres scolaires communautaires dans les villes comme Fredericton et Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

**Mme Bazin :** Ce sont des coins clés.

**Le sénateur Murray :** Ces centres scolaires communautaires deviennent un point de repère pour la population francophone.

**Mme Bazin :** Justement. Elles sont très importantes. Quand on parle des différentes cultures, si on veut qu'elles s'impliquent dans la communauté, il faut une ouverture pour qu'elles fassent partie de la communauté. Dans certaines de nos petites communautés, on a remarqué qu'il y a des gens d'autres cultures qui arrivent et on ne leur a pas donné l'espace nécessaire. On se demande alors pourquoi ils ne s'impliquent pas davantage dans notre communauté. On n'a peut-être pas cogné à la porte pour les inviter à partager leur culture pour les comprendre davantage et pour qu'eux nous comprennent mieux. On va arriver à quelque chose de meilleur. Ce sont des défis pour lesquels nous n'étions pas prêts.

**Le sénateur Murray :** Monsieur Cuerrier, ai-je bien compris que vous avez, au Nunavut, certaines infrastructures sur le plan de l'éducation et de la culture? Je présume que pour la plupart, elles se trouvent à Iqaluit?

**M. Cuerrier :** Effectivement.

**Le sénateur Murray :** Les 1 000 ou 1 200 personnes francophones dans votre territoire sont-elles dispersées à travers le territoire ou se trouvent-elles en grande majorité à Iqaluit?

**Mr. Cuerrier:** More than half of them live in Iqaluit. We believe that there are between 600 and 700 francophones living there. That said, we often receive requests from francophones living in remote communities. Iqaluit seems quite remote when you are in Ottawa. We regularly receive requests for French services from other parts of Nunavut. That is something that we cannot provide at this time because of the level of funding that we receive, as well as our limited infrastructures and human resources.

I reacted a little when you mentioned the idea of critical mass because I think we should be careful. Does that mean that even if a community has a great deal of energy and wants to develop, if there are not enough people there, then it will be ignored or the people will be told to move to an area where there is a larger population? That is a rather strange approach. I think that Canada is a generous country, something that it can afford to be. I am not sure that the same thing would be said in other places.

Another thing is often on my mind. Everywhere — especially on the English channels — you hear that a new Canada is dawning because of immigration, which has a positive influence and is opening people's minds and horizons. But people keep on saying that this new Canada is necessarily anglophone. I believe that we must give the francophone community — I will repeat what I said earlier — the necessary tools and means to welcome these people and to open themselves up to the world.

Since I live in Nunavut, I am truly at the crossroads of all these cultures. Most of the francophones who come here are from Quebec. Others come from across the globe, such as from Africa. A little earlier, you talked about a kind of commingling of people speaking the same language. I think we have moved beyond that. It is not just a group of individuals who share the same language. It is a group of individuals who have come together, who acknowledge one another, who share the same language and who share a strong bond. In Iqaluit, whether we are Arab or Black, from Quebec or Manitoba, we all speak French and love French music, when we actually to get to hear it.

You just asked what you could do for us. My answer is this: anything! But first and foremost, give communities the tools they need to make their dreams come true. Send artists our way, anything. We live in a cultural desert. Do not abandon francophone communities and only speak of linguistic duality, when in fact our language is our country, whether we are anglophone or francophone. It does not matter where we come from, the language is within us. It is our country and we are lucky enough to live in a country called Canada which is a very generous one, and we should not forget it.

**Senator Murray:** In my view, it is clear that francophones, like other Canadians, are increasingly moving our large urban areas. Francophones living in Toronto or Halifax represent only a small

**M. Cuerrier :** Plus de la moitié habite à Iqaluit. On évalue entre 600 à 700 le nombre de francophones qui habitent à Iqaluit. Ceci étant dit, on a souvent des demandes de francophones vivant dans des communautés éloignées. Vu d'Ottawa, Iqaluit est assez éloigné. Il y a régulièrement des demandes qui nous parviennent d'ailleurs au Nunavut pour des services en français. Ce qu'on est absolument incapable de fournir présentement compte tenu de notre niveau de financement, de nos infrastructures ou de nos ressources humaines.

Cela m'a fait un peu tiquer quand vous avez parlé de masse critique parce qu'il faut faire attention. Est-ce que cela veut dire que les communautés, même si elles ont beaucoup d'énergie et qu'elles veulent se développer, parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses, on va les laisser tomber et leur dire de déménager là où il y a plus de monde? C'est un peu embêtant comme approche. Selon moi, le Canada est un pays généreux et il a aussi les moyens de l'être. Alors si on était ailleurs, peut-être qu'on ne tiendrait pas ce genre de discours.

Il y a aussi une chose qui me trotte souvent dans la tête. On entend partout, à toutes les sauces — surtout quand on écoute les postes anglais — du nouveau Canada qui est en train de se dessiner : l'apport de l'immigration, l'influence positive, l'ouverture d'esprit et d'horizon que cela nous apporte. On parle toujours comme si ce nouveau Canada était nécessairement anglophone. Je pense qu'on doit donner à la communauté francophone — je reviens encore une fois là-dessus — les outils et les moyens nécessaires pour accueillir ces gens, pour s'ouvrir au monde.

Étant au Nunavut, je suis bien placé pour être au carrefour de toutes les cultures. Les francophones qui arrivent viennent en grande majorité du Québec. D'autres proviennent d'un peu partout à travers la planète, d'Afrique par exemple. Vous parliez tout à l'heure d'une espèce d'amalgame de gens qui parlent une même langue. Je pense que c'est au-delà de cela. Ce n'est pas un assemblage d'individus qui parlent le français. C'est un assemblage d'individus qui se retrouvent, qui se reconnaissent, qui parlent la même langue et qui vibrent au même diapason. À Iqaluit, qu'on soit Arabe, qu'on soit Noir, qu'on soit du Québec ou du Manitoba, on parle le français et on vibre sur la musique en français, quand on a l'occasion d'en avoir.

Vous avez justement demandé ce que vous pouviez faire pour nous aider. Ma réponse est la suivante : n'importe quoi! D'abord et avant tout, outillez les communautés pour qu'elles aient les moyens de leurs rêves. Amenez-nous des spectacles, n'importe quoi. On est dans le désert culturel. N'abandonnez pas les communautés francophones pour un discours uniforme de dualité linguistique alors que la langue, fondamentalement, c'est le pays, qu'on soit anglophone ou francophone. Qu'on soit de n'importe où, la langue est en nous. C'est cela notre pays et on vit, heureusement, dans un pays qui s'appelle le Canada, qui a les moyens de cette générosité. Il ne faut pas l'oublier.

**Le sénateur Murray :** D'après moi, il est bien évident que les francophones, tout comme les autres Canadiens, se déplacent de plus en plus vers les grands centres métropolitains. Les

part of the population, but they form a critical mass. If the Francophonie outside Quebec is to survive, we must absolutely concentrate our efforts in these large urban areas.

You talked about legislation; you have asked us to get Parliament to pass an official languages act, but I take it you mean a territorial act. Is that right?

**Mr. Cuerrier:** Absolutely.

**Senator Murray:** Are you referring to an act which has already been passed by your legislature?

**Mr. Cuerrier:** I will try to be brief. You should not raise these issues with me because I am very passionate about them and once I start I cannot stop talking about them.

When Nunavut was created in 1999, it inherited all of the legislation of the Northwest Territories, whether it was good or bad. That is what happened. So we basically photocopied everything, and in our minds this legislation belonged to the Northwest Territories before and beginning April 1st, 1999, it belonged to Nunavut. It was the same. In fact, the Official Languages Act of the Northwest Territories recognizes 11 official languages, unless I am mistaken: nine native languages, and English and French.

But this is an aberration given the reality of Nunavut, because three languages are actually spoken in Nunavut: Inuktitut — or Inuinnaqtun, the Inuit tongue —, English and French.

The Government of Nunavut decided pass an official languages act to increase the status of Inuktitut and to make it equal to French and English, because under the inherited Northwest Territories legislation, native languages were not granted the same status as English and French. The Government of Nunavut did an excellent job, because it took into account the demands of the francophone community; there were discussions and consultations. It also took into account the decision of Judge Moreau in Yellowknife. It put everything together and tried to create legislation on official languages which truly respected the three communities which live side by side in Nunavut. But if this bill is to become law, it must be passed by the Canadian Parliament. That is part of the process: when you are a territory, father must approve before a bill can become law. That is the point I was making, because after Parliament has passed the bill, you in the Senate will have to deal with it, to ensure that it is adopted as quickly as possible. . .

**Senator Murray:** Parliament is in fact made up of two Chambers, the House of Commons and the Senate.

**Mr. Cuerrier:** I am sorry. I am in full flight, but I am not familiar with the details. So after the bill passes the House of Commons, you will receive it in the Senate. I ask that you speak to the members of Parliament so that the bill is passed quickly because it is in the best interest of the people living in Nunavut. So I would ask that as soon as the legislation lands on your desk, you pass it as quickly as possible.

francophones à Toronto ou à Halifax ne forment qu'une petite proportion de la population, mais ils forment une masse critique. Et si la Francophonie hors Québec veut survivre, il faut absolument concentrer nos efforts dans ces grandes agglomérations métropolitaines.

Vous avez soulevé la question d'une loi; vous nous incitez à approuver au Parlement une loi sur les langues officielles, une loi territoriale, je présume?

**M. Cuerrier :** Absolument.

**Le sénateur Murray :** C'est une loi déjà approuvée par votre législature?

**M. Cuerrier :** Je vais tenter d'être bref. Vous ne devriez pas me parler de ces sujets; je me passionne et je ne peux plus m'arrêter.

Quand le Nunavut a été fondé, en 1999, il a hérité de toutes les lois des Territoires du Nord-Ouest; bonnes ou mauvaises, on a hérité de toutes les lois. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a tout photocopie en disant qu'hier, c'était les Territoires du Nord-Ouest, et que maintenant, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1999, c'est le Nunavut, c'est pareil. Tant et si bien que la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest reconnaît, je crois, 11 langues officielles, si ma mémoire est bonne : neuf langues autochtones, l'anglais et le français.

Dans la réalité du Nunavut, c'est une aberration, parce qu'au Nunavut, on parle trois langues : l'inuktitut — ou l'Inuinnaqtun, la langue inuit —, l'anglais et le français.

Le gouvernement du Nunavut a décidé de se doter d'une loi sur les langues officielles qui vise à rehausser le statut de l'inuktitut pour l'amener à égalité avec le français et l'anglais, parce que les langues autochtones, dans la loi héritée des Territoires du Nord-Ouest, sont à un niveau inférieur. Et le gouvernement du Nunavut a fait un très bon travail, parce qu'il a pris en considération les revendications de la communauté francophone, les discussions, les consultations. Il a pris aussi en considération les commentaires et le jugement de la juge Moreau à Yellowknife, il a mis cela ensemble et a essayé de faire une loi sur les langues officielles qui soit véritablement respectueuse des trois communautés qui cohabitent au Nunavut. Pour que ce projet de loi ait force de loi, il doit nécessairement être entériné par le Parlement canadien, cela fait partie de la démarche : quand on est un territoire, il faut que papa donne son approbation afin que cela devienne une loi. C'était là l'appel que je faisais, puisqu'après le Parlement, vous allez sûrement voir arriver cela sur vos pupitres au Sénat, pour faire en sorte que cela se fasse le plus vite possible...

**Le sénateur Murray :** Le Parlement, c'est deux chambres : la Chambre des communes et le Sénat.

**M. Cuerrier :** Pardon, je m'enflamme, mais je ne suis pas familier avec les détails. Donc, ce qui confirme qu'après la Chambre des communes, vous allez le recevoir au Sénat. Ma demande est que vous fassiez en sorte de faire jouer votre influence auprès des députés afin que cela se fasse vite et dans le meilleur intérêt de la communauté du Nunavut. Je vous demande donc, une fois que cela arrivera sur vos pupitres, d'expédier le processus.

**Senator Murray:** But you, Mr. Denault, have said that the government of Northwest Territories has not respected its obligations. What obligations? The territories are creatures of the Canadian Parliament. They certainly do not have a lot of say in the area of official languages.

**Mr. Denault:** I am not the only one to say this; the Supreme Court of the Northwest Territories has also said so in a very clear and detailed decision.

**Senator Murray:** Are we talking about obligations which the government of Northwest Territories has given itself or obligations imposed by the federal act?

**Mr. Denault:** Both. The judge ruled in favour of the responsibility of the government of the Northwest Territories under its act, but the Northwest Territories legislation is based on federal legislation, which in turn is based on our Charter. So the judge did not think it was necessary to make a ruling based on the Constitution.

However, given what our governments are doing, there is no doubt that one day the issue will be settled.

I would like to add something in response to your question —

**Senator Murray:** I did not mean to provoke you.

**Mr. Denault:** No, I do not feel I have been provoked. I am enjoying this. The issue of critical mass cannot be applied the same way everywhere; it depends on the circumstances, the place and the demographic reality. A total of 42,000 people live in the Northwest Territories. Of that number, a bit less than 3 per cent see themselves as francophone Canadians, and nearly 10 per cent say they speak French. That 10 per cent are people who love French and who want to be involved in any type of event we organize. They are the critical mass. Because of the 10 per cent, French is the second most spoken language in the Northwest Territories.

I do not quite understand the argument of the example. If I recall the facts of history — I am no expert in the matter — after the Riel Rebellion was put down, a critical mass of anglophones was created in Western Canada, which grew through immigration. The question today, though I do not know if statisticians want to ask it, would be: who are the true anglophones in Canada?

Because the critical mass of anglophones was created through immigration. Over time, generations of people began to speak English. However, they retained some elements of their ancestral culture, which is a big thing. I believe that some of the information we receive is a little biased in that regard. What would prevent us, given the same type of justice applied over time, from creating our own critical mass of francophones? This issue should not even have to put us on the defensive; we should not even have to be discussing this. When people immigrate to Canada and choose to speak French, it is just as valid as someone who chooses to speak English. It is a matter of identity.

**Le sénateur Murray :** Mais vous, monsieur Denault, vous dites que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne respecte pas ses obligations. Quelles obligations? Les territoires sont des créatures du Parlement canadien. Ils ne jouissent certainement pas d'une très grande discrétion sur le plan des langues officielles.

**M. Denault :** Je ne suis pas le seul à le dire; la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest l'a également dit dans un jugement très clair et explicite.

**Le sénateur Murray :** S'agit-il d'obligations que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'attribue ou bien des obligations imposées par la Loi fédérale sur les territoires?

**M. Denault :** Ce sont les deux. La juge a tranché le côté de la responsabilité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest selon sa loi. Mais la Loi des Territoires du Nord-Ouest est calquée sur les lois fédérales et trouve ses racines dans notre charte. Ce qui fait que la juge n'a pas vu la nécessité de trancher le côté constitutionnel.

Par contre, avec les démarches de nos gouvernements, on peut être assuré qu'un jour ce sera tranché.

J'aimerais ajouter quelque chose à votre question...

**Le sénateur Murray :** Je ne voulais pas vous provoquer.

**M. Denault :** Non, je ne me sens pas provoqué. J'ai du plaisir. La question de masse critique s'applique différemment, dans différentes circonstances et dans différents pays ou réalités démographiques. On est 42 000 personnes dans les Territoires du Nord-Ouest au total. De ce nombre, un peu moins de 3 p. 100 se disent Canadiens francophones et presque 10 p. 100 se définissent comme parlant le français. Dans ce 10 p. 100, ce sont des gens qui aiment, qui veulent, qui participent à tous les événements qu'on met en place. Ils deviennent une partie de la masse critique. Ce 10 p. 100 fait que le français est la deuxième langue la plus parlée dans les Territoires du Nord-Ouest.

Et je comprends mal l'argument ou l'exemple. Si je me rappelle bien les faits historiques — je ne suis pas spécialiste de ce sujet —, après la défaite de résistance de Riel, une masse critique anglophone a été créée, dans l'Ouest canadien, à travers l'immigration. Et si la question se posait aujourd'hui, je ne sais pas si des statisticiens voudraient la poser, mais la question serait : qui sont les vrais anglophones dans le pays?

Parce que la masse critique anglophone a été créée à travers l'immigration. Avec le temps, les générations ont commencé à parler anglais. Par contre, ils ont gardé plusieurs éléments de leur culture ancestrale, ce qui est une bonne chose. Je crois que l'on biaise un peu les faits à ce sujet, quand on nous les relate. Qu'est-ce qui nous empêcherait à nous aussi de créer, avec les mêmes justices appliquées dans le temps, notre masse critique francophone? Cela ne devrait même pas être une question qui nous met sur la défensive, cela ne devrait même pas être posé. Quand des citoyens décident d'immigrer dans notre pays et de choisir de parler français, c'est aussi bien qu'une personne qui décide de parler l'anglais. C'est une question d'identification.



**Ms. Dumas:** To follow up on what Mr. Denault was saying, I believe, Senator Murray, that our concerns in British Columbia, as francophones, is that people are increasingly trying to wedge us into a multicultural reality, which is causing us to lose our sense of identity. Everyone is put into this great big melting pot, its contents are stirred and you come up with multiculturalism.

I am often invited as a guest speaker on multiculturalism in British Columbia. But I keep on repeating that I am not part of multiculturalism, that I am a member of one of Canada's official language groups.

For all the reasons which have been mentioned, I believe that when you talk about supporting communities, if one community has three people, they might be told to join a bigger community for financial reasons. If you want to open a French school in British Columbia, the French school board requires that there be at least ten children. If ten kids are enough to open a school, I believe that ten people are enough to create a community.

**Senator Murray:** Is the situation of francophone immigrants in Alberta the same as in British Columbia?

**Ms. Dumas:** Today, there are indeed many francophone immigrants as well as many francophone migrants. It is the same reality as in Alberta.

That is why there is also a lot of competition for jobs.

**Senator Murray:** Does Maillardville have the greatest francophone population in British Columbia?

**Ms. Dumas:** I believe that the reality of Maillardville today is a historical one. The people who live there are descendants of seven generations of francophones who continue to speak French. It is not the same thing in Vancouver where many more people come and go; they might stay for a year or two and then move on. Maillardville is a real community where people choose to live and where they stay for generations. If that is the reality of our community, it does not mean that our community is less important just because it is smaller than other communities in the province; I feel it is still important.

**Mr. Rémillard:** I simply want to add something to what Ms. Dumas said with regard to multiculturalism and the perception people often have of francophone communities, especially in Saskatchewan.

In the 1980s, when the Conseil culturel was receiving regular funding from the province, it was often within the multiculturalism program. People often perceive us as being quaint and folkloric. Over time, by making many representations, we managed to change the perception people had of us, which was an obstacle to the development of the Conseil culturel. Today, there are still remnants of that attitude when we deal

**Mme Dumas :** Pour faire suite à ce que disait M. Denault, je pense, sénateur Murray, qu'une des inquiétudes que nous avons, nous, en Colombie-Britannique, en tant de francophones, c'est qu'on essaye de plus en plus de nous insérer à l'intérieur de la réalité multiculturelle, une réalité où l'on perd tout sens de qui on est véritablement. C'est un beau melting-pot dans lequel on met tout le monde, on brasse et on est devenu multiculturel.

En Colombie-Britannique, je suis souvent invitée à participer à des tables sur le multiculturalisme. Et je dois leur répéter que je ne fais pas partie du multiculturalisme, mais que je suis bien membre d'une des réalités officielles du Canada en ce moment.

Pour toutes les raisons qu'ils ont citées, je pense que quand on parle d'appuyer les communautés, je peux comprendre que s'il y a trois personnes dans une communauté, on va peut-être leur dire de se joindre à une communauté plus grande, je peux comprendre le contexte financier de la chose. Pour créer une école francophone en Colombie-Britannique, le conseil scolaire francophone demande qu'il y ait au moins dix enfants qui puissent y participer; si dix enfants sont suffisants pour créer une école, je pense que dix personnes sont suffisantes pour créer une communauté.

**Le sénateur Murray :** Est-ce que la Colombie-Britannique a connu la même expérience que l'Alberta quant aux immigrants francophones?

**Mme Dumas :** Présentement, il y a effectivement beaucoup d'immigrants francophones qui arrivent ainsi que beaucoup de migrants francophones. C'est la même réalité qu'en Alberta.

De là vient le fait aussi qu'il y a beaucoup de concurrence au niveau du travail.

**Le sénateur Murray :** Prenez Maillardville, par exemple, est-ce que c'est la plus grande population francophone de la Colombie-Britannique?

**Mme Dumas :** Présentement, je pense que la réalité de Maillardville est une réalité historique. Les gens qui vivent là sont issus de sept générations de francophones qui continuent de parler français. Ce n'est pas la même réalité à Vancouver où il y a beaucoup plus de mouvance, de gens qui viennent pour un an ou deux et qui repartent. Maillardville est une véritable communauté où les gens s'installent et demeurent de génération en génération. Si cela est la réalité de notre communauté, cela ne veut pas dire que l'importance d'une communauté plus petite en province n'existe pas; c'est aussi important, à mon avis.

**M. Rémillard :** Je veux simplement apporter un complément au commentaire de Mme Dumas sur la dimension multiculturelle, sur cette perception qu'on a souvent des communautés francophones, particulièrement en Saskatchewan.

Dans les années 1980, lorsque le Conseil culturel a eu du financement de la part de la province sur une base régulière, c'était souvent sous ce programme qu'on était placés. La perception des francophones était souvent très — entre guillemet — ceinture fléchée. Avec le temps, avec beaucoup de représentations, on a réussi à changer cette perception qui freinait énormément les capacités du Conseil culturel. Aujourd'hui, nous

with the province, if only because we have a permanent seat on the Multicultural Committee of interest, which is an advisory committee.

Of course, there are still lots of activities which are based on French-Canadian folk culture.

We would like to present the francophone community of Saskatchewan as one which is connected to the international reality of francophones. That is, we would like to make people aware that there is an international Francophonie and that Western francophones, as well as all other francophones in Canada, are part of that reality.

What Canada's francophones can contribute is the richness of their culture. We are part of that culture, we must accept it, and not only accept it but make the federal government realize that if we are to make our voice heard within the international Francophonie, people will have to stop perceiving Western francophones as being quaint and folkloric. We are full-fledged members of modern society. That is my opinion.

**The Chair:** Thank you. We are running out of time and we will have to end this passionate, if I can put it that way, but extremely interesting discussion.

I have a bit of homework for our witnesses because we did not have time to go through all the questions.

The committee would like you to e-mail your answers to the following three questions:

First, is the government of Quebec's policy on the Canadian Francophonie helpful to you? If so, how? We would like to know what you think about the Quebec government's policy with regard to the cultural sector and support for this sector.

Second, regarding Part VII of the Official Languages Act, could you provide us with examples of positive measures which could support francophone culture?

Lastly — and this issue triggered an extremely interesting discussion —, regarding critical mass, numbers, rural versus urban, could you provide us with examples of networking?

I know that this is already happening between various provinces and regions. With examples of what already exists, the committee will be in a better position to make recommendations.

You are before the Senate Committee on Official Languages, which is here to protect minorities, and we are just beginning our study. So if you could, we would appreciate your sending your responses to the committee clerk. Thank you very much to our witnesses and to honourable senators.

The committee adjourned.

avons quand même gardé des résidus de cela dans nos rapports avec la province si ce n'est notre siège permanent au sein du Multicultural Committee of interest, un comité consultatif.

Il y a aussi bien sûr toutes les activités autour de mosaïques qui sont très « ceinture fléchée ».

On aimerait présenter une communauté fransaskoise qui soit une communauté rattachée à la dimension internationale de la réalité francophone, c'est-à-dire qu'il existe une Francophonie internationale et les francophones de l'Ouest au même titre que tous les autres francophones au Canada font partie de cette réalité.

Ce que peuvent apporter les francophones au Canada, c'est toute cette réalité de la richesse qu'est la Francophonie. On est partie de cela, il faut accepter, et pas juste accepter, il faut amener le gouvernement fédéral à prendre conscience que si on veut avoir notre place au sein d'une tribune comme la Francophonie internationale, il faut absolument que les francophones de l'Ouest cessent d'être vus dans une perspective folklorique et qui soit partie prenante d'une société moderne. C'est mon opinion.

**La présidente :** Merci. Le temps file, nous allons être obligés de terminer cette ardente discussion, si je peux m'exprimer ainsi, mais fort intéressante.

Mesdames et messieurs les témoins, parce que nous n'avons pas eu le temps de passer à travers toutes les questions, j'aimerais vous donner un devoir à faire.

Le comité souhaiterait que vous envoyiez par courriel vos réponses aux trois questions suivantes :

Premièrement, la politique sur la Francophonie canadienne du gouvernement du Québec vous aide-t-elle? Si oui, de quelle façon? La politique du gouvernement du Québec à l'égard du secteur culturel, l'appui à la culture.

Deuxièmement, concernant la partie VII de la Loi sur les langues officielles, auriez-vous des exemples de mesures positives à nous suggérer qui viendraient appuyer les milieux culturels francophones?

Finalement — ce qui a suscité cet échange fort intéressant —, quand on parle d'une masse critique, quand on parle de nombres, le rural versus l'urbain, donnez-nous des exemples de réseautage.

Je sais que cela se fait déjà entre différentes provinces et différentes régions. En ayant des exemples de ce qui se fait déjà, le Comité pourrait avoir une meilleure idée de ce qui pourrait être recommandé.

Vous êtes devant le Comité sénatorial des langues officielles, qui est ici pour la protection des minorités, et nous ne faisons que commencer notre étude. Si vous pouvez, nous serions reconnaissants que vous fassiez parvenir ces informations au greffier de notre comité. Je vous remercie beaucoup, chers témoins, honorables sénateurs.

La séance est levée.

**Monday, March 10, 2008**

*Association canadienne-française de l'Alberta:*

Jean Johnson, Chair of the Board (by video conference).

*Conseil culturel fransaskois:*

Stéphane Rémillard, Director General (by video conference).

*Association des francophones du Nunavut:*

Daniel Cuerrier, Director General.

*Fédération des francophones de la Colombie-Britannique:*

Johanne Dumas, Representative.

*Fédération franco-ténoise:*

Fernand Denault, President.

*Société franco-manitobaine:*

Diane Bazin, Manager, Community Development.

**Le lundi 10 mars 2008**

*Association canadienne-française de l'Alberta :*

Jean Johnson, président du conseil d'administration (par vidéoconférence).

*Conseil culturel fransaskois :*

Stéphane Rémillard, directeur général (par vidéoconférence).

*Association des francophones du Nunavut :*

Daniel Cuerrier, directeur général.

*Fédération des francophones de la Colombie-Britannique :*

Johanne Dumas, représentante.

*Fédération franco-ténoise :*

Fernand Denault, président.

*Société franco-manitobaine :*

Diane Bazin, gestionnaire, Développement communautaire.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

APPEARING

**Monday, February 25, 2008**

The Honourable Robert D. Nicholson, P.C., M.P., Minister of  
Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES

**Monday, February 25, 2008**

*Justice Canada:*

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages  
Law Group;

Andrée Duchesne, Senior Counsel and Manager, Francophonie,  
Justice in Official Languages and Legal Dualism.

*Fédération des associations de juristes d'expression française de common  
law inc. (FAJEF):*

Louise Aucoin, President;

Rénald Rémillard, Director General.

**Monday, March 3, 2008**

*Air Canada:*

Joseph Galimberti, Director, Government and Community  
Relations;

Louise McEvoy, General Manager, Languages and Diversity.

*(Continued on previous page)*

COMPARAÎT

**Le lundi 25 février 2008**

L'honorable Robert D. Nicholson, C.P., député, ministre de la  
Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS

**Le lundi 25 février 2008**

*Justice Canada :*

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des  
langues officielles;

Andrée Duchesne, avocate conseil et gestionnaire, Francophonie,  
Justice en langues officielles et dualisme juridique.

*Fédération des associations de juristes d'expression française de common  
law inc. (FAJEF) :*

Louise Aucoin, présidente;

Rénald Rémillard, directeur général.

**Le lundi 3 mars 2008**

*Air Canada :*

Joseph Galimberti, directeur, Relations avec les gouvernements et  
les collectivités;

Louise McEvoy, chef de service générale, Langues et Diversité.

*(Suite à la page précédente)*